

**PAS-DE-CALAIS**  
**PRIORITE JEUNESSE !**



# **Un pacte départemental pour la jeunesse**



**Favoriser l'autonomie**  
**Entreprendre autrement**  
**Développer durable**



**Pas-de-Calais**  
Le Département

## **PRIORITE JEUNESSE !**

Le Département du Pas-de-Calais, collectivité de solidarité, de proximité et de projet a entamé une réflexion de fond quant à son intervention en matière de jeunesse. En cohérence avec le Projet Stratégique Départemental sur le caractère innovant, solidaire et durable de toutes les politiques publiques engagées, les élus du Conseil général ont décidé d'un changement de perspective. Pour cela, ils se dotent d'une démarche globale pour relever les défis que la jeunesse d'aujourd'hui doit appréhender dans cette période de la vie, qui ne cesse de s'allonger.

Cette approche globale, à l'instar de certaines expériences menées depuis de nombreuses années en Amérique du Nord, s'appuie sur un accompagnement en continu du parcours des jeunes. Cette attention se veut résolument tournée vers la valorisation de l'engagement citoyen des jeunes, sur un modèle de société fondé sur les relations humaines et la recherche active d'un mieux vivre ensemble, et non sur le seul principe consumériste de court terme.

Ce nécessaire aggiornamento a permis l'identification de cinq champs d'intervention relevant des politiques obligatoires comme volontaristes :

- l'emploi, la mobilité, le logement, la citoyenneté et la santé.

Par la création d'un réflexe « Jeunesse » dans toutes actions engagées, j'ai souhaité l'articulation plus systématique de toutes les actions entreprises dorénavant.

Outre la volonté politique forte, cette dynamique transversale et novatrice repose également sur la nécessité de répondre à des besoins clairement identifiés par l'ensemble des partenaires associatifs et institutionnels. Ceux-ci constituent des acteurs à part entière de ce Pacte Départemental pour la Jeunesse par leur expérience, leurs savoir-faire et le réseau de proximité qu'ils sont capables d'entretenir avec les jeunes. C'est en ce sens que j'ai souhaité renouer avec les conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens auprès des missions locales et des fédérations et associations de Jeunesse et d'Education populaire.

Cet aspect me semble essentiel dans la réussite de notre engagement. C'est pourquoi ce Pacte Départemental pour la Jeunesse a également vocation à se décliner de manière opérationnelle en Pactes Territoriaux qui prendront en compte les diversités et particularités des situations économiques et sociales en fédérant les interventions de chacun. Il s'agit en effet de donner une nouvelle impulsion en termes de politique publique pour une efficacité accrue et un pilotage souple et réactif.

Cette nouvelle orientation, même dans un contexte budgétaire contraint, ne peut faire l'économie d'une mobilisation de moyens financiers complémentaires. Outre les 242,2 millions d'euros consacrés chaque année par la collectivité aux 271 000 jeunes de moins de 25 ans du Pas-de-Calais, 32 millions d'euros complémentaires seront mobilisés sur les 5 prochains exercices budgétaires.

Il nous faudra enfin relever un défi : celui de laisser toute sa place aux jeunes dans la conception de notre action afin de faire « avec » et non pas exclusivement « pour » ceux qui formeront les adultes et les parents de demain. Le contact direct avec la jeunesse demeure essentiel : soit pour répondre à un besoin ponctuel, soit pour accompagner un parcours jalonné de plus ou moins de difficultés, de plus ou moins de questionnements.

Dans ce parcours, le Département du Pas-de-Calais, constructeur d'avenir, nourrit l'ambition d'être un « Guide », un « Moteur » et une « Balise ». Ce Pacte Départemental pour la Jeunesse constitue un témoignage de la force de notre engagement au profit de la principale ressource de nos territoires et s'inscrit en cohérence avec une des priorités de l'action gouvernementale.

Aujourd'hui comme demain la jeunesse demeure un devoir d'avenir.

**Dominique DUPILET**  
Président du Département du Pas-de-Calais  
Membre Honoraire du Parlement



# Introduction

---

Le Projet Stratégique Départemental du Pas-de-Calais affirme **la volonté du Département d'être solidaire, innovant et durable**. Sa conception ambitieuse de la Solidarité repose sur le postulat que seule une relation de proximité et de responsabilité avec les habitants permettra au Département de les accompagner tout au long de leur vie, et tout particulièrement face aux aléas. Le Département s'y emploie quotidiennement en reconnaissant, encourageant et valorisant les capacités et les compétences de chacun à toutes les étapes de son parcours.

Par ailleurs, l'évolution des comportements sociaux, les mutations technologiques, les nouveaux modes de travail ont profondément modifié les modalités et les rythmes de la construction sociale de l'individu et par conséquent du vivre ensemble. En tant qu'Institution, **il appartient au Département d'accompagner ces évolutions afin de renforcer ce vivre ensemble** en s'appuyant sur l'intelligence collective et sur l'innovation. Il est nécessaire aujourd'hui, dans notre Département, d'entreprendre autrement et avec tous.

Dans ce contexte, Le Département croit à la **nécessité de miser sur l'humain, principe fort du développement durable**, investissement d'avenir incontournable. C'est en ce sens qu'il se veut **porteur d'une ambition et de projets pour la Jeunesse** et se dote d'un **Pacte Départemental pour la Jeunesse**.

En effet, cet investissement en la Jeunesse demeure primordial et doit se concevoir dans une vision extensive de 0 à 30 ans pour s'y consacrer dès le plus jeune âge. Le début de l'existence dans le parcours des jeunes est jalonné par des étapes fondatrices pour sa vie d'adulte : le passage de l'enfance à l'adolescence, ou à l'âge adulte constitue un long parcours parsemé d'occasions, d'écueils à éviter, de belles rencontres, de difficultés à surmonter. Or, chacun ne dispose pas des mêmes chances, des mêmes opportunités ou du même soutien. C'est donc là que la Solidarité portée par le Département entend s'exercer.

## ***De 0 à 30 ans, une jeunesse accompagnée par le Département***

Les **conditions d'accueil de la petite enfance** sont déterminantes dans l'éveil, la socialisation et la construction individuelle. Au titre de ses politiques « enfance », le Département se situe au cœur de cette première étape. La scolarisation en écoles primaires est fondamentale dans cette construction dont le rôle premier est dévolu à L'Education Nationale. Le Département du Pas-de-Calais par sa politique de transport, son soutien aux Regroupements Pédagogiques Intercommunaux (RPI) y participe.

Vient ensuite le **temps du secondaire** où le Département investit, au sens propre et figuré, pour donner aux 64 000 collégiens les meilleures conditions de réussites. Dans ce cadre, une attention plus précise devra être portée aux questions de décrochage scolaire. La décision de créer deux Maisons des Adolescents localisées sur trois sites dans notre département traduit également l'ambition forte de miser sur l'avenir et sur la jeunesse.

La **jeunesse, cette époque, où l'on est avide de projets et de perspectives**, où l'on peut rêver des projets les plus fous tout comme voir s'installer les premiers doutes. Cette époque où l'on goûte aux premières réussites personnelles mais où l'on rencontre parfois les échecs à assumer. On choisit ou on subit son orientation scolaire ou professionnelle.

On découvre la sexualité ou on devient déjà parent. On veut **croquer la vie à pleines dents**, découvrir le monde, s'ouvrir aux autres, pratiquer des disciplines sportives ou culturelles variées, découvrir un instrument, un pays, une culture, s'essayer à un métier ...

La jeunesse, cette époque où l'on pense détenir la vérité, où l'on veut toujours avoir raison et pouvoir décider ... parce qu'on devient adulte.

## ***Le Pacte Départemental pour la Jeunesse : un Département Guide, Moteur, Balise, pour une jeunesse autonome***

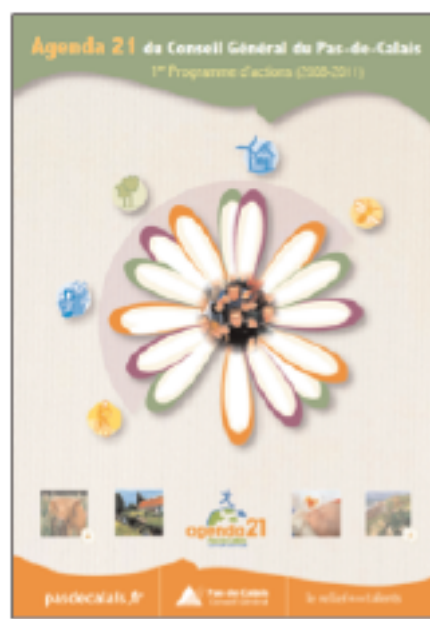
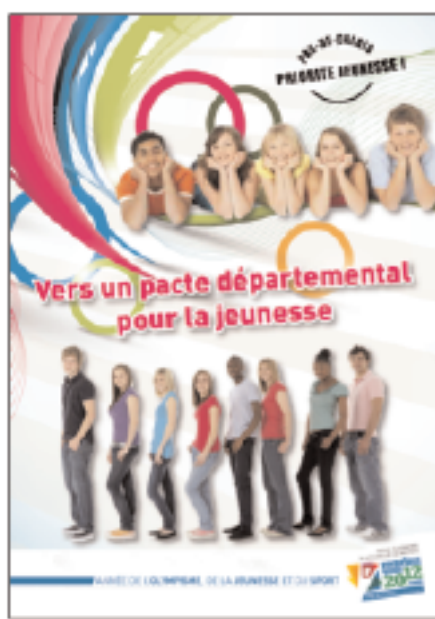
Dans ce parcours, le Département du Pas-de-Calais veut devenir un guide, un moteur, une balise : un interlocuteur identifié par les jeunes qui en ont besoin. **Guide** pour accompagner les plus fragiles, **Moteur** pour aiguïser la curiosité, et **Balise** pour pouvoir donner le « coup de pouce » nécessaire pour favoriser l'autonomie ou stabiliser une situation précarisée.

Fort de sa connaissance des territoires et de leurs habitants, habile dans la mise en réseau d'acteurs, imaginatif dans la conception d'actions concrètes pouvant apporter « écoute », « reconnaissance », « responsabilité », le Département, après avoir pris 12 engagements pour la Jeunesse\*, adopte un Pacte Départemental pour la Jeunesse répondant à une ambition : **accorder toute sa place et toutes ses chances à la Jeunesse du Pas-de-Calais, gage d'avenir, ressource de nos territoires.**

Le Pacte Départemental pour la Jeunesse concrétise l'une des 12 mesures des engagements en faveur de la Jeunesse. Il sera le socle opérationnel de l'ambition départementale.

**Ce Pacte s'inscrit dans l'ambition départementale globale de faciliter l'autonomie, d'entreprendre autrement, de développer durablement.** Ces orientations se matérialisent en premier lieu par une décision prise le 22 octobre 2012 portant l'ambition de développer l'Economie Sociale et Solidaire, par le deuxième volet de l'Agenda 21 pour le Développement Durable et aujourd'hui par la publication du Pacte Départemental pour la Jeunesse pour les années 2013/2017.

Ces documents de cadrage, loin d'être une finalité, dressent les fondations et le cap de l'ensemble des actions départementales. C'est déjà le cas des programmes, plans et schémas mentionnés page suivante.



### ***Le Pacte Départemental pour la Jeunesse : fédérer les acteurs du diagnostic aux projets***

Ces fondations ont été travaillées de manière étroite et partagée avec les partenaires du Département. Pour la Jeunesse, cette construction partagée des orientations s'est réalisée notamment avec les missions locales et les fédérations et associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire dès 2011, dans le cadre de rencontres régulières mais aussi plus spécifiquement lors du séminaire partenarial de juin 2012. Un cap a été franchi plus récemment, à l'occasion de la semaine « Priorité Jeunesse ! » du 15 au 19 octobre 2012 préfigurant ce temps d'échange nécessaire à la co-construction et réaffirmant les 9 territoires comme lieux privilégiés pour innover, expérimenter, mobiliser à partir de plus de 40 opérations organisées. Ce dialogue renforcé devra se poursuivre dans le temps et faire perdurer un maillage de proximité pour favoriser l'implication des jeunes, notamment en lien avec les Fédérations de Jeunesse et d'éducation populaire, à partir des valeurs collectives qu'elles défendent.

En outre, ces fondations solides se trouvent confortées dans le souci d'efficacité et d'efficience qui les guident en travaillant de manière complémentaire avec l'Europe et les autres détenteurs de la puissance publique que sont l'État, la Région, les intercommunalités et les communes.

Cette réflexion a mise en évidence la richesse de tout ce qui existe pour la Jeunesse. Cette richesse se traduit parfois par une superposition d'actions engendrant un manque de lisibilité et de connaissance des dispositifs pour les jeunes qui pénalise les bénéficiaires eux-mêmes.

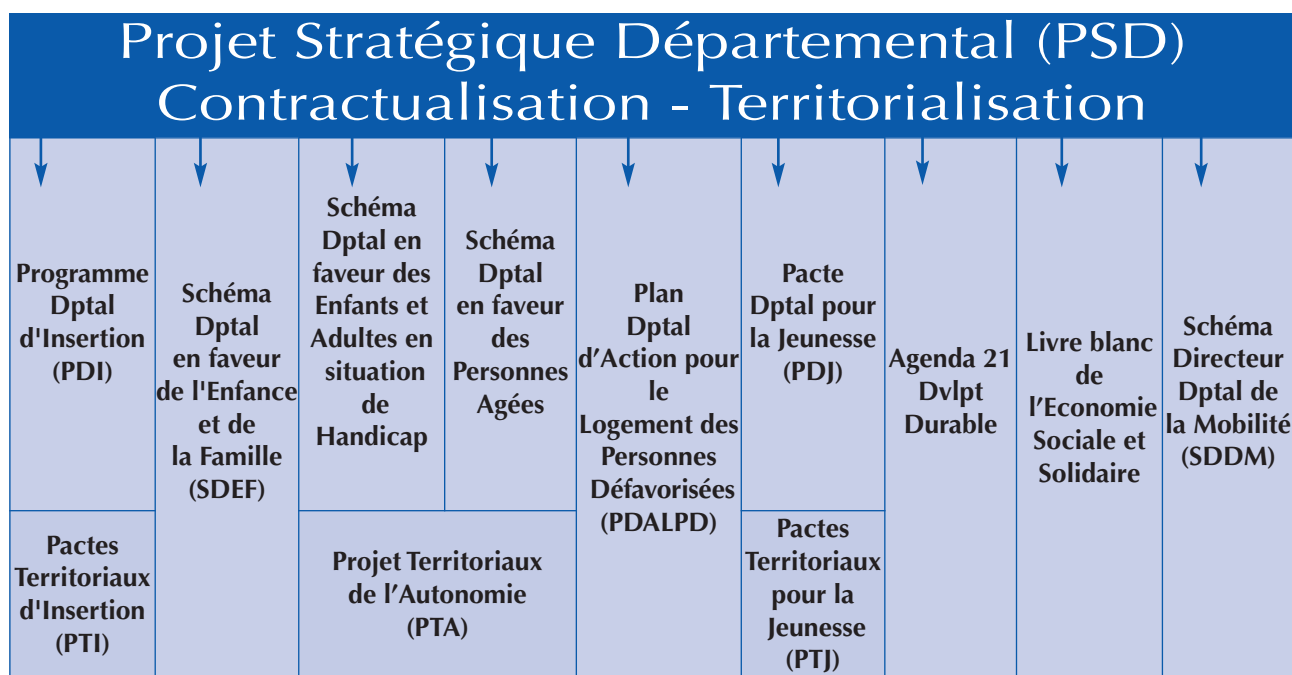
Ainsi, au sein du Département, les 130 dispositifs recensés ont aujourd’hui besoin d’être revisités dans une approche plus globale et plus transversale optimisant les partenariats et s’appuyant notamment sur les principes portés par la démarche de l’Economie Sociale et Solidaire. Décloisonner au sein de notre propre collectivité devient essentiel pour renforcer notre efficacité. Partager avec nos interlocuteurs et nos partenaires est indispensable pour la poursuite de cet enjeu. Au final, mieux articuler notre action pour travailler davantage dans la logique du jeune usager. C’est cet ensemble qui résout en partie la complexité de l’action publique ressentie par les jeunes, génératrice d’incompréhension, voire de rejet.

C’est en ce sens, que le Pacte Départemental pour la Jeunesse est avant tout **fédérateur** et non producteur de nouveaux dispositifs ex nihilo. Décliné en 2013/2014 en Pactes Territoriaux pour la Jeunesse, le Pacte doit favoriser ce premier enjeu avec une priorité accordée aux collégiens et aux publics concernés par les politiques de Solidarités afin de développer la prévention et la protection et faire bénéficier les jeunes d’une meilleure information coordonnée de tout ce qui est à leur disposition pour mener à bien leur projet.

Intrinsèquement fédérateur et co-construit, du diagnostic à la réalisation des actions et leur évaluation, le Pacte entend reposer sur des engagements réciproques du Département et de ses partenaires autour d’ambitions partagées. Il a ainsi vocation à se traduire dans des conventions pluriannuelles d’objectifs et de moyens et les contrats territoriaux de développement durable. Les engagements réciproques autour du Pacte Départemental pour la Jeunesse constituent le socle des initiatives et des expérimentations pour un accompagnement des jeunes dans leur parcours vers l’autonomie.

Les travaux préliminaires à la rédaction co-construite de ce Pacte ont permis de repérer, à partir d’une observation sociale fine du parcours des Jeunes (Partie 1) les enjeux qui jalonnent ce parcours : l’emploi, la mobilité, le logement, la citoyenneté et la santé. Face à ces constats, le Département souhaite affirmer des principes d’actions et d’orientations pour ses politiques départementales (partie 2) guidant la mise en œuvre partenariale et territoriale de ces politiques sur les cinq enjeux repérés (partie 3).

— Les Plans, Schémas et Pactes constitutifs des politiques publiques départementales





## Les jeunes dans le Pas-de-Calais : des parcours diversifiés autour d'enjeux partagés que le Pacte Départemental pour la Jeunesse doit appréhender

Quels sont les besoins et les attentes de la jeunesse ? Comment mieux comprendre les problèmes que les jeunes rencontrent et leurs évolutions ? La jeunesse du Pas-de-Calais affronte-t-elle ces défis de la même manière que dans les autres régions, dans les autres pays ? Existe-t-il d'ailleurs des spécificités entre les différents territoires du Département ?

Autant de questions auxquelles le Département, au travers du Pacte Départemental pour la Jeunesse souhaite apporter un éclairage global, à défaut d'être exhaustif. Il s'agit bien ici de chercher à mieux comprendre **les déterminants des parcours de vie**, de l'enfance jusqu'à l'entrée dans la vie active, en passant par l'école et l'université.

**Mieux comprendre pour mieux agir** en mettant l'accent en priorité sur les facteurs de réussite, et sur les difficultés auxquelles les acteurs publics, et en premier lieu le Département, pourront apporter des réponses.

Le portrait des jeunes dans le Pas-de-Calais qui suit, dresse donc **un diagnostic de situations contrastées**, mettant en lumière les principaux enjeux qui nécessitent de renforcer et de mieux coordonner les interventions publiques.

**Il s'intéresse, de manière privilégiée, aux habitants du Pas-de-Calais qui ont aujourd'hui moins de 30 ans.** Ceux-ci représentent près de 40% de la population du Département et se répartissent eux-mêmes, en deux parts d'égale importance : les moins de 15 ans et les 16-30 ans.

**La première partie de ce portrait esquisse les grands traits d'une génération qui, pour l'essentiel, est née et a grandi dans le Département.**

**La seconde aborde, quant à elle, les conditions du passage de l'adolescence à la vie adulte.**

Pour réaliser ce portrait, outre les observatoires mis en place par le Département, ont été mobilisés les résultats de quatre études de référence (voir page suivante) :

- L'enquête « Situation et conditions de vie des jeunes dans le Pas-de-Calais », réalisée en 2012 par la société BVA pour le compte du Conseil Général du Pas-de-Calais ;
- L'étude « De l'adolescence à la vie adulte », réalisée en 2012 par l'INSEE Nord Pas-de-Calais en association avec la Région Nord - Pas-de-Calais et les services de l'Etat;
- « L'atlas des jeunes de France », réalisé en 2012 par l'Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire (INJEP);
- L'enquête « 2011, la jeunesse du monde », réalisée par la Fondation pour l'innovation politique (FONDAPOL).



### *« Situation et conditions de vie des jeunes dans le Pas-de-Calais », enquête commanditée par le Département du Pas-de-Calais et réalisée par BVA (mai 2012)*

En mai 2012, la société BVA a interrogé près de 300 jeunes du Pas-de-Calais. Cette enquête permet de disposer d'une approche plus sensible sur l'appréciation des 15-29 ans concernant à la fois leur situation personnelle mais aussi leur regard sur la situation générale des jeunes dans le Pas-de-Calais. Elle complète une première enquête réalisée au printemps 2010, qui faisait apparaître que 96% des 15-24 ans étaient satisfaits voire très satisfaits, à titre personnel, de vivre dans le Pas-de-Calais. Ces enquêtes sont concordantes avec les tendances constatées dans la société française qui témoignent d'un fort contraste entre l'appréciation sur sa situation personnelle et le regard que l'on porte sur la situation collective. Dans l'enquête réalisée en 2012, les 15-29 ans ne sont qu'une petite majorité (53%) à considérer que, globalement, la situation des jeunes est satisfaisante. Dans le détail, en réalité, la situation est vécue de manière différente selon l'âge et le profil des jeunes interrogés. Les plus jeunes sont les plus satisfaits. Ceux qui ont un emploi sont plus partagés. Et ceux qui sont à la recherche d'un emploi sont eux, en revanche, majoritairement insatisfaits.

### *« De l'adolescence à la vie adulte » (décembre 2011)*

Il s'agit d'une vaste étude régionale sur la situation des 16-29 ans en Nord Pas-de-Calais, réalisée par l'INSEE, en association avec la Région Nord Pas-de-Calais et les services de l'État. Cette étude permet d'aller au-delà de la photographie statistique à un moment donné et met en perspective les lieux de résidence des jeunes adultes aux différentes étapes de leur parcours. L'accent est également mis sur les aspects positifs constatés de la mobilité.

### *Atlas des jeunes de France (août 2012)*

Cet ouvrage a été réalisé par l'Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire (INJEP)/Observatoire de la jeunesse. Plus de 120 cartes et infographies pour dresser le portrait inattendu et contrasté des jeunes en France aujourd'hui. Une multitude d'enseignements concrets et des comparaisons avec les jeunes européennes dessinent le visage d'une génération qui, loin de la résignation, semble décidée à jouer son rôle dans la société. Il s'agit ainsi d'un très large panorama permettant d'évoquer des thèmes aussi divers que la santé, l'éducation, l'emploi, le logement, la sexualité, les loisirs, les addictions, les valeurs, l'engagement politique mais aussi la dure réalité du chômage et de la précarité, le volontariat et la responsabilité d'une génération s'invitant dans l'espace public.

### *Jeunesse du monde (2011)*

L'enquête «2011, la jeunesse du monde» a été conçue par la Fondation pour l'innovation politique, dont la réalisation a été confiée au groupe TNS Opinion. 32 714 personnes ont été interrogées dans 25 pays, répartis sur la base d'échantillons nationaux de 1000 individus âgés de 16 à 29 ans, complétés de 300 individus âgés de 30 à 50 ans (afin de faire des comparaisons entre générations). 242 items ont été administrés par questionnaire électronique, sur une durée de 5 semaines, du 16 juin au 22 juillet 2010. Le rapport à la mondialisation, le sentiment d'appartenance à l'Europe, les visions de la famille, du travail, de la religion, les motivations et satisfactions sont autant de thèmes abordés dans cette enquête mondiale.

## —1— Naître et grandir dans le Pas-de-Calais

### A/ Un département à la démographie dynamique grâce à sa natalité et à son attractivité régionale pour les familles

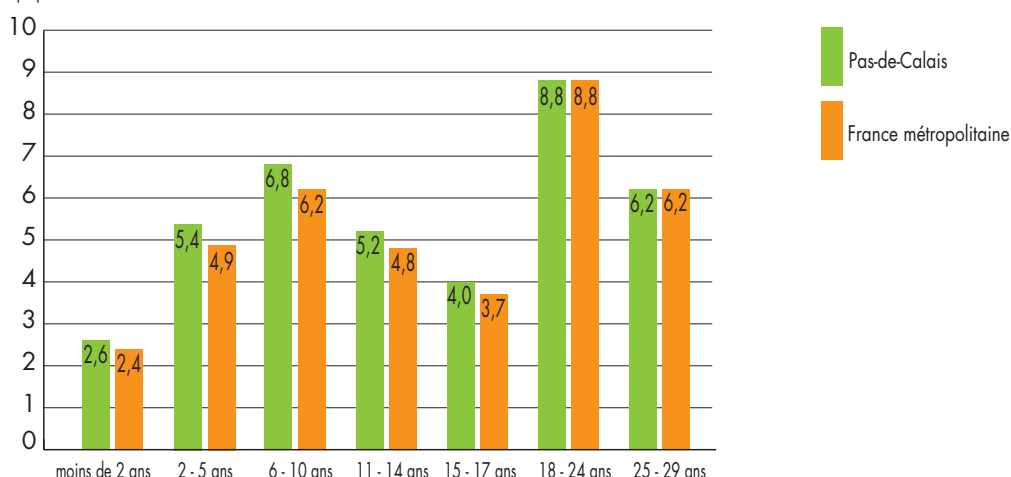
Au cours de la dernière décennie, le Pas-de-Calais a vu sa population augmenter de 1,3%, ce qu'expliquent une natalité toujours vigoureuse et des migrations résidentielles intra-régionales à son profit. Cette natalité qui demeure importante est liée à un taux de fécondité plus élevé dans le Pas-de-Calais (2,14 enfants par femme contre 1,9 en France), même si ce taux se rapproche tendanciellement des valeurs nationales. En contrepoint, les grossesses précoces sont surreprésentées dans le Département, 3,5% des enfants nés en 2008 ont une mère âgée de moins de 20 ans (contre 1,8% en France métropolitaine).

Avec un indice de jeunesse égal à 1,33 contre 1,11 en moyenne nationale, le Pas-de-Calais se place au 12ème rang des départements les plus jeunes. Cette situation s'explique néanmoins autant par la forte représentation des classes jeunes que par l'existence d'une surmortalité prématurée (avant 65 ans) de 40% supérieure à la moyenne française et qui contribue à atténuer le poids des séniors (plus de 60 ans) par rapport aux classes d'âge les plus jeunes.

Ainsi, si le Pas-de-Calais reste l'un des départements les plus « jeunes » de France, il n'en demeure pas moins que, comme dans la plupart des autres départements, le nombre et la part des moins de trente ans sont en baisse. Sur la période 1999-2009, cette classe d'âge a ainsi vu son nombre diminuer de 7%.

#### — Répartition de la population jeune par âge en 2009

% de la population



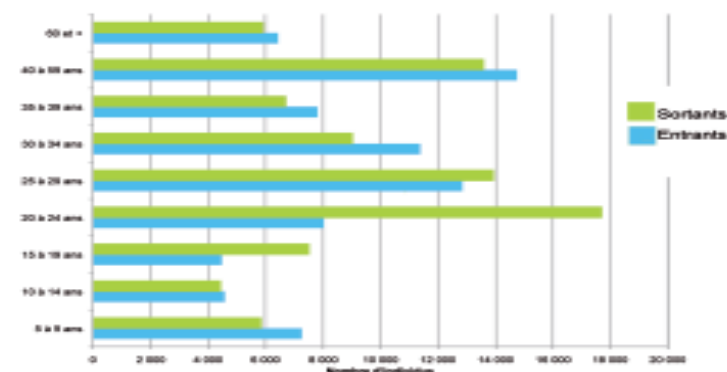
Les évolutions récentes témoignent surtout d'une hausse des personnes de plus de 30 ans, conséquence du vieillissement de la population et plus particulièrement des générations les plus représentées (baby boomers approchant de la retraite).

En termes de mobilité résidentielle, les jeunes de moins de 15 ans, ne changent pas de lieu de résidence de leur propre chef, mais suivent le parcours migratoire de leurs parents. Ainsi, entre 2003 et 2008, au jeu des migrations 11 576 enfants de moins de 14 ans se sont installés avec leurs familles dans le Pas-de-Calais, tandis que 10 025 le quittaient pour un autre département (soit un solde positif de 1 551 enfants). Plus de 50% des familles qui viennent s'installer dans le Pas-de-Calais sont originaires du Nord.

Si le Département reste globalement déficitaire au jeu des migrations résidentielles, il demeure en revanche attractif pour les familles à partir de trente ans et pour les jeunes de moins de 14 ans.

Cette attractivité résidentielle relative n'empêche cependant pas la diminution globale du nombre de familles avec enfant(s) (-3% en 10 ans).

#### — Répartition par âge des entrants et des sortants du Pas-de-Calais



## B/ Dans quelles conditions fait-on ses premiers pas dans le Pas-de-Calais ?

### Spécificités du parcours résidentiel des familles

En 2008, plus de 90% des personnes habitant dans le département étaient nées dans le Pas-de-Calais ou dans le Nord. Cette situation témoigne d'un très fort ancrage territorial des populations et, probablement, de l'existence concomitante de certains freins culturels à la mobilité que l'on ne retrouve pas de manière aussi marquée dans d'autres régions.

Globalement, la localisation des familles avec enfant(s) sur le département recoupe la distribution de la population générale. Elles sont ainsi plus nombreuses dans les grandes agglomérations que dans les secteurs moins densément peuplés. Cependant, dans le détail, ces familles optent pour des parcours résidentiels qui divergent progressivement des autres ménages : toutes les grandes agglomérations voient le nombre de leurs familles avec enfant(s) diminuer au profit des territoires plus ruraux, notamment vers l'arrière pays littoral (Boulonnais, Calaisais et Audomarois) ou vers d'autres départements.

Cette attractivité tendancielle des premières et deuxième couronnes des agglomérations génère donc de nouveaux besoins en équipements et en services dédiés aux plus jeunes, pour des collectivités locales qui doivent donc s'organiser pour y répondre.

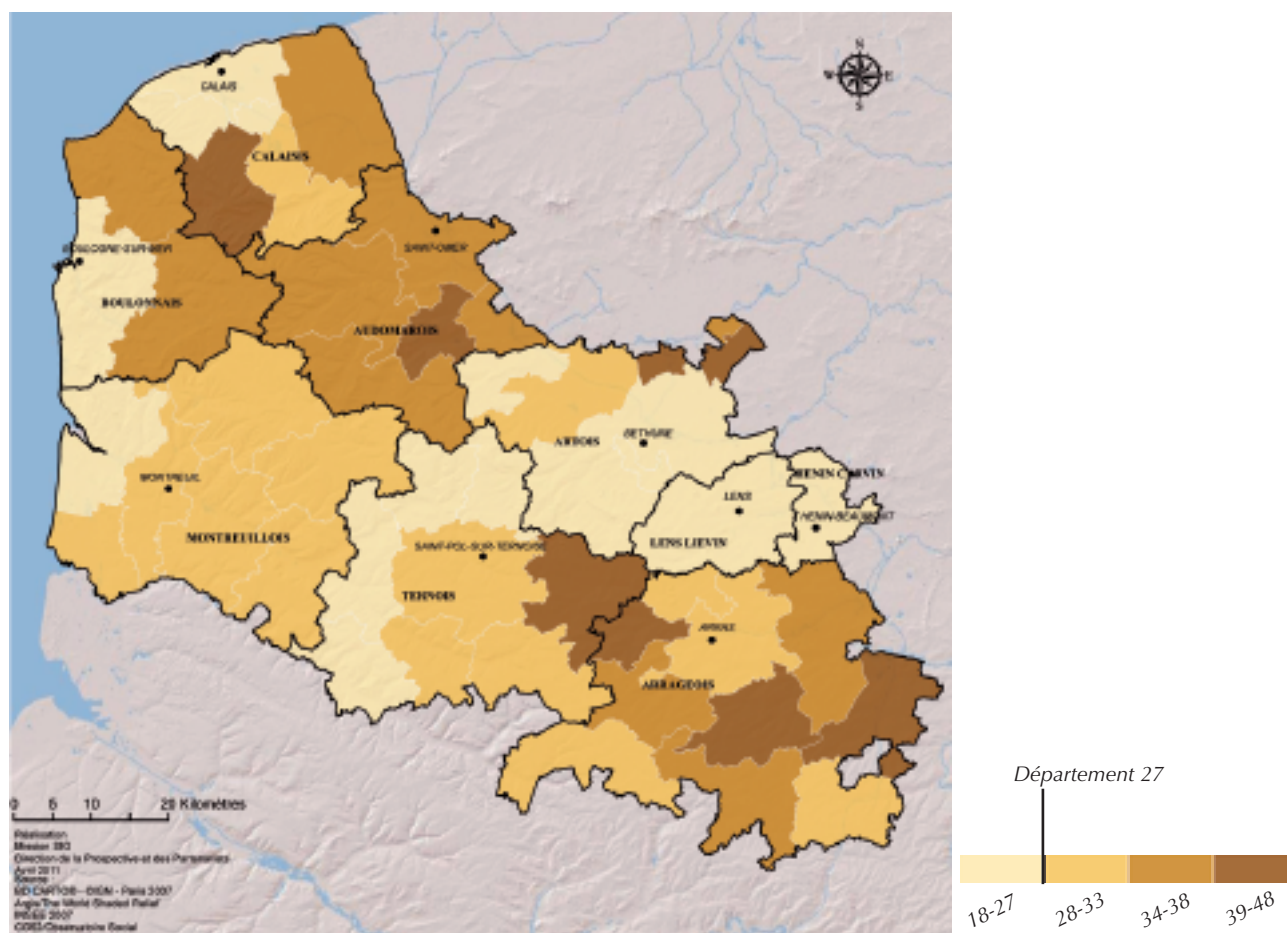
### Des conditions d'accueil du jeune enfant contrastées

A cet égard, la situation de ces territoires est plutôt favorable pour ce qui concerne l'accueil des jeunes enfants. Sur ces secteurs, le nombre moyen de places proposées aux familles est, en effet, souvent supérieur à la moyenne départementale.

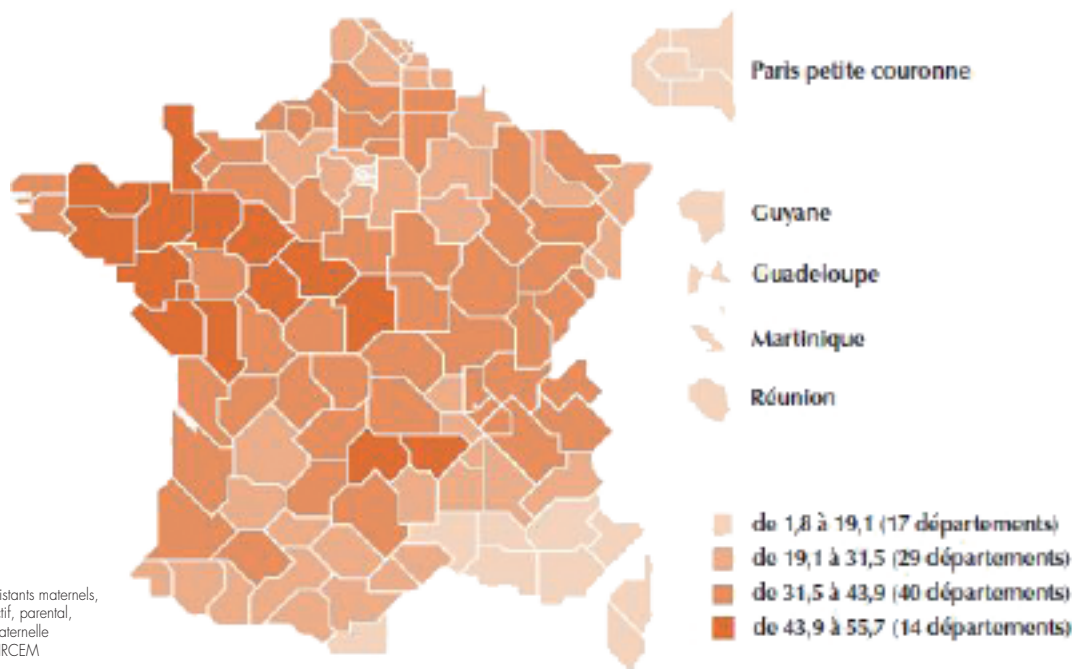
Cela étant, la capacité théorique d'accueil du jeune enfant dans le Pas-de-Calais demeure inférieure à la moyenne.

Cette situation s'explique surtout par une sous représentation des établissements d'accueil du jeune enfant offrant un accueil collectif.

—Nombre de place d'accueil du jeune enfant pour 100 enfants de moins de 6 ans



—Répartition géographique de la capacité théorique d'accueil par les modes de garde «formels» pour 100 enfants de moins de 3 ans (en %) au 31 décembre 2012



Modes de garde «formels» : assistants maternels, salariés à domicile, accueil collectif, parental, familial et micro crèches, école maternelle  
Sources : CNAF, DREES, INSEE, IRCEM

Elle masque néanmoins un point très positif concernant la scolarisation des plus jeunes. Dans le Pas-de-Calais, en effet, le taux de scolarisation des enfants de deux ans atteint 39% contre 15% à l'échelle nationale. Pour les 2-5 ans, ce taux monte à 82%, contre 75% en moyenne en France métropolitaine. Or, les principales études<sup>1</sup> consacrées au lien entre scolarisation et réussite scolaire montrent que les chances d'accéder au CE2 sans redoubler sont d'autant plus grandes que l'élève est entré précocement à l'école maternelle. Si la différence de réussite entre les enfants scolarisés à 2 ans et ceux entrés à l'école maternelle à 3 ans est faible, ces premières années de scolarisation sont essentielles dans la lutte contre les inégalités sociales de réussite scolaire.

### **La prévention et la protection de l'enfance permettent d'apporter des réponses aux difficultés dès le plus jeune âge**

Pour les parents qui rencontrent des difficultés dans l'éducation de leurs enfants, des solutions existent également dans le Pas-de-Calais. A cet effet sont développées des actions de prévention et de protection administrative, de soutien à la parentalité et de médiation familiale. En complément des modes d'accueil traditionnels du jeune enfant, plus de 5 000 places d'accueil familial et institutionnel sont disponibles dans le département, à travers l'aide sociale à l'enfance.

Dans les premiers pas de l'enfant est également présente une offre de prévention, et d'accompagnement. Celle-ci est notamment proposée par les services de protection maternelle et infantile mis en place par le Conseil Général dans un but de prévention médico-sociale en faveur des femmes enceintes, des enfants de moins de six ans et de leurs parents.

## **C/ Grandir et suivre sa scolarité dans le Pas-de-Calais**

### **Les déplacements quotidiens**

Tous les jours, 64 000 élèves fréquentent les 126 collèges publics du Pas-de-Calais. Pour ces dizaines de milliers de jeunes, la vie quotidienne est marquée par un temps plus ou moins important consacré aux déplacements pour se rendre à l'école puis revenir à la maison. Pour les écoliers en milieu rural et pour les collégiens qui résident à plus de 3 kilomètres de leur établissement, le Département assure un service de transport scolaire gratuit. Ainsi, ce sont plus de 56 000 élèves de tous niveaux qui sont transportés par le réseau Colvert du Conseil Général du Pas-de-Calais, dont 20 700 collégiens auxquels se joignent de nombreux lycéens et élèves des écoles primaires et maternelles. Toutefois, dans la grande majorité des cas, les déplacements domicile/école s'effectuent sur de très courtes distances (80% des 11-14 ans résident à moins de 3 kilomètres d'un collège). Les transports urbains pour les jeunes citadins, la marche à pied, le vélo, le transport en voiture accompagné par un parent constituent dès lors la réalité quotidienne de la plupart des jeunes.

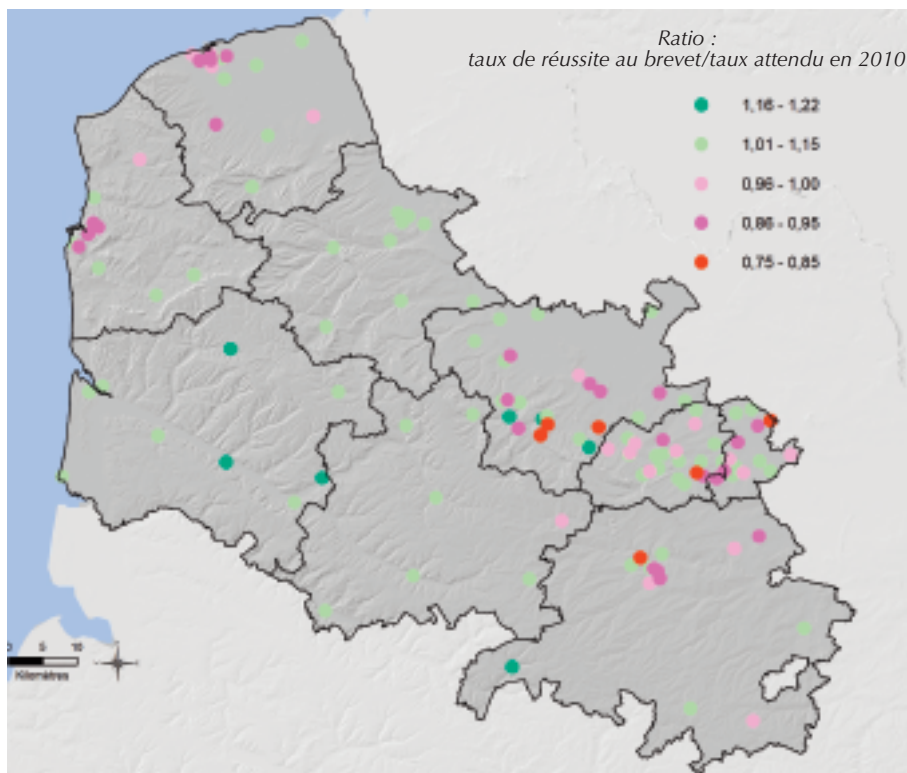
<sup>1/</sup> Notamment : CAILLE J.-P. (2001), « Scolarisation à 2 ans et réussite de la carrière scolaire au début de la scolarité de l'école élémentaire », Éducation & formations, ministère de l'Éducation nationale, DPD, n° 60, juillet-septembre.

## La réussite scolaire

Au-delà des aspects pédagogiques, la mixité sociale, l'environnement et le cadre de travail constituent des facteurs importants contribuant à la réussite des élèves.

L'investissement du Département dans la modernisation des collèges et leur ouverture sur la cité vise ainsi à la mobilisation de tous les acteurs de la communauté éducative dans la lutte contre le décrochage et pour la réussite scolaire

—Brevet des collèges : écart entre taux de réussite attendu et taux brut de réussite en 2010



## L'accès aux sports, aux loisirs et à la culture

La jeunesse n'a pas moins faim de culture que les générations plus âgées.

1/3 des 15-24 ans fréquente une bibliothèque/médiathèque au moins une à deux fois par mois contre moins d'1/5 chez les 25-34 ans. Si plus de la moitié des 15-24 ans n'a jamais vu un spectacle de danse, un concert ou un opéra, ils sont une majorité à avoir fréquenté une galerie d'art, un musée ou un monument historique au moins une fois dans l'année.

Dans ce contexte, les jeunes du Pas-de-Calais bénéficient d'un investissement historique des acteurs locaux pour favoriser l'accès au sport, aux loisirs et à la culture. Il se traduit par un taux important d'équipements culturels de proximité, démultiplié aujourd'hui par le recours aux nouvelles technologies.

## —2— De l'adolescence à la vie adulte

Même si le parcours de chaque individu est unique, le passage de l'adolescence à la vie adulte est jalonné d'étapes charnières communes. En quelques années un adolescent passe du statut d'enfant dans sa famille, à étudiant puis actif et compose à son tour sa propre famille. Ce parcours de vie induit une mobilité géographique forte : mobilité pour suivre ses études, pour trouver un emploi, pour trouver un logement, pour se mettre en couple, pour fonder une famille...

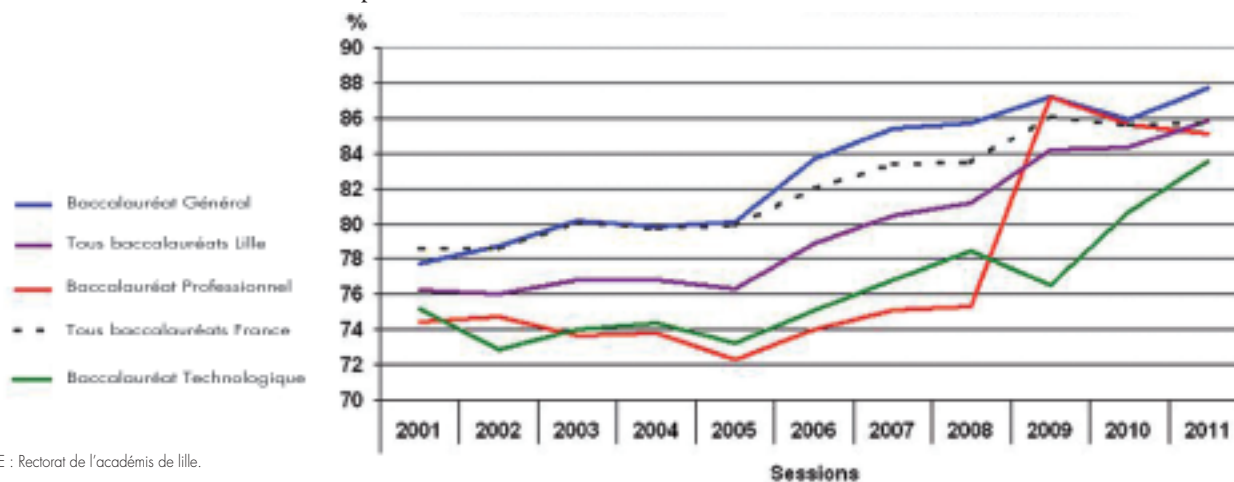
### A/ Les parcours éducatifs

Deux moments charnières peuvent être distingués permettant d'analyser les possibilités offertes aux jeunes du Pas-de-Calais. Le premier consiste à choisir sa filière au lycée et le second est constitué de l'offre post-baccalauréat.

Le Nord/Pas-de-Calais se caractérise par la persistance d'importantes difficultés scolaires qu'expliquent pour partie des indicateurs socio-économiques moins favorables pour les familles.

De fait, les taux de réussite constatés (par ex. au baccalauréat) sont inférieurs aux moyennes nationales même si la tendance est plutôt à un rattrapage ces dernières années.

—Évolution des taux académiques de réussite au baccalauréat



SOURCE : Rectorat de l'académis de lille.

Autre singularité, l'enseignement professionnel demeure surreprésenté dans l'académie de Lille à laquelle le département appartient. Ainsi, à l'issue de la troisième, plus de 42% des collégiens s'orientent vers un second cycle professionnel (contre 36,8% au niveau national), néanmoins ils ne représentent que 23,8% des bacheliers admis en 2010. Si les filières générales offrent globalement une formation équivalente, les filières professionnelles proposent une palette de choix diversifiée qui va conditionner le parcours professionnel des jeunes concernés.

Comme en moyenne nationale, les spécialisations dans le domaine des services (commerce, coiffure, hôtellerie...) sont majoritaires dans le Pas-de-Calais. La question de l'adéquation entre les métiers préparés et l'évolution du marché de l'emploi local constituent un enjeu important d'autant que les jeunes issus de familles de milieux défavorisés demeurent surreprésentés dans ces filières professionnelles.

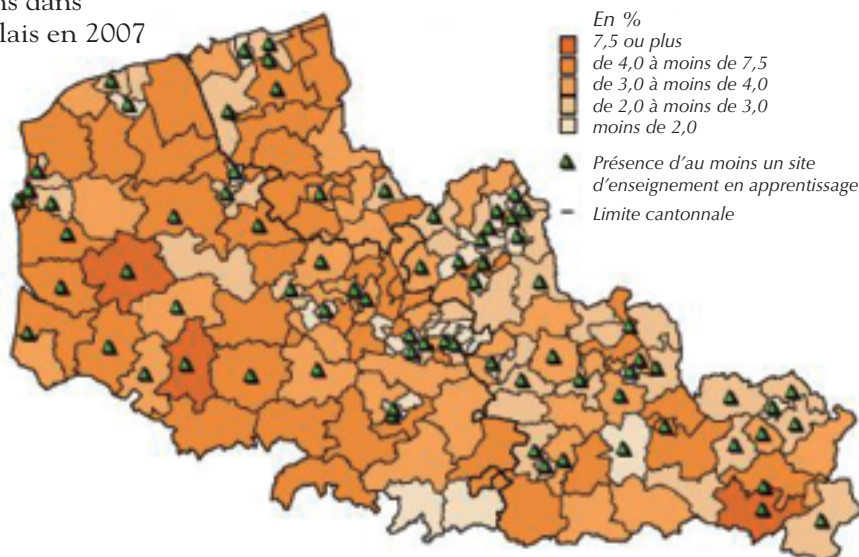
L'alternative pour la préparation d'un diplôme du secondaire professionnel consiste à emprunter la voie d'une formation en apprentissage.

En la matière, la Région présente un déficit important notamment pour l'apprentissage de niveau V (CAP<sup>2</sup> et BEP).

Dans le Pas-de-Calais, l'implantation de Centres de Formation des Apprentis (CFA) dans certains secteurs ruraux répond pourtant à une réelle demande locale.

Globalement, le faible taux d'occupation des places disponibles en apprentissage (59% seulement dans la Région) montre que subsistent encore des freins importants, culturels sans doute mais probablement aussi structurels avec la sous-représentation du secteur artisanal dans la Région.

—Parts des apprentis (hors enseignement supérieur) parmi les jeunes de 16 à 21 ans dans les cantons Nord - Pas-de-Calais en 2007



SOURCE : Recensement de la population 2007, exploitation complémentaire (Insee).

**« Le diplôme supérieur gage d'insertion professionnelle durable » (Atlas des jeunes de France)**

Près des 3/4 des embauches des jeunes de moins de 25 ans s'effectuent en CDD, intérim, contrats aidés. Cet accès à l'emploi stable varie selon le niveau de formation et suivant les territoires. Ainsi, pour la Région Nord Pas-de-Calais en 2007, si la part des sortants de l'enseignement secondaire ayant travaillé moins de 6 mois durant les 3 premières années d'activité est de 24,5%, la proportion chute à moins de 5% pour ceux sortis de l'enseignement supérieur.

S'agissant des choix d'orientation opérés après l'obtention du baccalauréat, ceux-ci peuvent s'appuyer sur une offre d'enseignement supérieur importante et largement présente sur l'ensemble du territoire régional et départemental. Si le pôle universitaire Lillois concentre une part importante des étudiants, l'offre de formation locale est bien développée notamment dans le Pas-de-Calais qui héberge deux des sept universités implantées sur la Région (l'université d'Artois et l'université du Littoral Côte d'Opale), réparties chacune sur 4 sites du département.

Pour autant, chaque pôle d'enseignement ne propose pas l'ensemble des formations et leur localisation a donc des conséquences sur les choix de formation des jeunes étudiants.

### Avantages et inconvénients de l'offre locale de formation sur les parcours

L'accès à la connaissance et l'acquisition de compétences tout au long de la vie peuvent être entravés par des blocages d'ordres économique et socioculturel. L'organisation de l'offre régionale et départementale d'enseignement supérieur illustre ces mécanismes de sélection :

- Les ressources économiques sont déterminantes dans le rapport domicile/étude. En effet, la proximité de l'établissement d'enseignement supérieur du lieu de résidence de leurs parents constitue un critère qui semble de plus en plus pris en compte par les futurs étudiants. Ce facteur a d'autant plus de poids que ceux-ci sont issus de familles en difficulté. Les pôles secondaires, qui constituent une offre généraliste de proximité, permettent de répondre aux logiques d'orientation contraintes des étudiants les plus modestes, ceux dont les parents n'ont pas les moyens de financer un logement autonome à proximité d'une université plus éloignée. L'offre de logements accessibles aux étudiants devient alors un élément prépondérant pour permettre à chacun d'effectuer librement son choix parmi l'ensemble des formations proposées.
- Le parcours scolaire antérieur à l'entrée dans l'enseignement supérieur joue également un rôle important quant à la capacité de mobilité des élèves. Le cumul d'éléments de réussite scolaire (mention, année d'avance, BAC général) favorise la mobilité des bacheliers, notamment pour ceux qui habitent dans les zones les moins dotées en termes d'offre de formation. L'enjeu de la promotion sociale par la formation ne concerne donc pas seulement l'enseignement supérieur, mais l'ensemble du parcours scolaire.

Le paradoxe de l'enseignement peut dès lors se résumer ainsi : la constitution d'une offre de proximité contribue à accroître la population étudiante mais ce critère de choix peut primer sur la spécialité ou la qualité de l'établissement.

Le développement progressif d'une offre de formation spécialisée dans les pôles d'enseignement supérieur du Pas-de-Calais permettrait de renforcer la qualité et la performance de l'ensemble du système universitaire régional.

Cela suppose parallèlement de faciliter la mobilité des étudiants, en particulier pour ceux résidant le plus loin des pôles universitaires.

Ainsi, sur le littoral les jeunes de milieux favorisés sont nettement plus nombreux que les jeunes de milieux défavorisés à poursuivre des études et à résider à Lille.

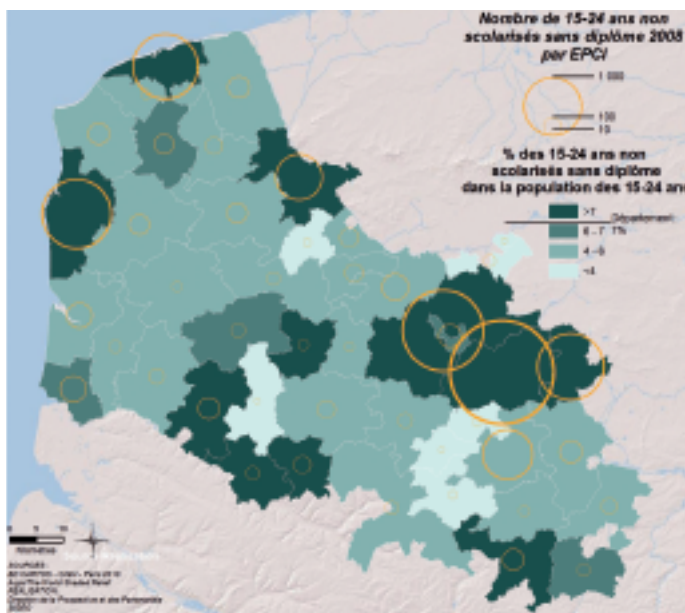
A l'inverse, la proximité et le système de transport aidant, près de 3/4 des jeunes du bassin minier étudiant à Lille vivent chez leurs parents, les différentes conditions économiques et sociales des familles n'ayant qu'un très faible impact sur leur choix d'orientation.

#### Un parcours scolaire crucial, la mobilité comme facteur d'ajustement » « De l'adolescence à la vie adulte », INSEE

Si les diplômés sont de plus en plus nombreux à l'échelle régionale, les emplois qu'ils occupent ne sont pas toujours en phase avec leur niveau de qualification : ainsi, 30% des jeunes diplômés sont employés ou ouvriers en 2007. La mobilité géographique est essentielle car elle permet d'accéder à une offre de formation plus large et de s'ouvrir les portes d'un marché de l'emploi bien plus étendu.

#### Conclusions de l'étude :

- Être mobile à l'échelle régionale limiterait de 40% le risque d'être au chômage pour un diplômé du supérieur.
- Avoir la possibilité de quitter la région pour trouver un emploi limiterait de 40% les risques de chômage pour un non diplômé et de déclassement pour un diplômé du supérieur.



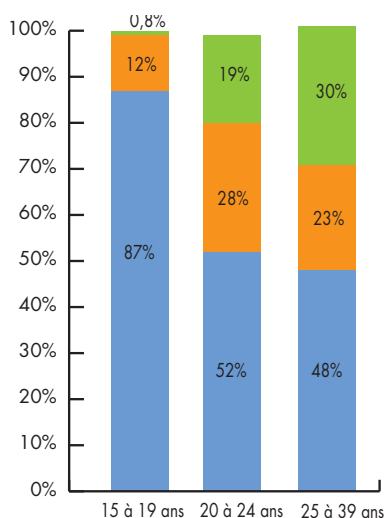
## Un niveau de formation moyen qui rend plus difficile qu'ailleurs l'insertion des moins qualifiés

Le Pas-de-Calais se caractérise par une surreprésentation des jeunes sans aucun diplôme.

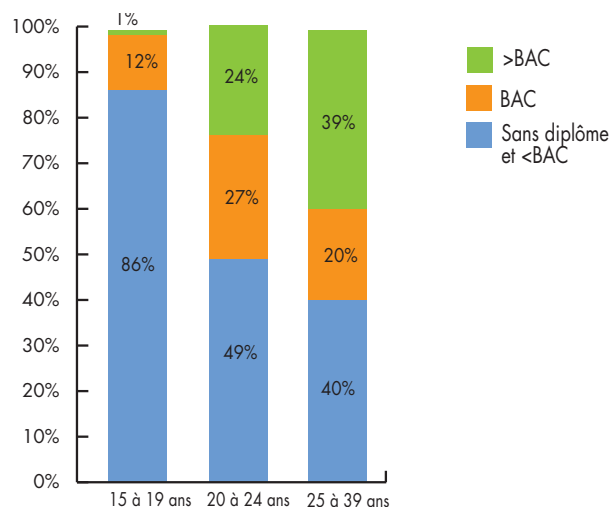
.A l'opposé, les plus qualifiés sont deux fois moins nombreux qu'en moyenne nationale. A l'échelle des territoires, si les principales agglomérations concentrent la plus grande part de ces jeunes, certains secteurs ruraux sont également fortement concernés par ce type de situation.

Par ailleurs en 2008, sur près de 238 000 personnes identifiées comme souffrant d'un handicap (déficiences motrices, visuelles, auditives, psychiques...), plus de 6 000 sont des jeunes en apprentissage, élèves ou étudiants. Sachant que sur ces 238 000 personnes en situation de handicap, plus des deux tiers ne sont pas titulaires d'un diplôme ou au mieux titulaire du CEP<sup>3</sup> ou du Brevet des collèges, la situation des jeunes aujourd'hui en situation de handicap invite les pouvoirs publics et les acteurs locaux à une action résolue pour les aider à réaliser des parcours scolaires qualifiants.

—Pas-de-Calais :  
niveau de diplôme de la population  
non scolarisée en 2008



—France métropolitaine :  
niveau de diplôme de la population  
non scolarisée en 2008

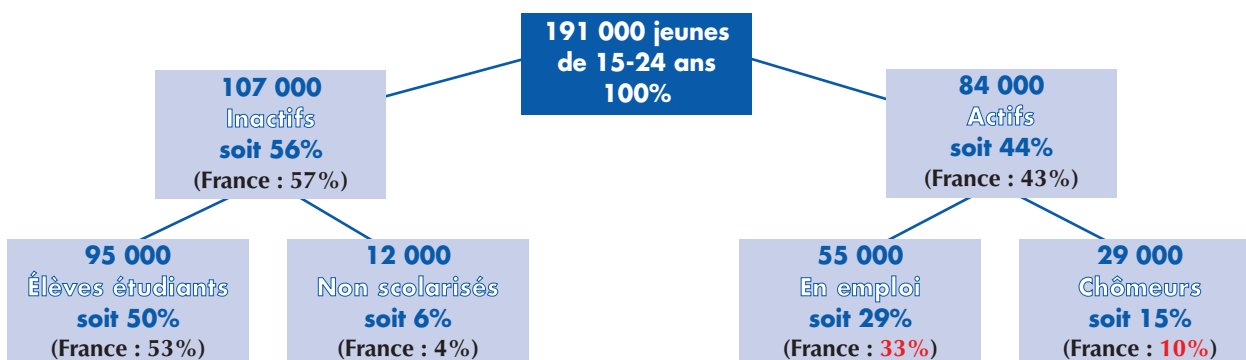


## B/ L'entrée dans la vie active

Bien que l'obligation d'aller à l'école prenne fin à 16 ans en France, et que quelques jeunes entrent progressivement à partir de cet âge sur le marché du travail, c'est à compter de 20 ans que la majorité d'une classe d'âge devient active.

Si l'insertion sur le marché du travail demeure particulièrement difficile pour les faiblement diplômés, elle le devient également pour les plus diplômés qui connaissent de fréquentes situations de déclassement.

### L'activité des 15-29 ans dans le Pas-de-Calais



En 2008, 84 000 jeunes âgés entre 15 et 24 ans se considéraient comme actifs au sens de l'INSEE. Parmi eux, 55 000 occupaient effectivement un emploi.

La particularité du Pas-de-Calais tient surtout à la catégorie des jeunes qui déclarent être à la recherche d'un emploi. Avec 29 000 chômeurs de moins de 25 ans, les jeunes du département connaissent des difficultés d'accès à l'emploi plus importantes qu'en moyenne nationale.

3/ Certificat d'Etudes Primaires



Cela dit, l'examen des tendances longues montre que le chômage des jeunes dans le Pas-de-Calais, depuis 15 ans, suit une courbe similaire à la courbe nationale, bien que moins prononcée.

### Les attentes exprimées par les jeunes

« Situation et conditions de vie des jeunes du Pas-de-Calais », BVA/CG62, mai 2012.

- **Informier davantage sur les dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle** notamment sur les contrats aidés (67% déclarent ne pas les connaître), le programme régional de formation (77%) et le CIVI (80%).
- **Aider prioritairement la mise en relation avec les entreprises** (31% de citations) et secondairement, soutenir les jeunes pour acquérir de l'expérience professionnelle (23%) et les sensibiliser sur les métiers qui embauchent (21%).
- **Améliorer la notoriété et l'image des structures spécialisées** (4<sup>ème</sup> moyen cité le plus efficace pour trouver un emploi par 29% des jeunes sondés).

**Des structures qui par ailleurs, répondent aux attentes des jeunes et qui apportent les informations actuellement peu connues.**

Autrement dit, quand le chômage des jeunes baisse en France, il baisse moins vite dans le Pas-de-Calais. Mais à l'inverse, quand il monte en France, il augmente moins vite dans le Pas-de-Calais et c'est notamment le cas depuis le début de la crise en 2008. Point plus négatif, 29,2% des jeunes âgés de 18 à 25 ans ne sont ni scolarisés, ni en emploi, ni en stage, ce qui place le Pas-de-Calais à la dernière place des départements de France (moyenne France : 19,1%). Ce phénomène vient renforcer les situations de pauvreté constatées parmi la population des moins de 25 ans.

—Taux de pauvreté des jeunes

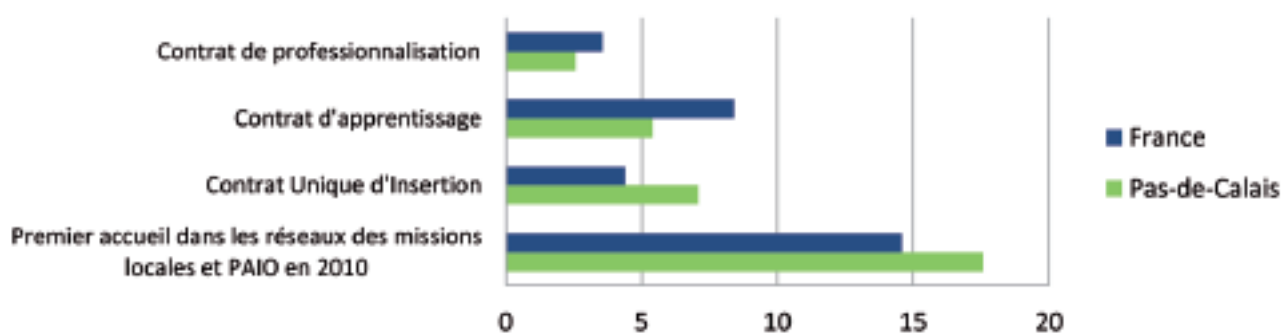
	PAS-DE-CALAIS	FRANCE
moins de 20 ans	37,3 %	33,1 %
20 - 24 ans	7,7 %	7,4 %
25 - 29 ans	5,6 %	5,8 %

Source : INSEE - Indicateurs Sociaux Départementaux 2009

### Nature et localisation des emplois occupés par les jeunes de 15-29 ans

Dans le Pas-de-Calais, 25% des jeunes actifs sont en CDD et 25% en contrat limité spécifique (intérim, contrats aidés, stage rémunéré...), soit la moitié en situation contractuelle précaire.

—Insertion professionnelle des jeunes de 15 - 26 ans



Source INSEE - ISD 2010. PAIO : les Permanences d'Accueil, d'Information et d'Orientation sont des lieux d'accueil, d'information et d'orientation professionnelle. Tout comme la mission locale d'insertion, les PAIO s'adressent aux jeunes de 16 à 25 ans qui sont sortis du système scolaire ou qui rencontrent des difficultés

En 2005, une cohorte de 54 000 jeunes de 15 à 29 ans venant d'obtenir un premier emploi significatif a commencé à faire l'objet d'un suivi. Cette étude a permis d'appréhender leur intégration sur le marché du travail et d'identifier les caractéristiques particulières du début du parcours professionnel des jeunes en Nord - Pas-de-Calais.

Qu'a-t-il été mis en lumière ? La moitié a démarré dans la vie active avec un contrat d'une durée d'au moins 9 mois mais, pour un tiers d'entre eux, à temps partiel. L'autre moitié a, quant à elle, débuté avec des contrats inférieurs à 9 mois ou des contrats intérimaires.

A quels types de postes ces contrats correspondaient-ils ? Pour 40%, il s'agissait d'un poste d'employé (prévalence forte du commerce) et pour 20% d'un poste d'ouvrier non qualifié (surtout dans le secteur industriel).

Au cours des trois années suivantes, les changements de catégorie socioprofessionnelle ont concerné un tiers de ces jeunes, le deuxième tiers ne changeant pas et l'information étant inexistante pour le dernier tiers.

	NORD/PAS-DE-CALAIS		FRANCE	
Parcours professionnel stable	25 200	46 %	411 648	48 %
Parcours en temps partiel durable	6 482	12 %	93 780	11 %
Parcours jalonné de missions d'intérim	4 320	8 %	53 136	6 %
Temps partiel suivi de situations diverses	6 156	11 %	92 124	11 %
Parcours hors des secteurs privés et semi-publics	12 180	23 %	200 988	24 %
<b>TOTAL</b>	<b>54 338</b>	<b>100 %</b>	<b>851 676</b>	<b>100 %</b>

Source : INSEE – DADS 2005 à 2008

Lorsque la catégorie socioprofessionnelle est connue, la situation semble s'améliorer avec la progression de la qualification des ouvriers, un peu plus marquée dans la région.

La part des employés diminue alors que celle des cadres et professions intermédiaires augmente de façon significative. Ces résultats sont cependant à compléter par les 30% de jeunes pour lesquels la situation n'est pas connue.

S'agissant de la géographie des emplois occupés par les jeunes de 15 à 29 ans résidant dans le Pas-de-Calais, celle-ci recoupe globalement celle de l'ensemble des actifs du Pas-de-Calais à une exception notable.

Nettement plus que leurs aînés, les 15-29 ans sont poussés à trouver du travail hors du Département. Ainsi, plus de 17% d'entre eux travaillent dans le Nord tout en continuant à résider dans le Pas-de-Calais.

**Les jeunes au travail : insatisfaits mais optimistes  
(« La jeunesse du monde »,  
FONDAPOL, 2011)**

61% de la jeunesse française se dit satisfaite de son emploi actuel (meilleur score des pays occidentaux) mais seulement 49% se déclarent confiants pour trouver un bon travail dans l'avenir (le chômage est également bien plus redouté par les jeunes Européens que par leurs aînés, jusqu'à 10 points de plus).

Dans leur définition « d'un bon travail », bon salaire – bonne ambiance – travail intéressant s'imposent comme les aspects privilégiés par les jeunes Français, qui placent le salaire légèrement devant.

Néanmoins, pour de nombreux jeunes occidentaux « avoir un travail passionnant » apparaît comme un objectif de second plan derrière la fondation d'une famille et d'être en bonne santé. De plus, le travail occupe une place moins importante dans l'identité des jeunes des pays riches que de ceux des pays émergents (70% des Européens contre 90% au Brésil ou 97% en Inde).

## C/ Les parcours résidentiels

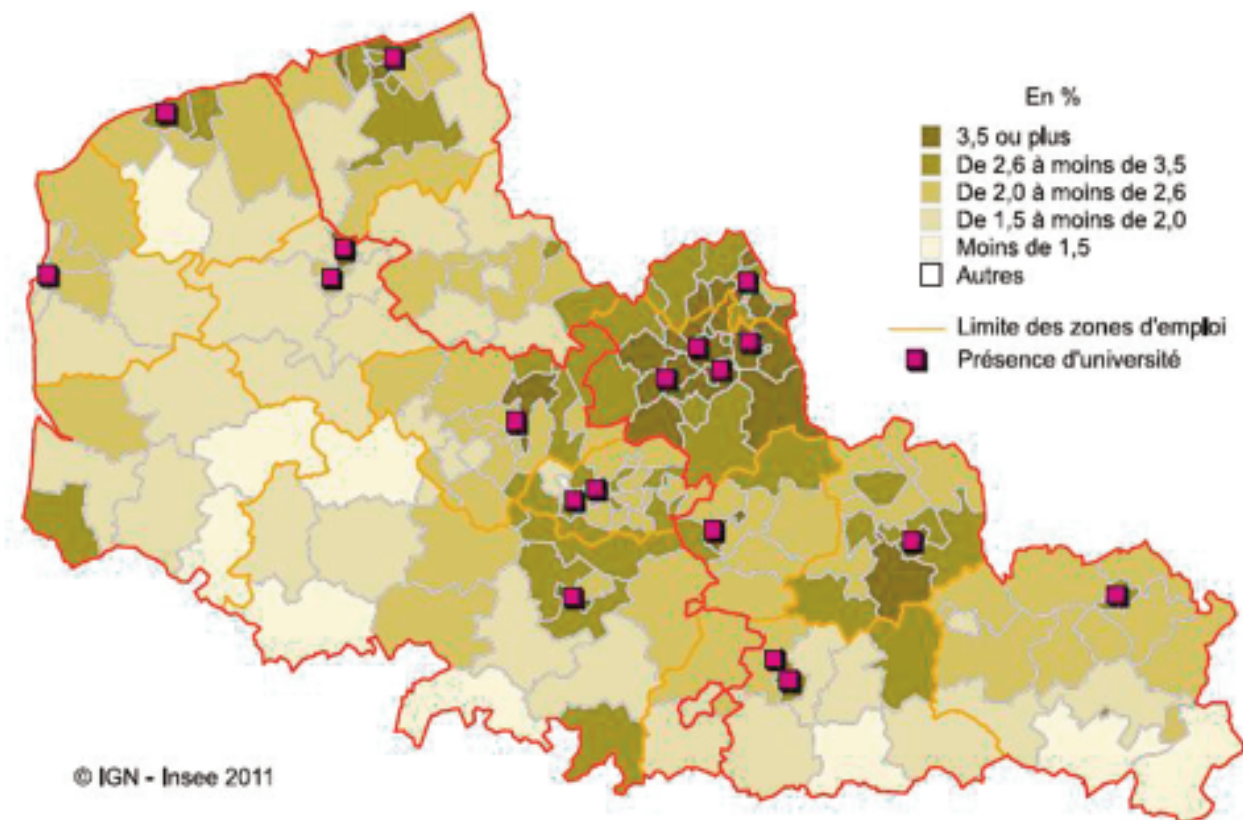
Les études et l'accès à l'emploi sont les principaux facteurs déclencheurs de l'autonomie.

Ainsi, souvent, la poursuite d'études supérieures est-elle symbolisée par une première décohabitation du foyer familial : les jeunes déménagent pour se rapprocher du lieu de leur formation universitaire.

A ce titre, le pôle universitaire lillois attire de nombreux jeunes du Pas-de-Calais : 7 920 étudiants qui résident dans le Nord en 2008 habitaient le Pas-de-Calais en 2003.

**Des parcours diversifiés où autonomie ne rime pas toujours avec indépendance  
(« Atlas des jeunes de France », INJEP, 2012)**

Pendant longtemps, la jeunesse se caractérisait comme l'état transitoire antérieur à l'entrée dans la vie adulte symbolisée par l'accession à un emploi stable, à la mise en couple et l'indépendance résidentielle. Aujourd'hui les frontières de la jeunesse sont moins immuables qu'auparavant, les décohabitations plus tardives et les départs du domicile parental pas forcément définitifs. Il apparaît ainsi plus complexe de tirer un modèle unique pour caractériser ce processus lent : devenir adulte. Cette diversification des parcours d'entrée dans la vie adulte, avec une désynchronisation des rythmes de passage des étapes d'un jeune à l'autre, induit des changements aléatoires qui ont tendance à ne pas bouleverser le désir d'autonomie des jeunes mais plutôt à limiter leur indépendance réelle. En effet, la décohabitation résidentielle des jeunes Français reste relativement précoce par rapport à celle de leurs homologues européens, néanmoins leurs capacités d'autofinancement ne va pas forcément de pair (prêts bancaires, caution et garantie logement...). L'allongement de la scolarité, retardant l'entrée sur le marché du travail, la précarisation des premiers emplois, les aides de l'Etat limitées, sont autant de motifs intervenants dans les difficultés de la jeunesse pour accéder à l'indépendance financière et résidentielle.



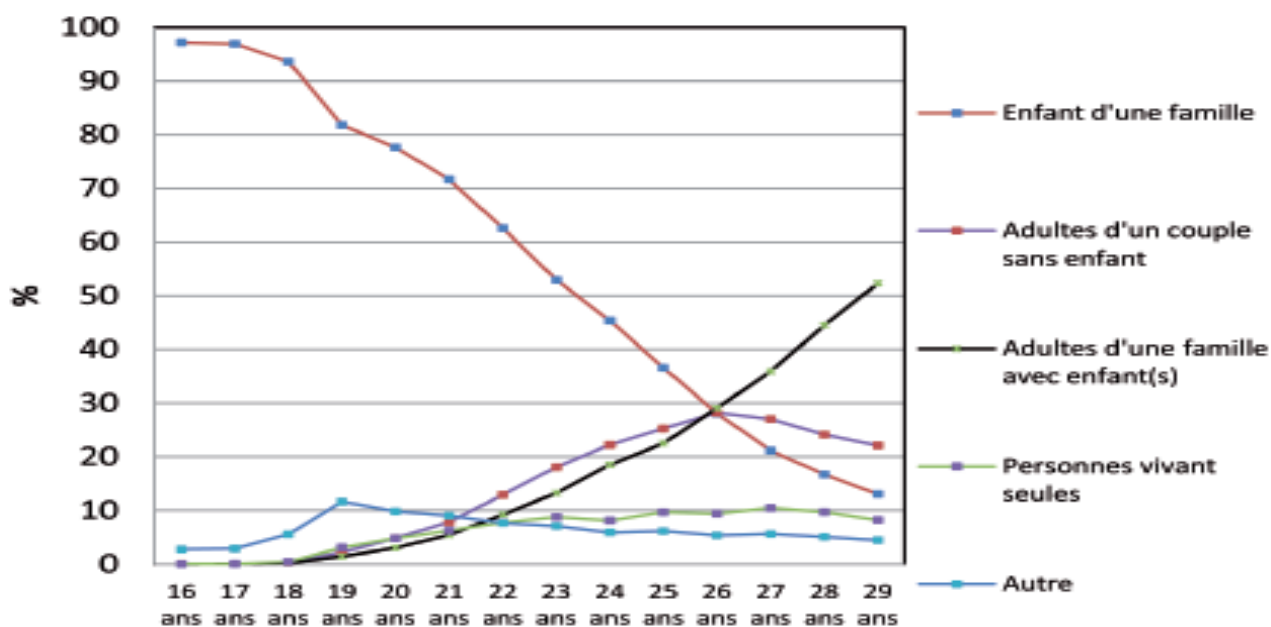
Source : recensement de la population en 2007 - exploitation complémentaire (Insee)

L'accès à l'emploi est également une étape essentielle dans la vie des jeunes qui favorise l'autonomie.

L'entrée dans la vie active, même si elle ne se fait pas toujours de façon brutale oriente de façon importante le parcours résidentiel. De fait, un jeune diplômé de l'enseignement supérieur a plus de chance de trouver un emploi s'il quitte la région : la mobilité diminue le risque de chômage.

S'agissant du Pas-de-Calais, les parcours résidentiels des jeunes se distinguent des parcours types constatés dans le reste de la France. Ils restent plus longtemps chez leurs parents, et quand ils en partent, c'est pour former un couple qui, plus vite qu'ailleurs, va accueillir un enfant.

—Progression du mode de cohabitation des jeunes selon l'âge dans le Pas-de-Calais en 2008



Quand les jeunes de moins de 25 ans n'habitent plus le foyer parental ni une résidence étudiante, ils habitent principalement un logement qu'ils louent : 90% d'entre eux sont locataires. Le parc social joue un rôle important : un tiers des jeunes ménages y résident (France : 13%). 50 000 jeunes âgés de 15 à 24 ans ont constitué leur propre ménage dans le Pas-de-Calais.

Parmi eux, on observe une plus forte représentation des couples et des foyers avec enfant tandis que les ménages d'une personne seule apparaissent en retrait (19% contre 35% en France). Ce phénomène génère des besoins particuliers en termes de logement ainsi que d'aide pour y accéder et s'y maintenir : prix, taille du logement...

**Les attentes exprimées par les jeunes (« Situation et conditions de vie des jeunes du Pas-de-Calais », BVA/CG62, mai 2012)**

**62% des jeunes interrogés ont été aidés pour obtenir leur logement** : principalement par des proches (30%) mais aussi par une banque (22%) ou par une collectivité territoriale (13%).

Les attentes exprimées pour améliorer l'accès au logement :

- Rendre les emprunts pour le logement plus faciles à obtenir (32% des citations)
- Diminuer les charges liées au coût de l'énergie (24% des citations)

## D/ Les modes de vie et la participation à la vie citoyenne

L'évolution des comportements et l'exercice de la citoyenneté au sens large recouvrent de multiples dimensions et sont, de la sorte, difficilement appréhendables avec des notions uniquement statistiques.

Il est cependant possible de les approcher au travers des quelques aspects qui suivent.

### L'exercice du droit de vote

Le vote reste considéré comme un moyen d'expression privilégié, y compris au sein des jeunes générations, mais la norme civique qui lui est attachée s'est nettement affaiblie.

Ainsi, près de six Français sur dix considèrent que le vote constitue le moyen le plus efficace pour influencer les décisions politiques mais cette priorité est d'autant plus forte que la population est âgée :

- 70% des 65 ans et plus citent le vote en premier,
- mais seulement 53% des 18-24 ans.

Aux élections Présidentielles de 2012, 27% des 18-24 ans se sont abstenus contre 19% pour l'ensemble des Français.

**Les attentes exprimées par les jeunes (« Situation et conditions de vie des jeunes du Pas-de-Calais », BVA/CG62, mai 2012)**

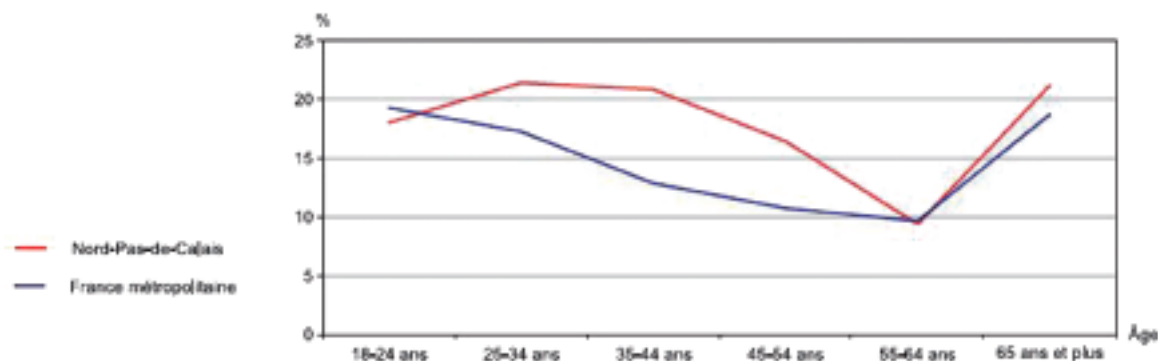
**Une participation citoyenne relativement bonne** : au cours des 2 dernières années, 67% ont voté à une élection, 34% ont participé à une action caritative ou bénévole et 18% ont été délégués de classe.

**Une participation à la vie culturelle, associative et sportive également bonne** : 52% ont été inscrits au cours des 2 dernières années dans un club sportif, 36% à une activité culturelle ou de loisirs et 11% ont été membres du bureau ou d'un conseil d'administration d'une association.

Les attentes exprimées pour améliorer la citoyenneté des jeunes :

- Aider les jeunes à financer leurs pratiques culturelles et sportives (32% des citations)
- Augmenter le nombre de lieux où les jeunes peuvent se retrouver (30% des citations, 36% et attente prioritaire pour les 15-22 ans).

—Taux d'abstention au premier tour des présidentielles de 2007 par âge



Source : INSEE - enquête participation électorale 2007

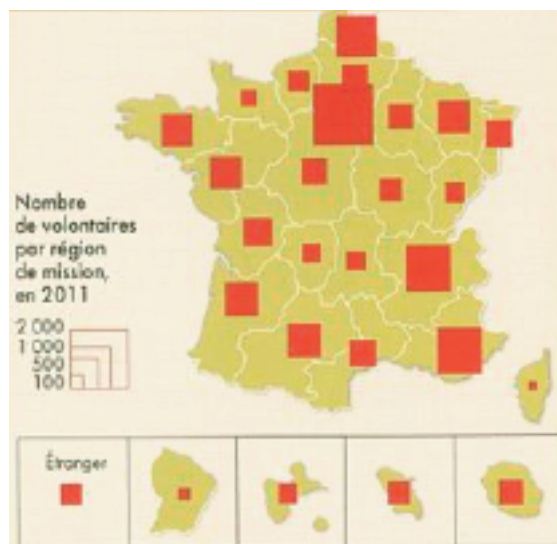
Les jeunes font l'usage d'une citoyenneté de plus en plus intermittente, marquée par un lien plus ténu à l'obligation de voter et par des allers-retours entre le vote et l'abstention. A l'exception du scrutin présidentiel, pour toutes les autres consultations, ils témoignent d'un taux de participation en moyenne de dix points inférieurs à celui que l'on observe dans l'ensemble du corps électoral.

## L'implication dans la vie sociale au travers de la culture, du sport, de la vie associative

Les formes d'engagement adoptées par les jeunes relèvent ainsi davantage de pratiques individualisées, souvent à caractère protestataire, telles que les manifestations et pétitions. Porteuses de revendications solidaires, humanitaires ou humanistes, elles s'inscrivent dans une temporalité différente de l'action politique classique : les jeunes sont animés par l'urgence.

L'idée d'une dépolitisation de la jeunesse est donc fautive, leur engagement vise une efficacité immédiate, qui se traduit chez eux par une volonté d'obtenir des débouchés concrets aux actions menées. Ils peuvent adhérer à une association, à un syndicat, à un parti politique, et tenter de faire évoluer la société dans laquelle ils vivent, de venir en aide aux autres ou d'influencer la politique nationale.

—Jeunes volontaires en service civique



Source : Agence du service civique 2011

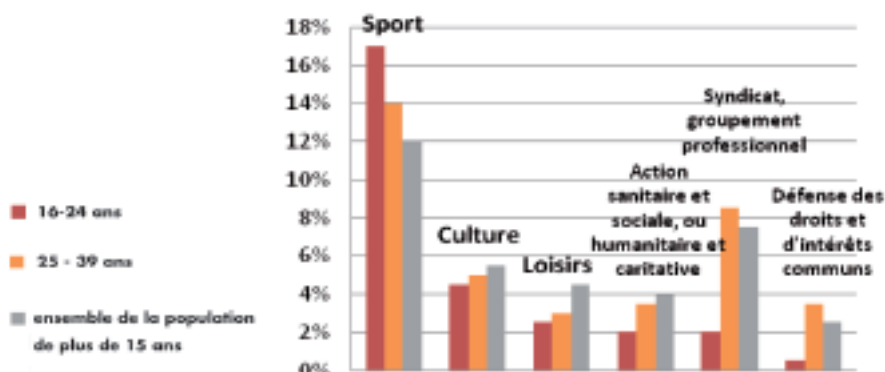
Dans ce domaine également, l'enquête réalisée par BVA pour le Conseil Général du Pas-de-Calais témoigne d'une participation des 15-29 ans plutôt bonne dans le Département.

85% des 15-35 ans font confiance aux associations pour que la société évolue dans le sens qu'ils veulent.

Dans ce sens, les associations représentent pour ces jeunes des « concrétisateurs » de l'action.

L'implication associative des jeunes évolue avec l'âge : les moins de 25 ans sont surtout engagés dans les associations sportives, alors que leurs aînés sont majoritaires dans les associations portant d'autres objectifs. De plus, la présence sur les réseaux sociaux devient un mode d'expression de plus en plus privilégié, notamment pour les plus jeunes : ainsi, 35% des bénévoles de moins de 25 ans se déclarent internautes actifs pour défendre une cause sur Internet.

—Quelle association les jeunes préfèrent-ils ?



## L'ouverture au monde et la génération numérique

Le goût des voyages et la découverte d'autres cultures, les pratiques culturelles spécifiques et un usage significatif des technologies numériques sont autant de marqueurs forts de la jeunesse.

Au cours des deux dernières années, 82% des jeunes du Pas-de-Calais interrogés par BVA pour le compte du Conseil Général sont sortis de la région et 55% ont séjourné au moins une fois à l'étranger.

Toutefois, les jeunes actifs à la recherche d'un emploi ne sont que 67% à être sortis de la Région et 38% à être aller à l'étranger. Un clivage fort au niveau de la mobilité géographique est donc perceptible, là encore le niveau d'étude et l'emploi occupé jouent un rôle déterminant.

**« Fonder son foyer : principal objectif de réussite des jeunes Français » (« La jeunesse du monde », FONDAPOL, 2011)**

83% des jeunes Français se disent satisfaits de leur vie (> moyenne européenne : 78%) mais 71% estiment la situation du pays insatisfaisante (69% au niveau européen).

Parmi les accomplissements désirés, l'acquisition d'un logement (68%) et le projet d'avoir des enfants (58%) distinguent la jeunesse française, qui privilégie la fondation d'une famille comme le moyen de vivre une vie satisfaisante (France : 47% ; Europe : 39%) loin devant le fait de gagner beaucoup d'argent (14%) ou de se sentir libre (18% ce qui la rapproche des jeunes russes, polonaises, estoniennes ou encore marocaines).

Aujourd'hui en France, seulement 15% des 20-24 ans n'utilisent pas d'ordinateur ou internet, 34% n'en disposent pas à leur domicile.

Ils sont toutefois 58% à l'utiliser tous les jours pour une durée moyenne hebdomadaire autour de 17h (contre 12h en moyenne générale). Les jeunes sont donc plus utilisateurs d'Internet que leurs aînés.

Néanmoins ces usages sont diversifiés et vont évoluer avec l'âge, ainsi les 15-24 ans sont plus spécifiquement consommateurs d'Internet à des fins de communication (messageries instantanées, blogs, sites personnels, réseaux sociaux), de téléchargements et de partage de vidéos/musiques.

Cette tendance diminue à partir de 25 ans, où la recherche d'informations pratiques et la gestion des affaires personnelles (banque, impôts,...) prennent le pas dans l'utilisation d'Internet.

### **La prise de conscience des enjeux de santé**

En dépit d'une amélioration globale du niveau de santé de la population française, d'une jeunesse qui globalement se porte bien, des inégalités sociales de santé persistent, voire parfois se creusent.

Ainsi, les jeunes consultent peu et éprouvent des difficultés à entamer des démarches auprès d'un médecin. Ce constat trouve ses sources dans une certaine habitude de prise en charge par les parents durant l'enfance, qui rend le jeune en quête d'autonomisation, moins expérimenté face au système de soins et moins enclin à voir ses problèmes résolus par un adulte.

Néanmoins la mise en place d'actions menées en direction des jeunes à une échelle locale telles que la gratuité, la confidentialité et l'anonymat préservé au sein d'espaces de proximité constituent de vrais leviers pour l'accès à la santé des 12-25 ans, même s'il s'agit de lieux n'offrant pas forcément de soins.

#### **« La première génération numérique : vers une démocratisation de l'accessibilité » (« Atlas des jeunes de France », INJEP, 2012)**

Les 15-30 ans ont grandi dans un monde de «nouvelles technologies» qu'ils ont pu intégrer complètement dans leur mode de vie, avec des impacts sur les pratiques et consommations culturelles. En effet, l'adoption des TIC a modifié le rapport au temps en rendant accessible et en démultipliant le temps consacré à la culture et au relationnel. Le phénomène des SMS témoigne de cet écart entre la génération numérique envoyant en moyenne 250 SMS par semaine contre 1 SMS/jour pour les classes d'âge nées avant 1980. L'équipement en téléphone portable quasi exhaustif pour cette génération a amplifié les marges d'autonomie même si certaines inégalités subsistent quant à la qualité technique des équipements (également valable pour les ordinateurs) permettant plus ou moins de fonctions et d'usages. Néanmoins, la démocratisation de l'accès à certaines pratiques, cumulée à la diffusion généralisée d'une culture médiatique et à une tendance à la désaffection parmi les catégories favorisées de certaines pratiques légitimes telles que la lecture, permettent de constater, entre la génération des parents et celle des enfants, une résorption des écarts entre ouvriers et cadres.

#### **Les attentes exprimées par les jeunes (« Situation et conditions de vie des jeunes du Pas-de-Calais », BVA/CG62, mai 2012)**

Les attentes exprimées pour améliorer la santé des jeunes :  
**l'information et la prévention**

- 60% des jeunes déclarent avoir besoin d'être davantage informés pour être attentifs à leur santé. Les plus jeunes sont encore plus demandeurs d'informations (69% des citations).
- La majorité relative déclare avoir besoin d'informations sur l'équilibre alimentaire (35%). Les autres sont moins cités : les addictions (18% ; 26% pour les 15-22 ans), les maladies sexuellement transmissibles (15%) et les moyens de contraception (14%, 18% pour les 15-22 ans.)

## **—3— Conclusion : le parcours d'une génération dans le Pas-de-Calais**

En dépit d'un vieillissement global de sa population, le département du Pas-de-Calais gagne des habitants et reste l'un des plus jeunes de France. Les familles demeurent, dans ce cadre, le principal moteur du dynamisme démographique et ce phénomène induit des besoins locaux spécifiques pour continuer à garantir un cadre de vie épanouissant et les conditions de la réussite éducative pour les enfants du Département.

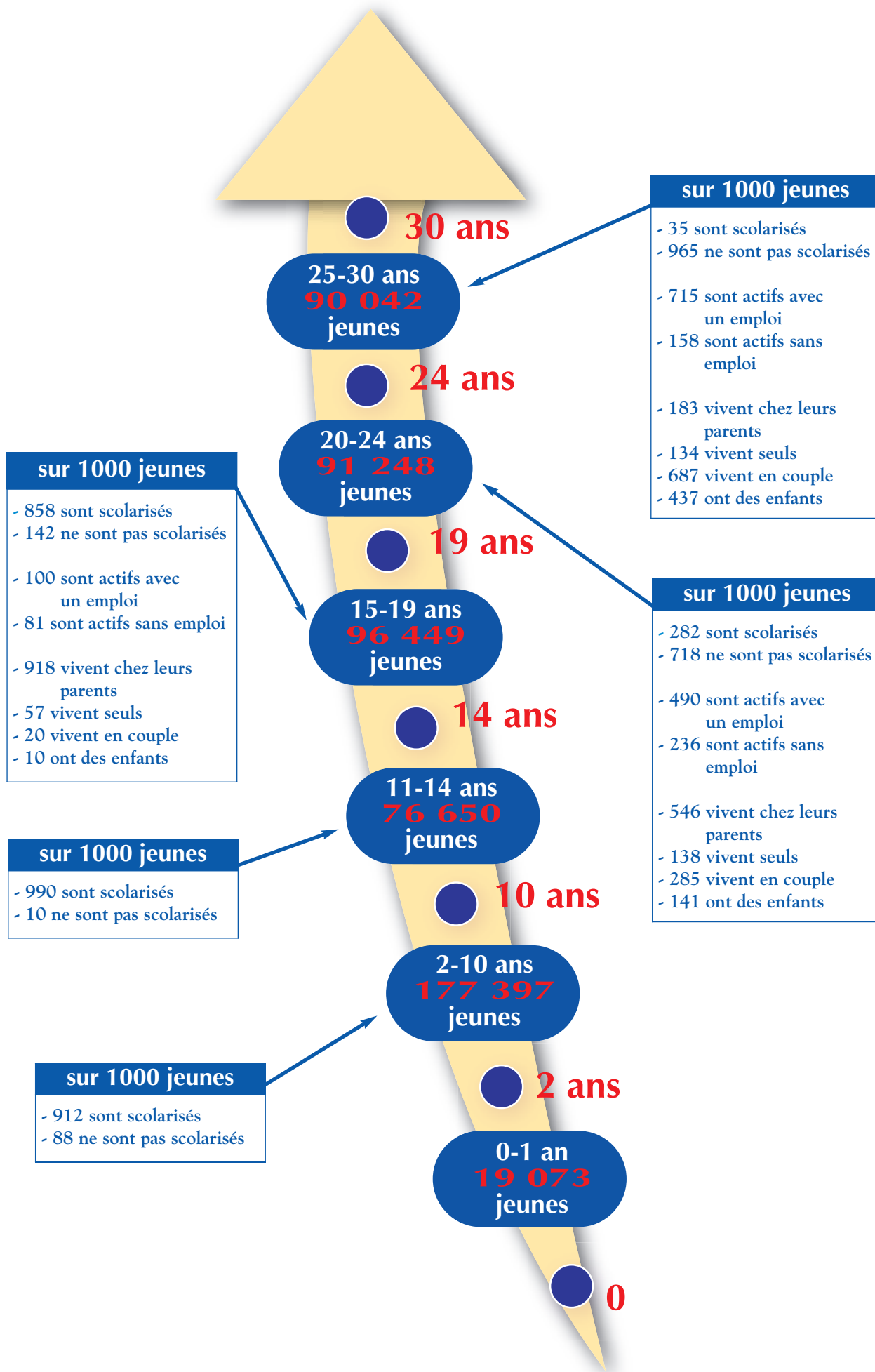
A compter de l'adolescence jusqu'au passage à la vie adulte, la notion de parcours d'autonomisation doit être comprise comme une clé de lecture essentielle des besoins des jeunes. De l'entrée au lycée jusqu'à l'obtention d'un emploi durable, du premier départ du domicile parental à la fondation d'un foyer, les jeunes du Pas-de-Calais se retrouvent confrontés à des choix multiples qui les conduiront vers l'autonomie.

Dans ce contexte, la spécificité du Pas-de-Calais, tient au fait que les jeunes restent plus longtemps au domicile parental mais qu'ils fondent ensuite plus rapidement une famille. Elle tient aussi à l'existence d'un contexte économique et social moins favorable qu'ailleurs qui constitue souvent un frein à la fluidité de ces parcours. Pour les jeunes du Pas-de-Calais, peut-être davantage que pour d'autres, la capacité à être mobile se trouve être un facteur déterminant de réussite.

Mais la force de la jeunesse du Pas-de-Calais, qui en cela la rapproche de bien des jeunes du monde, réside dans sa capacité à inventer ses propres modes d'investissement vers l'avenir : investissement citoyen, implication dans la vie sociale et culturelle, ouverture sur le monde et faculté toute particulière à se saisir des opportunités offertes par les révolutions numériques à l'œuvre.

Ainsi, par delà les contrastes et les singularités, comment décrire le parcours de cette génération des moins de 30 ans qui réside aujourd'hui dans le Pas-de-Calais ?

Le schéma ci-dessous esquisse une première synthèse dans cette direction en symbolisant pour chaque grande étape du parcours de vie jusqu'à 30 ans la situation des jeunes du Département au regard de la scolarité, de l'emploi, du logement ou de la famille.







## Les jeunes dans le Pas-de-Calais : pour une réponse globale, le Pacte essaime un réflexe « Jeunesse » dans les politiques départementales et fédère les initiatives territoriales et partenariales

Les jeunes sont une ressource durable pour notre département. Mais c'est également une ressource vulnérable et fragile qu'il convient d'accompagner tout au long d'un parcours vers l'autonomie. Ce faisant, le Département réaffirme l'importance de l'Education au sens large du terme et de la prévention précoce permettant aux jeunes de franchir les différentes étapes vers l'autonomie (orientation, formation, logement, mobilité, emploi ...).

Depuis 2005, le choix de la territorialisation renforce la proximité des services départementaux et par conséquent l'adaptation des politiques départementales aux problématiques de chacun des 9 territoires. En ce qui concerne la Jeunesse, le maillage territorial est renforcé par les partenariats avec les missions locales, les fédérations et associations de jeunesse et d'éducation populaire et les associations sociales, culturelles et sportives.

Selon les ressources locales et les modalités de gouvernance, les réponses peuvent être diversifiées. Néanmoins, la fragmentation des interlocuteurs, les ruptures d'âge dans les dispositifs et les discontinuités de préoccupations des jeunes eux-mêmes entravent un suivi personnalisé adapté au plus juste et continu.

C'est en ce sens que le Département souhaite devenir **FÉDÉRATEUR** des initiatives en direction de la jeunesse, initiatives aujourd'hui portées par de nombreux acteurs qu'il convient de rendre plus visibles et accessibles.

Pour autant, les besoins des jeunes sont multiples et évolutifs : «guide», «moteur» ou «balise», le Département se positionne en interlocuteur ou en partenaire des opérateurs sur le territoire, afin d'offrir la réponse la plus adaptée à la situation vécue du moment. Que l'accompagnement se fasse sur une période longue ou sur un simple « coup de pouce », il doit s'envisager dans un processus d'autonomisation de la personne la plus complète possible.

Ecouter, reconnaître et responsabiliser sont donc les principes départementaux qui sous-tendent les enjeux stratégiques définis.

### LES JEUNES SONT UNE RESSOURCE

**Pré-requis :** Réaffirmation du rôle fondamental de l'Education et de la prévention précoce pour prévenir les situations de décrochage et éviter les ruptures

**Des principes :** Le Département fédérateur  
Des partenariats renforcés pour un réflexe « Jeunesse »  
Le Département « Guide – Moteur – Balise » pour l'accompagnement des jeunes vers l'autonomie

**Les enjeux :** Accompagnement de TOUS les jeunes  
Individualisation des parcours  
Implication des jeunes

#### Les propositions générales transversales :

- > Plate forme collaborative destinée aux professionnels signataires
- > Un outil multimédia à destination des jeunes
- > Une journée de rencontre annuelle

#### Les propositions thématiques départementales et partenariales :

Les leviers existants pour agir

Les pistes de travail à explorer

Les mesures phares

EMPLOI



MOBILITÉ



LOGEMENT



CITOYENNETÉ



SANTÉ



## — 1 — Le Pacte : la volonté de fédérer les initiatives afin d'accompagner en continu le parcours vers l'autonomie

Une approche plus intégrée de la Jeunesse se construit avec l'ensemble des parties prenantes. Celles-ci sont nombreuses à accompagner les jeunes : Missions Locales, Pôle Emploi, Fédération et associations de Jeunesse et d'Education Populaire, Europe, Etat, Régions, Départements, EPCI, Communes, centres sociaux, établissements scolaires, associations citoyennes .... Autant d'organismes institutionnels ou associatifs qui sont dirigés et animés par des professionnels aux compétences diverses et intervenants dans un champ spécifique : enseignants, conseillers d'orientation, formateurs, éducateurs assistants sociaux et familiaux, élus et fonctionnaires ...

Les périmètres segmentés et spécialisés de leur champ de compétences engendrent des difficultés d'accès aux dispositifs à même d'aider et accompagner les jeunes ou leurs familles.

De ce fait, si beaucoup d'organismes, d'institutions, de professionnels se préoccupent de la Jeunesse, les réponses apportées restent parcellaires et dépendantes de multiples interlocuteurs. Dans ses recherches, l'individu est souvent renvoyé d'une personne à l'autre, d'un organisme à un autre. La perception de ne pas être entendu et de réaliser un « parcours du combattant » pour obtenir un accompagnement est prégnant dans les discours. Ces difficultés sont accrues pour les jeunes les plus fragilisés ou socialement peu entourés. Elles sont préjudiciables à leur autonomisation, qu'elles soient en termes d'emploi, de mobilité ou de logement et font de ces jeunes, des adultes devant souvent faire appel aux dispositifs de solidarité départementale.

C'est fort du constat selon lequel « La Jeunesse, tout le monde s'en préoccupe mais qui s'en occupe réellement ? » que le Département se veut résolument le fédérateur des initiatives dans le Pas-de-Calais afin que chaque jeune puisse trouver une réponse aux questionnements qui l'anime de manière simple, rapide et efficace et qu'ainsi tous considèrent les jeunes comme notre capital commun envers lequel nous avons une responsabilité collective.

### A/ Le Pacte porte l'ambition partagée d'accompagner le parcours vers l'autonomie de TOUS les jeunes

Cette ambition partagée par les partenaires du Département et formalisée par le présent Pacte repose sur la volonté du Département de se positionner comme un « Guide / Moteur / Balise ». Cette mission que le Département entend porter vise à mieux accompagner les jeunes dans leur parcours, et ce sur les cinq enjeux qui le jalonnent que sont l'emploi, le logement, la mobilité, la citoyenneté et la santé.

#### *- a - Le principe départemental : être guide – moteur – balise pour apporter des réponses appropriées et prévenir ainsi les situations de décrochage et éviter les ruptures*

L'enjeu départemental tend à pouvoir appréhender la situation de chaque jeune dans la globalité de son parcours vers l'autonomie. Ce parcours des jeunes doit permettre de multiplier les expériences pour se construire en tant qu'individu autonome. Les jeunes, dans cette recherche sont déjà et doivent pouvoir être reconnus en tant qu'usagers actifs et citoyens engagés.

Toutefois les besoins des jeunes sont variés et 75% d'entre eux franchissent les étapes vers l'autonomie sans problèmes apparents. La solidarité départementale doit ainsi se concentrer sur les périodes critiques durant lesquelles les jeunes les moins favorisés peuvent être en situation de rupture.

#### *Le rôle de l'Education et de la prévention précoce pour prévenir les ruptures de parcours*

Pour répondre à cette ambition partagée, le Département réaffirme le **RÔLE FONDAMENTAL DE L'ÉDUCATION** dans la construction de l'identité et des capacités d'initiatives et d'actions des jeunes, que cette éducation soit portée par l'environnement immédiat, familial ou institutionnel (enfants placés, foyers ...) qui prend en charge les jeunes, ou par l'Education Nationale.

Dans le parcours éducatif, plusieurs facteurs de décrochage peuvent apparaître, notamment à l'entrée au collège où certains jeunes ne sont pas en capacité d'acquérir les savoirs qui leur sont dispensés (illettrisme, comportement asocial, rejet psychologique ...).

Des propositions alternatives permettant d'enrayer ce phénomène de rupture sont à inventer, pour éviter les sorties précoces du système scolaire ou les orientations subies. (cf. : partie 3 : volet citoyenneté et emploi). Car pour ceux les plus en difficultés, c'est quasiment une orientation subie en filière technologique ou une sortie du cursus scolaire en fin de 3<sup>ème</sup> sans aucun diplôme qui se dessine déjà.

Ce point est d'autant plus important, que statistiquement, ces jeunes, devenus trop éloignés du marché de l'emploi ou d'une sociabilité minimale, émergent quelques années plus tard, dans les dispositifs de la Solidarité départementale (comme l'atteste le taux insuffisant de retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA qui est pourtant parmi les meilleurs de France métropolitaine pour le Pas-de-Calais). Malheureusement, le même constat de décrochage peut être fait sur le passage du collège vers le lycée et du lycée vers l'université.

Si la notion de décrochage est souvent identifiée sous le seul angle scolaire, ce dernier constitue souvent la conséquence d'un mal être, de difficultés sociales plus larges. Ainsi les situations de décrochage ont connu une prise en charge renforcée depuis 2010. L'obligation d'un entretien de situation, auprès de tout jeune, sorti du système scolaire, entre 16 et 18 ans, apporte un premier élément de réponse.

De ce fait, **L'ACCOMPAGNEMENT DE TOUS LES JEUNES** souhaité par le Département se fonde sur le principe du **RENFORCEMENT DE LA PRÉVENTION PRÉCOCE** pour éviter ces premières situations de décrochage et mobiliser les moyens et les énergies sur les jeunes captifs scolarisés de moins de 16 ans.

Le Département, dans le cadre de ses compétences, souhaite jouer un rôle tout au long du parcours du collégien, afin de favoriser toutes les découvertes possibles sur les métiers, les filières, et les potentialités de développement. En partenariat avec l'Education Nationale, il convient de trouver de nouvelles modalités d'actions concertées, dans le cadre du temps scolaire et hors scolaire.

Après le cap de la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans, les parcours et donc les réponses à apporter, se diversifient considérablement, tout comme les moyens financiers et organisationnels à mettre en œuvre. Cette difficulté s'intensifie d'autant plus que les plus fragilisés sont également les jeunes les moins insérés socialement et donc les plus difficiles à toucher.

Dans ces parcours, la mobilité et le logement sont des enjeux prégnants, qui interviennent dans les choix d'établissements scolaires secondaires et tertiaires et dans celui de sortir du domicile parental (logement étudiant, fondation de sa propre famille, recherche d'emploi).

Comme évoqué plus haut, face à ces enjeux et questionnements, une multitude de dispositifs et d'interlocuteurs est présente, générant des problèmes d'identification d'acteurs pertinents pour répondre à ces questions : Missions locales, Pôle Emploi, les Fédérations d'Education populaire et de Jeunesse, les centres sociaux, les associations sportives, culturelles et citoyennes, tous les organismes institutionnels : mairies de quartier, villes, établissements publics de coopération culturelles, Départements, Régions, Etat ....

De plus, **L'INDIVIDUALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT** est un des facteurs clés de succès auprès de ces jeunes les plus fragilisés. Les réponses apportées doivent pouvoir laisser place à plus de souplesse, à de multiples expérimentations et initiatives qu'il faut encourager.

L'accompagnement des jeunes tout au long de leur parcours vers l'autonomie impose ainsi un changement de paradigme dans les modalités d'intervention du Département. Il s'agit de rompre avec les dispositifs segmentés pour répondre à des préoccupations croisées. Avec l'ensemble des partenaires, **UNE CONTINUITÉ COORDONNÉE** facilite le caractère préventif de l'accompagnement public. Concernant les actions de prévention de la santé, les interventions complémentaires, selon les âges, des services de la Protection Maternelle Infantile, puis de la médecine scolaire, voire d'accompagnement social et d'insertion sont des exemples de l'intérêt de coordonner les dispositifs.

Cette nécessité de prévention précoce continue fait évoluer les cultures professionnelles à l'œuvre dans les filières sociales et médico-sociales. Que ce soient dans la prévention « santé », dans l'incitation d'une responsabilisation parentale ou citoyenne, dans l'accompagnement à l'insertion professionnelle, les agents du Département ont pour mission de stimuler cette prise d'autonomie : favoriser les expériences de découverte culturelles, sportives et citoyennes dès le plus jeunes âge, renforcer les capacités d'initiatives, aiguïser la curiosité, multiplier les expériences positives... Cet aspect doit être intensifié pour les jeunes d'ores et déjà insérés dans les dispositifs de la Solidarité départementale : enfants placés en foyers ou en familles d'accueil, familles monoparentales à faible revenus, jeunes parents, jeunes majeurs de l'Aide Sociale à l'Enfance, jeunes inscrits au Revenu de Solidarité Active...

### ***Le Département, fédérateur des actions partenariales, accompagnateur des jeunes***

Cette continuité des actions ne peut ainsi passer que par la complémentarité des actions et des partenaires. **EVITER LES RUPTURES** consiste pour le Département, à fédérer et agir en coordinateur sur un certain nombre de dispositifs qui segmentent les problématiques des jeunes selon leur âge ou selon les catégories dans lesquelles se répartissent les institutions qui proposent des accompagnements. Trouver « la case » dans laquelle chaque jeune peut entrer ne doit pas relever de l'entière responsabilité des jeunes. Ceux-ci expriment largement leur méconnaissance et la complexité des dispositifs mobilisables.

Aussi, dans l'accompagnement du parcours de tous les jeunes le plus précocement possible, le Département souhaite se mobiliser et fédérer les partenaires pour devenir - **GUIDE - MOTEUR - BALISE** - selon les besoins exprimés :

**GUIDE** : être guide pour accompagner dans la durée et en continuité sur l'exemple actuel de l'accompagnement des jeunes majeurs de l'aide sociale à l'enfance...

**MOTEUR** : Impulser, dynamiser, créer des opportunités pour que les jeunes découvrent, explorent, s'engagent sur l'exemple du guide des actions éducatives ou de possibles parcours de découverte artistiques, culturels, citoyens, ... La mobilisation des réseaux familiaux, sociaux, éducationnels, associatifs sont facilitateurs de rencontres positives et décisives dans la construction de l'identité. Pour autant, lorsque ces réseaux font défaut, les potentialités s'appauvrissent. Pour le Département, il s'agit de renforcer ces opportunités.

**BALISE** : Etre un point de repère « passif – actif » vers lequel s'orienter, prendre appui. En filant la métaphore maritime, c'est permettre de poser un jalon dans un parcours, de se repositionner sur un chemin, d'infléchir son cap. C'est la permanence, la fiabilité et la localisation du jalon qui en font sa pertinence : être un interlocuteur à l'écoute qui réoriente.

### ***- b - Les politiques publiques départementales : les orientations autour de cinq problématiques du parcours vers l'autonomie : l'emploi, la mobilité, le logement, la citoyenneté et la santé***

Ces orientations générales de politiques publiques découlent des constats, des échanges et de partenariats engagés depuis plusieurs années. La charte des 12 engagements envers la jeunesse a mis en exergue 5 thématiques pertinentes pour l'accompagnement du parcours des jeunes vers l'autonomie : l'emploi, la mobilité, le logement, la citoyenneté et la santé.

#### ***Encourager et développer l'emploi des jeunes***

La précocité de l'accompagnement permet de favoriser le parcours d'insertion des jeunes. Dès le collège, une meilleure connaissance des métiers et des filières porteuses permettrait une orientation plus construite et choisie. Cette connaissance passe par l'expérimentation de terrain, la rencontre et l'échange avec des professionnels pouvant être relayés ou non par les parents. Des premières expériences tremplins, des rencontres en amont de la recherche d'emploi doivent permettre de responsabiliser les jeunes et de mieux les sensibiliser à l'entrepreneuriat et à la richesse des multiples métiers qu'ils pourraient exercer. Favoriser les rencontres humaines entre des jeunes professionnels et des jeunes en recherche d'orientation rapprocheraient l'univers perçu du travail et des métiers et leurs réalités.

#### ***Encourager la mobilité des jeunes***

Si la capacité des jeunes à se déplacer seuls et à explorer l'environnement s'accroît avec l'âge, elle pose rapidement une question de moyens et exacerbe les différences personnelles, sociales, matérielles, à chaque palier d'autonomisation. Cette mobilité s'entend en termes scolaire, de transports avec ses multiples facettes (bus scolaires, covoiturage parental, moyens propres de locomotion ...) définissant un parcours chronologique d'évolution vers l'autonomie.

Ce processus à l'œuvre sur la mobilité du quotidien est encore plus discriminant sur quelques choix ou impossibilités de mobilités décisives. Par exemple, sur la capacité ou non (financière mais aussi psychologique) à choisir un parcours scolaire et universitaire ou professionnel qui éloigne de la cellule familiale provoquant une décohabitation que tous ne peuvent assumer.

#### ***Favoriser l'accès à un premier logement***

Si les problématiques du logement sont variées (foyer familial, internat, foyers d'accueil, foyers de jeunes travailleurs, logement étudiant...) un enjeu central se pose lors de la première décohabitation volontaire, une étape essentielle vers l'autonomie. Fluidifier la circulation des jeunes dans les logements, temporiser les ruptures pour une adaptation à leur parcours est à envisager.

#### ***Développer l'engagement dans la vie citoyenne***

Le diagnostic de la partie 1 le démontre, l'implication des jeunes dans la vie citoyenne existe. Faciliter l'expérimentation, la découverte et les implications sociales, culturelles et sportives permet aux jeunes de découvrir, de se construire et de s'enrichir des pratiques et des réseaux de sociabilité fréquentés. Au-delà des bienfaits de cette pratique, des vocations professionnelles peuvent s'y révéler. Les études le démontrent, l'engagement associatif est souvent un élément distinctif dans une recherche d'emploi, et cette implication peut se transformer en tremplin vers la première expérience professionnelle.

#### ***Accroître les actions de prévention du capital « santé » et « bien-être »***

Le maintien du capital « santé » et « bien-être » se préserve par un comportement alimentaire adapté, une pratique sportive régulière et des recours aux soins préventifs ou dès les premiers symptômes. Là encore, la prévention précoce est déterminante. Il convient d'agir à la fois sur les jeunes mais également sur les parents, sur la santé au sens strict du terme mais aussi sur l'environnement et la qualité du cadre de vie.

De tous ces constats, découlent les orientations du Pacte Départemental pour la Jeunesse :

## LES ORIENTATIONS DU PACTE DÉPARTEMENTAL POUR LA JEUNESSE EN LIEN AVEC LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS ET ASSOCIATIFS MOBILISABLES

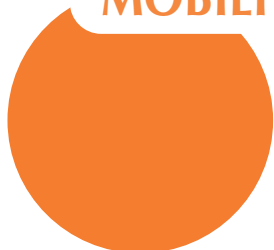
### EMPLOI



#### ENCOURAGER ET DÉVELOPPER L'EMPLOI DES JEUNES

- > Préparer et accompagner le parcours d'insertion professionnelle de tous les jeunes
- > Développer leurs connaissances des métiers et des filières porteuses
- > Favoriser les premières expériences tremplins
- > Renforcer leurs capacités à se constituer des réseaux y compris à l'International

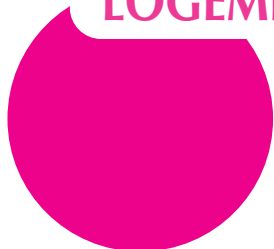
### MOBILITÉ



#### ENCOURAGER LA MOBILITÉ

- > Développer les infrastructures et les modes doux (garage à vélos, aires de covoiturage...)
- > Réduire les coûts de transport des jeunes pour faciliter leur déplacement
- > Encourager la mobilité des jeunes pour un parcours d'orientation choisi y compris à l'International
- > Développer le Très Haut débit...

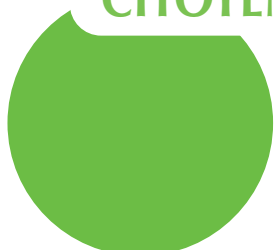
### LOGEMENT



#### FAVORISER L'ACCÈS À UN PREMIER LOGEMENT

- > Aider à la première installation
- > Aide au maintien dans le logement
- > Fluidifier la circulation des jeunes dans des logements adaptés à leurs parcours (taille, espace, durée)...

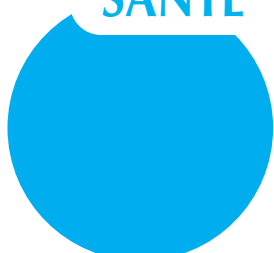
### CITOYENNETÉ



#### DÉVELOPPER ET VALORISER L'ENGAGEMENT ET L'IMPLICATION DES JEUNES DANS LA VIE CITOYENNE

- > Générer des parcours de découverte pour sensibiliser au sport et à l'art
- > Accompagner les initiatives jeunes dans des projets individuels et collectifs...
- > Favoriser l'exercice des fonctions de jeunes dirigeants associatifs

### SANTÉ



#### ACCROÎTRE LES ACTIONS DE PRÉVENTION

- > Améliorer le capital « santé » par des actions pédagogiques dès le plus jeune âge (alimentation, conduites addictives, ...)
- > Agir sur les populations les plus fragiles et précaires qui cumulent les risques aggravants...



## (20)12 engagements en faveur de la jeunesse

Inscrite au rang des priorités départementales de ce mandat 2011-2014, la jeunesse qui représente 25 % de la population du Pas-de-Calais, doit trouver toute sa place et toutes ses chances et participer activement à la construction de notre Avenir.

Pour cela, en soutien à la cellule familiale et de façon complémentaire au rôle de l'Education nationale, le Conseil général veut davantage accompagner la jeunesse et se fixe trois objectifs :

- Initier et engager des actions novatrices et expérimentales
- Améliorer et simplifier les dispositifs et actions existants
- Mobiliser et fédérer les énergies

Cette charte vise à la fois à proposer et à mettre en œuvre des mesures concrètes rapides pour les jeunes tout en enclenchant une dynamique de l'ensemble des acteurs de terrain pour en assurer la mobilisation pérenne dans une logique d'intervention concertée et davantage coordonnée en faveur des jeunes. Cette dynamique veillera à associer les jeunes eux-mêmes et les territoires pour que les réponses apportées s'adaptent à leurs particularités et fassent preuve d'originalité.

Dès le budget 2012, la collectivité mettra en œuvre les premiers engagements de cette Charte et veillera à la faire largement partager par ses partenaires multiples (collectivités, établissements publics, associations, organismes de protection sociale, bailleurs sociaux ...) afin d'assurer une large mobilisation publique en faveur de la jeunesse devant aboutir, d'ici la rentrée à l'adoption d'un Pacte départemental pour la jeunesse, décliné ensuite en Pactes territoriaux.

### INITIER ET ENGAGER DES ACTIONS NOVATRICES ET EXPÉRIMENTALES

- 1/ Matérialiser une entrée prioritaire jeunesse dans l'ensemble des politiques départementales en concrétisant des actions nouvelles dès le BP 2012 : aide à la restauration scolaire revisitée, soutien à l'achat de véhicules pour les clubs sportifs, transport public pour 1 euro, sac ados bonifié pour des départs en autonomie et thématique, refondation de la politique de prévention spécialisée en réorientant des actions en accompagnement de notre politique éducative ...
- 2/ Mettre en œuvre annuellement une mesure levier, dénommée « Coup de pouce à ... », permettant d'agir en faveur des enjeux prioritaires pour les jeunes (mobilité, logement, santé, emploi ...)
- 3/ Revisiter l'ensemble des « Fonds » départementaux au bénéfice de la Jeunesse pour les rendre plus lisibles, plus accessibles et tendre vers la création d'une « Bourse aux initiatives jeunes ». Un groupe « témoins » jeune sera associé à cette réforme
- 4/ Mettre en place, dès septembre 2012, un portail numérique d'information rassemblant tous les dispositifs mis en œuvre pour la jeunesse, devenant à terme une plateforme numérique interactive pour les jeunes. Ce portail pourrait être décliné dans deux territoires sous la forme d'un guichet ouvert, sorte de Bureau information jeunesse départemental en lien avec les autres initiatives départementales de proximité
- 5/ En tant qu'employeur ou acheteur public, veiller à accorder une attention particulière à l'emploi des jeunes du Département (offres de stage, développement des contrats d'apprentissage ou de professionnalisation, contrats uniques d'insertion, clause d'insertion sociale des marchés publics, ...)
- 6/ Favoriser l'ouverture sur le monde et la mobilité internationale lorsque celle-ci s'inscrit dans une logique d'acquisition de savoirs et de savoirs être, utiles à l'employabilité
- 7/ Conforter les cultures émergentes et les nouvelles pratiques culturelles par le soutien aux jeunes créateurs ou par la création, par exemple, d'un concours départemental des nouvelles pratiques artistiques chez les jeunes

### AMÉLIORER ET SIMPLIFIER LES DISPOSITIFS ET ACTIONS EXISTANTS

- 8/ Confirmer le rôle fondamental de l'Education principalement pour la tranche 11 – 15 ans, grâce à une action confortée en direction des collégiens, de leurs conditions d'apprentissage, de vie et de leur accès à la connaissance par le biais des politiques éducatives (2 collèges neufs par an, plan restauration scolaire, actions éducatives)
- 9/ Création de trois Maisons des adolescents et intensification des dispositifs et des partenariats pour prévenir les risques de décrochage ou de rupture sociale : lutte contre le décrochage scolaire, notion de re-parentalisation, actions de prévention redessinées, développement en appui des Maisons des adolescents, en lien avec l'Etat et les EPCI des « Points accueil et d'orientation Jeunes » ...

### MOBILISER ET FÉDÉRER LES ÉNERGIES

- 10/ Remplir un double rôle de mobilisation et de coordination de l'ensemble des acteurs associatifs agissant sur le terrain en direction de la jeunesse (éducation, éducation populaire, insertion, culture, sport...) pour permettre, par l'intermédiaire de nouvelles Conventions d'objectifs et de moyens sur trois ans, de rendre plus efficace et donc encore plus déterminant le soutien du Département en faveur des jeunes
- 11/ Accompagner, dans le cadre des Contrats territoriaux de développement durable de deuxième génération, les intercommunalités dans la prise en compte des enjeux « jeunesse » : les contrats fixeront a minima, la mise en place d'un diagnostic partagé sur ce sujet et le plus possible la mise en œuvre de premières démarches novatrices expérimentales
- 12/ Au vu des diagnostics, réaliser un Observatoire départemental de la jeunesse, décliné à l'échelle des territoires, mis en perspectives avec les enjeux comparés régionaux. L'ensemble de ces diagnostics, de la mobilisation des acteurs, des premières mesures départementales ou reprises au titre des CTDD favoriseront la rédaction d'un Pacte départemental pour la jeunesse, décliné en Pactes territoriaux pour les jeunes.

## B/ Le Pacte entend initier et essaimer un réflexe « Jeunesse »

Le Conseil général du Pas-de-Calais se mobilise pour la jeunesse et ainsi sur la place qui est faite aux jeunes dans ses politiques. Cela doit se traduire dans toutes les actions engagées, menées ou encouragées. La création d'un « **réflexe jeunesse** » permet de poser systématiquement les questions suivantes :

- Cette action, ce dispositif apportent-ils une réponse aux préoccupations de la Jeunesse ?
- Améliorent-ils leur accompagnement dans une continuité de parcours ?
- Sont-ils articulés aux autres dispositifs existants (propre au Département ou à ses partenaires) ?

Les signataires du Pacte Départemental pourront avec le Département contribuer à essaimer ce réflexe Jeunesse : Département, Etablissements publics de coopération intercommunale, communes, partenaires institutionnels, associatifs ou têtes de réseaux sur les territoires...

### *- a - L'articulation systématique des dispositifs départementaux et l'élaboration de mesures phares pour mieux répondre aux préoccupations des jeunes*

Aujourd'hui, au sein du Département, on observe un grand nombre de dispositifs et appels à projets qu'il convient d'étudier plus en détail. Suite au recensement exhaustif réalisé en mai 2012, sur toutes les actions qui peuvent concerner la Jeunesse, 130 dispositifs et actions départementales ont été partagés lors du séminaire du mois de Juin 2012.

### *Une articulation systématique et transversale des dispositifs*

L'articulation systématique de ces dispositifs permet de mieux répondre aux préoccupations des jeunes et ce dans une approche globale de leur situation. Elle peut aboutir à une revisite ou refonte de ces actions pour une meilleure lisibilité.

En effet, la majorité des dispositifs financés par le Département bénéficie davantage à des structures (collèges, associations, collectivités, ...) qu'à des jeunes directement (hors «Fonds d'aides aux jeunes» et dispositifs récents tels que «Sac Ados» et «Talents citoyens»).

Les appels à projets concernent des dispositifs très variés tant dans leurs objectifs, que pour les bénéficiaires, allant du dispositif «Ouvrez votre club» (sportif), aux appels à projets thématiques sur les pratiques addictives, l'alimentation, la citoyenneté au Volontariat de Solidarité Internationale... en passant par Talents Citoyens.

Cette complexité et cette juxtaposition de dispositifs (fonds, appels à projets, appels à candidature, etc.) entravent la visibilité de l'action du Département mais aussi l'évaluation de la pertinence de ces mesures aux regards des objectifs poursuivis, notamment pour les actions menées annuellement, renforçant le manque de lisibilité et continuité des dispositifs.

Il est nécessaire aujourd'hui de clarifier voire de redéfinir des objectifs, et de simplifier ou harmoniser des critères, des contenus, des modalités d'attribution et des temporalités. Cette nécessité est confortée par le fait que les 130 dispositifs départementaux (recensés par thématique en partie 3), sont majoritairement transversaux à plusieurs des cinq enjeux jalonnant le parcours des jeunes.

Il convient donc de faire converger les propositions en **DECLOISONNANT LES APPROCHES**, à commencer par celles du Département, en renforçant l'accès à une information coordonnée et en évitant la création de ruptures par les dispositifs initiés.

### *L'élaboration de mesures-phares comme signaux et occasions de contacts et de rencontres*

Le Pacte Départemental pour la jeunesse entend aussi s'adresser directement aux jeunes par des mesures spécifiques. Répondant à un besoin particulier, ces mesures permettent d'identifier le Département en tant qu'interlocuteur de leur développement social, personnel et professionnel.

La création de mesures phares ou « coup de pouce » doit permettre de s'adresser plus directement aux jeunes en répondant à des besoins spécifiques sur les cinq préoccupations recensées : emploi, mobilité, logement, citoyenneté, santé.

Ces mesures phares facilitent le contact avec les jeunes en identifiant le Département comme un interlocuteur « guide – moteur – balise ». Tous les deux ans environ, ces mesures seront évaluées et pourront évoluer et être complétées, d'autres pourront être ajoutées. Elles sont volontairement indiquées dans le présent Pacte valable pour les cinq prochaines années car elles nécessitent, discussions, débats et organisations partenariales, autant de conditions de réussites ou points de vigilance dans la mise en œuvre qu'il conviendra d'évaluer.



### *- b - Communiquer pour, avec et sur les jeunes grâce à trois outils complémentaires*

Afin de poursuivre la dynamique engagée par l'élaboration du Pacte, tant au niveau du Département que sur les territoires, et dans une démarche de participation active des usagers, des partenaires à l'élaboration et à l'évaluation des actions, le Pacte se traduira concrètement par la création de trois outils permettant de favoriser les échanges.

#### ***Pour les partenaires : Un outil professionnel au service des signataires du pacte***

Tous les jeunes le disent, tous les professionnels le constatent : les jeunes méconnaissent les organismes et les dispositifs conçus à leur intention et en capacité de les aider dans leur vie de jeune adulte. Les professionnels eux-mêmes maîtrisent les accompagnements qu'ils exercent mais pas toujours ceux des autres intervenants. La constitution d'une **plate forme professionnelle** à l'intention de tous les signataires du Pacte favorisera une prise en charge concertée en donnant aux jeunes les informations de premier niveau quel que soit leur interlocuteur direct.

#### ***Pour les jeunes : Un outil dématérialisé permanent***

L'objectif du Département est que les jeunes trouvent leur place, à la fois dans la sphère privée et dans la sphère publique, tant dans la conception, la communication, la mise en œuvre et l'évaluation des actions. Beaucoup de dispositifs existent en leur faveur. Néanmoins, la manière dont les jeunes s'informent et communiquent n'est pas en correspondance avec les moyens institutionnels usuels. L'information par les pairs (les autres jeunes), les réseaux sociaux, internet sont en général plus efficaces et pourtant, à ce jour, encore peu usités par les collectivités. Une partie des aides ou des accompagnements possibles sont donc méconnus de ceux qui en ont le plus besoin.

Il s'agit également de trouver les voies et moyens de développer une approche participative avec la jeunesse. (cf. : proposition p 33).

Le partenariat avec des organismes tels que le Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ), les Points Information Jeunesse (PIJ), ou les Permanences d'Accueil, d'Information et d'Orientation (PAIO) et l'articulation avec les points d'information départementaux et Maisons des Adolescents doivent être mieux optimisés.

#### ***Une rencontre annuelle pour créer du lien***

Sur le modèle de la journée défense et citoyenneté ou en accompagnement de celle-ci, et sur la base du volontariat, il sera proposé une journée de rencontres entre le Département et chaque jeune pour échanger et faire le point sur l'ensemble des cinq thématiques. A cette occasion, il sera remis à chaque personne un certain nombre d'informations pratiques.

## **— 2 — Le Pacte repose sur une démarche transversale et partenariale confirmée pour des réponses de proximité innovantes**

### **A/ Une transversalité départementale accrue et un maillage partenarial actif multi niveaux pour, avec et sur la Jeunesse**

Souhaitant donner corps à son rôle de fédérateur «guide» «moteur» «balise», le Département organise la participation de ses partenaires au travers d'une gouvernance ad hoc du Pacte, fondée sur les constats de la multiplicité des acteurs, des compétences et de la variété des situations rencontrées par les jeunes.

#### ***- a - Les principes de la gouvernance : une transversalité et des partenariats multi niveaux***

##### ***Une gouvernance transversale au portage politique affirmé***

Le Président du Département a mandaté le Vice président délégué à la jeunesse, à l'éducation populaire, au Fonds d'Aide aux Jeunes, aux missions locales, à l'insertion des jeunes et aux aires métropolitaines, sur une mission de renforcement de l'attention de l'Institution portée à la Jeunesse. Dès les premières rencontres partenariales, **un groupe d'élus**, nommé par le Président a élaboré en transversalité et au-delà des périmètres de responsabilité de chacun, un document cadre, une charte de 12 engagements pour la Jeunesse, a été présentée dans chacune des commissions thématiques départementales représentant tous les champs d'implication de l'Institution et a été votée en assemblée plénière fin 2011 à l'unanimité.

Dans le cadre de l'adoption du Pacte Départemental pour la Jeunesse, une étape sera franchie, avec la mise en place, à l'instar du processus de validation des contrats territoriaux de développement durable, d'un **comité de pilotage politique transversal permanent** en charge d'élaborer annuellement la programmation des opérations avec, sur et pour la Jeunesse et d'en évaluer la mise en œuvre.

Chaque **commission thématique d'élus** jouera son rôle d'exploration des pistes d'action, en lien avec ses partenaires habituels de l'emploi, du logement, de la santé, de la mobilité et de la citoyenneté, de revisites des dispositifs existants et de propositions de mesures phares et travaillera en coordination avec la commission transversale.

Cette gouvernance, inédite au sein du Département, prend également en compte l'implication des jeunes dans l'élaboration, la conduite et l'évaluation des orientations et des mesures prises. L'ensemble des partenaires et un certain nombre de jeunes, ont pu exprimer en amont du Pacte Départemental, leurs attentes et leurs besoins. Plusieurs jeunes ont participé au séminaire partenarial de Juin 2012 et aux manifestations lors de la « Semaine Priorité Jeunesse ! ». Dans une continuité d'implication et afin de nourrir la plus-value du Pacte Départemental pour la Jeunesse à la question de l'engagement citoyen des jeunes, le Département met en place un **groupe d'experts d'une vingtaine de membres** réunissant des acteurs associatifs impliqués auprès des jeunes et **dont la composition sera faite en majorité de jeunes de moins de 30 ans**.

La même dynamique s'exerce au niveau des services départementaux. Depuis Avril 2012, **une équipe projet transversale**, mobilisant l'ensemble des services qui, aux côtés des élus, travaille au recensement et aux propositions sur les dispositifs existants, à l'élaboration de mesures phares, à l'organisation du séminaire partenarial préparatoire de Juin 2012 et à ses Actes, à l'organisation départementale de la semaine « Priorité Jeunesse ! » territoriale.

### ***S'appuyer sur les partenariats existants et les développer***

Les partenariats existent à différents niveaux et permettent d'activer un réseau particulièrement large d'acteurs infra-départementaux (associations, organismes associés), départementaux (de niveau départemental ou dans d'autres départements), régionaux (qui agissent sur l'ensemble du territoire régional), nationaux et européens (dans le cadre des coopérations décentralisées du Département, mais aussi dans le cadre de projets existants ou à créer).

Il s'agit de les mobiliser et de les développer dans le cadre du Pacte Départemental pour la Jeunesse, de manière à densifier les combinaisons et les liens entre les acteurs. Cette démarche doit permettre d'optimiser les opportunités de maillage d'actions.

Le rôle fondamental des fédérations de jeunesse et d'éducation populaire est ici globalement marqué car elles font vivre au quotidien un réseau associatif d'implication des jeunes valorisant le rapport humain de proximité et un modèle de vie collective conforme aux ambitions de solidarité et de citoyenneté du Département.

### ***Contractualiser et adapter le maillage aux évolutions***

Les partenariats ne peuvent se structurer que sur une base contractuelle, qui implique des objectifs, des engagements humains, techniques et financiers. Evalués, ces partenariats doivent permettre d'adapter régulièrement, à chaque période de révision, les offres, les réponses, et les méthodes. En ce sens, la signature de Conventions Pluriannuelles d'Objectifs et de Moyens (CPOM) sera privilégiée et sera recherchée, avec l'ensemble des partenaires travaillant sur la Jeunesse.

### ***Répondre aux appels à projets et aux opportunités***

Les partenariats structurés dans des conventions permettent d'encadrer l'action qui doit cependant rester flexible. Pour ce faire, le principe de réponse possible aux appels à projets qui interviennent dans le cadre de dispositifs régionaux, nationaux, européens et internationaux, entre chaque révision de convention, permet d'offrir des opportunités supplémentaires.

#### ***- b - Créer un sens commun pour l'action : caractérisation des dynamiques territoriales pour un déploiement harmonieux et concerté***

Si le Département souhaite devenir fédérateur des politiques de la jeunesse, il n'en est pas le seul contributeur sur chacun des domaines de l'emploi, la mobilité, le logement, la citoyenneté et la santé (Caisses d'Allocations Familiales, Missions Locales...) Dans la même dynamique que les diagnostics territoriaux partagés des contrats territoriaux de développement durable, l'apport du Département se conçoit en fonction des organisations territoriales à l'œuvre et des volontés partenariales.

Cependant, afin de rendre lisible le sens commun de l'action, le Département entend tenir quatre principes d'action selon la mise en perspective de deux constats croisés : une stratégie des institutions et la présence d'acteurs. Ce raisonnement modélise une typologie qui facilite la compréhension des situations territoriales. Elle doit rendre possible un positionnement différencié du Département et une mise en œuvre territoriale adaptée, en fonction du constat territorial partagé entre tous les acteurs.

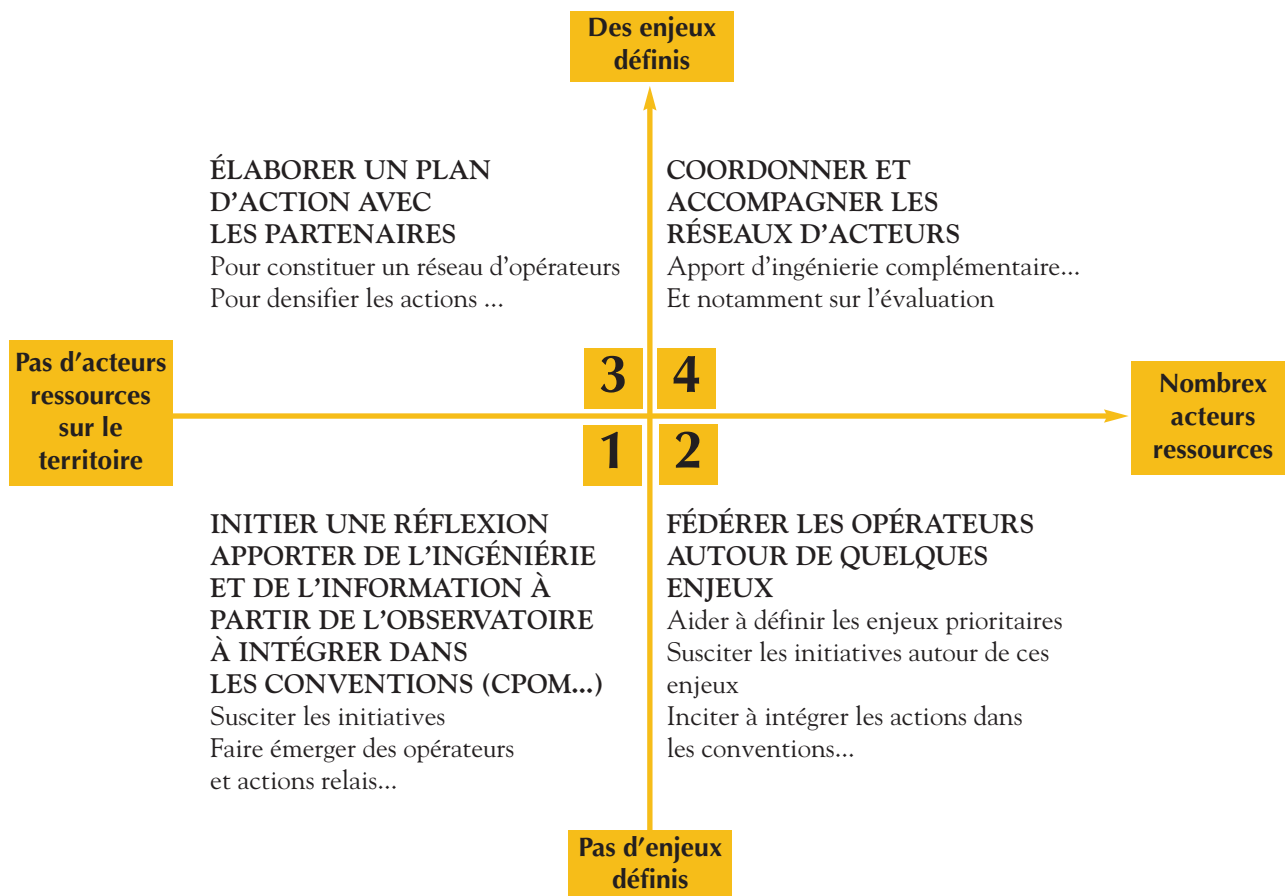
La situation **1** correspond au constat d'un manque d'acteurs ressources sur le territoire étudié et d'absence ou d'enjeux peu définis : Dans ce cas, le rôle du Département est d'**initier une réflexion, d'apporter de l'ingénierie pour engager une réflexion** et de susciter des initiatives avec les opérateurs pour en démontrer la pertinence.

La situation **2** se définit par l'absence d'enjeux définis sur le territoire mais par la présence de nombreux acteurs actifs sur la jeunesse. Dans ce cas, le rôle qu'entend jouer le Département est celui d'un **fédérateur autour de quelques enjeux** à définir prioritairement.

La situation **3** correspond au constat de peu d'acteurs ressources mais d'enjeux définis par les institutions. Le rôle du Département, dans ce cas, est d'**élaborer un plan d'actions partagé avec les partenaires** afin de faire converger les initiatives institutionnelles vers les mêmes objectifs et de **susciter l'émergence d'acteurs ressources**.

La situation **4**, pouvant paraître la plus favorable, se caractérise par des enjeux définis institutionnellement et par de nombreux acteurs ressources. La difficulté avérée et le rôle qu'entend tenir le Département est de **coordonner et d'accompagner les réseaux d'acteurs** afin que les initiatives n'exercent pas un effet neutralisant les uns par rapport aux autres.

### Au regard des situations territoriales...



Cette typologie est une aide au diagnostic qui doit conduire à pouvoir identifier les enjeux prioritaires et les rôles opérationnels de chacun des contributeurs. Selon la thématique diagnostiquée, il se peut que la situation ne soit pas localisée dans la même catégorie par exemple : constat d'une situation 4 sur l'emploi et la mobilité et d'une situation 2 sur le logement.

## B/ Le territoire comme lieu d'expérimentation, de mise en œuvre et d'animation territoriale et partenariale

### - a - Une gouvernance locale inclusive des partenaires

#### Les conférences territoriales

Les Conférences Territoriales sont des instances réunissant à intervalle régulier les Conseillers généraux d'un territoire, sous la présidence d'un Président, désigné par délégation de Dominique DUPILET, Président du Département.

Elles sont le **cadre privilégié de la réflexion stratégique au niveau du territoire** et de la **déclinaison territoriale des politiques départementales**. Elles pilotent ainsi localement les contrats territoriaux de développement durable signés avec les intercommunalités et permettent une mise en œuvre, au plus près du terrain, des politiques publiques locales dans le cadre d'une démarche stratégique.

La volonté de décliner le Pacte départemental en pactes territoriaux trouve toute légitimité par une gouvernance au sein de la Conférence Territoriale, instance créée dans le cadre de la contractualisation des politiques du Département. Celle-ci est à même de réaliser le lien avec les Contrats Territoriaux de Développement Durable et l'ensemble des partenaires locaux (maillage de proximité).

## **Les maisons départementales**

Pour ses travaux, les Conférences Territoriales bénéficient du soutien des services départementaux, et notamment des Maisons du Département. Cette territorialisation concourt donc à **renforcer la proximité, la lisibilité et l'efficacité de l'action de développement local** du Département

En effet, en tant qu'instance décisionnelle et de concertation, la Conférence Territoriale se trouve être un des meilleurs cadres et espaces de travail. La Jeunesse étant une compétence partagée, il sera envisagé d'ouvrir certaines conférences territoriales aux partenaires.

**La Maison Départementale du Développement Local (MDDL) :** est la porte d'entrée aux citoyens, aux élus locaux, aux associations, pour les politiques utiles au développement local. Elle est le chef d'orchestre du processus de contractualisation avec les Établissements Publics de Coopération Intercommunaux.

**La Maison du Département Solidarité (MDS) :** assure le développement de réponses de proximité pour les habitants du Pas-de-Calais à tous les âges de la vie au titre des compétences départementales « enfance famille, personnes âgées, personnes en situation de handicap, personnes en situation de précarité et santé. »

**La Maison Départementale des Infrastructures (MDI) :** elle prend en charge les travaux d'entretien des bâtiments départementaux, des collèges et des routes départementales.

Chacune de ces Maisons départementales, localisée sur chacun des 9 territoires, œuvre en coordination pour améliorer l'attention portée à la Jeunesse. Les Maisons des Adolescents (cf. missions détaillées en annexe), les Points d'Information Départementaux renforcent ce maillage de proximité.

Enfin, à terme, les signataires du Pacte Départemental pour la Jeunesse seront autant de portes d'entrée à destination des bénéficiaires eux mêmes.

### **- b - Une démarche fédératrice et concertée : les pactes territoriaux pour la Jeunesse**

Dès le vote des 12 engagements Jeunesse, la mesure 12 précise l'élaboration d'un Pacte Départemental pour la Jeunesse qui sera décliné en Pactes Territoriaux pour la Jeunesse.

Dans la continuité du séminaire partenarial départemental de juin 2012, il a été organisé un temps de débat territorial dénommé « semaine Priorité Jeunesse ! » en amont de l'élaboration du Pacte, en quelque sorte un temps de préfiguration des pactes territoriaux.

Près de 3 000 personnes parties prenantes (Elus, Services, partenaires institutionnels et associatifs et jeunes) ont participé à plus de 40 manifestations organisées en octobre 2012. L'occasion pour les jeunes de chaque territoire de s'exprimer, d'apporter son témoignage sur son ou ses expériences, ses joies ou réussites mais aussi ses craintes ou doutes pour l'avenir.

D'autre part, ces temps d'échanges, d'assises territoriales, de « paroles aux jeunes », de valorisation d'un certain nombre de parcours ont donné la possibilité aux partenaires de mieux se connaître et d'expliquer leurs implications, amorçant pour certains territoires, le démarrage ou le renforcement d'une démarche collaborative.

Par exemple, afin de donner toutes les capacités d'adaptation territoriales possibles, le territoire de l'Audomarois a expérimenté la méthodologie d'élaboration de son futur Pacte Territorial pour la Jeunesse à l'occasion de cette « Semaine Priorité Jeunesse ! ». Le territoire de la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin s'est également appuyé sur la création de cet outil de diagnostic et le mettra en œuvre, en 2013 sur le territoire, en lien avec l'Agglomération d'Hénin-Carvin.

#### **Lancement des Assises Territoriales pour la Jeunesse - Territoire d'Hénin-Carvin**

Prémises à l'écriture du « Pacte Territorial Jeunesse » pour le territoire d'Hénin-Carvin, les assises territoriales ont réuni le 16 octobre 2012 plus de 100 personnes pour exposer, échanger, proposer des axes de travail pour et avec les jeunes. Un premier diagnostic sur la situation des jeunes du territoire a permis d'identifier certaines difficultés et handicaps rencontrés par les jeunes, notamment en termes d'emploi, de santé, de mobilité et de logement. Ainsi, les enjeux ont pu être abordés par l'ensemble des partenaires présents, aboutissant à la définition d'une démarche commune, chacun étant conscient que tous les acteurs de la jeunesse doivent être associés et se mobiliser pour parvenir à un pacte territorial ambitieux et efficace pour la jeunesse locale.

## Vers un Diagnostic Jeunesse partagé : Un partenariat Conseil Général/EPCI/Agence d'urbanisme de Saint Omer Préfiguration d'un travail en inter-territorialité

Pour rappel, une ébauche de Diagnostic Territorial Jeunesse a déjà été présentée aux partenaires lors des Assises Territoriales de la « Semaine Priorité Jeunesse ! » en Octobre 2012.

Le Conseil général du Pas-de-Calais et les intercommunalités de l'Audomarois partagent l'ambition de faire de la Jeunesse une priorité de leur engagement. Cette tranche d'âge est d'ores et déjà prise en compte, et de façon transversale, dans l'élaboration et la mise en œuvre des seconds Contrats Territoriaux de Développement Durable.

A l'initiative des services territoriaux du Conseil général, des plans d'actions jeunesse sont en cours d'élaboration sur chaque intercommunalité, en partenariat étroit avec l'Agence d'Urbanisme. Assurément, ces plans d'actions intégrant certaines orientations, des schémas départementaux permettront d'alimenter le futur pacte territorial pour la jeunesse.

A l'échelle communautaire, une commission sera spécialement créée, réunissant les partenaires associés, le mouvement

associatif, la communauté éducative (le ou les collèges notamment) mais aussi des porte-paroles de jeunes du territoire, des parents d'élèves...

Parallèlement, les services territoriaux du Conseil Général vont par ailleurs travailler en lien avec l'Agence d'Urbanisme sur la mise en place de groupes de travail « jeunesse » dans le but d'imaginer des outils d'observation, voire la création d'un observatoire thématique spécifique. Cet observatoire permettra notamment de définir les grands enjeux pour la jeunesse du territoire qui pourraient être déclinés par la suite dans les plans d'actions intercommunaux.

Ainsi donc, le travail réalisé, les plans d'actions intercommunaux élaborés auront vocation à s'inscrire dans une stratégie définie, dans un cadre territorial à l'échelle de l'Audomarois et nourrir un Pacte Territorial couvrant les 5 intercommunalités.

### - c - Les outils permettant de concrétiser les engagements partenariaux et territoriaux du Pacte

Seul, le Département ne peut agir sur les préoccupations Jeunesse. L'élaboration d'un outillage coordonné et complémentaire doit faciliter le caractère fédérateur de la démarche. Il s'agit avant tout de multiplier les leviers d'action en mobilisant les outils existants qui caractérisent les relations entre le Département et ses partenaires.

#### Les conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens

Afin de **construire des propositions dans la durée, en lien avec les partenaires volontaires**, le Département privilégie des modalités de **co-construction** par convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens (CPOM).

C'est ainsi qu'après une année de rencontres bilatérales en 2011, le Département a signé ce type de conventions avec les Missions locales du Pas-de-Calais et les principales Fédérations d'Education populaire et de Jeunesse.

Ces CPOM ont été élaborées de manière conjointe. Celles-ci garantissent le développement des associations de jeunesse et d'éducation populaire sur la durée.

Il s'agit également de reconnaître la place de la jeunesse et le rôle de l'éducation populaire dans la construction du lien social sur les territoires en tant qu'école de la citoyenneté.

Ces conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens marquent l'affirmation d'un partenariat reposant sur des valeurs communes :

- la promotion de la citoyenneté et l'engagement des jeunes dans des actions collectives ;
- la construction d'une société où rayonnent savoirs, savoir-faire et savoir-être ;
- le vivre-ensemble et la lutte contre les discriminations ;
- l'animation de l'éducation populaire sur le territoire départemental ;
- l'ouverture des jeunes vers l'extérieur ;
- le développement local et durable, l'économie sociale et solidaire.

#### Les contrats territoriaux de développement durable

Prenant en compte le rôle de plus en plus important joué par les Établissements Publics de Coopération Intercommunale dans la mise en œuvre des politiques publiques et soucieux de rendre le meilleur service possible aux citoyens dans une logique de proximité, d'adaptation aux spécificités locales, de cohérence et d'optimisation de l'utilisation des fonds publics, le Département du Pas-de-Calais a décidé, dès 2005, de contractualiser, avec les intercommunalités.

Chaque contrat, au vu d'un diagnostic et d'un projet de territoire partagé entre le Département et l'Établissement Public de Coopération Intercommunale, décline, pour trois ans, dans tous les domaines d'activités (solidarité, économie, aménagement du territoire, culture, sport, etc.), de la manière la plus transversale et innovante possible, les projets les plus pertinents pour le territoire concerné et détermine leur mode de financement et de réalisation.

Elaborer une vision prospective et partagée du développement d'un territoire est l'objectif majeur. Il est adossé à des engagements réciproques chiffrés et phasés ainsi qu'à la détermination de projets émergents à faire avancer ensemble. Ces contrats mobilisent l'ensemble de la collectivité départementale et en particulier les Maisons Départementales du Développement Local. Les contrats sont présentés en Conférence Territoriale.

Depuis 2010, une nouvelle génération de contrats, plus ambitieuse car enrichie par une connaissance et une expérience acquises depuis 2005, est davantage centrée sur les projets de territoires. Dans le cadre de ces contrats de seconde génération, un premier recensement a permis d'identifier une **centaine de fiches opérationnelles** dédiées spécifiquement à la Jeunesse (cf annexe 5 page 114), dont la moitié d'entre-elles concerne un apport en ingénierie du Département sur les thèmes suivants :

- Anticiper les besoins de formation ;
- Utilisation des potentiels de production locale dans les restaurants scolaires ;
- Accompagnement des pratiques musicales ;
- Réalisation d'un diagnostic sur les besoins des jeunes de 12 à 25 ans ;
- Poursuite des Véloroutes Voies Vertes.

Parmi ces opérations repérées, quelques-unes sont dédiées spécifiquement aux collégiens :

- Mise en relation Collèges et Filières d'Excellence ;
- Amélioration des équipements mis à disposition des collégiens ;
- Réduction des déchets en collèges ;
- Sensibilisation des collégiens à la tolérance ;
- Appropriation du projet de Canal Seine-Nord Europe par les collégiens...

La thématique Citoyenneté est la plus représentée suivie de celle sur l'emploi et sur la santé.

Au-delà de ce recensement, l'enjeu énoncé est d'inciter à l'accompagnement, dans le cadre des Contrats territoriaux de développement durable des intercommunalités dans la prise en compte des enjeux « jeunesse » : les contrats fixeront a minima, la mise en place d'un diagnostic partagé sur ce sujet et le plus possible la mise en œuvre de premières démarches novatrices expérimentales. (Mesure 11 de la Charte des 12 engagements Jeunesse).

### **Les appels à projets départementaux**

Outre la réponse que le Département peut apporter par ses dispositifs de droit commun ou par son implication dans des appels à projets de niveau supra, l'Institution est également à l'initiative de plusieurs appels à projets.

Dans un souci de cohérence et de convergence d'objectifs, le Département s'attachera à rendre plus lisible l'ensemble de ses initiatives dans le domaine afin de renforcer l'accès à l'information, de mieux s'appuyer sur les expérimentations réussies et d'optimiser ses appels à projets (fond, forme, travail en approche globale). Liste non exhaustive : *orchestre au collège, volontariat de solidarité internationale, appel à projets sportifs ouvrez votre club, appel à projets éducatifs, année thématique de l'olympisme, du sport et de la jeunesse, alimentation et activité physique, pratiques addictives, parentalité et santé...*

### **- d - Une évaluation partenariale en continu**

Patrick Viveret dans « L'évaluation des politiques et des actions publiques » en donne la définition suivante : « *Évaluer une politique publique, c'est former un jugement sur sa valeur. On sait que le jugement de valeur dépend éminemment de celui qui le porte. Se pose alors la question de savoir comment il est possible de rendre plus fiable un jugement de valeur indépendamment de son auteur.* »

Cette volonté de questionner les dispositifs existants pour mieux répondre aux préoccupations de la Jeunesse se base sur des critères d'analyse quantitatifs et qualitatifs qui sont déclinés en partie 3 du présent Pacte.

### **L'observatoire de la Jeunesse**

La première partie du Pacte Départemental pour la Jeunesse présente un portrait statistique processuel des jeunes en Nord-Pas-de-Calais, de la naissance au passage de la vie d'adulte.

A travers ce portrait, les enjeux opérationnels sont consolidés et ne s'activent pas aux mêmes âges, selon que « le jeune » soit en phase d'orientation, de décohabitation, de mobilité pour trouver un emploi, ou en quête de sa place ...

L'observatoire de la Jeunesse au niveau départemental doit pouvoir suivre quelques grands indicateurs permettant de faire le point sur l'état de la situation des jeunes sur le territoire. Des indicateurs spécifiques en fonction des priorités décidées conjointement avec les partenaires sur les territoires pourraient être également intégrés.

**Mobilité : 20,31 %, décomposés en :**

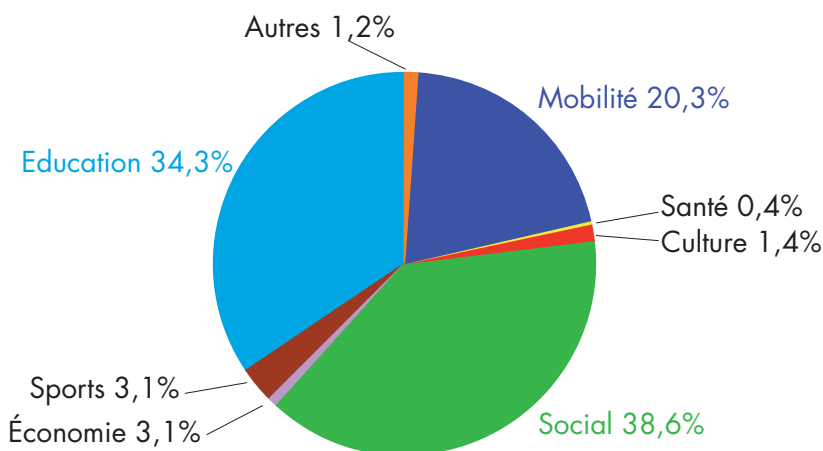
- Transports scolaires =	17,66 %
- Transports scolaires des élèves et étudiants handicapés (en porte à porte) =	2,33 %
- Accompagner la mise en place d'un réseau cyclable jalonné et sécurisé convergeant vers les collèges =	0,21 %
- Gratuité du transport jusqu'à 18 ans en dehors des périodes scolaires et tarif unique de 1€ =	0,11 %

**Education : 34,27 %, décomposés en :**

- Construction Collèges =	14,89 %
- Maintenance Collèges =	4,88 %
- Fonctionnement des Collèges =	11,43 %
- Plan informatique =	2,08 %
- Actions socio-éducatives et autres interventions =	0,99 %

**Social : 38,61 %, décomposés en :**

- Allocations RSA =	33,17 %
- Actions d'insertion =	3,68 %
- Enfance et famille =	1,75 %



A partir du recensement effectué au Budget primitif 2013 et faisant état d'une dépense estimée à 242,2 millions d'euros à destination directe ou indirecte de la Jeunesse, il sera dorénavant possible pour le Département d'assurer une traçabilité du suivi de l'ensemble des financements départementaux dédiés spécifiquement ou plus généraux, à partir de clés de répartition.

Ce recensement systématique des financements « jeunesse » dans le temps permettra un suivi annuel global auquel pourront s'ajouter spécifiquement le suivi des mesures phares.

Un travail de traçabilité sur les dispositifs recomposés sera également effectué.

**Un outillage qualitatif et quantitatif**

Cette méthodologie d'évaluation devra pouvoir être co-construite et partagée avec les territoires, en lien avec les engagements de chacun.

La multiplicité des dispositifs, le nombre d'interlocuteurs devront être pris en compte afin que chacune des parties prenantes soit en mesure de proposer à la fois des éléments chiffrés homogènes (critérisation quantitative) et des retours qualitatifs (caractérisation qualitative) permettant de mieux comprendre comment agir au mieux ensemble : Nombre de bénéficiaires, coût collectif et individuel, bénéfice sur le parcours, analyse de la mise en œuvre de la mesure, public touché, communication, développement...

### III

## Les jeunes dans le Pas-de-Calais : la déclinaison opérationnelle du Pacte Départemental pour la Jeunesse : les premiers engagements pour 2013/2017

L'accompagnement du parcours des jeunes peut recouvrir plusieurs formes : tutorat dans la durée, besoins ponctuels, coup de pouce aux projets, attentes de perspectives ... reprenant une posture de « Guide, moteur ou balise ».

Après avoir établi un premier portrait (cf. partie 1), défini les principes politiques et organisationnels (cf. partie 2), le Département décline tous les deux ans, le Pacte Départemental pour la Jeunesse en concrétisations opérationnelles, en nouveaux chantiers à engager, en concertations à entretenir (jeunes et partenaires) pour une réponse à la fois structurante et à court terme, l'ensemble s'inscrivant dans une politique départementale qui se veut résolument réactive, imaginative et de proximité.

Sur les cinq préoccupations que sont l'emploi, la mobilité, la citoyenneté, le logement et la santé, les grandes orientations de politiques publiques sont traduites en objectifs opérationnels autour des politiques affichées : fédérer, initier, accompagner tous les jeunes et créer un réflexe « Jeunesse ».

Dans les deux premières années 2013/2014 du Pacte Départemental pour la Jeunesse, l'accent sera mis sur six objectifs généraux :

- La circulation et la mutualisation de l'information (portail collaboratif numérique des professionnels, outils à destination des jeunes, rencontres annuelles ...) ainsi que l'approfondissement de la situation générale décrite sur la thématique (diagnostic, observatoire, portail de la direction de l'information et de la documentation et accès aux bases de données, cybercentre...);
- La refonte harmonisée et décloisonnée d'un certain nombre de dispositifs départementaux existants afin de mieux les articuler et de les rendre plus lisibles et visibles pour les jeunes et les partenaires constituants autant de pistes d'actions internes et partenariales à explorer ;
- Le renforcement de partenariats formalisés dans des conventionnements pluriannuels d'objectifs et de moyens pour faire vivre l'existant et travailler plus largement les articulations ;
- L'élaboration des Pactes Territoriaux pour la Jeunesse parallèlement à une intégration plus forte de la préoccupation « Jeunesse » dans les contrats territoriaux de développement durable avec les Etablissements publics de coopération intercommunale ;
- La mise en place de mesures phares universelles ou ciblées ;
- L'élaboration d'un processus d'évaluation.

En ce sens, les cinq chapitres de cette troisième partie suivent un fil conducteur similaire qui décrit, sur chacune des cinq thématiques :

- La **situation générale** de la problématique des jeunes vis-à-vis de la thématique ;
- Les **leviers existants et les pistes d'action à explorer**, repérés sur les dispositifs pour en améliorer l'efficacité ou pour mieux répondre aux besoins pressentis ; ces pistes sont prioritairement axées sur une transversalité accrue de chacun des dispositifs et sur une lisibilité permettant de déployer autrement les moyens actuels ; Ces pistes sont également dépendantes de la mobilisation partenariale ;
- Les **partenariats à renforcer** pour une meilleure articulation avec d'autres offres institutionnelles ou associatives ;
- Les **mesures phares** existantes et celles à l'étude, répondant directement aux jeunes ou structurant de nouvelles propositions qui émergeront prochainement ou dans les deux ans selon les études complémentaires dont elles font l'objet actuellement ;
- Les **indicateurs de mise en œuvre** de ces initiatives ;
- Les **dispositifs actuellement recensés**.

Sur chacune des cinq thématiques, des exemples d'action, de collaborations, de débats issus de l'une des 40 manifestations territoriales lors de la « Semaine Priorité Jeunesse ! » du mois d'octobre 2012, illustrent les problématiques concrètes abordées.

La section conclusive de la partie 3, comprend quelques dispositifs traversant plusieurs des cinq thématiques abordées. Elle reprend également des récits d'expérience croisés développés lors de ces mêmes semaines.



## EMPLOI

ENCOURAGER ET DÉVELOPPER L'EMPLOI DES JEUNES

## MOBILITÉ

ENCOURAGER LA MOBILITÉ

## LOGEMENT

FAVORISER L'ACCÈS À UN PREMIER LOGEMENT

## CITOYENNETÉ

DÉVELOPPER ET VALORISER L'ENGAGEMENT ET L'IMPLICATION DES JEUNES DANS LA VIE CITOYENNE

## SANTÉ

ACCROÎTRE LES ACTIONS DE PRÉVENTION

LA SITUATION GÉNÉRALE

LES LEVIERS EXISTANTS POUR AGIR ET LES PISTES DE TRAVAIL À EXPLORER

LES PARTENARIATS À RENFORCER

LES MESURES PHARES

LES INDICATEURS DE MISE EN ŒUVRE

LES DISPOSITIFS ACTUELLEMENT RECENSÉS

ENCOURAGER ET  
DÉVELOPPER  
L'EMPLOI DES  
JEUNES

- > Préparer et accompagner le parcours d'insertion professionnelle de tous les jeunes
- > Développer leurs connaissances des métiers et des filières porteuses
- > Favoriser les premières expériences tremplins
- > Renforcer leurs capacités à se constituer des réseaux y compris à l'International

### La situation générale

Après un parcours de formation plus ou moins long, l'obtention d'un emploi est une des premières préoccupations des jeunes, et constitue un élément essentiel de leur accès à l'autonomie. Dans le contexte économique et social actuel, cela ne se fait généralement pas de façon simple et linéaire, et passe le plus souvent par de nombreuses étapes, voire par des allers – retours entre activités précaires et chômage jusqu'à une relative stabilisation plus ou moins tardive.

Le Département met tout en œuvre pour que les jeunes soient accompagnés dans leur parcours d'insertion et pour en renforcer la continuité, pour agir auprès des acteurs économiques présents sur le territoire de manière à favoriser, encourager et développer l'emploi des jeunes. La mise en relation avec les entreprises doit également être renforcée pour créer des tremplins aux jeunes et leur permettre d'accéder à une première expérience professionnelle.

Néanmoins, de par ses compétences obligatoires, le Département a orienté jusqu'à présent, ses interventions, sur les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion. Quelques accompagnements existent pour les non bénéficiaires, notamment dans le cadre de conventionnements partenariaux. Le principe de prévention précoce est cependant réaffirmé par les récentes conventions pluriannuelles signées avec les Missions locales du Territoire, lors du séminaire de juin 2012. Il conviendra, dans le cadre de ce renforcement préventif de travailler en amont des dispositifs existants, avec l'ensemble des parties prenantes afin que la prise en charge du parcours du jeune soit effectuée, avant que les difficultés surviennent.

### Les leviers existants pour agir et les pistes de travail à explorer



Le **Programme Départemental d'Insertion** s'attache particulièrement à définir les actions qui sont nécessaires à la prise en considération de la problématique jeune. A ce titre, sont notamment étudiées les pistes suivantes :

- définir un plan de prévention de l'échec scolaire en fédérant les partenaires compétents ;
- renforcer les dispositifs de protection et de prévention, permettant d'éviter les ruptures sociales et familiales ;
- développer les liens et les partenariats avec les missions locales ;
- négocier avec les partenaires compétents l'accès aux objectifs de droit commun et veiller à leur adéquation avec les projets professionnels et les difficultés des jeunes ;
- permettre l'employabilité des jeunes par un accès renforcé à des mesures d'accompagnement professionnel et des contrats aidés.

L'objectif final de la démarche est de tendre vers une véritable politique de prévention pour prévenir l'arrivée des jeunes dans les dispositifs sociaux de précarité par les actions suivantes :

- Développer chez les jeunes, dès le collège et en lien avec nos partenaires le goût et l'esprit d'entreprendre, en utilisant tous les moyens, supports et pédagogies adaptés (serious game, entreprises virtuelles, appui aux initiatives et aux projets...);
- Chercher à maintenir et développer la vitalité des différentes zones d'activités et à soutenir les pépinières d'entreprises ;
- Continuer à avoir une attention particulière au développement de l'Economie Sociale et Solidaire. Il convient de chercher à sensibiliser les entreprises avec lesquelles des marchés sont conclus, sur l'importance de faire une place aux jeunes et de leur proposer de réelles chances d'insertion et d'évolution professionnelles ;
- Fédérer : Une des dimensions essentielles pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes, est de tout mettre en œuvre pour les accompagner en continu sur la durée et agir sur leur mise en relation avec les entreprises. Il est donc nécessaire que tous les acteurs, au sein des différents services du département comme au sein d'autres structures ou d'associations qui interviennent auprès d'eux dans cet accompagnement, et tout particulièrement des Missions locales, puissent coordonner leur action. Tous vont contribuer à enrichir le réseau sur lequel les jeunes pourront s'appuyer et que l'on pourra renforcer par de nouveaux parrainages.

Le Département a signé des **Convention pluriannuelles d'Objectifs et de Moyens avec les Missions Locales** autour de cinq axes :

- une offre de services pour l'accueil, l'information et l'orientation des jeunes qui s'inscrivent dans les politiques du Conseil Général, en articulation avec les dispositifs du Conseil Régional et de l'Etat ;
- une offre de service pour l'accompagnement des parcours d'insertion dans le cadre du RSA, du Fonds d'Aide aux Jeunes en difficultés, du volet Fonds Solidarité Logement (FSL) ;
- le développement d'actions pour favoriser le retour à l'emploi des jeunes en mobilisant des dispositifs du Conseil Général (appels à projets d'insertion sociale et professionnelle, dispositif de droit commun, actions de formation, contrat unique d'insertion CUI...);
- une mission d'expertise et d'observation active du territoire, (identification des besoins, propositions d'adaptations des dispositifs et d'actions nouvelles) ;
- une mission d'ingénierie de projet et d'animation locale au service de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, en lien avec la politique jeunesse du Département.

Le Conseil Général est aussi un employeur important : son exemplarité sur la problématique de l'emploi des jeunes doit conduire le Département à veiller à l'intégration des jeunes au sein des services départementaux et à accompagner leur évolution au sein même de l'institution en menant une politique dynamique pour l'apprentissage et les contrats aidés.

### *L'Apprentissage en interne*

L'apprentissage est un des moyens privilégiés pour répondre à la fois à l'insertion professionnelle des jeunes du département et à celui de la transmission des savoirs faire des métiers d'une entreprise ou de la Collectivité. Les enjeux pour la collectivité s'inscrivent dans une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, d'insertion professionnelle et de formation qualitative des futurs agents territoriaux : 1- pour répondre aux problématiques Ressources Humaines (RH), 2- pour favoriser l'insertion professionnelle.

20 postes d'apprentis figuraient au tableau des effectifs lors de la rentrée scolaire 2011/2012.

A la rentrée scolaire 2012/2013, ce sont 40 postes d'apprentis qui sont ouverts.

### *Les Contrats Uniques d'Insertion (CUI)*

Le Département du Pas-de-Calais mène depuis plusieurs années une politique volontariste en matière d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA s'inscrivant dans une logique de parcours d'actions subsidiaires.

Le Département du Pas-de-Calais a été l'un des premiers à se mobiliser sur les contrats aidés. Depuis 2005, ce sont plus de 23 000 contrats de travail qui ont été accompagnés et financés au sein des associations d'insertion, communes et collèges du département.

## Les pistes d'action à explorer

**Le Programme Départemental d'Insertion concerne avant tout les jeunes bénéficiaires du RSA. Si l'accent doit effectivement être mis sur les populations jeunes déjà fragilisés, le renforcement de la prévention précoce prône pour un élargissement du Programme Départemental d'Insertion, à l'ensemble des jeunes, à l'instar de ce qui est préconisé dans les cinq pistes ci-dessus.**

- Il faut pour cela, connaître le plus finement possible les filières et les métiers porteurs, les offres d'emplois existantes et leur nature, et les localiser sur les différents territoires. Cette connaissance doit s'appuyer sur toutes les informations disponibles, en croisant celles dont disposent les différents acteurs que sont Pôle emploi, les chambres consulaires, les Maisons de l'emploi. C'est en s'appuyant sur cette connaissance que le Département pourra renforcer l'information des jeunes, notamment dans le cadre de leur orientation, pour laquelle il est important d'intervenir dès le collège ;
- Renforcer le dispositif « Un emploi, un toit » FA n°82 ;
- Suite à l'expérimentation menée sur le territoire du Calais en 2012, modéliser un dispositif d'accompagnement en 2013 à l'échelon départemental pour le retour à l'emploi du public « Jeune » tout en répondant à leur problématique de logement ;
- Faciliter l'articulation, les passerelles des politiques mises en œuvre au titre de l'accompagnement social, l'accompagnement professionnel et du Fonds de Solidarité au Logement pour le public Jeune ;
- Créer avec des entreprises une fondation pour accompagner l'entrepreneuriat des jeunes ;
- Accompagner la mise en œuvre d'un dispositif de parrainage des jeunes avec des cadres et dirigeants d'entreprises privées ou publiques ;
- Créer avec des Fédération d'Education Populaire un mécénat « jeunes entreprises » pour renforcer le réseau.

## Les partenariats à renforcer

Missions locales, Pôle Emploi, Education Nationale, Chambres consulaires ...

### *La Plateforme Régionale pour l'Avenir et l'Emploi des jeunes*

La Région a lancé son Pacte pour l'emploi et l'avenir des jeunes : 50 000 emplois sont annoncés à la clef. 14 plateformes sont initiées en Nord-Pas-de-Calais, gérés par des professionnels de l'entreprise, avec des chefs de file secteur en charge de repérer le vivier des jeunes et de faire correspondre l'offre et la demande.

## Les mesures phares à mettre en œuvre

- **Mesure Phare : Impulser la création d'emplois d'avenir pour des jeunes bénéficiaires du RSA.** Une ambition forte pour le développement d'emplois d'avenir en interne, avec nos partenaires de l'Economie Sociale et Solidaire et des établissements et services médicosociaux de façon prioritaire pour des bénéficiaires du RSA (moins de 25 ans et jeunes mamans avec enfants).

Dans le cadre de la politique gouvernementale sur la Jeunesse, le Département s'engage sur le recrutement **d'une centaine de jeunes en emplois d'avenir** et met en œuvre les moyens de leur accueil, leur tutorat et de formation complémentaire.

Par ailleurs, le Département accompagnera les entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire ainsi que le Etablissements Publics et Organismes Associés à **recruter des emplois d'avenir**. Il accompagnera les employeurs et les salariés en mobilisant l'ensemble de ses politiques d'insertion dans le cadre notamment des dispositions de son Programme Départemental d'Insertion et de son Pacte Territorial pour l'Insertion, et du développement de sa politique en faveur de la Jeunesse et de l'Economie Sociale et Solidaire.

Il soutiendra toute initiative innovante, qu'elle soit portée à l'échelon territoriale ou départementale, qui optimisera l'accompagnement des publics et leur employabilité.

Cette mesure phare sera opérationnelle dès le début de l'année 2013.

- **Mesure Phare : Création d'Olympiades de la Jeunesse pour les 16/25 ans :** Création d'un événement permettant la collaboration active entre des jeunes, des cadres et des dirigeants d'entreprises sur les domaines sportifs, culturels, éducatifs... pour favoriser les rencontres et densifier le réseau des jeunes : donner à notre jeunesse, en prenant d'autres supports (sport, culture...) une éducation reposant sur les valeurs de citoyenneté et de solidarité et participer à l'insertion de ces jeunes dans la société.

*De manière globale*

- Initiatives d'action :
  - Nature du renforcement de la sensibilisation à l'entrepreneuriat dans les collèges
  - Résultats des Olympiades sportives départementales
  - Nature des actions au sein des collèges pour renforcer la connaissance des métiers
  - Mise en lien « Collèges » - Entreprises pour les visites découvertes et stages d'immersion
- Nombre de mises en lien sur les plateformes régionales
- Bilan annuel avec les missions locales
- Evolution des chiffres sur l'emploi des jeunes
- Entreprises mobilisées pour les visites et l'accueil des collégiens et jeunes (nombre et diversité)

*Au sein du Département : (travail sur l'exemplarité de la collectivité départementale)*

- Pourcentage de jeunes actifs / nombre d'actifs total du département
- Nombre d'emplois d'avenir / mesure phare
- Nombre de formations dispensées auprès des emplois d'avenir
- Nombre de contrats d'apprentissage signés
- Agents mobilisés sur le tutorat et l'accompagnement des stages
- Nombre d'ambassadeurs du Pas-de-Calais, dans le cadre de leurs études
- Nombre de jeunes partis en volontariat

**Les dispositifs actuellement recensés (cf. annexe descriptive de chacun d'entre eux) :***Dispositifs directs : le Programme Départemental d'Insertion pour les bénéficiaires du RSA :*

FA\* n°67 : Mission Insertion par l'emploi ; FA n°68 : Assurer la démarche participative des bénéficiaires du RSA au sein des politiques du Département (mise en place de groupes ressources) ; FA n°69 : Dispositif référent Solidarité ; FA n°70 : Allocation RSA ; FA n°71 : Aides financières en faveur des bénéficiaires du RSA ; FA n°78 : Dispositif Insertion sociale ;

FA n°86 : Médiation à l'emploi ; FA n°87 : Entreprises d'Insertion (EI) ; FA n°88 : Création et développement des entreprises : Pas-de-Calais Investissement Création ; FA n°90 : Création et développement des entreprises : Accompagnement des Travailleurs Indépendants (TI) ; FA n°93 : Remobilisation Autour du Projet Professionnel ; FA n°97 : L'accompagnement professionnel.

*Dispositifs directs sur l'emploi des jeunes :*

FA n°48 : Volontariat de Solidarité Internationale ; FA n°82 : Un emploi, un toit ; FA n°107 : Développement des partenariats avec les écoles et les universités.

*Dispositifs d'accompagnement vers l'emploi :*

FA n°45 : Médiation à l'emploi des jeunes par les seniors ; FA n°72 : Protocole Missions Locales.

*Dispositifs Mobilité/Emploi :*

FA n°100 : Accompagnement professionnel et passage du permis B ; FA n°105 : Service d'aide à la mobilité professionnelle ; FA n°111 : Les autres actions non spécifiques du Schéma Directeur Départemental de la Mobilité favorisant la mobilité des habitants et bénéficiant aux jeunes ; FA n°113 : Mobilité/adaptation.

*Dispositifs favorisant l'emploi :*

FA n°83 : Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) ; FA n°84 : Associations Intermédiaires (AI) ; FA n°85 : Chantiers Ecoles ; FA n°91 : Création et développement des entreprises : Couveuses d'entreprises ; FA n°92 : L'innovation au service de l'accès à l'emploi (coaching) ; FA n°95 : Clauses d'insertion ; FA n°96 : L'insertion par l'emploi met le cap sur l'Opération Grand Site des Deux Caps ; FA n°98 : L'ingénierie et le développement territorial ; FA n°99 : La transversalité au service de l'emploi (marché de suppléance).

\* FA : Fiche action

### Dispositifs favorisant indirectement l'emploi (spécialisation ou sensibilisation) :

- Spécialisation : FA n°27 : Equipe Olympique du Pas-de-Calais ; FA n°28 : Aides aux clubs HN ; FA n°29 : Partenariat fédérations et comités départementaux ; FA n°47 : Mise en œuvre du volet Ambassadeurs du Pas-de-Calais ; FA n°94 : Développement des compétences ; FA n°121 : Développement du volontariat.
- Sensibilisation/orientation : FA n°37 : Forum métiers ; FA n°43 : Sensibilisation

À l'entrepreneuriat ; FA n°44 : Sensibilisation aux métiers de l'artisanat par le biais de l'apprentissage ; FA n°46 : Accompagner les dynamiques territoriales ; FA n°49 : Sensibiliser les jeunes à l'esprit d'entreprise.

### Dispositifs en lien avec L'Economie Sociale et Solidaire :

FA n°89 : Création et développement des entreprises : Pas-de-Calais Actif ; FA n°102 : Développement de l'Economie Sociale et Solidaire : Acteurs pour l'Economie Sociale et Solidaire ; FA n°103 : Développement de l'Economie Sociale et Solidaire : Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire ; FA n°104 : Développement de l'Economie Sociale et Solidaire : Union Régionale pour l'Insertion par l'Activité Economique (URIAE).

#### **L'apprentissage, une réponse à la problématique de formation et d'emploi des jeunes dans le Calaisis**

Retour de la « Semaine Priorité Jeunesse ! »  
Octobre 2012

Tous les acteurs du Calaisis qui sont en contact avec des jeunes confrontés au décrochage et souvent à la précarité, souhaitent coordonner leurs actions pour changer l'image parfois négative de l'apprentissage, orienter et accompagner davantage les jeunes vers l'apprentissage notamment vers le Centre de Formation d'Apprentis (CFA) de la chambre des métiers qui s'est mobilisé lors de la « Semaine Priorité Jeunesse ! » et qui propose l'accès à des filières reconnues sur le plan national (charcuterie/boucherie).

Cette coordination vise également à rencontrer davantage les entreprises pour les aider à trouver les « bons profils » et à faire du contrat d'apprentissage un levier pour l'accès à un emploi durable. La recherche d'un maître d'apprentissage ne doit pas être un frein au parcours de formation et d'autonomie des jeunes.

Des échanges réguliers permettront aux différents acteurs concernés par l'emploi et la formation des jeunes comme les Missions Locales, le Plan Local Insertion Emploi (PLIE), la Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF), les CFA, la Région, Pôle Emploi, le Département...de construire des solutions innovantes et concertées pour faciliter l'accès des jeunes à l'apprentissage.



- > Développer les infrastructures et les modes doux (garage à vélos, aires de covoiturage...)
- > Réduire les coûts de transport des jeunes pour faciliter leur déplacement
- > Encourager la mobilité des jeunes pour un parcours d'orientation choisi y compris à l'International
- > Développer le Très Haut débit...

### La situation générale

Les enjeux liés à la mobilité sont nombreux car, d'une part, il faut donner toutes les chances à un jeune d'accéder à un emploi, et aux diverses ressources, existants sur le département (notamment en matière de santé), et d'autre part, la mobilité doit permettre de renforcer l'attractivité du territoire départemental. Si la mobilité physique est importante, il est tout aussi nécessaire de prendre en compte la mobilité sociale virtuelle et psychologique.

Développer la mobilité européenne, au sens large, c'est-à-dire la découverte d'une autre culture par le biais de jumelages, de stages à l'étranger, d'échanges entre étudiants, ... favorise cette mobilité sociale et psychologique.

La difficulté à être mobile est pointée très nettement comme un frein dans le parcours des jeunes : que ce soit sur la question du transport de proximité ou plus largement au sein d'un périmètre qui permet l'exercice de la recherche d'emploi ou des activités associatives et sociales. Cette difficulté est souvent couplée à la question du logement par rapport à la décohabitation et la poursuite des études supérieures. Mais on la constate aussi sur la recherche du stage d'immersion de la classe de 3ème.

### Les leviers existants pour agir et les pistes de travail à explorer

Le Département du Pas-de-Calais a approuvé le 20 février 2012 son Schéma Directeur Départemental de la Mobilité afin de répondre aux enjeux de mobilité locaux, départementaux et régionaux à l'horizon 2020. Ce document de cohérence et de planification présente les orientations politiques, à une échelle se situant entre le stratégique et l'opérationnel.

Il se décline autour de quatre orientations stratégiques :

- Promouvoir la mobilité pour tous ;
- Développer l'inter modalité et des systèmes de transport efficaces ;
- Proposer des alternatives à l'utilisation de la voiture partout où cela est possible ;
- Placer la mobilité au service de l'excellence territoriale du Pas-de-Calais.

Les axes d'intervention du Schéma Directeur Départemental de la Mobilité sont déclinés en actions : certaines concernent spécifiquement la jeunesse alors que pour d'autres, la jeunesse bénéficie de leur mise en œuvre comme l'ensemble de la population.

Faciliter l'autonomie des jeunes et les inciter à utiliser des modes alternatifs à la voiture ont été deux réflexions majeures dans la rédaction de ce Schéma Directeur Départemental de la Mobilité.

Y figure également le maintien de l'action volontariste du Département sur **la gratuité du transport scolaire** qui permet à 71 000 élèves (de la maternelle en regroupements pédagogiques intercommunaux à la terminale au lycée) de bénéficier de cette gratuité s'ils habitent à plus de 3 kilomètres de leur établissement scolaire. (FA n°108)

Des améliorations sont encore à apporter, pour rendre l'ensemble du réseau plus lisible et notamment mieux faire apparaître les connexions entre les lignes, ou encore pour faciliter l'interconnexion entre les différents réseaux de transports par le développement de pôles d'échanges multimodaux.



Pour favoriser l'utilisation des transports par les jeunes, **une campagne d'information renforcée sera effectuée dans le cadre du renouvellement des délégations de service public en septembre 2013**. A cette occasion, la mise en ligne adaptée aux modes d'utilisation des nouvelles technologies par les jeunes (application Smartphone, réseaux sociaux, etc.) est à étudier.

Concernant la mobilité virtuelle, le schéma régional du très-haut-débit est en cours de réalisation. L'objectif est l'accès pour tous à Internet 8 Mo d'ici 2017-2018 et à la fibre optique à l'horizon 2025.

### Les pistes d'action à l'étude

L'obtention du permis de conduire reste essentielle pour les jeunes, notamment en milieu rural, mais son coût constitue souvent un obstacle. Une aide à l'obtention de l'ASR (Attestation de Sécurité Routière) et du BSR (Brevet de Sécurité Routière) pourrait être envisagée, sous réserve de délocaliser les formations sur les territoires.

Les questions du développement des garages sociaux (lieu d'accueil où un outillage adapté et des conseils de professionnels sont donnés en contre partie d'une faible contribution financière), des aires de covoiturage et du Transport à la Demande (TAD), sont également à l'étude. Ces deux derniers modes de déplacement sont naturellement des facteurs de lien social.

La gratuité des transports en commun interurbains des jeunes jusqu'au baccalauréat pourrait être étendue aux personnes en parcours d'insertion (contrats d'apprentissage, contrats pro, période d'immersion, période d'essai, intérim, etc.), même si cela pose la question de l'identification de ce droit. De plus, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, tout employeur doit prendre en charge 50% du coût de l'abonnement en transports en commun. Une prise en charge d'une partie des 50% restants est actuellement à l'étude.

Afin d'accroître l'utilisation des modes doux, il a été évoqué l'installation de garage à vélo dans les établissements scolaires et sur les aires de covoiturage de garages à vélo. Il est notamment en projet de réaliser cinq relais vélos, lieu de convivialité où des équipements seraient mis à la disposition de tous, sur la Véloroute du Littoral.

Le schéma cyclable départemental, annexe du Schéma directeur départemental de la mobilité, aura pour objectif de mailler le territoire dans l'optique de desservir les équipements structurants du Département (gares, collèges, sites touristiques, etc.).

Sur les territoires, les plus ruraux et les moins denses en transports en commun, une centrale de mobilité pourrait être accompagnée.

### Les partenariats à renforcer

Sur l'aspect financier, l'articulation entre les aides du Département avec les financements d'autres collectivités permettant de mieux coordonner les politiques sera recherchée.

Sur tous ces axes, les acteurs ou les réseaux à développer, dans le but de renforcer les liens entre les institutions et la jeunesse, pourraient mobiliser les Missions Locales, les Centres Communaux d'Action Sociale, Pôle Emploi, les Autorités Organisatrices de Transport Urbain, la Région, les entreprises ... et surtout l'Education Nationale.

### Les mesures phares existantes et à explorer

Le Département a mis en place trois mesures phares dès le 1<sup>er</sup> juillet 2012 :

- **Le tarif unique à 1 euro par trajet pour tous les usagers du réseau de transport départemental**, quel que soit la distance parcourue sur une ligne ;
- **La gratuité pour les jeunes usagers du réseau de transport départemental, jusqu'à 18 ans inclus en dehors des périodes scolaires** (vacances, mercredi, samedi et dimanche) ;
- **Le renforcement des lignes existantes pendant les vacances, y compris les week-ends**, pour qu'il soit possible depuis les villes du département, d'emprunter le train et de trouver dans les gares du littoral (Audruicq, Calais Ville, Calais Fréthun, Marquise-Rinxent, Boulogne, Etaples et Rang-du-Fliers) des cars assurant la liaison vers les plages et les sites touristiques départementaux tels que les Cap-Blanc-Nez et Gris-Nez, le Château d'Hardelot ou le port d'Etaples. Les dessertes qui existaient déjà sont donc renforcées par de nouvelles dessertes dont les horaires demeurent en correspondance avec les horaires de trains permettant un séjour sur la journée ou la demi-journée.



**Un dispositif bonifié : Sac Ados - pack Aventure** : Le dispositif Sac Ados donne la possibilité à des groupes de jeunes d'organiser leurs premières vacances en autonomie grâce à une aide méthodologique et à une bourse d'un montant de 130 €. Plus de 1300 jeunes du département en ont bénéficié depuis sa création en 2009.

Le dispositif a été complété par la création du Pack Aventure doté d'une bourse bonifiée à 200 € pour des projets de vacances à plus-value sportive, culturelle ou citoyenne. Cinquante possibilités de départ ont été offertes en 2012 au titre de ce Pack Aventure.



### L'accompagnement au permis de conduire pour un certain nombre de jeunes

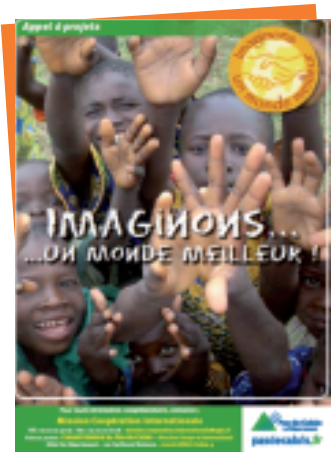
Trois voies de recherche sont en cours :

- Une prise en charge compensatrice d'une partie du surcoût du permis de conduire pour les personnes en situation de handicap, en lien avec le dispositif n°111 : Adaptation/mobilité ;
- Une prise en charge pour les jeunes bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active en lien avec les crédits du Fonds Social Européen ;
- Une prise en charge expérimentale pour les jeunes entre 18 et 20 ans proches du marché de l'emploi et pour lesquels, le permis de conduire peut exercer un véritable levier vers un emploi durable.

Dans cette continuité, les initiatives d'auto-écoles sociales seront valorisées (voir encadré p.82 sur le parcours de 16 jeunes dans le Montreuillois)

### Renforcer la mobilité internationale

Il existe un bénéfice évident pour les jeunes qui disposent d'une expérience européenne ou internationale, en termes d'épanouissement personnel et de plus-value pour un employeur potentiel. Le dispositif « Imaginons un monde meilleur » géré par la Direction Europe et International comprend trois volets : soutien des projets de solidarité internationale conduits par les acteurs associatifs des territoires, le volet ambassadeur du Pas-de-Calais, le volet coopération au développement. (FA n°41 : Sac Ados ; FA n°42 : Talents Citoyens ; FA n°46 : Accompagner les dynamiques territoriales).



### Les indicateurs de mise en œuvre

- Nombre de garages à vélos sur les aires de covoiturage ;  
Le Département souhaite favoriser l'intermodalité lors de la création d'aires de covoiturage en y implantant des abris et des racks pour les vélos.  
A titre d'exemple, sur l'aire de covoiturage de Setques, un abri à vélos comprenant 6 emplacements est mis à disposition des usagers. Il est également prévu de renouveler l'ouvrage sur la future aire de covoiturage de Tilques.

- Nombre de km de pistes cyclables réalisées  
Le Département dispose de nombreux aménagements cyclables, notamment les véloroutes, qui sont des itinéraires longues distances, pouvant être utilisées pour les déplacements professionnels, domicile/travail et touristiques :
  - Eurovélo n°4 dite « du littoral » (50 km env.)
  - Eurovélo n°5 dite « des marais » et « du Bassin Minier » (2 km env.)
  - Eurovélo n°5 dite « de la Deûle et de la Lys »
  - Véloroute n°31 dite « du bassin Minier » (16 km env.)
  - Véloroute n° 32 dite « de la Mémoire » (32 km env.)

- Véloroute n°362 dite « au fil de l'eau » (96 km env.)
- Véloroute de la Mer du nord. (54 km env.)

De même, 62 boucles cyclotouristiques, soit 2182 km de linéaire, maillent le Département. D'autres aménagements, pistes ou bandes cyclables, sont également réalisés par les communes.

- Nombre de jeunes engagés dans des actions internationales
- Nombre de jeunes sensibilisés par l'éducation au développement et le retour d'expériences internationales

### Les dispositifs actuellement recensés (cf. annexe 2 descriptive de chacun d'entre eux)

#### Dispositifs généraux liés à la mobilité des jeunes :

FA n°41 : Sac Ados ; FA n°61 : Aide aux EPCI pour l'organisation de classes découverte (mer, neige, vertes, ...) : promotion de la mobilité et de l'autonomie de l'enfant ; FA n°72 : Protocole Missions Locales ; FA n°108 : Transports scolaires (maintien de la gratuité du) ; FA n°109 : Transports scolaires des élèves et étudiants handicapés (en porte à porte) ; FA n°110 : Accompagner la mise en place d'un réseau cyclable jalonné et sécurisé convergeant vers les collèges.

#### Lien Mobilité/Emploi :

FA n°100 : Accompagnement professionnel et passage du permis B ; FA n°105 : Service d'aide à la mobilité professionnelle ; FA n°111 : Les autres actions non spécifiques du Schéma Directeur Départemental de la Mobilité favorisant la mobilité des habitants et bénéficiant aux jeunes ; FA n°113 : Mobilité/ adaptation.

#### Lien Mobilité/Citoyenneté :

FA n°11 : Concours départemental de la Résistance et de la Déportation ; FA n°12 : Expositions archéologiques, visites guidées de chantiers ; FA n°14 : Aide aux saisons culturelles intercommunales, aide aux lieux en arts plastiques, aide aux lieux ruraux ; FA n°15 : Aide à la diffusion, aide à la résidence création, aide aux compagnies implantées et missionnées ; FA n°26 : Athlètes Haut Niveau ; FA n°27 : Equipe Olympique du Pas-de-Calais ; FA n°28 : Aides aux clubs HN ; FA n°30 : Appel à projets éducatifs ; FA n°31 : Clubs Eden ; FA n°32 : Soutien aux déplacements et séjours en Angleterre ; FA n°33 : Journal 1 2 3 Yes ! ; FA n°36 : Conseil départemental des collégiens ; FA n°37 : Forum métiers.

## La problématique de la Mobilité sur le Ternois

Retour de la « Semaine Priorité Jeunesse ! » Octobre 2012

La mobilité est un défi pour l'aménagement du Ternois et l'avenir des jeunes de ce territoire. L'échelle des distances et le maillage territorial, la qualité des infrastructures et les solutions de transport existantes, l'accès aux services, à la formation, à l'emploi ou aux loisirs sont autant de composantes d'une mobilité efficiente et cohérente.

Dans le cadre de la Semaine Priorité Jeunesse, un temps d'échange spécifique a été organisé. L'objectif était d'informer élus, partenaires et jeunes sur l'implication du Département dans le domaine de la mobilité et d'échanger avec eux sur la réalité du territoire et des difficultés rencontrées au quotidien pour se déplacer, obtenir l'information, etc. Outre les grandes orientations du Schéma Départemental de la Mobilité orientées vers la Jeunesse, des dispositifs tels que "Opération Sac Ados" et "Imaginons un Monde Meilleur" ont été présentés. Des jeunes ont témoigné de leur expérience en matière de mobilité, de découverte d'autres territoires traduisant l'ouverture d'esprit que procurent ces expériences.

Outre la question du déplacement physique, de nombreux jeunes rencontrent un obstacle psychologique à sortir de leur environnement quotidien (connu et maîtrisé). Emprunter les transports en communs est une démarche, qui pour la plupart des gens, est simple. Elle l'est beaucoup moins lorsque, par absence de service ou manque de lisibilité de celui-ci, les jeunes n'ont jamais eu recours aux transports en commun.

Les collectivités, les institutions, le tissu associatif, présents sur le Ternois, se sont, depuis plusieurs années, interrogés sur les solutions à apporter aux besoins de mobilité de la population et plus spécifiquement des jeunes.

Dans le cadre de la rédaction du Pacte Territorial Jeunesse du Ternois, les Maisons Départementales du Ternois avec l'appui des services du siège mobiliseront les partenaires sur la mise en cohérence des solutions de mobilité existantes, de les rendre plus efficaces. L'objectif est également de familiariser la population du Ternois à l'emploi des transports collectifs et d'améliorer la qualité de l'offre de mobilité.

## 3 LOGEMENT

### FAVORISER L'ACCÈS À UN PREMIER LOGEMENT

- > Aider à la première installation
- > Aide au maintien dans le logement
- > Fluidifier la circulation des jeunes dans des logements adaptés à leurs parcours (taille, espace, durée)...

### La situation générale

En France, environ 5 millions de jeunes de moins de 30 ans ont quitté le domicile familial soit 53 % d'entre eux. Si l'âge de la décohabitation est globalement stable depuis 40 ans, il tend à augmenter ces dernières années. 90% des jeunes ayant quitté le domicile familial sont locataires.

A ce titre, les grandes tendances observées au niveau national sont une augmentation de la décohabitation vers le célibat, des études supérieures plus fréquentes et plus longues, la hausse de l'emploi précaire et du chômage des jeunes.

Sur les statuts d'occupation, plus de 70% des jeunes ménages (moins de 30 ans) sont locataires d'un logement non meublé et 53% le sont dans le parc privé qui devient un parc social de fait au regard des ressources des jeunes. Ces tendances se déclinent à des degrés différents dans le Pas-de-Calais. Les jeunes du Pas-de-Calais âgés de 16 à 30 représentent environ 53.000 ménages, c'est-à-dire autant de jeunes en situation d'autonomie au regard du logement.

65% des jeunes locataires dans le Pas-de-Calais le sont dans le parc privé. Environ 16.850 logements sont attribués à des moins de 30 ans indépendamment de la nature du parc et on estime à 7.000 le nombre de primo locations par an.

Si en matière d'emploi, l'enjeu réside en l'accès à un emploi pérenne, il en est de même pour le logement où l'objectif final reste le logement autonome. Comme pour l'emploi, il est nécessaire de décloisonner les politiques publiques pour répondre aux problèmes principaux rencontrés par les jeunes.

Tout d'abord, la solvabilisation pour accéder et se maintenir dans un logement autonome. En effet, très souvent les ressources sont faibles ou précaires et souvent les deux à la fois. Les bailleurs peuvent donc avoir des réticences à louer à des jeunes par crainte d'impayés.

Ensuite, l'adéquation de l'offre de logement en taille et en prix. Les jeunes se logent majoritairement dans le parc privé qui offre davantage de logements de très petite taille adaptés à leur situation familiale et financière. Mais leur coût reste proportionnellement élevé et leur état général est souvent moins bon que dans le parc public.

Par ailleurs, l'offre doit aussi s'adapter aux notions de temporalité et de mobilité des jeunes qui peuvent avoir besoin d'un logement rapidement et sur une courte période. Les dispositifs existants n'offrent pas toujours cette flexibilité nécessaire pour l'accès à un logement.

Enfin, l'information des jeunes sur les questions du logement et l'organisation d'une stratégie globale du logement des jeunes doivent être opérées avec tous les partenaires.

## Les leviers existants et les pistes de travail à explorer

Le Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) co-piloté avec l'Etat est l'outil départemental qui organise l'action des pouvoirs publics et privés dans le domaine du logement des personnes en difficultés. Sa réécriture en 2013 tentera de répondre aux quatre notions développées ci-après autour du logement des jeunes.

L'accueil, l'information et l'orientation doivent primer dans les réponses apportées aux jeunes. Qu'il s'agisse d'urgence ou pas, de parc public ou de parc privé, de structure spécifique ou de logement temporaire, il est indispensable d'ajuster les outils d'information partout sur le territoire et de les adapter aux nouveaux moyens de communication adoptés par les jeunes.

A l'image du parcours vers l'emploi stable, le logement aborde aussi cette notion de parcours résidentiel vers le logement autonome avec quatre notions importantes :

- Tout d'abord, **la nécessaire individualisation des réponses**. Jusqu'à présent on apportait une réponse globale pour tous les jeunes quelles que soient leurs situations. Désormais il est nécessaire d'individualiser la réponse mais avec le traitement de la situation du jeune dans son ensemble sur les problématiques liées : emploi, mobilité, logement, santé, loisirs...
- Ensuite **anticiper** l'accès à l'autonomie et améliorer la continuité des dispositifs en place pour prévenir les ruptures dans les parcours qui existent encore pour des jeunes pourtant pris en charge très tôt.
- Par ailleurs, **favoriser l'accès au logement** pour tous, y compris les personnes handicapées qui n'ont pas la nécessité d'être en établissement spécialisé mais qui ne peuvent pas être tout à fait autonomes ou encore ceux dont les parents vieillissent et éprouvent des difficultés à gérer un jeune adulte.
- Enfin, **être attentif au public jeune juste en marge des dispositifs** qui répond à la nécessité du Département de s'ouvrir à cette frange de jeunes qui n'est passée jusqu'à présent par aucun dispositif et ne bénéficie d'aucun « coup de pouce » pour accéder à son logement.

Il faut **parallèlement produire une offre abordable financièrement** pour éviter les risques de précarisation à l'entrée dans le logement (charges). Cette offre abondée par **les opérateurs publics et privés doit pouvoir s'inscrire dans les territoires urbains et ruraux** et dans une politique de l'habitat qui prenne en compte les besoins et les attentes des jeunes : au-delà de la mobilité et de la temporalité, **la notion des services associés** au logement est un facteur déterminant dans leur choix du logement.

C'est aussi expérimenter des solutions alternatives souples, flexibles : logements modulables, campus vert, logement Kangourou, colocation, bail glissant. C'est enfin inscrire une politique du logement des jeunes dans chaque territoire avec la volonté d'avoir une offre de logements et de services associés équitablement répartie sur le territoire et adaptée aux besoins, aux flux sur chaque secteur du département.

Beaucoup de choses existent déjà en matière de dispositifs du logement : Fonds Solidarité Logement (FSL), Locapass, Garantie des Risques Locatifs (GRL) parc privé, passeport logement du CROUS, bail glissant, Agence Immobilière à Vocation Sociale, foyers de jeunes travailleurs, résidences sociales.... Mais il s'agit de renforcer l'adaptation de certains dispositifs.

Afin d'aller plus loin, dans le cadre du nouveau PDALPD, il conviendra d'explorer les pistes d'action suivantes.

### Les pistes d'action à l'étude et à renforcer

**FEDERER** une politique départementale du logement des jeunes et organiser le partenariat. C'est mettre autour de la table les partenaires du logement avec une stratégie globale qui peut démarrer par des dialogues territoriaux comme pour l'emploi et la mobilité.

**INFORMER & ACCOMPAGNER** : Identifier sur chaque territoire, un interlocuteur unique capable d'accueillir, d'informer et d'orienter les jeunes. Renforcer et développer avec les partenaires les moyens de communication et d'accompagnement plus adaptés aux jeunes.

**ORGANISER L'OFFRE** du logement des jeunes au travers des outils de planification stratégique (Plans Locaux et Contrats Territoriaux). C'est la volonté de lier les documents stratégiques et de connecter l'ensemble aux objectifs et financements des Contrats Territoriaux de Développement Durable. C'est aussi la détermination d'organiser avec les bailleurs publics et privés, dont l'Agence à Vocation Immobilière Sociale qui gère un parc de 900 logements sur le département, le développement de cette offre de manière équilibrée sur le territoire pour répondre aux besoins non couverts ou émergents.



**INTERCONNECTER** les politiques publiques entre elles et accompagner leur adaptation en matière de logement par une évolution des métiers et des pratiques. C'est la question de la transversalité des politiques du logement, de l'habitat, avec celles de l'enfance de la famille et de l'autonomie ou du handicap.

A ce titre, les partenaires expérimentent des projets sur les champs de l'insertion sociale ou professionnelle et examinent d'autres alternatives possibles. Il s'agit de :

- Renforcer le dispositif « un emploi, pour un toit » qui **lie insertion professionnelle et logement des jeunes, pour pérenniser à la fois les parcours vers l'emploi et dans le logement** (dispositif N° 82) ;
- **Revisiter les politiques publiques visant l'accompagnement vers l'autonomie des jeunes adultes** et notamment ceux passés par un accueil institutionnel ;
- **Intégrer dans les politiques du logement la dimension Accueil Hébergement Insertion**, qui concerne beaucoup de jeunes adultes, dans le prochain PDALPD ;
- **D'explorer la colocation sociale intergénérationnelle** et les avantages qualitatifs pour les jeunes qui en bénéficieraient (accompagnement à l'autonomie dans un logement) et pour les accueillants (préservation de l'autonomie et solidarité intergénérationnelle) ;
- De **s'approprier dans les réflexions sur un 3<sup>ème</sup> acte de décentralisation**, un certain nombre de dispositions à l'étude au niveau national.

### Les partenariats à renforcer

Le PDALPD rassemble tous les acteurs de la politique du logement sur des objectifs communs. Il permet de regrouper différentes politiques publiques autour des difficultés de logement et de développer un partenariat dans lequel est reconnu le rôle du Conseil Général comme pilote sur différents dispositifs.

La réécriture du prochain PDALPD en 2013 sera l'occasion de renforcer et de mailler ce partenariat sur l'ensemble du Pas-de-Calais.

La solvabilisation, l'adéquation de l'offre à la demande, l'accompagnement, l'information, les impayés de loyers, la précarité énergétique, l'indignité sont autant de sujets transversaux qui touchent tous les publics et particulièrement les jeunes.

C'est avec l'Etat, les bailleurs publics et privés, les associations, les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS), mais aussi la Caisse d'Allocations Familiales et les collectivités dont les prérogatives ont évolué dans le domaine du logement et de l'habitat que le Conseil Général engagera cette démarche volontaire.

### Les mesures phares à explorer en lien avec les réformes nationales en cours d'élaboration

**Aide à l'installation dans un premier logement, Kit Logement énergie** : proposition de mise en œuvre Septembre 2013

L'observation des besoins des jeunes, des aides qui leur sont déjà apportées, le croisement des politiques publiques du Conseil Général conduisent à proposer le principe d'une aide départementale à l'installation au premier logement avec principalement un ciblage énergétique pour les jeunes de moins de 30 ans.

Elle consisterait au versement d'un forfait lié à l'installation dans un premier logement reprenant l'ouverture des compteurs d'eau, d'électricité, de gaz. Cette mesure aurait un effet levier durable sur la précarité énergétique d'autant qu'elle serait accompagnée par une sensibilisation aux bonnes pratiques sur le contrôle énergétique des consommations de fluides par un guide-conseil et un accompagnement spécifique.

#### **Accompagnement au cautionnement**

L'expression des jeunes lors du processus d'élaboration de ce Pacte a aussi souligné la difficulté d'accéder au logement liée au poids des garanties sollicitées par les bailleurs. Il s'agira de mener une étude de l'accompagnement au cautionnement permettant de mieux mailler les dispositifs existants (FSL, LOCAPASS,...) pour apporter une réponse aux situations non couvertes actuellement.

### Les indicateurs de mise en œuvre

Le dispositif d'évaluation sera basé à la fois sur des méthodes quantitatives et des méthodes qualitatives.

L'approche quantitative mesure, les effets sur la constitution et la stabilisation d'une offre de logement, de facilitation de l'accès pour les jeunes et les effets produits sur les bailleurs, les aides apportées aux jeunes par les dispositifs, les jeunes accompagnés et sortis des dispositifs.

L'approche qualitative mesure l'efficacité du fonctionnement mis en place dans le cadre de l'expérimentation du Pacte Jeunesse : mobilisation partenariale, mode d'intervention auprès des partenaires sur l'accompagnement au sens large ou des bailleurs sur l'offre, communication et information auprès des jeunes. Notre préoccupation majeure consiste à nous assurer que le dispositif repose sur l'existence d'un réel partenariat fédéré par le département et d'une mise en réseau effective des différents acteurs du logement et de la jeunesse.

### **Les dispositifs actuellement recensés**

(cf. annexe 2 descriptive de chacun d'entre eux) :

#### *Dispositifs généraux sur le logement des jeunes :*

FA n°72 : Protocole Missions Locales ; FA n°73 et 74 : Fonds d'Aide aux Jeunes.

#### *Lien logement/Situation d'Urgence :*

FA n°75 : Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP) ; FA n°76 : Secours d'urgence ; FA n°79 : AFP Sociales.

#### *Lien logement/Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) :*

FA n°80 et 81 : FSL ACCES «Logement Non Identifié» et FSL ACCES «Logement Identifié».

En 2012, dans le cadre du FSL, près de 3 650 jeunes de moins de 30 ans auront été aidés pour 1 911 900 € qui se répartissent sur :

- Le Maintien avec 101 accords pour 160 000€ ;
- L'E.E.T. (Eau, Electricité, téléphone) avec 886 accords pour 330 900 € ;
- L'Accès au logement : 920 recevabilités en logement non identifié et 1 735 en accès identifié pour 1 421 000€.

#### *Lien logement/Emploi :*

FA n°82 : Un emploi, un toit.

### **Le logement des étudiants sur l'arrageois**

Retour d'un atelier « parole aux jeunes »  
lors de la «Semaine Priorité Jeunesse ! »  
- Octobre 2012

Les ateliers «les élus à l'écoute des jeunes» organisés à Arras le mercredi 17 octobre 2012 ont notamment permis à un groupe d'étudiants de s'exprimer sur le thème du logement. Plusieurs constats ont ainsi émergé : la difficulté de fournir des garanties de paiement aux propriétaires, très peu de possibilités de se loger temporairement pour un stage ou une formation complémentaire, peu d'opportunités permettant de se loger près des lieux d'enseignement ou près de la gare...

La réalisation d'un diagnostic précis des besoins dans ce domaine, englobant notamment le parcours résidentiel des jeunes, permettrait de mieux connaître la situation du territoire et de travailler sur des propositions d'actions en lien avec les étudiants et l'ensemble des partenaires.

Dans le cadre de la seconde contractualisation engagée entre le Département et la Communauté Urbaine d'Arras, deux opérations ont d'ores et déjà été identifiées : «renforcer et développer le campus de l'Université d'Artois» (cette opération prévoit notamment l'implantation d'une «résidence pour la réussite» sur le site de l'IUFM, propriété du Département) et «mieux accompagner les jeunes vers leur projet de logement autonome» en lien avec la plateforme logement des jeunes de l'Arrageois mise en place en septembre 2012.

## Foyer de Jeunes Travailleurs du Calaisis Autonomie et accès au Logement

Retour de la « Semaine Priorité Jeunesse ! » – Octobre 2012

Eu égard à la problématique d'accès au logement des jeunes du territoire, nous avons convié les acteurs du logement et de l'insertion des jeunes du Calais au Foyer de Jeunes Travailleurs (FJT) de Calais. Les grandes difficultés des jeunes à trouver un logement ou à s'y maintenir nécessitent une diversification et une adaptation des solutions pour ce public.

Le FJT créé en 2010 accueille en priorité des jeunes de 18 à 25 ans en parcours d'insertion sociale et professionnelle et des jeunes adultes ou mineurs de plus de 16 ans pris en charge dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), favorisant ainsi la mixité des publics et l'accompagnement vers l'autonomie. L'association HAJ dont dépend le FJT est un partenaire majeur de la Maison du Département Solidarité du Calaisis et a bénéficié à ce titre du 1<sup>er</sup> Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) de la Direction de l'Enfance et de la Famille en janvier 2012, afin d'assurer la pérennité de la structure et de porter avec les services du Département, les stratégies et les valeurs du schéma départemental de l'enfance et de la famille.

Le FJT répond avec souplesse au parcours d'autonomie des jeunes, il apporte de la fluidité dans les dispositifs d'hébergement d'insertion du territoire, il prépare les jeunes à l'accès à un logement autonome et favorise leur mobilité. Les jeunes qui trouvent un stage ou un emploi dans le Calaisis, les jeunes qui veulent expérimenter l'accès à un logement, les jeunes qui sortent d'un dispositif d'urgence trouvent une solution adaptée à leur situation.

Le FJT de Calais est un lieu ressource pour les jeunes et ses partenaires (MDS, Missions Locales, Maisons d'Enfants à Caractère Social...) et mène avec les services de la MDS des ateliers de préparation à l'accès au logement (gestion des énergies, gestion du budget, entretien du logement...) et des actions d'orientation vers une solution pérenne d'accès au logement.





## 4 CITOYENNETÉ

DÉVELOPPER ET  
VALORISER  
L'ENGAGEMENT  
ET L'IMPLICATION  
DES JEUNES DANS LA  
VIE CITOYENNE

- > Générer des parcours de découverte pour sensibiliser au sport et à l'art.
- > Accompagner les initiatives jeunes dans des projets individuels et collectifs.
- > Favoriser l'exercice des fonctions de jeunes dirigeants associatifs

### La situation générale

Nous retiendrons que la citoyenneté est un engagement désintéressé dans une action au service des autres. C'est aussi la construction d'un citoyen responsable.

Agir pour la citoyenneté des jeunes, c'est favoriser leur ouverture au monde et aux autres pour une meilleure compréhension mutuelle, c'est encourager et soutenir une mise en action au travers d'un engagement, ou au travers l'élaboration et la conduite d'un projet.

Une dimension éco-citoyenne peut également toucher la question du développement durable, de la pratique en tant que consommateur allant jusqu'à la conception de projets.

Le diagnostic général a montré, contrairement à une idée reçue de repli sur soi des jeunes, qu'une part non négligeable est investie dans des activités associatives. Si les pratiques peuvent être plus volatiles et individuelles, elles n'en sont pas moins déterminantes dans le parcours de socialisation et d'épanouissement des jeunes. C'est cette conviction sur l'importance de l'éducation citoyenne, de l'accès à la culture et au sport pour tous qui a conduit le Département à s'investir dans des politiques volontaristes et à maintenir son offre y compris dans un contexte budgétaire contraint.

Au sein des services du Département, des articulations sont mises en place pour renforcer les liens entre l'action sociale et toutes les actions concourant aux réussites citoyennes. A travers cette approche globale, il s'agit de mobiliser l'ensemble des compétences du Département et des dispositifs pour :

- Travailler plus fortement dans une logique de prévention précoce ;
- Explorer autrement les liens familiaux et sociaux des publics-cibles : collégiens, public de la solidarité départementale, jeunes confiés à l'aide sociale, jeunes en recherche d'insertion ;
- Impliquer dans des activités éducatives, sportives et culturelles les publics bénéficiaires de l'action sociale pour resocialiser et accompagner l'épanouissement personnel.

Ce lien et cette articulation inter-pôles pour favoriser l'épanouissement et le développement des personnes, se sont concrétisés à la fois dans les interventions et sur les territoires, et de nombreux dispositifs dédiés ou non à la jeunesse favorisant la pratique sportive, culturelle, la découverte de l'environnement, le volontariat caritatif.

Citons par exemple sur 2012 : « Permis de musée/er », le « concert du partage », « Carré curieux et Spartacus » dans le cadre des Scènes Vagabondes, le mois « Paralympique », l'appel à projets sur l'*olympisme, le sport et la Jeunesse*, le travail plus approfondi sur l'Audomarois avec le spectacle original sur la Jeunesse : « 18 ans et plus si affinités ».

### Les leviers existants et les pistes de travail à explorer

Par différents dispositifs de soutien à la pratique sportive, le département accompagne le développement de la pratique par **le financement de centres départementaux** sportifs et par une série d'**aides aux sportifs de haut niveau**.

**Le guide des actions éducatives** rassemble des propositions allant de l'apprentissage des langues au montage de projets Plan d'Éducation à l'Image (PEI), clubs EDEN, permis de musée/er,... Le Conseil Départemental des Collégiens (CDC) est une première expérience de la démocratie (participation à un scrutin, représentation...) pour les collégiens et qui pourrait être un jour une sorte d'école de la citoyenneté pour les jeunes élus.

**Les actions culturelles départementales** sont d'ores et déjà attentives à toucher le public « jeune », approche qui se verra amplifiée dans le cadre de la nouvelle étape de la politique culturelle départementale.

**Deux dispositifs « Talents Citoyens » et « Sac Ados »** ont été mis en place en 2011. Ils rencontrent un succès certain et valorisent l'implication citoyenne de jeunes dans le premier cas, et accompagnent l'autonomie pour le second. (cf. Sac Ados dans la thématique Mobilité).

### Les pistes d'actions à l'étude

Dans les années collège, quatre voies partagées d'actions peuvent être étudiées :

- Mieux informer sur les possibilités d'orientation ;
- Mieux valoriser les filières technologiques courtes et l'apprentissage ;
- Renforcer la connaissance des métiers potentiels par un travail de sensibilisation et de mise en contact ;
- Renforcer les potentiels de découverte citoyenne ;
- Accroître les potentiels d'initiatives ;
- Favoriser le mieux vivre ensemble.

L'ouverture du collège sur la ville, sur le monde, la mobilisation des partenaires éducatifs, sociaux, culturels et sportifs, dans des projets d'animation, au sein des établissements scolaires (collèges) pourraient aussi constituer une des actions concrètes de ce partenariat renforcé.

- Développer l'éducation à l'esprit d'initiative dès le collège, pour des projets réalisés dans et hors des établissements scolaires dans la lignée de la sensibilisation à l'entrepreneuriat (FA N° 43)
- L'école de la deuxième chance : Trois écoles de la deuxième chance sont actives en Pas-de-Calais sur Arras, Liévin et Saint-Omer. Une récente étude menée par la FNARS fait état d'un taux de 60 %, de retour vers une formation qualifiante ou vers un parcours d'insertion professionnelle. Au regard des indicateurs du décrochage scolaire sur le département, le doublement de ce type d'écoles sur trois ans (passer de 3 à 6) permettrait de mieux couvrir le territoire départemental.
- Inciter plus fortement les jeunes à s'impliquer dans la vie citoyenne ; cela peut notamment passer par une information par exemple sur les pompiers volontaires et une aide à leur premier équipement ou par la réalisation d'un Service civique.
- Accompagner les parcours d'initiative en donnant aux jeunes la possibilité de progresser, et de structurer leur action ; au-delà du premier coup de pouce, de démarrage, les jeunes porteurs de projets doivent pouvoir compter sur l'appui du Département pour progresser et structurer leur action.
- Fonds d'Initiatives Projets Jeunesse (FIPJ) : afin de pouvoir accompagner l'implication des jeunes sur les territoires et en capitalisant l'expérience de gouvernance transversale de l'appel à projets sur l'Olympisme, les Sports et la Jeunesse, il est envisagé de créer un fonds sportif, culturel et éducatif permettant d'élaborer des projets citoyens impliquant des jeunes et de valoriser ainsi leur engagement.
- Il s'agit aussi de renforcer la valorisation par les pairs, par exemple en créant une rencontre départementale annuelle de l'initiative des jeunes.
- Renforcer les ateliers citoyens mis en place avec les bénéficiaires du RSA, notamment en veillant à la participation des jeunes : ce sont des groupes ressources, espaces d'expression collective, auxquels les jeunes bénéficiaires participent pour co-construire les dispositifs et rechercher des pistes d'amélioration de la qualité de service.
- Toutes les actions favorisant la mobilité européenne sont aussi à inscrire dans cette action favorisant la citoyenneté car elles concourent largement à l'ouverture aux autres et au monde.

La citoyenneté passe également par une sensibilisation accrue à l'environnement (marais Audomarois, espaces naturels sensibles, site des 2 caps,...)

- Il est essentiel de valoriser à la fois les expériences et les réalisations. Cela peut se traduire notamment par la valorisation des compétences acquises et des savoirs informels mis en œuvre dans le cadre des projets et des engagements citoyens. Cela pourrait prendre la forme d'un passeport de l'engagement citoyen, capitalisant ces expériences, valorisables sur un CV. Par exemple, ce passeport pour les jeunes à partir de 15 ans, pourrait être un document donnant droit à des réductions en cas de passage du Brevet de sécurité routière ou d'assistance routière ; droit à une réduction pour le BAFD ; droit à réduction sur l'adhésion associative ou au financement de l'équipement pour la pratique (A étudier en lien avec les CPOM et les structures concernées) ...
- Encourager et animer la vie associative sur les territoires, en apportant de l'ingénierie, en suscitant l'échange de pratiques et en cherchant à modéliser les expériences réussies.

## Les partenariats à renforcer

Education Nationale, Fédérations et associations de Jeunesse et d'Education Populaire, comités départementaux sportifs, associations culturelles, sportives...

La promotion de la citoyenneté et l'engagement des jeunes dans les actions collectives, l'animation de l'éducation populaire sur le territoire départemental, et l'ouverture des jeunes sur l'extérieur sont des valeurs partagées. Elles sont reprises dans les Conventions Pluriannuelles d'Objectifs et de Moyens qui sont signées avec les associations de jeunesse et d'éducation populaire et qui sont à renforcer sur les orientations envisagées de cette politique Jeunesse. Les partenariats autour de ces orientations doivent pouvoir être approfondis, notamment en relation avec l'ensemble des associations sportives, culturelles...

## Les mesures phares 2013/2014

### *Le 5<sup>ème</sup> au Louvre Lens : un projet pédagogique construit*

Le musée du Louvre-Lens ouvrira ses portes à la fin de l'année 2012. Son appropriation sociale et culturelle par la population du Pas-de-Calais est un enjeu partagé pour les années futures et en particulier à destination des collégiens, sensibilisés dans leur cursus scolaire par les thématiques liées à l'Histoire des Arts. Depuis de nombreuses années, le Département a créé une dynamique engagée autour du "Permis de Musée/er" qui vise à rapprocher les collégiens du contexte muséal en privilégiant des relations pérennes entre les musées de proximité et les collèges. Cette démarche est aujourd'hui poursuivie avec un nouveau partenaire, le musée du Louvre Lens avec pour ambitions de faire découvrir aux collégiens les œuvres proposées par cette vitrine d'envergure internationale et de favoriser des projets éducatifs à leurs profits.

### *En extension des 5<sup>ème</sup> au Louvre Lens : création d'un passeport Découverte pour les collégiens*

L'objectif est de favoriser la connaissance des sites et équipements pour susciter l'envie de revenir « en famille ». Quatre visites d'équipements majeurs du Département pourraient être proposées et seraient prises en charge (partiellement ou entièrement) par le Département (déplacements + prix d'entrée le cas échéant) : Nausicaa, Le Louvre-Lens, la Coupole d'Helfaut, le Cerendac. ...

### *Les Olympiades de la Jeunesse : (cf. : mesure phare emploi)*

Donner à notre jeunesse, en prenant comme support la pratique sportive, culturelle, une éducation reposant sur les valeurs de citoyenneté et de solidarité et participer à l'insertion de ces jeunes dans la société.

### *Coup de pouce aux « Jeunes artistes » :*

Mise en œuvre 2014 dans le cadre d'une offre d'implication harmonisée pour les jeunes sur l'ensemble des domaines sportifs, culturels, sociaux, citoyens

Une bourse serait attribuée aux jeunes talents artistiques et/ou culturels du Département, jeunes artistes en processus de qualification et désireux de pouvoir développer leurs projets. Cette aide pourrait couvrir tous les domaines et tous les champs artistiques et/ou culturels ...tous sujets possibles.

Cette bourse sera décernée à un jeune ou plusieurs jeune(s) en collectif (association).

Les modalités d'attribution se feraient suite à un appel à projets et par une instance comprenant des agents du Conseil Général et des personnalités qualifiées.

Que ce soient au niveau individuel ou collectif, cette aide ne pourra pas être renouvelée plus de deux fois. Les critères sont à élaborer et sont extrêmement variables selon le champ artistique mobilisé.

Cette mesure doit être étudiée tout au long de l'année 2013 afin de permettre la mise en cohérence de l'ensemble des pistes d'action que celles-ci soient sportives, culturelles, citoyennes, sociales ...

## Les indicateurs de mise en œuvre

- Nombre d'acteurs associatifs signataires du pacte Départemental ;
- Evolution du nombre de « Talents citoyens » repérés,
- Nombre de « Sac Ados »,
- Nombre de « jeunes artistes » accompagnés ;

## Les dispositifs actuellement recensés (cf. annexe 2 descriptive de chacun d'entre eux) :

### *Dispositifs directement destinés aux jeunes :*

FA n°1 : Permis de Musée/er ; FA n°2 : Plan d'Education à l'Image (PEI) ; FA n°3 : Des élèves à l'œuvre + EROA ; FA n°4 : Théâtre au collège ; FA n°5 : Orchestre au collège ; FA n°6 : Prix départementaux des collégiens ; FA n°7 :

Expositions itinérantes ; FA n°8 : Animations ; FA n°9 : Projets Pédagogiques ; FA n°10 : Malles pédagogiques ; FA n°11 : Concours départemental de la Résistance et de la Déportation ; FA n°23 : Exposition au cœur de l'Olympisme ; FA n°24 : Aide aux sections sportives rectorales ; FA n°26 : Athlètes Haut Niveau ; FA n°27 : Equipe Olympique du Pas-de-Calais ; FA n°30 : Appel à projets éducatifs ; FA n°31 : Clubs Eden ; FA n°32 : Soutien aux déplacements et séjours en Angleterre ; FA n°33 : Journal 1 2 3 Yes ! ; FA n°34 : Clubs scientifiques et ateliers scientifiques et de pratique artistique ; FA n°35 : Opération "manger autrement" ; FA n°36 : Conseil départemental des collégiens ; FA n°40 : Service éducatif ; FA n°41 : Sac Ados ; FA n°42 : Talents Citoyens ; FA n°43 : Sensibilisation à l'entrepreneuriat ; FA n°45 : Médiation à l'emploi des jeunes par les seniors ; FA n°50 : Education au développement ; FA n°51 : Classes Pupitres ; FA n°52 : Câblage informatique dans les classes des collèges ; FA n°53 : Tableaux Blancs Interactifs ; FA n°54 : MP3 (apprentissage des langues) ; FA n°61 : Aide aux EPCI pour l'organisation de classes découverte (mer, neige, vertes, ...) : promotion de la mobilité et de l'autonomie de l'enfant ; FA n°63 : Lutte contre le décrochage scolaire ; FA n°65 : Journée des droits de l'enfant ; FA n°66 : Maisons des Ados ; FA n°68 : Assurer la démarche participative des bénéficiaires du RSA au sein des politiques du Département (mise en place de groupes ressources).

### *Dispositifs tout public :*

FA n°12 : Expositions archéologiques, visites guidées de chantiers ; FA n°13 : SDDEA (Symphonique du Pas-de-Calais, Conservatoires à Rayonnement Départemental, Ecoles de musique) Sociétés musicales, Aide aux lieux de musiques actuelles, Festivals de délégation ; FA n°14 : Aide aux saisons culturelles intercommunales, aide aux lieux en arts plastiques, aide aux lieux ruraux ; FA n°15 : Aide à la diffusion, aide à la résidence création, aide aux compagnies implantées et missionnées ; FA n°16 : Aide aux actions culturelles de développement pédagogique, actions jeunes publics à la Coupole ; FA n°17 : Aide aux centres culturels, Scène Nationale Le Channel, Culture Commune, La Comédie de Béthune, Droit de Cité ; FA n°18 : Patrimoine : Fédération Régionale pour la Culture et le patrimoine maritime, La Coupole d'Helvaux ; FA n°19 : Scènes Vagabondes, Concert du Partage, Célébrations départementales ; FA n°20 : Cinéma et Audiovisuel : aide aux réseaux de cinéma, Passeurs d'images ; FA n°21 : Lecture Publique : Collections de la Médiathèque Départementale, Salons départementaux du livre, Comités de lecture ; FA n°22 : Appel à projets ouvrez votre club ; FA n°25 : Aide aux manifestations sportives et événementielles ; FA n°28 : Aides aux clubs HN ; FA n°29 : Partenariat fédérations et comités départementaux ; FA n° 73 et 74 : Fonds d'Aide aux Jeunes ; FA n°75 : Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP) ; FA n°112 : Fonds Solidarité Culture.

### **Installation du Conseil des Ados Maison des Ados de l'Artois Territoire d'Hénin – Carvin**

Retour de la « Semaine Priorité Jeunesse ! »  
Octobre 2012

Accueillir, Informer, orienter, accompagner... Voilà les principaux objectifs que s'est fixée la Maison des Ados de l'Artois pour venir en aide aux adolescents, à leur famille mais aussi aux professionnels qui travaillent au quotidien avec les jeunes. La structure est organisée autour des adolescents. Ainsi, un conseil des Ados a vu le jour. Composé de 10 jeunes collégiens et lycéens, ce conseil vient en aide au bon fonctionnement de la Maison des Ados. Ces jeunes devront donner leur avis sur le fonctionnement, mais aussi sur les actions mises en œuvre au sein de la structure. Ils se réuniront régulièrement (au moins 4 fois par an). Cette première rencontre avec les élus a permis d'évoquer les modalités de fonctionnement du conseil des Ados, mais aussi de recueillir les attentes de ces adolescents.

Les jeunes entendent bien être force de proposition. Ils ont déjà participé à la réalisation de clips de sensibilisation contre la discrimination. Des outils vidéo qui serviront pour les opérations menées et soutenues par la Maison des Ados, notamment auprès des collégiens du secteur.

### **Les élus à l'écoute des jeunes - Conférence territoriale ouverte Collège Pierre et Marie Curie de Liévin**

Retour de la « Semaine Priorité Jeunesse ! » Octobre 2012

Retour d'expérience des collégiens engagés dans le Conseil Départemental des Collégiens puis mise à l'honneur du parcours de 13 jeunes impliqués dans la vie locale et ayant bénéficié de l'aide du Département ou de ses partenaires. A cette occasion, chaque Conseiller Général a rappelé les engagements du Département : investissements dans les collèges, CPOM avec les missions locales, financements sportifs et culturels, Développement durable

### **Tournoi Intergénérationnel de Boccia Une action citoyenne génératrice de lien social !**

Retour de la « Semaine Priorité Jeunesse ! » Octobre 2012

**Présentation de l'activité :** la boccia est une discipline d'adresse classée handisport et qui s'apparente à la pétanque mais pratiquée avec des balles en cuir d'un poids de 280g environ, réparties en 2 groupes (bleues et rouges). Le but consiste à placer sa balle le plus près possible d'une cible constituée d'une balle blanche. Une partie peut opposer deux joueurs en individuel ou deux équipes de 2 ou 3 joueurs.

**Méthodologie :** création d'un comité de pilotage (Maison Départementale Solidarité - MDS, Maison Départementale du Développement Local - MDDL, référents du Pôle Réussites Citoyennes, Comité Départemental Handisport) avec qui se sont associés différents partenaires - Ville de Berck, EPHAD du territoire du Montreuillois, Lycée de Berck, jeunes du centre social de Berck, jeunes handicapés pratiquant la discipline sportive, collège d'Étaples - Les élèves du Lycée LAVEZZARI de Berck ont apporté leur contribution en encadrant les seniors dans leurs déplacements sur le site de la manifestation, en les assistant dans le déroulement des parties et en assurant les fonctions d'arbitrage (lancement de la partie, désignation du lanceur, décompte des points).

**Objectif de la manifestation du 10 octobre à l'égard du public « jeunes » (collégiens, lycéens) :** 50 jeunes présents - faire découvrir qu'être senior ou en situation de handicap ne doit pas être synonyme d'exclusion. Créer un lien intergénérationnel à travers une activité ludique. Faire prendre conscience que la société humaine est constituée d'individus aux capacités différentes qui peuvent partager une activité commune. Ouvrir la réflexion sur les métiers de service à la personne. Création d'un reportage (écrit et photographique) par les collégiens d'Étaples.

## **18+ - Des Scènes Vagabondes en Audomarois - 2012**

### **Une opération culturelle départementale qui met la jeunesse au cœur de la création artistique**

Le Territoire de l'Audomarois s'inscrit dans la volonté du Département d'un accès à la culture pour tous en accueillant le Théâtre de l'Aventure pour créer et diffuser un spectacle mettant les jeunes (16 – 20 ans) de ce territoire au centre du propos par la réalisation de portraits de la jeunesse, de ses doutes et de ses initiatives.

L'articulation étroite entre le chargé de développement culturel du territoire, les autres référents du Pôle des Réussites Citoyennes et la Maison du Département Solidarité (MDS) de l'Audomarois a permis une mobilisation des services de la MDS, de la Maison des Adolescents et des partenaires culturels, éducatifs et sociaux du territoire (notamment ceux repérés dans le cadre du Schéma de l'Enfance et du futur Pacte Territorial de la Jeunesse).

L'un des objectifs a été de favoriser l'insertion par la culture et de contribuer à la mixité sociale des publics Solidarités, dont les jeunes en contrat jeune majeur, et ceux relevant des structures partenaires.

C'est ainsi que la compagnie de Jean-Maurice BOUDEULLE a procédé à 8 mois de rencontres de terrain, d'abord avec les partenaires, puis directement avec des jeunes via des interventions, débats ou échanges théâtralisés, que ce soit au Foyer de Jeunes Travailleurs de Saint Omer, au Lycée Professionnel de Lumbres, avec les centres sociaux, les maisons de l'enfance à caractère social ou l'école de la 2<sup>ème</sup> chance, pour enfin constituer un groupe de 12 jeunes issus de différents horizons de l'Audomarois et désireux de s'engager dans le projet.

Les multiples rencontres, échanges et témoignages ont permis la création du spectacle 18 +, alliant théâtre, D'Jing et vidéo, dont un extrait a été présenté lors des Assises Territoriales de la Jeunesse. Ce témoignage « fort » du quotidien des jeunes a permis un échange spontané et fructueux avec les partenaires et un jeune du groupe présent.

Nous avons de nouveau sensibilisé les publics Solidarités et nos relais à l'occasion des 8 représentations du spectacle à Aire, Fauquembergues, Esquernes et Saint-Omer qui ont conclu le processus sur le territoire et permis de mobiliser à nouveau près d'un millier de jeunes.

- > Améliorer le capital « santé » par des actions pédagogiques dès le plus jeune âge (alimentation, conduites addictives, ...)
- > Agir sur les populations les plus fragiles et précaires qui cumulent les risques aggravants.

## La situation générale

La santé représente un capital que les jeunes ont à préserver pour garantir leur autonomie, socle incontournable pour leur avenir dans ses divers aspects : emploi, mobilité, citoyenneté ... Ainsi l'approche de la santé doit être large et globale, et s'entendre comme « un état de complet de bien-être physique, mental et social, qui ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité », selon la définition de l'Organisation mondiale de la santé. Et pourtant, les études montrent que la santé n'est pas une préoccupation immédiate pour les jeunes. De plus, divers obstacles (administratifs, financiers, pratiques, informatifs) accroissent leur difficulté et viennent encore limiter leur accès aux soins.

Dans le Pas-de-Calais, outre un fort taux de natalité et de grossesses précoces, un certain nombre d'indicateurs sanitaires apparaissent préoccupants au regard des chiffres nationaux : une espérance de vie la plus faible de France, un fort taux de mortalité précoce évitable, des inégalités de santé territoriales et de genre...

Si les causes en sont multiples, deux facteurs centraux méritent d'être soulignés :

- la méconnaissance sur la santé et les dispositifs liés ;
- et le recours trop tardif aux soins.

Plus spécifiquement pour les jeunes, les principales problématiques de santé sont aujourd'hui liées aux conduites addictives, à l'obésité, à la souffrance psychique (fort taux de suicide), sans oublier l'accessibilité aux soins variables selon les territoires.

Ces problématiques sont accentuées par le constat d'un parcours de soins discontinu en raison de dispositifs de suivi instaurant des ruptures d'âge. En effet, le dispositif scolaire organise un suivi fin et actif des jeunes au cours de leur scolarité primaire, qui s'interrompt dans l'enseignement secondaire, pour ne concerner que l'entretien médical en classe de 6ème et la Journée Citoyenneté Défense vers 17 ans.

Face à ces constats, le Département souhaite orienter son action sur deux dimensions :

- le développement d'une prévention continue, visant à éviter les périodes de rupture, tant par des actions de sensibilisation et d'information que de suivi de la santé des jeunes ;
- un accès des jeunes aux soins et aux différents dispositifs facilités.

L'objectif poursuivi par le Département vise à sensibiliser de manière effective et le plus tôt possible les jeunes sur la notion de « capital-santé » à préserver. Pour qu'ils y soient réceptifs, une approche « indirecte » semble être à privilégier, en abordant la santé à partir de leurs préoccupations propres, principalement liées à leur « bien-être » (fatigue, sommeil, stress, complexes...).

Aussi deux leviers apparaissent comme pertinents : d'une part, l'intégration renforcée des thématiques « santé » dans le cadre plus large des programmes éducatifs ; d'autre part, une action de sensibilisation plus large, touchant tous les acteurs de proximité de la santé des jeunes : il est important de chercher à y associer tous les acteurs : parents, structures scolaires/extrascolaires, associations de tous secteurs (culture, sports ...)



En outre, la communication sur les dispositifs existants apparaît comme centrale tant pour informer que pour orienter les jeunes. Un point de vigilance particulier doit être accordé aux supports, à adapter, tant dans leur contenu et dans l'approche « santé » mise en avant, que dans leur forme réellement attractive. A cet égard, un axe de travail fort se dégage avec les Maisons des adolescents, comme lieu d'information et d'orientation, ou encore avec les services départementaux de Protection Maternelle Infantile (PMI), pour toucher les jeunes enfants, et les jeunes parents.

### Les leviers existants

Le Département œuvre aujourd'hui largement au travers de trois principaux leviers, qui irriguent plusieurs politiques départementales (emploi, mobilité, sport, culture, enfance, collèges...).

- les actions menées par les services départementaux de PMI pour les enfants de 0 à 6 ans, et leurs parents d'une part,
- les actions de prévention menées au travers des appels à projet d'actions de santé sur l'activité physique, l'alimentation saine, les addictions ou encore au travers des vaccinations d'autre part ;
- les actions de santé menées pour les bénéficiaires du RSA en dernier lieu.



Ces leviers montrent la volonté forte du Département d'accompagner des habitants tout au long de leur parcours. Ainsi, dans le cadre du *Schéma Départemental de l'Enfance et de la Famille*, le programme « *Etre papa, être maman pour la première fois* » est exemplaire de cette démarche. Depuis 2004, ce programme participatif et interactif entre parents et professionnels élaboré en lien avec un groupe de recherche d'action et de formation pour la prévention de l'enfance à risque (GRAFPER), vise à :

- > accompagner l'accès au rôle parental et à favoriser la bienveillance en améliorant la qualité du support médico-social offert aux familles ;
- > valoriser précocement les compétences des parents en s'appuyant sur ce qu'ils savent et en les aidant à s'affirmer, tout en favorisant la demande d'aide pour étayer le développement de l'enfant.

Toutefois, ces actions départementales peuvent être renforcées, notamment en donnant corps au rôle fédérateur du Département. En effet, le Département n'accompagne, par le biais de ces dispositifs propres, les jeunes et leur santé qu'au niveau de la prime enfance (0-6ans), des collégiens sur des actions volontaristes, et des jeunes adultes bénéficiaires du RSA.

### Les pistes à explorer

Un « **Chèque jeunes santé** » dont l'objectif serait de pallier aux difficultés financières d'accès aux soins. Son contour et son public restent à définir.... Collégiens, lycéens, étudiants, boursiers, majeurs de moins de 30 ans sous conditions de ressources.

Ce chèque pourrait concerner la prise en charge partielle de la mutuelle pour les étudiants (proposition d'application à la rentrée 2014/2015). En effet, depuis 1999, le Département du Pas-de-Calais prend en charge partiellement la mutuelle des étudiants boursiers. Le montant annuel maximum remboursé est de 100 €. Environ 5 000 étudiants bénéficient de ce dispositif, soit un budget total moyen de 500 000 €. Cette aide pourrait être étendue à l'ensemble du public étudiant sans condition de ressource.

Un « **Transport santé** » pour limiter les ruptures dans l'accès aux soins. Des questions de mobilité peuvent aussi être travaillées. Il s'agirait de favoriser la souplesse et la flexibilité des transports, pour répondre à des besoins précis des jeunes tout en respectant leur anonymat. Une enveloppe de 15 000 € pourrait être attribuée à certains acteurs du Département (Maisons des adolescents ....) pour expérimenter le « transport à la demande » si un rendez-vous médical est nécessaire.

Des réflexes « **santé des jeunes** » qui auraient vocation à renforcer la transversalité des actions départementales, par exemple à des appels à projet concertés comportant un volet santé, des actions événementielles ou autres dispositifs comportant un volet sensibilisation/prévention sur la santé au sens strict mais aussi sur les facteurs environnementaux y concourant.

## Les partenariats à renforcer

Toutefois, ces actions ne peuvent se concrétiser qu'en associant les partenaires afin d'impulser cette dynamique, ce réflexe « santé » : les Etablissements publics de coopération Intercommunal via les Contrats territoriaux de développement durable, les missions locales, les centres de planning familial, les associations, mais aussi les autres institutions : Agence Régionale de Santé, Conseil Régional, Caisses Primaires d'Assurance Maladie, mutuelles, Caisses d'Allocations Familiales...

Ces partenariats pourraient s'orienter vers deux directions :

- d'une part, en développant des actions concertées voire conjointes, comme des appels à projet, des actions communes avec l'Education Nationale sur la Prévention bien-être / santé vis-à-vis des collégiens ;
- d'autre part, sensibilisant et mobilisant les réseaux de professionnels aux questions de santé des jeunes. Cette sensibilisation vaut pour les acteurs internes aux services du Conseil Général (Maison des Adolescents, Protection Maternelle et Infantile, Services Locaux de Promotion de la Santé, Services Locaux Emploi Insertion) mais aussi pour les différents partenaires du Département présents sur les territoires : associations, tous acteurs des secteurs « connexes » : alimentation/restauration scolaire, culture sport, .... Une action toute particulière à destination de l'accès à la santé des jeunes en situation de handicap pourrait aussi faire l'objet d'une telle sensibilisation, en lien avec les établissements et services médico-sociaux, partenaires du Département.

## Les mesures phares à l'étude 2013/2014

**Renforcer la prévention auprès du public « captif » de manière ludique** (Proposition de mesure phare universelle en lien avec le Pass Découverte – sortie possible selon concertation avec les partenaires à la rentrée 2013-2014)

Plusieurs axes pourraient être développés :

- L'élaboration d'un support pédagogique, visant à permettre un autodiagnostic de leurs pratiques en matière de santé, et renforcer ainsi la sensibilisation aux effets de leurs pratiques actuelles sur leur santé à moyen et long terme. Il pourrait concerner les élèves de 4ème et de 3ème ;
- L'organisation d'actions de sensibilisation ludiques (conférences, spectacles interactifs ...), pour sensibiliser au bien manger et au sport en classe de 6ème et 5ème par exemple.
- La réalisation d'un livret de santé personnalisé permettant le renvoi sur un site avec un espace d'échanges anonymes et personnalisés. Ce site à constituer (en lien avec des partenaires) pourrait comprendre un certain nombre d'informations et de contacts.

**Pass santé prévention : prise en charge d'une première consultation, en expérimentation avec des Missions locales** (expérimentation territoriale possible pour la rentrée 2013/2014)

Ce Pass santé Prévention pourrait concerner des actions de dépistage et d'accompagnement vers les soins (voire de prise en charge financière des moyens de contraception, et des "appareillages" pour les publics non pris en charge par leurs complémentaires). Il se traduirait par une ouverture de droits pour une 1ère consultation (voire une consultation de suivi) chez un médecin avec délivrance d'ordonnance, sur les axes suivants : ophtalmologie, audition, troubles du langage, bilan dentaire, surpoids bilan et rappel vaccinal (dont cancer col utérus) et contraception quotidienne /pilule du lendemain. . Il permettrait de ainsi de bénéficier de certaines actions de dépistage, par exemple autour des addictions, des Maladies Sexuellement Transmissibles (MST), un accompagnement pour une prise de rendez-vous chez des spécialistes concernés, facilitée et rapide, pourrait être proposé.

### Les indicateurs de mise en œuvre

- Taux de 1<sup>ère</sup> consultation chez un spécialiste
- Nombre de structures/jeunes utilisant les dispositifs de sensibilisation
- Nombre de partenariats formalisés sur les actions santé
- Nombre d'actions santé porté par les services départementaux
- Inflexion des statistiques sur les indicateurs dégradés

## Les dispositifs actuellement recensés (cf. annexe 2 descriptive de chacun d'entre eux) :

### Dispositifs généraux liés à la santé des jeunes :

FA n°22 : Appel à projets ouvrez votre club ; FA n°24 : Aide aux sections sportives rectorales ; FA n°27 : Equipe Olympique du Pas-de-Calais ; FA n°28 : Aides aux clubs HN ; FA n°38 : Aide à la restauration des élèves demi-pensionnaires ou internes ; FA n°39 : Aide aux étudiants pour payer leur mutuelle ; FA n°55 : Appels à projets relatifs à « l'alimentation et l'activité physique », « les pratiques addictives », « la parentalité et la santé » ;

FA n°56 : Vaccination ; FA n°57 : Lutte contre la tuberculose ; FA n°58 : Prévenir le cancer du col de l'utérus en proposant le vaccin HPV ; FA n°59 : Dépistage de la tuberculose chez les mineurs étrangers isolés ; FA n°60 : Programme de prévention des addictions et de renforcement de l'estime de soi ; FA n°61 : Aide aux EPCI pour l'organisation de classes découverte (mer, neige, vertes, ...) : promotion de la mobilité et de l'autonomie de l'enfant ; FA n°62 : Dépistages sensoriels, accompagnement des Jeunes vers le soin et aide à la prise en charge financière des soins ; FA n°64 : Centres de planification ; FA n°66 : Maisons des Ados ; FA n°72 : Protocole Missions Locales ; FA n°73 et 74 : Fonds d'Aide aux Jeunes ; FA n°75 : Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP) ; FA n°76 : Secours d'urgence ; FA n°77 : Colis layette.

### Le Club de jeunes parents du Calaisis

Une initiative valorisée lors de la  
« Semaine Priorité Jeunesse ! »  
Octobre 2012

#### Pourquoi une démarche de club de jeunes parents ?

Il s'agit d'une action transversale et exemplaire des services de la Maison Départementale Solidarité (MDS) du Calaisis partant des différents constats (nombre conséquent de grossesses précoces désirées, public jeunes parents bénéficiaires du RSA, des enfants parfois confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), problèmes de parentalité...), constats qui ont motivé une étude de 2 ans sur la thématique des grossesses précoces et à un diagnostic de territoire, avec pour finalités l'écoute et l'accompagnement des jeunes parents, des conseils pour leur éviter de glisser vers la précarité ou l'isolement, un travail sur les parcours pour éviter le décrochage scolaire.

Parmi différentes actions en œuvre sur le territoire comme la préparation à l'accouchement (Service de la Protection Maternelle et Infantile - PMI) et la sensibilisation/responsabilisation des adolescents à la vie affective et sexuelle dans les collèges (référénts territoriaux en charge des collèges, de la lecture publique et de la culture), le lancement d'un club des jeunes parents est apparu comme une solution innovante pour mener des ateliers avec des jeunes parents pour notamment valoriser leur rôle dans le parcours de l'enfant et évoquer toutes les problématiques pour lesquelles les agents du Département tenteront d'apporter des réponses ou des orientations adaptées. Ce club est piloté par la coordinatrice santé de la MDS, une animatrice du Service Local Allocation Insertion (SLAI) et une puéricultrice de PMI, mais l'objectif est bel et bien que les jeunes parents s'emparent de cette initiative et que cela puisse constituer une étape dans leur parcours d'accès à l'autonomie.

### Maison des Adolescents du Littoral Site de Saint Omer

Retour de la « Semaine Priorité Jeunesse ! »  
Octobre 2012

La Maison des Adolescents du Littoral a été associée à l'élaboration de la « Semaine Priorité Jeunesse ! » sous différentes formes.

Le premier temps fort est l'inauguration, le 15/10/12, de la Maison des Adolescents par Monsieur Dupilet accompagné des élus locaux et des partenaires institutionnels.

Dans un deuxième temps, l'équipe de la Maison des Ados du Littoral est intervenue à l'IUT ULCO de Longuenesse, le collège François Mitterrand de Théroutte et le lycée Bernard Chochoy de Lumbres. L'action consistait à recueillir auprès de ces jeunes leurs ressentis à propos du territoire sur diverses thématiques. Pour symboliser cette action, l'équipe a mis en place un « arbre à souhaits » et une « boîte à idées ».

Le troisième temps fort s'est réalisé autour de boîtes à idées déposées dans certains collèges ou lycées. Les préoccupations qui ont émergé sont principalement liées à la mobilité et aux loisirs.

Enfin, la Maison des Ados du Littoral a tenu un stand lors du forum Jeunesse. L'équipe a pu faire de nombreuses rencontres (193 adolescents). Autour du stand, se sont ainsi présentés de jeunes invités par les structures comme les Centres d'Animations Jeunes (CAJ), le Foyer de Jeunes Travailleurs, l'école de la deuxième chance, les centres sociaux.

La « Semaine Priorité Jeunesse ! » a été l'opportunité pour la Maison des Adolescents de se faire connaître auprès des jeunes (soit 593 au total) et de tisser le réseau partenarial y compris lors des Assises Territoriales.

En effet, des contacts ont pu être noués avec l'Espace 36, la Mission Locale, le PIJ de Lumbres, Bougeco, les services SAMO, le centre de planification ainsi que la Maison Départementale de Développement Local et les autres services de la Maison du Département Solidarité.



## Des dispositifs transversaux et des retours d'expérience croisés

Sur les 130 dispositifs départementaux recensés en 2012, plusieurs d'entre eux sont plus que d'autres par nature transversaux et méritent une attention particulière dans ce Pacte Départemental pour la Jeunesse.

Le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ), géré par la Direction du Développement Social (Fiches Actions - FA n°73 et n°74) peut être sollicité sur l'ensemble des cinq thématiques.

Pour une meilleure lisibilité et visibilité, d'autres fonds thématiques plus spécialisés pourraient être mutualisés avec le FAJ et permettre aussi de mieux répondre aux différents besoins (Urgence, logement, mobilité, santé, emploi, citoyenneté).

L'institution départementale, afin de répondre à une approche plus globale a également mis en œuvre plusieurs actions consistant à :

- La mise en place d'un observatoire départemental de la jeunesse (conditions de vie et situation éco et sociale : 5 thématiques...) (FA n°106) ;
- Informer et accueillir les jeunes dans le cadre de la mission de service public de proximité de la Direction de l'Information et de la Documentation (FA n°114) ;
- Une structure d'appui et de partenariat (établissements scolaires, universités, inspection académique, cdi et associations) (FA n°116).

### Exemple d'une problématique transversale : le développement durable

#### **Le forum du développement durable et du bien être sur l'Artois**

Retour de la « Semaine Priorité Jeunesse ! » - Octobre 2012

Objectif : apporter aux élèves du collège et des écoles primaires du secteur, des réponses concrètes en matière de développement durable.

Différents partenaires qui œuvrent dans les domaines tels que la biodiversité, le sport, « le bien manger », « l'aménagement urbain », ou encore la prévention des risques et des addictions, plus largement la santé étaient au rendez-vous.

Sur ce dernier sujet, les animatrices du Service de promotion de la santé (MDS) se sont mobilisées et ont conçu une animation originale sur mesure pour les différents publics (de la classe de CM2 au 3<sup>ème</sup>) : à partir de situations concrètes, inviter les jeunes à classer sur un tableau, les bonnes et mauvaises pratiques, sur l'alimentation, le tabac, la pratique sportive... Une façon originale d'ouvrir le dialogue avec les jeunes, en évitant le jugement de valeur, et en amenant les jeunes à s'interroger sur leurs propres pratiques.

Dans le cadre des 100 jours 100 % gagnants, la santé sera de nouveau au cœur de nos actions avec « 100 jeunes, 100 questions santé ».

## Un exemple de dispositif transversal : mobilité emploi solidarité

### L'auto-école sociale sur le Montreuillois

#### Une action destinée à favoriser la mobilité des publics jeunes notamment des bénéficiaires du RSA pour leur accès à l'insertion professionnelle !

Récit d'expérience de la «Semaine Priorité Jeunesse !» - Octobre 2012

L'axe mobilité sur un territoire rural comme le Montreuillois constitue un enjeu majeur pour le développement de l'autonomie et l'accès à l'emploi ou à la formation des publics jeunes. Soutenus par des financements départementaux (volet RSA Insertion professionnelle) et européens, 2 Centres de formation Partenaire Développement de Berck et AIFOR d'Étaples sur mer, ont œuvré ensemble pour la création d'une auto-école sociale.

L'objectif de cette action non rémunérée cible à la fois l'engagement et la concrétisation d'un projet d'accès à l'emploi ou d'entrée en formation qualifiante et l'obtention du permis B.

Sur proposition des référents Solidarités ou professionnels et validation par le Service Local Allocation Insertion (SLAI) du territoire, 16 jeunes de 18 à 30 ans ont intégré cette action qui comprend plusieurs phases dont une préparation à l'examen du code et à la conduite et une formation en entreprise, soit 500 heures en centre de formation et 210 heures en entreprise.

#### Des éléments de réussite probants !

Sur les 16 inscrits, on note 14 réussites au code, 8 obtentions du permis B, 4 doivent repasser l'épreuve en décembre 2012.

15 jeunes ont eu un parcours de retour à l'emploi validé : 10 ont bénéficié d'un CDD, 2 d'un CDI et 3 jeunes sont engagés dans un processus de formation qualifiante.

Tous ont repris confiance en eux et se sont projetés dans un avenir professionnel.

Au regard des résultats encourageants, une reconduction de l'action est engagée pour 2013.

## Deux Maisons des Adolescents sur trois sites : une approche plus globale de la jeunesse

### Maison des Adolescents du Littoral Site de Boulogne-sur-Mer

Retour de la « Semaine Priorité Jeunesse ! »  
- Octobre 2012

La Maison des Adolescents du littoral, Boulonnais, a lancé les Portes Ouvertes le vendredi 19 octobre 2012. Elles avaient lieu de 10h à 16h et ont accueilli plus de 75 personnes. Des professionnels de toutes structures sont passés : des collègues à la MDS, du club de prévention à la mission locale, de même qu'un lycée de Berck. Des jeunes sont bien sûr également passés en nombre plus réduit compte tenu des horaires. Tous ont pu découvrir les locaux adaptés aux adolescents, mais surtout l'équipe de professionnels jeunes et motivés. Il s'agissait de la première opération Portes Ouvertes. Une autre sera mise en place chaque mois à un horaire différent.

## Un réflexe « jeunesse » à essayer : l'exemple des Etablissements Sociaux et médicosociaux

### La mobilisation des établissements sociaux et médico-sociaux en faveur de la Jeunesse

La rencontre annuelle des établissements sociaux et médico-sociaux qui interviennent en faveur des enfants, des personnes âgées et en situation de handicap, qui a eu lieu le 5 octobre 2012 s'est effectuée sous l'aune de la Jeunesse. Pour la première fois, une politique transversale départementale, le Pacte Départemental pour la Jeunesse, leur a été présenté et des ateliers organisés. Cette journée a permis de réfléchir conjointement aux possibilités concrètes de mobilisation de ces partenaires incontournables du Département dans le champ de la Jeunesse, bien que cette thématique soit parfois éloignée de leur cœur de métier.

### AINSI QUELQUES PERSPECTIVES D'ACTION ONT ÉTÉ PROPOSÉES :

#### EMPLOI

- > renforcer l'accueil de stagiaire ou d'apprentis, et développer la connaissance sur les métiers du médico-social (forums, visite d'établissements en lien avec l'Education Nationale) ;
- > développer la montée en compétence des jeunes recrutés dans les établissements ; mobiliser les dispositifs d'insertion au bénéfice des jeunes ;
- > créer un dispositif basé sur une convention quadripartie Département, employeur, jeune, association, permettant aux jeunes d'avoir une 1<sup>ère</sup> expérience sur des métiers spécialisés et d'affiner leur projet professionnel.

#### MOBILITÉ

- > développer des réseaux de transport adaptés en terme de communication et visuels, de formations des personnels de transport, des médiations et d'accompagnement dans les transports en commun.

#### LOGEMENT

- > prévoir des logements pour les jeunes dans les résidences adaptées pour personnes handicapées autonomes, ou lors de restructuration de structures pour personnes âgées

#### CITOYENNETÉ

- > favoriser les liens intergénérationnels lors de partage de savoir respectifs,
- > sensibiliser les jeunes sur le handicap en développant des actions où jeunes et personnes en situation de handicap de tout âge peuvent, en lien avec l'Education Nationale échanger travailler sur leurs complémentarités et ainsi renforcer leur connaissance mutuelle.
- > instaurer des conseils de vie sociale présidés par des jeunes dans les établissements de l'enfance ;
- > développer des projets « hors les murs » entre enfants placés en établissements et enfants en milieu ordinaire ; favoriser les retours collectifs de jeunes sur leurs expériences pouvant être réalisés dans les établissements « enfance ».

#### SANTÉ

- > réaliser des campagnes de prévention et sensibilisation adaptées pour les personnes en situation de handicap, plus fragilisées (addictions, contraceptions, éducation à la vie sexuelle et affective, alimentation) ;
- > ouverture à la jeunesse, des ateliers dévolus aux familles dont les enfants sont placés à l'Aide Sociale à l'Enfance ASE (par ex la parentalité)

Et de manière transversale, un **guichet unique** sur chaque territoire pour présenter les actions du Pacte Départemental pour la Jeunesse et pouvant être adossé à un établissement « enfance ».

# CONCLUSION

Conclure le Pacte départemental pour la jeunesse est antinomique avec la raison d'être même du Pacte.

Cette nouvelle politique départementale constitue, en effet, une ouverture et non une conclusion, la fondation et non le toit d'une construction dont le Conseil général propose le plan et dont les futurs partenaires du Pacte seront, aux côtés du Département et des autres collectivités, les laborieux et ingénieux ouvriers.

Le Pacte départemental pour la Jeunesse, c'est :

- la réaffirmation d'un modèle sociétal qui privilégie l'engagement citoyen, la Solidarité, les relations humaines et la recherche active d'un mieux vivre ensemble ;
- la mise en mouvement des politiques départementales pour la jeunesse ;
- la mobilisation et l'engagement d'un réseau d'acteurs sur la base d'objectifs partagés pour cultiver, en lien avec la territorialisation des politiques départementales, l'utilité d'une réponse de proximité pour les jeunes ;
- l'expérimentation d'une approche globale des problématiques des jeunes, de tous les jeunes, dans l'impérieuse volonté d'accompagner en continu le parcours vers l'autonomie, parcours jalonné aussi d'occasions de découvertes, d'évasion et de liberté.

Constructeur d'avenir, le Département portera ainsi la triple volonté de favoriser l'autonomie, d'entreprendre autrement et de développer durablement.

**FEDERER LES INITIATIVES**  
**en réaffirmant le rôle fondamental de l'Education et de la prévention précoce**  
**pour prévenir les situations de décrochage et éviter les ruptures**

**ACCOMPAGNER LE PARCOURS DE TOUS LES JEUNES**

**REVISITER LES DISPOSITIFS PLUS COMPRÉHENSIBLES, ACCESSIBLES**  
**ET EFFICACES**

**GENERER UN REFLEXE JEUNESSE**

**MUTUALISER DES OUTILS COLLABORATIFS**

**COMMUNIQUER AVEC, POUR ET SUR LES JEUNES**

**CREER DES ESPACES ET DES TEMPS DE RENCONTRE :**  
**«Guide» «Moteur» «Balise»**

# Annexes

---

**Annexe 1** : « Vous voulez contribuer au Pacte Départemental pour la Jeunesse... »  
Lettre type

---

**Annexe 2** : La liste des 130 dispositifs repérés avec leurs brefs descriptifs

---

**Annexe 3** : Les Maisons des Adolescents

---

**Annexe 4** : Un modèle de Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec une Mission Locale

---

**Annexe 5** : La liste des 100 fiches opérations des contrats territoriaux de développement durable

---

**Annexe 6** : La liste des premières rencontres territoriales de la « Semaine Priorité Jeunesse ! » d'octobre 2012

---





## ANNEXE 1

### Lettre type de souhait d'engagement dans le Pacte Départemental pour la Jeunesse et dans les Pactes Territoriaux pour la Jeunesse

Adresse

M. Le Président du Département  
M. Dominique DUPILET  
Hôtel du Département  
62 018 ARRAS CEDEX

\_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ 201.....

Objet : Partenariat sur le Pacte Départemental pour la Jeunesse

Monsieur le Président,

J'ai pris connaissance du Pacte Départemental de la Jeunesse et des engagements relatifs à cette démarche. Notre (structure, collectivité, association) souhaite être partie prenante de cette implication pour la Jeunesse.

Par la présente, nous sollicitons un rendez-vous afin d'élaborer ensemble les points d'engagement à notre activité conjointe et vous proposons de vous investir, à nos côtés sur les actions suivantes :

- Emploi...
- Mobilité...
- Logement...
- Citoyenneté...
- Santé...



## ANNEXE 2

### La liste des 130 dispositifs repérés avec leurs brefs descriptifs

N° FICHE ACTION (FA)	NOM DE LA POLITIQUE MISE EN PLACE	PÔLE ÉMETTEUR	DESCRIPTIF
1	Permis de Musée/er	Réussites Citoyennes	Permis de Musée/er permet de sensibiliser les collégiens et les publics de la solidarité avec une oeuvre d'art. Issue des collections d'un musée, l'oeuvre d'art est dans un collège, pendant 3 à 4 semaines.
2	Plan d'Education à l'Image (PEI)	Réussites Citoyennes	Le PEI permet sensibiliser les collégiens aux images par la pratique et la rencontre avec des artistes ou des professionnels de la culture: 20 H d'heures de professionnels financés par projet + une restitution des travaux
3	Des élèves à l'oeuvre + EROA	Réussites Citoyennes	Des élèves à l'oeuvre est un dispositif mis en place par le FRAC Nord Pas de Calais. Il offre à des collégiens un contact direct avec une oeuvre contemporaine dans leur établissement. L'accompagnement est réalisé par le FRAC.
4	Théâtre au collège	Réussites Citoyennes	La Ligue de l'enseignement met en place une opération favorisant la rencontre avec le spectacle vivant professionnel pour les collèges publiques du département en leur proposant de s'inscrire dans une démarche partenariale d'accompagnement du spectacle
5	Orchestre au collège	Réussites Citoyennes	Rendre accessible la pratique musicale amateur en milieu scolaire. Mise en place d'une pédagogie adaptée par une pratique instrumentale spontanée.
6	Prix départementaux des collégiens	Réussites Citoyennes	Sensibilisation des collégiens à la lecture, à la lecture critique
7	Expositions itinérantes	Réussites Citoyennes	Les expositions itinérantes, prêtées gratuitement pour une durée de quelques semaines dans les établissements scolaires, permettent aux élèves de découvrir leur patrimoine archéologique départemental à travers diverses époques et thématiques : la préhistoire, les voies romaines, les habitats du néolithique au moyen-âge, les cultes gallo-romains.
8	Animations	Réussites Citoyennes	Les animations sont proposées aux établissements scolaires pendant le temps de prêt de l'exposition itinérante. Une quinzaine de thématiques variées permet aux élèves de découvrir en classe les diverses facettes du métier d'archéologue, l'évolution des techniques, des outils, des habitats ou de l'écriture à travers les âges (etc.), par une approche ludique et tactile (reconstitution de mobilier archéologique).
9	Projets Pédagogiques	Réussites Citoyennes	Le Centre départemental d'Archéologie étudie chaque année toute proposition de collaboration sur des projets pédagogiques en lien avec l'archéologie, qu'ils émanent d'un enseignant ou d'une équipe pluridisciplinaire. Deux à trois projets sont sélectionnés en fonction de leur pertinence et de l'implication du corps enseignant. Ils sont menés sur l'année scolaire et débouchent en général sur une exposition de valorisation des travaux des élèves
10	Malles pédagogiques	Réussites Citoyennes	Trois malles pédagogiques sur l'anthropologie, l'écriture et les parfums antiques, liées aux découvertes du territoire départemental, peuvent être empruntées par les enseignants pour quelques semaines. Elles contiennent le matériel nécessaire à la réalisation de séances avec les élèves. Une formation est dispensée aux enseignants en début d'année scolaire.
11	Concours départemental de la Résistance et de la Déportation	Réussites Citoyennes	Destiné aux jeunes collégiens des classes de Troisième, le Concours de la Résistance et de la Déportation a pour objectif de perpétuer, par un travail de mémoire, le souvenir de la Résistance et de la Déportation. Le Concours Départemental de la Résistance et de la Déportation est organisé tous les deux ans par le Conseil Général du Pas-de-Calais depuis l'année scolaire 1999/2000 et jusqu'à l'année 2009-2010 (dernière année au vu du bilan).
12	Expositions archéologiques, visites guidées de chantiers	Réussites Citoyennes	Ces expositions, présentées en général sur ou à proximité du chantier archéologique, permettent aux publics (scolaire, familial, riverains, etc.) d'appréhender les découvertes archéologiques menées sur leur territoire par les archéologues du Centre départemental d'Archéologie. Elles se présentent sous la forme de panneaux et de vitrines contenant les objets issus de la fouille. Des visites guidées de certains chantiers archéologiques sont proposées aux établissements scolaires du secteur et aux individuels, en fonction de modalités propres à chaque chantier. Elles permettent aux élèves de se familiariser avec le travail de l'archéologue sur le terrain et d'observer les découvertes les plus récentes.
13	SDDEA (Symphonique du Pas-de-Calais, Conservatoires à Rayonnement Départemental, Ecoles de musique) Société musicales, Aide aux lieux de musiques actuelles, Festivals de délégation	Réussites Citoyennes	Financement des lieux d'enseignement et de pratiques musicales. Mise en place d'un orchestre symphonique du Pas-de-Calais : projet pédagogique pour la pratique collective (jeunes musiciens/enseignants) lors de concerts
14	Aide aux saisons culturelles intercommunales, aide aux lieux en arts plastiques, aide aux lieux ruraux	Réussites Citoyennes	Aide et accompagnement à la programmation pluridisciplinaire dans les intercommunalités.

15	Aide à la diffusion, aide à la résidence création, aide aux compagnies implantées et missionnées	Réussites Citoyennes	Aide à la diffusion de spectacles professionnels.
16	Aide aux actions culturelles de développement pédagogique, actions jeunes publics à la Coupole	Réussites Citoyennes	Projets pédagogiques de médiation autour de créations artistiques.
17	Aide aux centres culturels, Scène Nationale Le Channel, Culture Commune, La Comédie de Béthune, Droit de Cité	Réussites Citoyennes	Aide aux lieux nationaux et aux centres culturels pour une programmation artistique de qualité.
18	Patrimoine : Fédération Régionale pour la Culture et le patrimoine maritime, La Coupole d'Helfaut	Réussites Citoyennes	Aide aux lieux et associations de valorisation patrimoniale.
19	Scènes Vagabondes, Concert du Partage, Célébrations départementales	Réussites Citoyennes	Opération culturelle départementale en maîtrise d'ouvrage directe.
20	Cinéma et Audiovisuel : aide aux réseaux de cinéma, Passeurs d'images	Réussites Citoyennes	Aide aux réseaux de cinéma (non commerciaux).
21	Lecture Publique : Collections de la Médiathèque Départementale, Salons départementaux du livre, Comités de lecture	Réussites Citoyennes	Animation et qualification et accompagnement de l'ensemble du réseau de Lecture Publique.
22	Appel à projets ouvrez votre club	Réussites Citoyennes	Appel à projets visant à aider les clubs pour l'intégration de publics éloignés de la pratique sportive (personnes handicapées, personnes âgées, jeunes en difficulté)
23	Exposition au cœur de l'Olympisme	Réussites Citoyennes	Mise à disposition des collèges d'une exposition sur le thème de l'Olympisme, ses symboles et ses valeurs
24	Aide aux sections sportives rectorales	Réussites Citoyennes	Soutien au fonctionnement des sections sportives rectorales collèges, du suivi médical des collégiens et à l'organisation d'un stage d'oxygénation
25	Aide aux manifs sportives et événementielles	Réussites Citoyennes	Soutien à l'organisation de manifestations sportives
26	Athlètes Haut Niveau	Réussites Citoyennes	Aides forfaitaires aux sportifs inscrits sur liste ministérielle de sport de HN
27	Equipe Olympique du Pas-de-Calais	Réussites Citoyennes	Aides personnalisées à des sportifs à potentiel olympique
28	Aides aux clubs HN	Réussites Citoyennes	Aides aux clubs de Haut-Niveau
29	Partenariat fédérations et comités départementaux		Mise en place de convention d'objectifs avec le mouvement sportif
30	Appel à projets éducatifs	Réussites Citoyennes	Attribution d'une subvention versée aux collèges pour la concrétisation de projets éducatifs inscrits parmi les thématiques du guide des actions éducatives
31	Clubs Eden	Réussites Citoyennes	Financement d'animations au sein des collèges sur projet
32	Soutien aux déplacements et séjours en Angleterre	Réussites Citoyennes	Accompagner les déplacements en Angleterre
33	Journal 1 2 3 Yes	Réussites Citoyennes	Rédaction d'un journal en Anglais dans le Kent
34	Clubs scientifiques et ateliers scientifiques et de pratique artistique	Réussites Citoyennes	Attribution d'une subvention versée aux collèges pour la mise en place d'ateliers
35	Opération «manger autrement»	Réussites Citoyennes	Introduire des produits bio et de saison dans la restauration scolaire
36	Conseil départemental des collégiens	Réussites Citoyennes	Création d'une instance départementale de jeunes collégiens élus par leurs pairs
37	Forum métiers	Réussites Citoyennes	Favoriser l'orientation des collégiens en créant des espaces de rencontre et de découverte
38	Aide à la restauration des élèves demi-pensionnaires ou internes	Réussites Citoyennes	Pour bénéficier de ces aides, le collégien doit être titulaire de la bourse nationale et être inscrit régulièrement à la DP. S'il est demi pensionnaire, une aide à la restauration est versée par le CG selon le taux de la bourse nationale attribuée au collégien. Cette aide est déduite de la facture trimestrielle établie par le collège à concurrence des sommes dues, le solde étant reversé aux familles. S'il est externe, une bourse de 50€ est versée par le conseil général à la famille.
39	Aide aux étudiants pour payer leur mutuelle	Réussites Citoyennes	Prise en charge de la mutuelle Complémentaire santé souscrite par chaque étudiant. Le montant de cette prise en charge est fixé par année universitaire à 100€ (montant maximum)

40	Service éducatif	Réussites Citoyennes	Conçues en lien avec deux professeurs de l'enseignement public, les activités pédagogiques comprennent des ateliers de recherche sur documents, la réalisation et la circulation d'expositions itinérantes ou disponibles sur Internet, la diffusion de publications et de mallettes pédagogiques
41	Sac Ados	Réussites Citoyennes	Sac Ados s'adresse aux jeunes qui souhaitent mettre en œuvre un premier projet de départ en vacances en autonomie. Le Conseil général fournit une bourse d'aide au départ et une aide au montage des projets par des référents locaux
42	Talents Citoyens	Réussites Citoyennes	Talents Citoyens valorise et récompense les jeunes qui se sont illustrés dans des projets remarquables à dimension citoyenne
43	Sensibilisation à l'entrepreneuriat	Aménagement du Territoire et Développement Durable	L'action ponctuelle a consisté à mettre les collégiens de troisième dans la peau d'un porteur de projet afin d'appréhender la démarche de création de création d'une entreprise et d'en découvrir les différents aspects
44	Sensibilisation aux métiers de l'artisanat par le biais de l'apprentissage	Aménagement du Territoire et Développement Durable	Sensibiliser les jeunes des possibilités d'apprentissage dans les métiers de l'artisanat par l'intermédiaire de la chambre régionale de métiers. Sessions d'informations dans les collèges, les missions locales les MECS...et travail de mise en relation avec les employeurs potentiels
45	Médiation à l'emploi des jeunes par les seniors	Aménagement du Territoire et Développement Durable	Mettre en lien un senior «jeune retraité» prêt à mettre à disposition son carnet d'adresse et de son temps pour coacher un jeune dans sa recherche d'emploi.
46	Accompagner les dynamiques territoriales	Appui Institutionnel et Proximité Territoriale	Former les structures intervenant dans l'accompagnement des jeunes (Mission Locales, BI, PU, Centres sociaux...) sur les dispositifs de mobilités des jeunes dans l'Europe et l'International et sur la mise en place et le suivi de leur projet. Enfin, création de plateformes locales d'appui à la mobilité internationale dans le Pas de Calais.
47	Mise en œuvre du volet Ambassadeurs du Pas-de-Calais	Appui Institutionnel et Proximité Territoriale	Cibler les publics d'étudiants originaires du Pas-de-Calais (IFS, universités, et écoles de commerce) qui souhaiteraient avoir une expérience à l'étranger. Elargissement de la zone géographique aux collectivités partenaires du Conseil Général via ses coopérations décentralisées soit via les partenaires des projets INTERREG.
48	Volontariat de Solidarité Internationale	Appui Institutionnel et Proximité Territoriale	Le VSI permet à 9 jeunes du Pas-de-Calais d'effectuer une mission de volontariat à l'international de 1 à 2 ans pour le compte d'une structure du Pas-de-Calais (association, EPCI, collectivité)
49	Sensibiliser les jeunes à l'esprit d'entreprise	Appui Institutionnel et Proximité Territoriale	S'inspirant de l'expérience développée par le partenaire espagnol du projet INTERREG IVC PROSPECTS, et de l'expérience du «Kent Foundation», le dispositif est dédié au déploiement de contenu éducatif pour l'enseignement et la sensibilisation des collégiens à l'esprit d'entreprise et à l'apprentissage de compétences dans ce domaine. Une diffusion via le groupe «jeunesse» de Cités Unies France permettrait d'élargir le retentissement de l'action.
50	Educateur au développement	Appui Institutionnel et Proximité Territoriale	Faire découvrir un jeu de société créé dans le cadre de la coopération du CG avec le cercle de Kéniéba au Mali et proposer une intervention d'un migrant malien avec une présentation du Cercle (éventuellement mise en place d'une exposition)
51	Classes Pupitres	Développement des Ressources	Equiper de salles de classes dédiées en informatique pour enseigner diverses matières
52	Câblage informatique dans les classes des collèges	Développement des Ressources	Câblage informatique de toutes les classes d'un collège
53	Tableaux Blancs Interactifs	Développement des Ressources	Equiper de salles de classes d'un tableau blanc interactif et d'un ordinateur portable
54	MP3 (apprentissage des langues)	Développement des Ressources	Equiper de salles d'apprentissage de langues en lecteur/enregistreur MP3
55	Appels à projets relatifs à «l'alimentation et l'activité physique», «les pratiques addictives», «la parentalité et la santé».	Solidarités	Etaier les repères éducatifs des parents. Favoriser chez les jeunes l'adoption de comportements favorables à leur santé. Permettre aux jeunes adolescents de mieux se connaître et d'être acteurs de leur santé.
56	Vaccination	Solidarités	Dans le cadre de ses missions rendues obligatoires par délégation de l'ARS, le département participe au dispositif de vaccination gratuite et accessible à tous, harmonisé sur l'ensemble du territoire.
57	Lutte contre la tuberculose	Solidarités	Dans le cadre de ses missions rendues obligatoires par délégation de l'ARS, le département doit assurer la prophylaxie individuelle, familiale et collective afin de lutter contre la tuberculose.
58	Prévenir le cancer du col de l'utérus en proposant le vaccin HPV	Solidarités	Le dispositif consiste à proposer le vaccin contre le HPV afin de participer à la prévention du cancer.
59	Dépistage de la tuberculose chez les mineurs étrangers isolés	Solidarités	Le dispositif consiste à mettre en place un dépistage ciblé chez les mineurs étrangers considérés comme publics «à risque». Il nécessite un diagnostic immédiat auprès de cette population par définition très mobile.
60	Programme de prévention des addictions et de renforcement de l'estime de soi	Solidarités	Animation de groupes de Jeunes (RSA, ASE en établissement, clubs de prévention, FJT, centres sociaux, CFA, ...) sur la problématique "addiction"

61	Aide aux EPCI pour l'organisation de classes découverte (mer, neige, vertes, ...) : promotion de la mobilité et de l'autonomie de l'enfant.	Solidarités	Le dispositif consiste à promouvoir la mobilité et l'autonomie de l'enfant dans le cadre des classes de découverte. Il sera élaboré à partir de différents critères tels que le nombre d'équipements disponibles, les EPCI intéressés, les capacités d'accueil dans le Pas-de-Calais.
62	Dépistages sensoriels, accompagnement des Jeunes vers le soin et aide à la prise en charge financière des soins	Solidarités	Ce dispositif est en place pour les enfants de moins de 6 ans, piloté par la PMI et financé en APAS. Il s'agit de le reproduire, de l'adapter à un public plus âgé. Nous sommes déjà partenaires des réseaux existants.
63	Lutte contre le décrochage scolaire	Solidarités	Idée de recentrer les missions des clubs de prévention sur la tranche d'âge 11/16 ans + lien avec les MDS et les collèges
64	Centres de planification	Solidarités	Informations sur la vie affective et la sexualité, accès à une contraception anonyme et gratuite pour les mineurs qui en font la demande, entretien pré et post IVG, prévention des IST ...
65	Journée des droits de l'enfant	Solidarités	Fédérer les actions originales qui mettent en exergue un des articles de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. Actions menées sur les territoires à partir de nombreux partenariats dont celui avec les services de l'Education Nationale
66	Maisons des Ados	Solidarités	Lieu d'accueil d'écoute, d'accompagnement et orientation pour les ados leur familles et les professionnels
67	Mission Insertion par l'emploi	Solidarités	La Mission Insertion par l'Emploi (MIE) a pour objectif prioritaire de faciliter les passerelles entre les publics en insertion et le monde économique. En cela elle permet notamment, le retour à l'emploi de jeunes de moins de 30 ans BRSA. Elle est composée de 14 agents (2 sièges / 12 territoires) et est co-financée à 50% par le Fonds Social Européen.
68	Assurer la démarche participative des bénéficiaires du RSA au sein des politiques du Département (mise en place de groupes ressources)	Solidarités	Dans le cadre de la mise en place de groupes ressources composés de bénéficiaires du RSA répartis sur le territoire départemental, il s'agira notamment d'apporter un «coup de pouce» dans l'embauche d'un jeune bénéficiaire du RSA de moins de 30 ans visant à assurer l'animation de ces groupes ressources (septembre 2012 : deux territoires concernés, septembre 2013 : trois territoires concernés, 2014 : quatre territoires) ; pour septembre 2013 : lancement d'un appel à projet pour venir en appui de la structure d'accueil du jeune bénéficiaire animateur (octroi d'une subvention à l'association 7500 euros max)
69	Dispositif référent solidarité	Solidarités	Dans le cadre de la loi de 2008 sur la généralisation du RSA, le dispositif référent solidarité est un dispositif d'accompagnement des Bénéficiaires du RSA relevant de la sphère solidarité, à savoir le public le plus éloigné de l'emploi. L'objectif est de lever leurs freins sociaux afin de leur permettre l'accès à la sphère professionnelle et à l'insertion durable. Le dispositif s'adresse à l'ensemble des BRSA, néanmoins, pour les jeunes, des conventions spécifiques avec les Missions locales sont mises en place. Le partenariat avec ces structures permet une prise en charge optimale de ce public et de ses problématiques.
70	Allocation RSA	Solidarités	Le RSA a pour objectif ; de compléter les revenus du travail pour ceux qui en ont besoin, d'encourager l'activité, de lutter contre l'exclusion, de simplifier les minima sociaux. Il concerne les 25 ans et plus, ou les jeunes ayant au moins un enfant à charge (né ou à naître).
71	Aides financières en faveur des bénéficiaires du RSA	Solidarités	Apporter une aide financière ponctuelle sous certaine condition au BRSA afin qu'il s'engage dans son parcours d'insertion. Ces aides visent notamment à prendre en charge les frais liés à cette démarche d'insertion (frais de garde d'enfant, frais de déplacement, de repas...)
72	Protocole Missions Locales	Solidarités	Le Protocole a été signé en 2006 entre le CG et les 9 Missions Locales du Département. Objectif : permettre l'implication des ML dans des projets locaux sur les axes transversaux (emploi-formation/ mobilité/ santé/ logement/ culture/ sport/ parentalité ...)
73	FONDS D'AIDE AUX JEUNES - aides financières individuelles	Solidarités	Le dispositif est géré et financé par le CG. Il permet aux jeunes en difficulté de constituer un dossier de demande d'aide financière pour être accompagné dans des démarches afin de réaliser un projet d'insertion
74	FONDS D'AIDE AUX JEUNES - projet collectifs	Solidarités	Le dispositif vise les jeunes les plus en difficulté. Le projet collectif doit s'inscrire dans au moins un des axes de la Politique Jeunesse (citoyenneté, autonomie/mobilité)
75	Mesure D'Accompagnement Social Personnalisé (MASP)	Solidarités	Mesure d'accompagnement social individuel dont le fondement est l'aide à la personne rencontrant des difficultés au niveau de son autonomie et de la gestion de ses ressources et dont la santé et la sécurité sont menacées
76	Secours d'urgence	Solidarités	Aide financière facultative ponctuelle accordée en raison de l'insuffisance des ressources du foyer pour couvrir des besoins de subsistance, répondre à une situation d'urgence, faire face à des situations de rupture
77	Colis layette	Solidarités	Colis layette accordé lors d'une naissance proche dans des situations d'urgence et de grande précarité
78	Dispositif Insertion sociale	Solidarités	Dispositif Insertion Sociale mis en œuvre dans le cadre du RSA, en 2010. L'offre d'insertion sociale pour les Bénéficiaires du RSA vise les publics sans activité professionnelle, éloignés ou très éloignés de l'emploi, rencontrant de multiples difficultés les empêchant de construire un parcours d'insertion professionnelle.

79	AFP Sociales	Solidarités	Aide financière principalement destinée aux BRSA. Elle contribue à la réalisation d'une action inscrite dans le projet d'insertion de la personne
80	FSL ACCES "Logement Non Identifié"	Solidarités	Délivrance d'une recevabilité afin de faciliter l'accès à un logement autonome et durable adapté à sa situation familiale et financière
81	FSL ACCES "Logement Identifié"	Solidarités	Attribution d'aides financières pour accéder à un logement autonome et durable adapté à la situation familiale et financière
82	Un emploi, un toit	Solidarités	Un toit, un emploi ou comment proposer un dispositif d'accompagnement pour le retour à l'emploi du public « Jeune (moins de 30 ans) » tout en répondant à leur problématique de logement
83	Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI)	Solidarités	Les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) ont pour objectif de recruter, accompagner, encadrer et former des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles en vue de faciliter leur retour à l'emploi.
84	Associations Intermédiaires (AI)	Solidarités	Le rôle d'une Association Intermédiaire (A.I.) est de favoriser l'insertion des demandeurs d'emploi en difficulté en leur proposant des missions de travail et un accompagnement personnalisé.
85	Chantiers Ecoles	Solidarités	Les Chantiers école ont pour objectif de recruter, accompagner, encadrer et former des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles en vue de faciliter leur retour à l'emploi.
86	Médiation à l'emploi	Solidarités	Ce dispositif a pour but de rapprocher offreurs et demandeurs d'emploi en proposant une action d'accompagnement et de médiation à l'emploi, en faveur à la fois des employeurs souhaitant recruter et des bénéficiaires du RSA prêts à l'emploi.
87	Entreprises d'Insertion (EI)	Solidarités	Ce dispositif concerne la mission d'accompagnement des Entreprises d'insertion (EI), responsables d'une activité de production et d'insertion, permettant une réadaptation au travail des bénéficiaires du RSA ne pouvant du fait de leurs difficultés, intégrer un emploi en milieu ordinaire de travail.
88	Création et développement des entreprises : Pas de Calais Investissement Création	Solidarités	Pas de Calais Investissement Création est un dispositif d'appui financier à la création d'entreprise pour les créateurs d'entreprises bénéficiaires du RSA du Département du Pas-de-Calais d'un montant maximum de 4 600 € par projet et par bénéficiaire
89	Création et développement des entreprises : Pas de Calais Actif	Solidarités	Ce dispositif a pour objectif l'accompagnement et le soutien financier aux initiatives économiques créateurs d'emplois. Il vise à faciliter et sécuriser l'accès au crédit bancaire des créateurs d'entreprises dans de bonnes conditions et à financer le développement de l'emploi dans les entreprises de l'Economie Sociale et solidaire au travers du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA), du Dispositif d'Appui aux Structures de l'ESS en consolidation (DASESS), Le fonds d'Investissement pour le Développement de l'Entrepreneuriat Sociale et Solidaire (FIDESS) et du Fonds d'Appoint Associatif (FAA)
90	Création et développement des entreprises : Accompagnement des Travailleurs Indépendants (TI)	Solidarités	Ce dispositif est relatif au diagnostic et à l'accompagnement des travailleurs indépendants bénéficiaires du RSA qui sont déjà en mode « entrepreneurial ».
91	Création et développement des entreprises : Couveuses d'entreprises	Solidarités	Les couveuses d'entreprises permettent au porteur de projet de pouvoir tester son projet en « grandeur réelle » pendant plusieurs mois, en évitant toutefois les risques liés à une création d'entreprise proprement dite.
92	L'innovation au service de l'accès à l'emploi (coaching)	Solidarités	Les organismes proposent des projets innovants qu'ils ont travaillés avec les territoires pour répondre à des besoins locaux en termes d'accès à l'emploi
93	Remobilisation Autour du Projet Professionnel	Solidarités	Les opérations ont pour objet de réaliser un accompagnement permettant la définition et la validation du projet professionnel en cohérence avec le monde économique local, les compétences, les qualifications et les souhaits des bénéficiaires du RSA du Département du Pas-de-Calais, qui rencontrent des difficultés d'accès dans l'emploi.
94	Développement des compétences	Solidarités	Soutenir la mise en place d'actions de développement de compétences et de montée en qualification complémentaires à l'offre de droit commun et liées à des possibilités d'emploi.
95	Clauses d'insertion	Solidarités	Il s'agit d'appliquer et de développer le recours aux dispositions du code des marchés publics permettant de permettre d'engager les entreprises attributaires dans des actions favorisant l'accès à l'emploi de personnes en parcours d'insertion.
96	L'insertion par l'emploi met le cap sur l'Opération Grand Site des Deux Caps	Solidarités	Dans le cadre de l'aménagement du Grand Site des Deux Caps, le Département a impulsé la création de 3 chantiers d'insertion pour une durée de trois ans, portés par les associations Rivages Propres, A.A.E.P.M. et Environnement et Solidarité.
97	L'accompagnement professionnel	Solidarités	Le département confie en partie aux Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi la mission d'accompagnement vers l'emploi des bénéficiaires du RSA, notamment : - L'élaboration du parcours personnalisé d'insertion avec différentes étapes ; - La mise en œuvre et l'accompagnement individualisé de chaque bénéficiaire du RSA ; - La contractualisation au travers du Contrat d'engagement réciproque professionnel et la réalisation de l'échelle de distance à l'emploi.
98	L'ingénierie et le développement territorial	Solidarités	Il s'agit du second volet du conventionnement avec les PLIE, ayant pour objet l'ingénierie partagée avec la MDS/SLAI d'actions d'insertion pertinentes au regard des opportunités économiques locales et le suivi des clauses d'insertion.



99	La transversalité au service de l'emploi (marché de suppléance)	Solidarités	En lien avec la Direction des Achats et de la Logistique et la Direction de l'Education et des Collèges, pallier à l'absence temporaire des personnels d'entretien et de restauration dans les sites départementaux et dans les collèges, grâce à la mise à disposition d'une personne en parcours d'insertion par le biais d'une Association Intermédiaire.
100	Accompagnement professionnel et passage du permis B	Solidarités	Ce dispositif a pour objectif de permettre aux participants de bénéficier d'un parcours d'accompagnement socioprofessionnel individualisé visant l'accès à un emploi durable sur le marché de l'emploi, d'une préparation, du passage du code de la route et de la conduite afin de résoudre les problèmes de mobilité.
101	Contrat Unique d'Insertion (CUI)	Solidarités	Le Contrat Unique d'Insertion (CUI) vise à faciliter l'insertion professionnelle des personnes rencontrant des difficultés sociales d'accès à l'emploi et permet à l'employeur de bénéficier d'une aide financière en contrepartie de son engagement. Pour cela, l'employeur a pour obligation de programmer des actions d'accompagnement, de tutorat et de formation, l'accroissement des possibilités d'effectuer des périodes d'immersion en entreprise,
102	Développement de l'Economie Sociale et Solidaire : Acteurs pour l'Economie Sociale et Solidaire	Solidarités	Ce dispositif a pour vocation de susciter et accompagner les dynamiques territoriales, notamment avec les « itinéraires de l'économie sociale et solidaire » mis en œuvre par cette structure ;- Diffuser les valeurs et pratiques de l'économie sociale et solidaire, avec l'actualisation et le développement des supports média
103	Développement de l'Economie Sociale et Solidaire : Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire	Solidarités	Ce dispositif a pour objet la réalisation d'un état des lieux de l'Economie sociale et solidaire » (ESS) en Nord Pas de Calais dans le cadre de l'observatoire de l'Economie sociale et solidaire (ORESS).
104	Développement de l'Economie Sociale et Solidaire : Union Régionale pour l'Insertion par l'Activité Economique (URIAE)	Solidarités	L'Union Régionale de l'Insertion par l'Activité Economique (URIAE) a pour objet l'accompagnement des nouveaux projets et le suivi des Structures d'Insertion par l'Activité Economique existantes.
105	Service d'aide à la mobilité professionnelle	Solidarités	Ce dispositif a pour but de mettre à disposition des véhicules (deux roues, quatre roues, minibus) aux personnes en difficultés de mobilité pour faciliter leur déplacement professionnel
106	Mise en place d'un observatoire départemental de la jeunesse (conditions de vie et situation éco et sociale : 5 thématiques...)	Appui Institutionnel et Proximité Territoriale	Un projet pour mieux connaître et mieux comprendre la jeunesse et ses attentes alliant un dispositif d'observation statistique, un dispositif d'évaluation des politiques en faveur de la jeunesse et un dispositif d'écoute innovant
107	Développement des partenariats avec les écoles et les universités	Appui Institutionnel et Proximité Territoriale	Permettre à de jeunes chercheurs/étudiants de travailler sur des programmes de recherche-action sur les politiques publiques et puis faciliter leur mise en relation avec des entreprises
108	Transports scolaires (maintien de la gratuité du)	Infrastructures, Mobilité et Patrimoine Départemental	Octroi des cartes de transports scolaires gratuites ou d'allocations prenant en charge le coût du transport
109	Transports scolaires des élèves et étudiants handicapés (en porte à porte)	Infrastructures, Mobilité et Patrimoine Départemental	Mise en place d'un service de transport en porte à porte pour les élèves et étudiants handicapés adapté au handicap ou d'une allocation si la famille préfère
110	Accompagner la mise en place d'un réseau cyclable jalonné et sécurisé convergent vers les collèges	Infrastructures, Mobilité et Patrimoine Départemental	Aménagement de parking vélos, d'accès cyclables, limiter les conflits d'usage
111	Les autres actions non spécifiques du Schéma Directeur Départemental de la Mobilité favorisant la mobilité des habitants et bénéficiant aux jeunes	Infrastructures, Mobilité et Patrimoine Départemental	A venir liste des actions du SDDM
112	Fonds Solidarité Culture	Réussites Citoyennes	Le but des actions doit viser à étendre à l'ensemble de la population l'accès aux pratiques artistiques et culturelles et créer une réelle participation des citoyens à la vie culturelle de leur pays. Publics concernés : Tous les bénéficiaires d'une aide sociale du Conseil général. Travail en mode projets.
113	Mobilité/ adaptation	Solidarités	Aider les jeunes en situation de handicap à accéder à une auto école adaptée et aux aménagements nécessaires pour passer l'examen du code de la route. Développer l'information.
114	Informier et accueillir les jeunes dans le cadre de la mission de service public de proximité de la direction de l'Information et de la Documentation	Appui Institutionnel et Proximité Territoriale	Accompagnement, aide et assistance : aux recherches d'information , élaboration de mémoires, questions-réponses, internet, TIC, etc... en salle de lecture
115	Service d'information vis-à-vis des jeunes, du public pole emploi, des missions locales et du public solidarités	Appui Institutionnel et Proximité Territoriale	Accompagnement dans le cadre de l'insertion et la recherche d'emploi : aide à la rédaction de CV et lettre de motivation, poste multimédia en libre service pour la recherche d'emploi, libre accès à l'information presse et au fonds documentaire spécialisé, etc... en salle de lecture
116	Structure d'appui et Partenariat établissements scolaires, universités, inspection académique, cdi et associations	Appui Institutionnel et Proximité Territoriale	Actions partenariales dans le domaine de : l'éducation, l'instruction civique, de la connaissance des institutions, l'Europe, les droits de l'enfant, le développement durable, etc...: manifestations, animations, médiation, prêt d'exposition, mise à disposition de fonds documentaires, outils pédagogiques, etc...guide des actions éducatives

117	Centre ressources sur la jeunesse	Appui Institutionnel et Proximité Territoriale	Collecte, analyse, synthèse, mise à disposition, diffusion et valorisation des données informationnelles sur la situation des jeunes au niveau local, départemental, régional et dans les diverses collectivités territoriales (travail en réseau inter collectivités territoriales). Veille, prospective et ressources documentaires tout support. Structure d'appui aux maisons des adolescents (fonds documentaire, accueil des jeunes et des professionnels, permanences, médiation, conférence débat, etc...)
118	Mission d'information européenne	Appui Institutionnel et Proximité Territoriale	Mise à disposition de la population sur le territoire départemental de l'information sur l'Europe, ses institutions, ses pays membres et libre accès aux bases de données spécialisées : conception d'outils pédagogiques et expositions, alimentation de bases de données et site internet, TIC, médiation, etc...
119	Actions transversales interpoles	Appui Institutionnel et Proximité Territoriale	Participation de la DID : conseil départemental des collégiens, commission citoyenneté, sac ados, talents citoyens, plan d'éducation à l'image, guide des actions éducatives, droits de l'enfant, maison des adolescents, journées thématiques du social, concours de la Résistance et de la déportation (aide financière)
120	Développer les actions de sensibilisation et d'éducation à la mobilité durable et à la sécurité routière en faveur des collégiens et des personnes bénéficiant des services sociaux	Infrastructures, Mobilité et Patrimoine Départemental	Action de sensibilisation éducation pour les collégiens en mobilité durable (usage des transports en commun, vélo, ) par des programmes éducatifs
121	Développement du volontariat	Développement des Ressources	Affichage par le Département d'une politique d'aide au développement du volontariat (label employeur partenaire des sapeurs pompiers) Aménagement de l'activité de l'agent départemental déclarant son statut de sapeur pompier volontaire
122	Sensibilisation des collégiens à la prévention et à la sécurité	Réussites Citoyennes	Intervention des sapeurs-pompiers préventionnistes aux fins d'informer et de former les collégiens (classe de 6ème) à la prévention des risques d'incendie et d'accident
123	Développement du tutorat	Développement des Ressources	Le seul cadre officiel en matière de tutorat concerne l'apprentissage (maître d'apprentissage). Le cadre relatif au tutorat pour un stagiaire ou pour un «jeune agent» est à développer.
124	Mise en place de dispositifs de communication novateurs et formation aux NTIC	Développement des Ressources	Expérimenter de nouveaux dispositifs (réseaux sociaux d'entreprise, messagerie instantanée, messagerie unifiée, technologies sans contacts, ...) ; adapter aux réseaux sociaux la charte éditoriale du site internet institutionnel et présentation de cette démarche ; organisation de formation au dialogue avec les jeunes
125	Conventionnement avec les bailleurs sociaux concernant les garanties d'emprunt	Développement des Ressources	Etude des possibilités d'adaptation des projets de construction des bailleurs sociaux aux besoins exprimés par de jeunes gens pour leur primo-logement
126	Accès aux réseaux (mobiles, internet)	Développement des Ressources	Liaison avec le Programme Très Haut Débit
127	Identification budgétaires des actions en faveur de la jeunesse	Développement des Ressources	Recensement des programmes dans le progiciel Grand Angle concernés en totalité ou partiellement par les actions en faveur de la jeunesse. Assurer un suivi financier de la réalisation de ces actions.
128	Service civique	Développement des Ressources	Etude de faisabilité à lancer concernant ce dispositif qui vise à développer l'engagement citoyen de jeunes gens de 16 à 25 ans
129	Intégration de la génération Y dans les services départementaux	Développement des Ressources	Renforcement des dispositifs permettant une joignabilité permanente (visioconférence, espace collaboratif, blogs, wiki), poursuivre la dématérialisation, accompagnement au poste de travail, forums d'échange, ...
130	Améliorer l'accès aux soins. Développer l'information et l'éducation à la santé des jeunes handicapés	Solidarités	Permettre aux jeunes handicapés de connaître et d'accéder aux réseaux spécifiques ou non de soins. Retrouver l'estime de soi

## ANNEXE 3

### Les Maisons des Adolescents

---



#### 1/ Un programme national

Un programme « Maison des Adolescents » a été lancé pour la période 2006/2010, il s'inscrit dans le cadre de la Loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance fait de la prévention un axe majeur de la protection de l'Enfance.

Les Maisons des Adolescents sont fondées sur une approche novatrice qui vise à adapter les institutions aux problématiques des adolescents et non l'inverse.

La création des Maisons des Adolescents fait partie d'une des grandes orientations du Schéma de l'Enfance et de la famille (2011-2015), piloté conjointement par le Protection Judiciaire de la Jeunesse et le Conseil Général, concernant la mise en œuvre de nouvelles réponses auprès des adolescents.

#### 2/ Le Pas de Calais : Deux Maisons des adolescents dont une éclatée en deux sites

La création de deux Maisons des Adolescents, l'une sur le territoire de santé de l'Artois (Hénin-Beaumont) et l'autre sur celui du littoral (éclatée en deux sites St Omer et Boulogne), permet de proposer une offre de services complémentaires sur l'ensemble du département tant pour les adolescents et leur famille que pour les professionnels.

- Au niveau des adolescents et des familles, l'impact est particulièrement appréciable en apportant, en un même lieu, une réponse adaptée aux caractéristiques et aux difficultés rencontrées spécifiquement à l'adolescence afin de construire ensuite de nouvelles façons de travailler et de résoudre ces difficultés.
- Au niveau des professionnels, elles dynamisent le partenariat, fédèrent le réseau, favorisent la synergie des acteurs et permettent la mise en œuvre de prises en charge globales pluri-professionnelles et pluri-institutionnelles (médicales, psychologiques, sociales et éducatives).
- Au niveau des adolescents, des familles et des professionnels, elles constituent un lieu ressource et d'information sur l'adolescence.

Les Maisons des Adolescents sont des lieux anonymes et gratuits.

#### 3/ Un lieu ressource pour les adolescents, les familles et les professionnels

Les Maisons des Adolescents s'organisent en quatre pôles :

- 1- Pôle « Accueil, Ecoute et Accompagnement des adolescents » : c'est la porte d'entrée dans le dispositif. Les adolescents viennent d'eux-mêmes ou orientés par un partenaire. L'accueil peut se faire avec ou sans rendez-vous.
- 2- Pôle « Accueil pour Parents d'Adolescent » : L'objectif n'est pas de prendre en charge les parents mais plutôt de répondre à leur questionnement.
- 3- Pôle « consultations » ou plateau technique : il permet, en un même lieu, de répondre aux demandes spécifiques des adolescents et d'articuler le somatique, le psychique et le social à travers la complémentarité des professionnels.
- 4- Pôle « Professionnels » qui sont le lieu ressource « adolescence » : Pour permettre un regard croisé sur la situation des adolescents, des réunions d'intervision seront organisées régulièrement. Ces échanges permettront une meilleure articulation entre les dimensions sanitaire et sociale. Parallèlement à ceci un pôle documentaire est alimenté et animé par la Direction de l'Information et de la documentation.

#### **4/ Un financement croisé : Agence Régionale de Santé, Cohésion Sociale, Conseil Général et Communauté d'Agglomération.**

Le projet repose sur l'implication financière de l'ARS pour ce qui concerne la mise à disposition de personnels sanitaires, des Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) pour ce qui concerne la mise à disposition des locaux, et enfin le Département, qui par sa gestion en régie, porte le projet et garantit la cohérence d'ensemble et l'animation du réseau.

L'équipe de la Maison des Adolescents est multidisciplinaire et multi-institutionnelle. Elle sera composée à la fois d'agents du Département mais aussi de professionnels mis à disposition par un Centre Hospitalier.

L'équipe se constituera progressivement autour de quatre fonctions essentielles :

- Une fonction « animation », Une fonction « écoute », Une fonction « expertise technique », Une fonction « coordination »

Cette équipe est pluridisciplinaire, pluri-professionnelle et pluri-institutionnelle (médecins généralistes, pédopsychiatres, psychologues, éducateurs, assistants sociaux, infirmiers, animateur), chacun participe de façon différenciée à l'accueil, l'accompagnement et la prise en charge de l'adolescent ou de sa famille.

Ces projets sont structurés sur une approche globale des problématiques de la jeunesse. Il intéresse les questions de santé, d'éducation et d'orientation professionnelle.

Aussi en complément des réponses apportées par l'équipe permanente, sont amenés à intervenir au sein de la Maison des Adolescents : partenaires « associatifs » (PAEJ, avocat, juriste, diététicienne, sage-femme...) mais aussi « institutionnels » (médecine hospitalière, éducation nationale, justice, CPAM). Les partenaires qui contribuent à l'accès à la citoyenneté dans les domaines de la culture du sport, de l'éducation seront également associés. Les Missions Locales ont vocation également à être mobilisées dans le réseau des Maisons des Adolescents sur le volet insertion par la formation et/ou l'emploi.

## ANNEXE 4

### Un modèle de Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec une Mission Locale

---

#### CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LE DEPARTEMENT ET LA MISSION LOCALE EN PAYS D'ARTOIS

#### CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LA MISSION LOCALE EN PAYS D'ARTOIS 2012 – 2014

Objet : Missions Locales

Entre le Département du Pas-de-Calais, dont le Siège est en l'Hôtel du Département, rue Ferdinand Buisson 62018 ARRAS Cedex 9, identifié au répertoire SIREN sous le -----, représenté par Monsieur Dominique DUPILET, Président du Conseil Général, dûment autorisé par délibération de la Commission Permanente du 12 novembre 2012,

Ci-après désigné par « le Département » D'une part,

ET

L'organisme ci après désigné :

Nom : Mission Locale en Pays d'Artois

Nature juridique : Association loi 1901

Adresse, siège social : 6/2 Voie Bossuet, Résidence Saint Pol, CS 30278, 62005 ARRAS CEDEX

Identifié au répertoire SIREN représenté par Madame Annie CARDON, Présidente de l'Association dûment autorisée par délibération en date du 18 Juin 2008

Intervenant pour les jeunes de 16 à 25 ans bénéficiaires ou non du RSA principalement issus du territoire du Pays d'Artois

Ci-après désigné par « la Mission Locale » D'autre part,

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le code de l'action sociale et des familles,

**Vu** le code du travail,

**Vu** le Projet Stratégique Départemental,

**Vu** le Pacte Territorial d'Insertion,

**Vu** le Programme Départemental d'Insertion,

**Vu** le Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées,

**Vu** la Convention Pluriannuelle d'objectifs et de moyens cadre entre le Département et les 9 Missions Locales du Pas de Calais adoptée en séance du Conseil Général du 21 mai 2012 et signée le 8 juin 2012,

**Vu** la décision de la Commission Permanente réunie le 12 novembre 2012.

Il est préalablement exposé ce qui suit :

## PREAMBULE

Le Département et les Missions Locales souhaitent poursuivre leurs partenariats mis en place en 2006 notamment en intégrant les objectifs stratégiques définis précédemment.

Considérant, le projet initié et conçu par la Mission Locale en Pays d'Artois relatif à l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans vers une insertion sociale et professionnelle durable conforme à leur objet statutaire,

Considérant la volonté d'une politique départementale jeunesse active et globale d'insertion,

Considérant la conformité du programme d'actions présenté par la Mission Locale en Pays d'Artois aux objectifs stratégiques de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens cadre signée le 8 juin 2012,

### ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Par la présente convention et au vu des éléments de diagnostic à l'échelle territoriale présentés à l'annexe 1, la mission locale s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique départementale mentionnées par la CPOM cadre du 8 juin 2012, le programme d'actions suivant dont l'opérationnalité est mentionnée à l'Article 4 de la présente convention et repris par les fiches actions de l'annexe 2 :

Les objectifs du programme d'actions s'inscrivent au sein des 5 axes prévus par la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens cadre du 8 juin 2012 tels que précisé ci-dessous :

- Axe 1. Une offre de service des Missions Locales pour l'accueil, l'information et l'orientation des jeunes s'inscrivant dans les différentes politiques du Conseil Général
- Axe 2. Une offre de service pour l'accompagnement des parcours d'insertion dans le cadre
  - Du Revenu de Solidarité Active : référent solidarité
  - Du RSA jeunes
  - Du Fonds d'Aide aux Jeunes en difficulté à titre individuel et collectif
  - Du volet FSL
- Axe 3. Développement d'actions pour favoriser le retour à l'emploi des jeunes (bénéficiaires du RSA ou non) en mobilisant les dispositifs du Conseil Général (appel à projet d'insertion sociale et d'insertion professionnelle, dispositif de droit commun, actions de formation, contrat aidé...). Une attention particulière sera portée par la Mission Locale à l'accompagnement des jeunes en emplois d'avenir
- Axe 4. Une mission d'expertise et d'observation active du territoire (identification des besoins, propositions d'adaptation des dispositifs et d'actions nouvelles...)
- Axe 5. Une mission d'ingénierie de projet et d'animation locale au service de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en lien avec la politique jeunesse du Département. (proposer des actions expérimentales ou innovantes, développer et animer les réseaux pertinents....).

### ARTICLE 2 : DURÉE DE LA CONVENTION- RENOUVELLEMENT

La convention a une durée de 3 ans et s'applique à compter du 1er janvier 2012. La conclusion d'une nouvelle convention pourra être négociée à l'issue de la procédure d'évaluation et sera assujettie à l'accord formel des parties.

### ARTICLE 3 : PRÉSENTATION DE LA MISSION LOCALE EN PAYS D'ARTOIS

#### OBJET / INTERVENTIONS :

La Mission Locale en Pays d'Artois a pour objet l'accueil, l'information, l'orientation, l'accompagnement et le suivi social des jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire, dans les domaines de la formation, de l'emploi, des loisirs, de la culture, de l'hébergement, de la santé et des aides à l'Insertion.

Elle favorise la concertation entre les différents partenaires publics et privés en vue de renforcer ou compléter les actions conduites par ceux-ci, notamment pour les jeunes rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle et sociale et contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre, dans sa zone de compétence, d'une politique locale concertée d'insertion professionnelle et sociale des jeunes (art 7 Loi 89-905 du 19 Déc 89).

Elle pourra exercer toutes activités connexes ou complémentaires qui concernent directement ou indirectement la réalisation de l'objet visé ci-dessus.

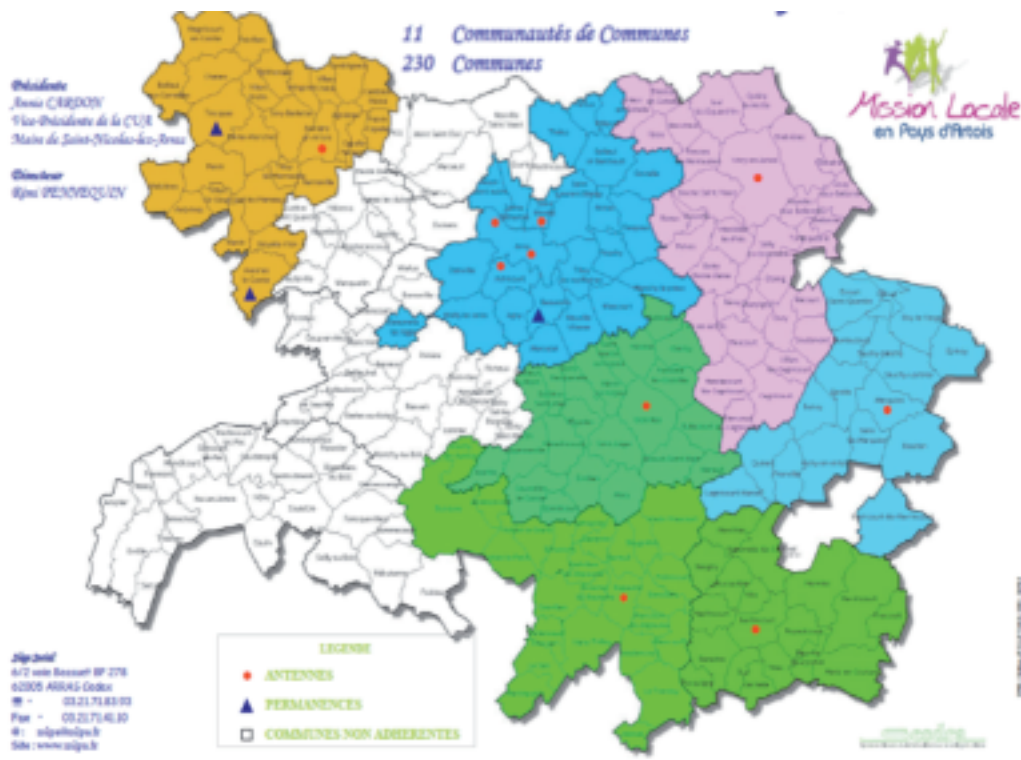
En outre, la Mission Locale en Pays d'Artois :

- > adhère à l'Association Régionale des Missions Locales (ARML), l'Association Nationale des Directeurs de Missions Locales (ANDML), l'Union Nationale des Missions Locales (UNML),
- > respecte la Charte des Missions Locales et le Protocole des Missions Locales (dans ses versions successives) annexés aux présents Statuts,
- > s'interdit toute discrimination dans son organisation et dans sa vie associative.

## ZONE GEOGRAPHIQUE :

La Mission Locale en Pays d'Artois intervient sur 230 communes du Pays d'Artois (Adhérentes : Communauté Urbaine d'Arras, Communautés de Communes Osartis, Marquion, Bapaume, Bertincourt, Sud Arrageois, Atrébatie, ex-Pas-en-Artois. Non adhérentes : Communautés de Communes des Vertes Vallées, du Val du Gy et de l'Artois).

— Territoire d'intervention de la Mission Locale en Pays d'Artois



## ARTICLE 4 : LES OBJECTIFS ET PROJETS DU PLAN D'ACTIONS

L'objectif final est l'insertion professionnelle et sociale dans une perspective d'accès à l'emploi des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire du territoire de leur compétence. En application des axes prévus à l'article 1 de la présente convention, le programme d'action déployé par la Mission Locale se décline comme suit :

— Offre de service n° 1 : repérage, accueil, information, orientation

*Fiche action N° 1 : Soutenir les projets collectifs Europe / Emploi / Citoyenneté*

— Offre de service n° 2 : accompagnement des parcours d'insertion

*Fiche action N° 2 : Accompagnement solidarité des bénéficiaires du RSA*

*Fiche action N° 6 : Mobilisation du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)*

— Offre de service n° 3 : développement d'actions pour favoriser l'accès à l'emploi

*Fiche action N° 7 : Mobilisation du Fonds Solidarité Logement (FSL)*

*Fiche action N° 9 : « En route vers l'emploi »*

— Offre de service n° 4 : expertise et observation active du territoire

*Fiche action N° 3 : Participation aux instances de mises en œuvre des Politiques Solidarités conduites par le Département*

*Fiche action N° 9 : « En route vers l'emploi »*

— Offre de service n° 5 : ingénierie de projet et animation locale au service de l'insertion Professionnelle et Sociale des jeunes

*Fiche action N° 1 : Soutenir les projets collectifs Europe / Emploi / Citoyenneté*

*Fiche action N° 4 : Programme formation information des personnels d'accueil et référent. Module Jeunesse*

*Fiche action N° 5 : Partenariat sur les actions de santé portées par la Mission Locale ou la MDS*

*Fiche action N° 8 : Sac Ados*

## ARTICLE 5 : LES MOYENS MOBILISÉS

PAR LA MISSION LOCALE :

- Les permanences et antennes :

# LIEUX D'ACCUEIL



00 - 012034  
MAY 2012

## ANTENNE CUA - CENTRE

Secteur Arras, centre ville et arrière gare + Marooul  
+ autres Communes non adhérentes de l'Artois  
Maison de Services Jean Jaurès - Rue de Jean Jaurès  
☎ 03.21.59.00.37

Conseiller(e)s : Michel DRUART, Laurent LETOMBE et Saïd LOULI


Chargée d'Accueil : Marie-Pierre ROGIEZ

Horaires : du lundi au vendredi de 09h à 12h et de 14h à 17h (V. 16h)

Accueil fermé au public le jeudi matin.

**SIÈGE SOCIAL**  
6/2 VOIE BOSSUET - RÉSIDENCE SAINT POL  
BP 30 278 - 62005 ARRAS CEDEX  
☎ 03.21.71.83.93 ☎ 03.21.71.41.10  
@ : [mlpa@mlpa.fr](mailto:mlpa@mlpa.fr) [www.ml-enpaysdartois.fr](http://www.ml-enpaysdartois.fr)

## ANTENNES URBAINES

PIJ   
3, RUE DE L'ABBÉ PIERRE  
62000 ARRAS ☎ 03.21.23.35.64  
13h30 - 17h tous les jours  
(vendredi 16h)

## ANTENNE CUA - OUEST

Secteur Arras ouest - Anzin Saint Aubin, Willerval, Farbus,  
Gavelle, Thélus et Communes non adhérentes Val de Gy,  
Vertes Vallées et Pas-en-Artois  
Maison de Services et de Proximité Marie-Thérèse Lenoir  
1, rue Charles Péguy - 62000 ARRAS  
☎ 03.21.51.22.62 / ☎ 03.21.71.56.79

Conseiller(e)s : Françoise RINGARD, Nathalie HANQUIEZ |

Christophe LETOMBE, Habiba AIT CHIKHEBBIH,

Véronique AMBERT, Florence DUTOIT

Chargée d'Accueil : Brigitte CAMUS

Horaires : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h  
(V. 16h) accueil fermé au public le jeudi matin.

## ANTENNE CUA - NORD

Secteur de St Nicolas les Arras, St Laurent Blongy,  
Ste Catherine les Arras, Athies, Bailleul Sir Berthoult, Fampoux, Feuchy  
Bâtiment « Le Peclat » - 62223 SAINT NICOLAS  
☎ 03.21.73.78.19 / ☎ 03.21.48.79.45

Conseiller(e)s : Marie-Claude HURET, Florence DUTOIT, Nathalie HANQUIEZ

Chargée d'Accueil : Marie-Pierre ROGIEZ

Horaires : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h (V. 16h)  
accueil fermé au public le jeudi matin.

## ANTENNE CUA - SUD

Achicourt, Beaurains, Dainville, Beaumetz les Loges Tilloy les Mofflaines,  
Agy, Mercatel, Monchy le Preux, Neuville Vitasse, Wailly les Arras, Wancourt  
34, rue Pascal, Appt n° 4 - 62217 ACHICOURT  
☎ 03.21.24.31.60 / ☎ 03.21.24.31.69

Conseiller(e)s : Christèle LEFRERE, Saïd LOULI, Délaire LENGREND  
et Véronique AMBERT

Chargée d'Accueil : Brigitte CAMUS

Horaires : du lundi au vendredi de 09h à 12h et de 14h à 17h  
(V. 16h00) accueil fermé au public le jeudi matin.

Permanence :

Beaurains : le 1<sup>er</sup> mardi de chaque mois de 14h à 17h ☎ 03.21.21.28.90



# ANTENNES RURALES

## ANTENNE OSARTIS

Secteur de la Communauté de Communes Osartis  
140, rue des Cheminots - 62490 VITRY-EN-ARTOIS  
☎ 03.91.19.15.00 / ☎ 03.91.19.15.01

Conseiller(e)s : Ahmed BERKOUN et Dominique LOULI  
Chargée d'Accueil : Gwennole BESCOND

Horaires : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h (V. 16h00)  
Accueil fermé au public le jeudi matin.

## ANTENNE DE MARQUION

Secteur de la Communauté de Communes de Marquion  
75, rue de la Chapelle 62860 MARQUION  
☎ 03.21.73.97.79

Conseillère : Dominique LOULI

Horaires : mardi et vendredi : 9h à 12h - 13h30 à 16h



**PIJ** 

140, rue des Cheminots  
62490 VITRY EN ARTOIS  
☎ 03.91.19.15.00  
Lundi, jeudi et vendredi  
après midi : 13h à 17h  
Mercredi toute la journée

## ANTENNE DU BAPAUME

Secteur de la Communauté de Communes de Bapaume  
6, bis rue de Douai - 62450 BAPAUME  
☎ 03.91.19.28.00 / ☎ 03.91.19.28.09

Conseiller(e)s : Myriam HAUDEBOURG et Audrey GARIN

Horaires : lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h  
(V. 16h00) accueil fermé au public le jeudi matin.

## ANTENNE DU SUD ARRAGEOIS

Secteur de la Communauté de Communes du Sud Arrageois  
7, rue Saint Léger - 62128 CROISILLES  
☎ 03.21.22.87.58

Conseiller(e)s : Délicie LENGREND

Horaires : Mardi et Vendredi : 9h à 12h et de 14h à 17h  
(V.16h30)

## ANTENNE DE BERTINCOURT

Secteur de la Communauté de communes du canton de Bertincourt  
Maison des Services et de l'Intercommunalité  
62124 BERTINCOURT

☎ 03.21.22.10.59 / ☎ 03.21.48.61.80

Conseillère : Audrey GARIN

Horaires : Le mardi de 9h à 12h et de 14h à 17h

## ANTENNE DE L'ATREBATIE

Secteur de la Communauté de Communes de l'Atrébatie  
Rue Julien Hermant - Impasse des Écoles  
62690 AUBIGNY-EN-ARTOIS  
☎ 03.21.23.41.49

Conseiller(e)s : Audrey GARIN

Horaires : le lundi de 9h à 12h et le mercredi de 09h à 12h et  
de 14h à 17h (2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> Mer. du mois)

PERMANENCE DE L'ATREBATIE : AU POINT CYBER D'AVESNES-LE-COMTE  
14 rue Bourgelat - ☎ 03.21.07.01.13

Conseillère : Audrey GARIN.

Horaires : le mercredi de 09h à 12h (1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> Mer. du mois)  
et le jeudi de 14h à 17h

## PERMANENCE DE L'ATREBATIE : A TINGUES

Plateforme Multiservices, route de Penin, Z.A Ecopolis  
☎ 03.21.41.40.00

Conseiller(e)s : Audrey GARIN

Horaires : le lundi de 14h à 17h  
et le vendredi de 09h à 12h et de 14h à 16h (1 vendredi sur 2)

**AÏDON'S LES JEUNES  
A VIVRE LEUR AVENIR**

## *- Les moyens d'information et de communication*

### **A l'externe**

VERS LES JEUNES :

- Informations transmises lors des entretiens individuels ou collectifs, par courrier, téléphone, sms et/ou par mail
- Affichage dans les antennes (accueil, bureaux des conseillers)
- Mise à disposition de tracts, plaquettes dans les lieux d'accueil de la MLPA mais aussi auprès des partenaires et collectivités locales
- Site web
- Relation avec la presse...

VERS LES PARTENAIRES / ÉLUS / FINANCEURS :

- Rencontres organisées par la Direction ou à la demande en vue de présenter les différentes actions de la MLPA, les chiffres clés, les perspectives...
- Diffusion du rapport d'activité annuel
- Site web
- Mails d'information
- Relation avec la presse...

### **A l'interne**

- Intranet (base documentaire)
- Site web
- Mails d'information...

PAR LE DEPARTEMENT POUR ACCOMPAGNER L'ATTEINTE DES OBJECTIFS : Les services départementaux s'engagent à favoriser l'atteinte des objectifs définis dans la convention pluriannuelle d'objectifs, notamment en facilitant l'accès aux mesures accessibles aux jeunes dans les domaines de compétences du Département.

## **ARTICLE 6 : CONDITIONS DE DÉTERMINATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE**

Sous réserve du vote des budgets, le Département s'engage à mobiliser annuellement une enveloppe globale pour le financement de la mission locale déterminée comme suit :

### **6.1 / Pour l'année 2012**

- 1/ X € sur la ligne budgétaire : X au titre de l'accompagnement des jeunes en difficulté sur les axes 1, 3, 4 et 5
- 2/ X € sur la ligne budgétaire : X au titre de la mission référent – solidarité RSA (axe 2)

### **6.2 / Pour les deuxième et troisième années d'exécution de la présente convention, les montants prévisionnels des contributions financières du Département s'élèvent à :**

— Pour l'année 2013:

- X € au titre de l'accompagnement des jeunes en difficulté
- X € au titre de l'accompagnement de la mission référent-solidarité RSA

— Pour l'année 2014 :

- X € au titre de l'accompagnement des jeunes en difficulté
- X € au titre de l'accompagnement de la mission référent-solidarité RSA

Les contributions financières du Département mentionnées ci-dessus ne sont applicables que sous réserve des trois conditions suivantes :

- le vote des crédits de paiement par le Conseil Général,
- le respect par la Mission Locale des obligations mentionnées aux articles 4, 5 et 9,
- la vérification par les services départementaux que le montant de la contribution n'exécède pas le coût de l'action.

## **ARTICLE 7 : MODALITÉS D'EXÉCUTION DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE- RECOURS AU FONDS EUROPÉENS**

Les contributions financières du Département au titre de l'accompagnement des jeunes en difficulté et de l'accompagnement de la mission référent-solidarité RSA prévues à l'article 6 seront notifiées annuellement par les services Départementaux.

Conformément aux dispositions de la convention cadre du 8 juin 2012, le Département peut recourir, pour tout ou partie de sa contribution ou à l'occasion d'une action complémentaire, à la mobilisation des fonds européens. Dans cette hypothèse, la part couverte par lesdits fonds européens devra faire l'objet sur la période concernée par le FSE d'un dossier de demande et d'une convention dédiée en conformité avec la piste d'audit FSE.

## **ARTICLE 8 : MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION**

Pour l'année 2012 et concernant le dispositif référent solidarité, le Département a versé une avance de 70% du montant annuel de la subvention mentionnée à l'article 6.1-2 lors de la signature de la convention référent soit X €.

Le versement du solde soit X € sera effectué après les vérifications réalisées et le contrôle de service fait par les Services du Département au vu d'un bilan final d'exécution.

Concernant le montant de la subvention précisé à l'article 6.1-1, le versement pour 2012 soit X € intervient en une seule fois à compter de la signature de la présente convention.

Le bilan final d'exécution prendra en compte:

- Une synthèse qualitative et quantitative des résultats de l'opération et un descriptif des conditions de sa réalisation, ainsi que l'état détaillé des réalisations physiques, au travers notamment du renseignement des indicateurs de réalisation,
- Un état certifié exact par poste de dépenses réalisées et certifiées acquittées,

**Le bilan final d'exécution doit être transmis au plus tard pour le 30 mars de l'année suivante. En cas de non production des éléments du bilan final d'exécution dans les délais impartis, les agents départementaux chargés du suivi et du contrôle de la présente convention appliqueront les instructions édictées dans la procédure de rappel mise en place à cet effet.**

Pour les deuxième et troisième années d'exécution de la présente convention, la subvention annuelle, sous réserve du vote des crédits de paiement par le Conseil Général est versée selon les modalités suivantes :

- une avance avant le 30 Mai de chaque année, sans préjudice du contrôle des services du Département conformément à l'article 14, dans la limite de 70% du montant prévisionnel annuel de la subvention mentionnée à l'article 6 pour cette même année dont 100% du montant de l'article 6.1-1.
- le solde annuel sous réserve du respect des conditions mentionnées précédemment.

La subvention sera créditée au compte de la Mission Locale en Pays d'Artois selon les procédures comptables en vigueur.

Les versements sont effectués suivant l'identification de chaque Mission Locale qui reprend les éléments suivants :

Code établissement : XXXX  
Code guichet : XXXX  
N° compte : XXXXX  
Clé RIB : XX

L'ordonnateur de la dépense est le Président du Conseil Général.

Le comptable assignataire est le Payeur Départemental du Pas-de-Calais.

La subvention du Département est imputée sur le chapitre N° XXX du budget du Conseil Général au titre de l'accompagnement des jeunes en difficulté sur le chapitre n° XXX du chapitre du budget du Conseil Général au titre de l'accompagnement de la mission référent-solidarité RSA.

## **ARTICLE 9 : OBLIGATIONS DE L'ORGANISME**

La Mission Locale s'engage à :

- 1/ En ce qui concerne la désignation des personnes physiques :
  - recruter ou affecter sur le territoire concerné un personnel suffisant et qualifié
  - produire le budget global de l'association.
- 2/ En ce qui concerne les relations avec les services départementaux :
  - rencontrer régulièrement les représentants locaux du Département sur le territoire afin de construire les axes partenariaux et ainsi définir les objectifs et les actions à mettre en place
  - procéder au moins une fois par an, à l'évaluation qualitative et quantitative demandée par le Département pour la fin du mois de mars de chaque année.

Plus généralement, la Mission Locale s'engage à porter immédiatement à la connaissance du Département tout fait de nature à entraîner la non-réalisation ou la réalisation partielle des actions prévues dans la présente convention.

### **ARTICLE 9-1 : OBLIGATION PARTICULIÈRE DES MISSIONS LOCALES (INFORMATION DU PUBLIC)**

Lors de toute communication au public, aux partenaires institutionnels et aux médias, relative à l'opération proposée au public jeune, l'organisme s'engage à faire connaître, de manière précise, l'apport financier et technique du Département aux politiques d'insertion.

Toute communication relative à la subvention allouée par le Département du Pas-de-Calais et le Fonds Social Européen, le cas échéant, faite dans le cadre de la convention, doit revêtir une forme écrite.

Elle doit être envoyée à l'adresse suivante :

Pour le Département  
Direction du Développement Social  
Hôtel du Département  
62018 ARRAS Cedex 09

#### **ARTICLE 9-2 : OBLIGATION PARTICULIÈRE DE L'ORGANISME (SECRET PROFESSIONNEL)**

Les dirigeants, membres et salariés de la Mission Locale sont tenus au secret professionnel pour les informations dont ils auront à connaître dans la mise en œuvre de l'opération. Cette obligation s'étend aux opérations mises en œuvre dans le cadre de la présente convention.

Toutefois, cette obligation ne saurait faire obstacle ni aux obligations d'information à des buts statistiques, ni à l'exercice du pouvoir de contrôle du Président du Conseil Général.

#### **ARTICLE 9-3 : CONFLIT D'INTÉRÊTS**

La Mission Locale s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires afin de prévenir tout risque de conflit d'intérêts qui pourrait influencer une exécution impartiale et objective de la convention.

Toute situation constitutive d'un conflit d'intérêts ou susceptible de conduire à un conflit d'intérêts en cours d'exécution de la convention doit, sans délai, être portée par écrit à la connaissance du service gestionnaire. La Mission Locale s'engage à prendre immédiatement les mesures nécessaires pour remédier à cette situation.

Le Département du Pas-de-Calais se réserve le droit de vérifier que ces mesures sont appropriées et, si nécessaire, peut exiger des mesures supplémentaires, dans le délai qui lui sera imparti à cet effet.

#### **ARTICLE 10 : JUSTIFICATIFS**

La Mission Locale s'engage à fournir dans les six mois de la clôture de chaque exercice les documents ci-après établis dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

- le compte-rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

Ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues dans la présente convention.

Il est accompagné d'un compte-rendu quantitatif et qualitatif du programme d'actions comprenant les éléments mentionnés à l'annexe 2 et définis d'un commun accord entre le Département et la Mission Locale. Ces documents sont signés par le Président ou toute personne habilitée,

- les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L 612-4 du Code de Commerce ou, le cas échéant, la référence de leur publication au Journal Officiel,
- le rapport d'activité.

#### **ARTICLE 11 : AUTRES ENGAGEMENTS**

La Mission Locale, soit, communique sans délai au Département la copie des déclarations mentionnées aux articles 3, 6 et 13-1 du décret du 16 août 1901 portant réglementation d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association, soit, informe de toute nouvelle déclaration enregistrée dans le RNA et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

En cas d'inexécution ou de modification des conditions d'exécution et de retard pris dans l'exécution de la présente convention par l'association, pour une raison quelconque, celle-ci doit en informer l'administration sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

#### **ARTICLE 12 : SANCTIONS**

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard significatif des conditions d'exécution de la convention sans l'accord écrit du Président du Conseil Général, celui-ci peut respectivement exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

Il peut aussi diminuer ou suspendre le montant de la subvention après examen des justificatifs présentés par l'association et avoir préalablement entendu ses représentants.

L'administration en informe la Mission Locale par lettre recommandée avec accusé de réception.

### **ARTICLE 13 : ÉVALUATION**

La Mission Locale s'engage à fournir, annuellement, un bilan d'ensemble, qualitatif et quantitatif, de la mise en œuvre du programme d'actions précisé à l'article 4 de la présente convention.

Les services départementaux procèdent, conjointement avec la Mission Locale, à l'évaluation des conditions de réalisation du programme d'actions sur un plan quantitatif comme qualitatif.

L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats à l'objet mentionné à l'article 1, sur l'impact du programme d'actions au regard de l'intérêt local conformément à l'article 3211-1 du Code Général des collectivités territoriales.

### **ARTICLE 14 : MODALITÉS DE CONTRÔLE**

Les agents départementaux, habilités par le Président du Conseil Général, exercent le contrôle de la mise en œuvre de ces actions.

Ce contrôle peut s'effectuer sur pièces et/ou sur place. La Mission Locale doit tenir à la disposition des Services du Département tout élément nécessaire à l'évaluation relative à la réalisation des actions. Ce contrôle n'est pas exclusif de celui qui peut être opéré par les Services de l'État, de la Chambre Régionale des Comptes ou des missions de contrôle de l'Inspection Générale des Affaires Sociales. L'administration peut exiger le remboursement de la quote-part équivalente de la contribution financière.

Pendant et au terme de la convention, un contrôle sur place peut être réalisé par les Services du Département, dans le cadre du contrôle financier annuel. La Mission Locale s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle.

### **ARTICLE 15 : CHANGEMENT DE CIRCONSTANCES**

Les modalités de calcul ou de versement de la subvention pourront être adaptées en fonction :

- des orientations de la politique départementale en matière d'insertion
- des contraintes budgétaires du Département
- des nouvelles dispositions législatives ou réglementaires

Dans le cas où les modifications législatives ou réglementaires porteraient sur l'exercice de compétences du Département, sur la nature ou les conditions d'exécution de la mission confiée, le Département pourrait modifier unilatéralement la présente convention pour la rendre compatible avec les nouvelles dispositions. Cette modification unilatérale ne pourra en aucun cas aggraver la charge financière de la Mission Locale. Toute modification unilatérale devra être notifiée à l'organisme. Elle prendra effet un mois après sa notification.

### **ARTICLE 16 : AVENANT**

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par le Président du Conseil Général et l'association.

Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte.

Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

### **ARTICLE 17 : RÉSILIATION DE LA CONVENTION**

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

**ARTICLE 18 RECOURS**

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal Administratif de Lille.

**ARTICLE 19 : ANNEXES**

Les annexes jointes à la présente convention sont :

Annexe 1 : Diagnostic territorial

Annexe 2 : Déclinaison territoriale du programme d'action par la mission locale : 9 fiches action

Fait à Arras, le

En 3 exemplaires originaux

**Le Président du Conseil Général**

**Dominique DUPILET**

**La Présidente de la Mission Locale**

**En Pays d'Artois**

**Annie CARDON**

## DIAGNOSTIC TERRITORIAL

En application de l'article 1 de la présente convention, la déclinaison du programme d'action de la Mission Locale du Pays d'Artois (Arras) repose sur les éléments suivants :

—Carte du territoire de l'Arrageois



### > Le découpage territorial :

1 Territoire, 3 Sites, 10 EPCI, 11 Cantons et 203 Communes.

### > La Population :

188 422 Habitants soit 12,9% de la population total du Département. La part des jeunes de moins de 20 ans représente 25,5% (Pas-de-Calais : 26,8%) soit le 8ème Territoire le plus jeune du Département.

### > Richesses et pauvreté du territoire :

Le revenu net imposable moyen par foyer fiscal est de 22 128€ en 2008 pour un Département à 18 926€, soit le Territoire le plus riche du Pas-de-Calais. Le taux d'emploi est lui de 62,6% pour un Département à 56,8%.

### > L'Accueil des Jeune Enfant :

Les enfants de moins de 6 ans représentent sur le territoire de l'Arrageois 7,73% de la population (Département à 7,99%). La capacité d'accueil du jeune enfant est, lui, de 35,38 places pour 100 enfants alors que sur le Département il est de 28,84%. Cela place le territoire en 2ème place des 9 Territoires du département. La capacité d'accueil chez les assistants maternels pour 1 place en structure d'accueil est de 8,62 en 2011 pour un Pas-de-Calais à 8,46 soit le 6ème sur 9 Territoires.

### > L'Aide Sociale à l'Enfance :

Le nombre d'enfants confiés pour 1000 enfants de moins de 21 ans est de 8,76‰ (Département à 12,68‰). Le taux d'équipement de l'ASE est en 2011 de 12,63‰ pour un Département à 12,53‰ soit le 5ème Territoire le mieux doté en établissement.

### > Le Logement :

Le FSL en 2011 représente :

- En Accès : 372 aides accordées, soit 4,83 aides pour 1000 ménages. (le Pas-de-Calais : 6,23‰).
- En maintien : 76 aides accordées, soit 0,99‰ (Pas-de-Calais : 1,46‰).
- En Eau, Energie, Téléphone : 386 aides accordées, soit 5,01‰ (Pas-de-Calais : 11,16‰).

### > L'insertion le RSA :

Nombre de RSA par Site en 2011

	RSA Socle	Total RSA	Part des foyers de 25/59 ans
Site d'Arras Nord	781	1479	8,40%
Site d' Arras Sud	2412	3839	18,80%
Site de Bapaume	466	1038	9,70%
Total Territoire	3683	6356	13,00%

### > Le Handicap :

Le taux de bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap (PCH) en 2011 sur le territoire est de 17,73 pour 10 000 habitants (Département : 14,58 pour 10 000 habitants) soit le 7ème Territoire sur 9. Le nombre de bénéficiaires de l'Aide Sociale à l'Hébergement représentent 12,55% des bénéficiaires du Département.

### > Les Personnes âgées :

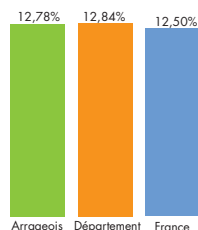
Le nombre de Bénéficiaires de l'APA en 2011 est de 5 295 soit 19,77% des bénéficiaires du Département. La part des plus de 60 ans bénéficiaires de l'APA à domicile est de 8,77% en 2011 (Pas-de-Calais : 8,98%). Le territoire de l'Arrageois compte 92,70 places en établissement médicalisés pour 1000 habitants de 75 ans et plus. Soit le 8<sup>ème</sup> territoire le mieux doté du Département (Pas-de-Calais : 97,16 places pour 1000 habitants de plus de 75 ans).

### > La Santé :

L'Indice de Mortalité Comparée (2004-2007) est de 121,3 pour un Département à 143,2. Ce qui fait que sur le territoire, la mortalité prématurée est supérieure de 21,3% à celle de la France Métropolitaine.

### > Combien y-a-t'il de jeunes sur le territoire ?

24 096 jeunes arrageois ont entre 15 et 24 ans, soit près de **12,8%** de la population arrageoise, taux proche de ceux du Département et de la France.



Source : INSEE - RP 2009 - indicateurs disponibles site de l'observatoire des territoires

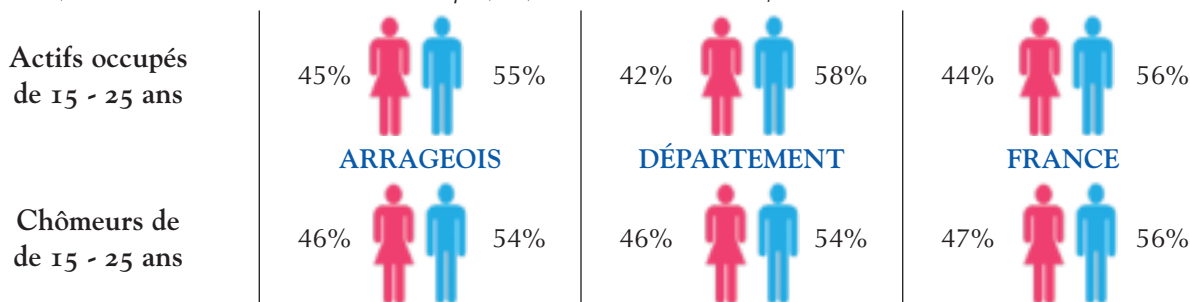
### > Quelles sont les caractéristiques de la population du territoire ?

Le territoire Arrageois compte 87 580 actifs de 15-64 ans.

Parmi eux **10 605** sont âgés de 15 à 24 ans, **soit 12,1%**. (Département : 13,2%, France : 11,6%)

**73,1%** des actifs de 15-24 ans sont occupés, **26,9%** sont chômeurs (Département : 65,0% / 35,0% ; France : 75,6% / 24,4%)

A noter : 88,9% des actifs de 15-64 ans sont occupés, 11,1% sont chômeurs (Département : 85,0% / 15,0% ; France : 88,3% / 11,7%)



Source : INSEE - RP 2009 - indicateurs disponibles site de l'observatoire des territoires

### > Combien de jeunes de moins de 25 ans sont bénéficiaires du RSA (BRSA) ?

**4,5%\*** de la population des jeunes de 15-24 ans du territoire sont bénéficiaires du RSA (Département : 6,2%)

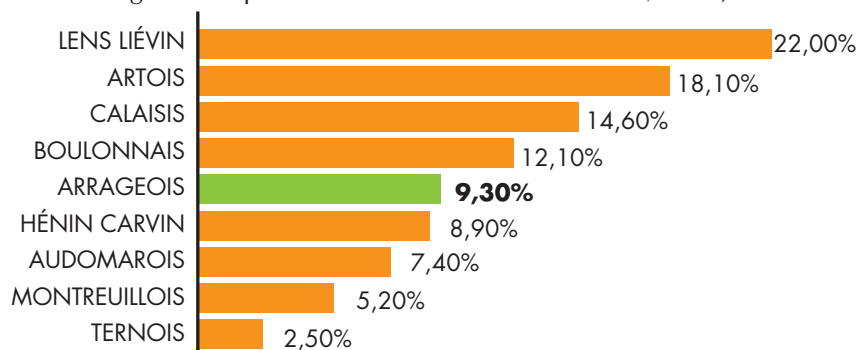
\*% = Nbre de jeunes de 15-24 ans (données INSEE 2009) / Nbre de BRSA au 31/12/2011

— Répartition des bénéficiaires du RSA par nature de RSA

NATURE DES PRESTATIONS	DÉPARTEMENT	ARRAGEOIS	
		Nbres	%
RSA SOCLE	7 533	649	8,60 %
RSA ACTIVITE	2 988	311	10,40 %
RSA ACTIVITE + SOCLE	1 026	115	11,20 %
Non identifiée	93	13	14,00 %
Total	11 640	1 088	9,30%

— Répartition des bénéficiaires du RSA de moins de 25 ans par territoire

Le territoire Arrageois compte **1 088 BRSA** de moins de 25 ans, soit **9,3%** des BRSA de 15-24 ans du département.



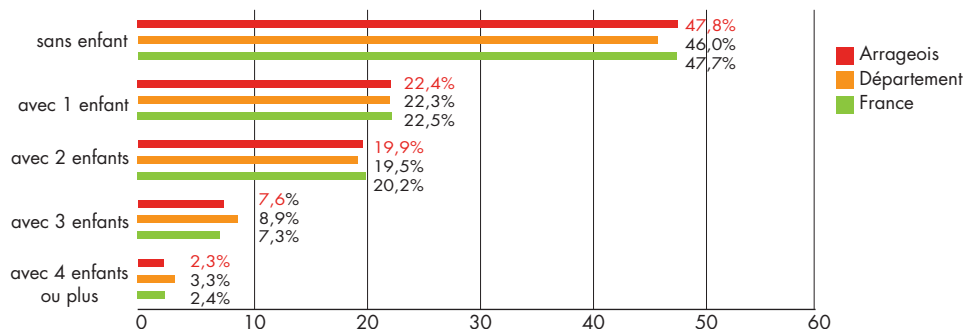
Source : SGASIS



### > Quelle est la situation familiale des jeunes ?

Le territoire compte **53 665** familles de moins de 25 ans, soit **13,0%** des familles de moins de 25 ans du département.

— Répartition des familles de moins de 25 ans selon la composition familiale

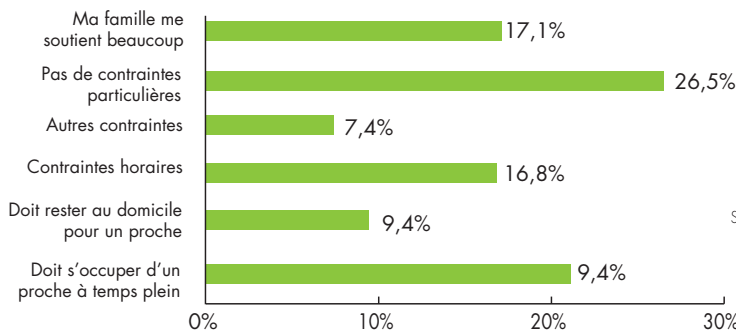


Source : INSEE - RP 2009  
indicateurs disponibles site de l'observatoire des territoires

— Echelle de distance à l'emploi pour les jeunes BRSA de moins de 25 ans – Thématique « Contraintes familiales » - Décembre 2011

En décembre 2011, sur 298 jeunes de moins de 25 ans BRSA interrogés, **26,5%** déclarent ne pas avoir de contraintes familiales particulières (Département : 25,1%).

A noter que **22,8%** doivent s'occuper d'un proche à temps plein (Département : 17,9%).



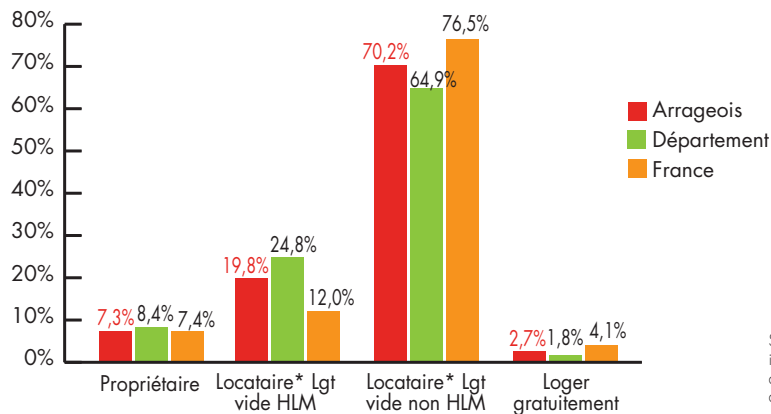
Source : GENESIS

### > Quel est le type de logement des jeunes ?

— Répartition par type de logement des ménages dont la personne référente a moins de 25 ans

Le territoire compte **3 857** ménages dont la personne référente a moins de 25 ans, soit **16,5%** des ménages\* du département

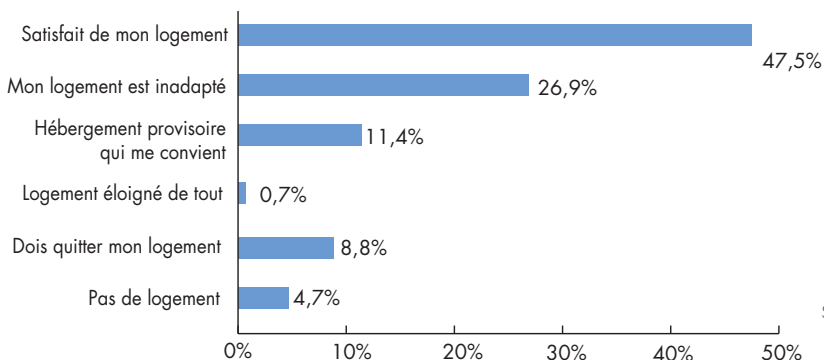
\*ménages dont la personne référente a moins de 25 ans



Source : INSEE - RP 2009 - indicateurs disponibles site de l'observatoire des territoires

— Echelle de distance à l'emploi pour les jeunes BRSA de moins de 25 ans - Thématique « logement » - Décembre 2011

En décembre 2011, sur 297 jeunes de moins de 25 ans BRSA interrogés, **47,5%** déclarent être satisfaits de leur logement (Département : 48,5%). **26,9%** d'entre eux déclarent avoir un logement inadapté (Département : 27,8%)



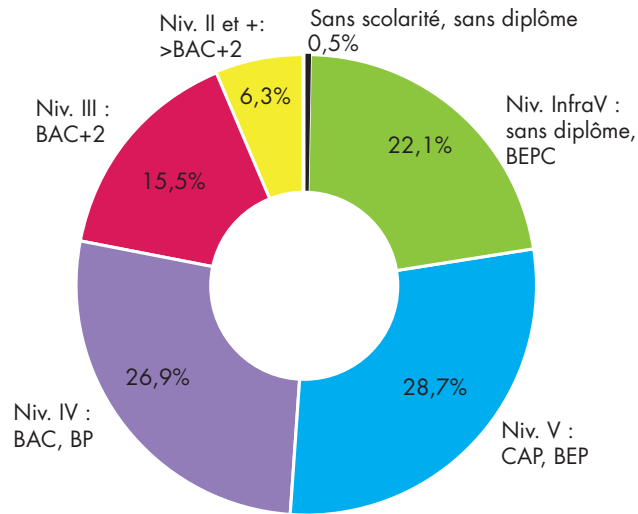
Source : GENESIS

> **Quel est le niveau de formation des jeunes ?**

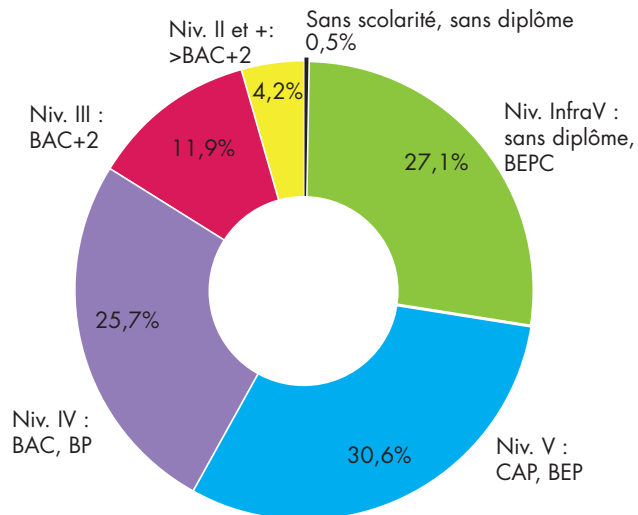
Sur le territoire Arrageois, 2 143 jeunes de 15-24 ans non scolarisés n'ont pas de diplôme, soit 22,6% des jeunes de 15-24 ans non scolarisés du territoire. (Département : 27,6%)

— Répartition de la population des jeunes de 15-24 ans non scolarisés par niveau,

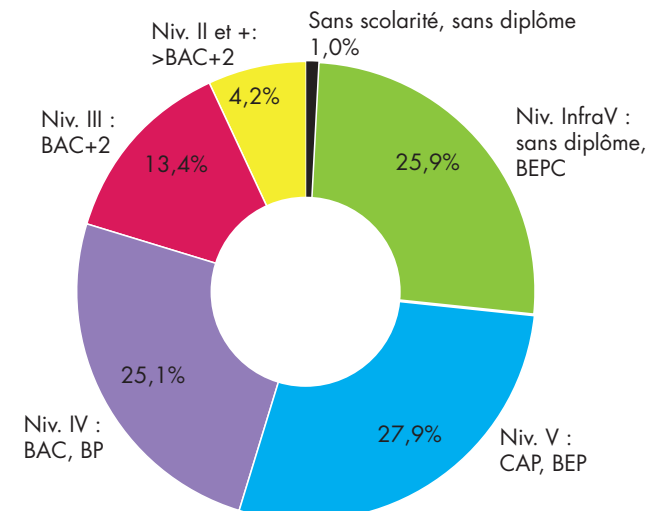
**ARRAGEOIS**



**PAS-DE-CALAIS**

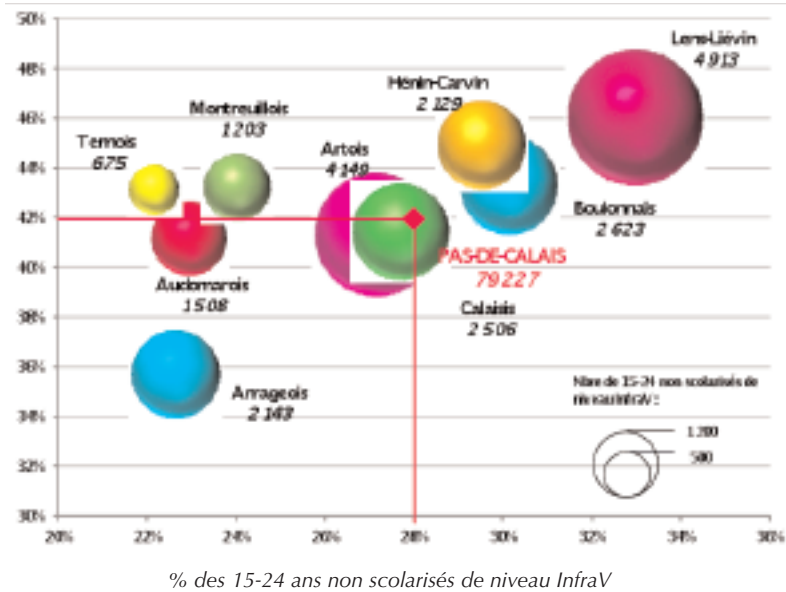


**FRANCE**



Source : INSEE – RP 2009 - indicateurs disponibles site de l'observatoire des territoires

% des plus de 15 ans non scolarisés de niveau InfraV



**Arrageois :** 9 464 jeunes de « 15-24 ans » et 136 758 de « plus de 15 ans » ans non scolarisés

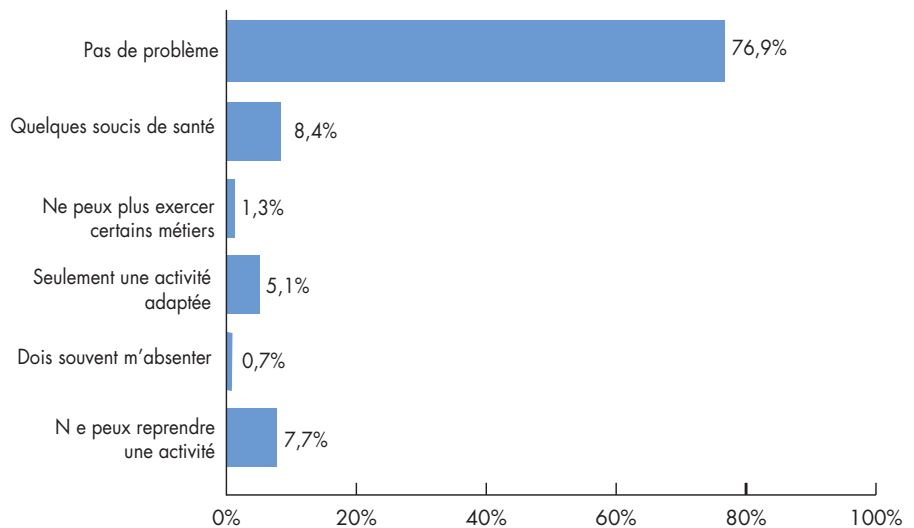
- **23%** des « 15-24 ans » non scolarisés ont un niveau infra V de formation (axe des abscisses), soit **2 143** jeunes non scolarisés ne possédant ni un BEP ni un CAP (taille de la bulle)
- **36%** des « plus de 15 ans » non scolarisés ont un niveau infra V de formation (axe des ordonnées), soit **48 822** personnes non scolarisées ne possédant ni un BEP

> **Quelles sont les problématiques en matière de santé des jeunes ?**

—Echelle de distance à l'emploi pour les jeunes bénéficiaires du RSA de moins de 25 ans – Thématique « santé » - Décembre 2011

En décembre 2011, sur 297 jeunes de 15-24 ans BRSA interrogés, **76,8%** déclarent ne pas avoir de problème de santé.

(Département : 77,9%)



Source : GENESIS

# Éléments de contexte reflète des besoins des jeunes sur le territoire

## 1/ ELEMENT DE CONTEXTE

### 1/ Indicateurs

— Jeunes 16-25ans présents sur le territoire couvert par la mission locale (INSEE)\*

	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012
Nombre d'habitants de 16 à 25 ans	25 223	24 912	
dont jeunes filles de 16-25 ans	12 431	12 339	
dont jeunes 16-25 ans <V présents			
dont jeunes 16-25 ans en ZUS, en ZRR			

\* dernières données connues fournies par la DIRECCTE

— DEFM 16-25 ans ABC présents sur le territoire couvert par la mission locale (DARES)

	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012
DEFM jeunes 16-25 ans - A B C	3 286	3 285	
dont jeunes filles de 16-25 ans	1 582	1 668	
dont jeunes 16-25 ans infra V	824	781	
dont jeunes 16-25 ans en ZUS, en ZRR	243	200	

— DELD 16-25 ans ABC présents sur le territoire couvert par la mission locale (DARES)

\* données fournies par la DIRECCTE

	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012
DELD jeunes 16-25 ans - A B C	787	755	
dont jeunes filles de 16-25 ans	389	405	
dont jeunes 16-25 ans infra V	201	178	
dont jeunes 16-25 ans en ZUS, en ZRR	64	52	

### 2/ Spécificités territoriales : caractéristiques du transport en commun, de l'offre de logement ...

### 3/ Caractéristiques de l'offre d'emploi locale source Pôle Emploi/DARES

— Offre d'emploi collectées par Pôle Emploi\*

	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012
Contrats normaux	5 780	5 803	
Contrats d'apprentissage	140	188	
Contrats de professionnalisation	284	131	
Contrats aidés - secteur marchand	280	151	
Contrats aidés - secteur non marchand	673	1 015	
Autres contrats	215	1	
Contrats à temps plein	5 200	5 164	
Contrats à temps partiel	2 300	2 553	
dont 20 heures et +	1 600	2 010	
dont moins de 9 heures	353	226	
Contrats de 7 mois et +	2 861	2 923	
Contrats de moins de 7 mois	3 558	3 887	
Missions d'intérim	1 081	907	
TOTAL	7 500	7 717	

— Qualification des emplois proposés\*

	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012
Ouvrier	2 007	2 204	
Employé	4 681	4 630	
Agent de maîtrise	701	776	
Cadre	111	107	
TOTAL	7 500	7 717	

— Types d'entreprises ou d'emplois : domaines professionnels ( nouveaux codes ROME)\*\*

	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012
01a - Agricultures et environnement	497	454	
02a - Pêche, aquaculture et transports maritime et fluvial	1	0	
03a - Gros œuvre du BTP, extraction, conception et conduite de travaux	376	413	
04a - Second œuvre du bâtiment	480	534	
05a - Mécanique, maintenance des équipements industriel et automobiles, contrôle qualité	414	664	
06a - Électricité et électronique	36	51	
07a - Industrie graphiques, communication et information	39	24	
08a - Production des industries de transformation	266	434	
09a - Production de matériaux souples, bois, papier et carton	48	56	
010a - Transports	411	585	
011a - Logistique et manutention	584	414	
012a - Nettoyage	367	403	
013a - Sécurité et gardiennage	221	157	
014a - Informatique, réseaux et télécommunications	41	61	
015a - Services administratifs, financiers et comptables des entreprises	680	665	
016a - Banque et assurance	66	51	
017a - Commerce et vente	962	823	
018a - Hôtellerie, restauration et tourisme	536	537	
019a - Arts et spectacles	29	21	
020a - Santé	243	280	
021a - Activités socioculturelles et sportives	141	132	
022a - Social et services aux personnes	404	401	
023a - Alimentation	128	79	
024a - Coiffure, esthétique et services divers	263	138	
025a - Fonctions publiques et territoriale et d'État	27	61	
026a - Formation, recherche et ressources humaines	201	236	
027a - Fonctions transversales dirigeantes, encadrement intermédiaire et supérieur	12	11	
028a - Droit et activités juridiques	19	23	
029a - Autres hors DP	7	6	
non répartis	1	3	
<b>TOTAL</b>	<b>7500</b>	<b>7717</b>	

\* données fournies par la DIRECCTE

#### 4/ Offre de formation régionale et locale, d'insertion locale. Politique d'insertion des collectivités

	Année 2010	Année 2011	Année 2012
Agricultures et environnement		30	
Pêche, aquaculture et transports maritime et fluvial		0	
Gros œuvre du BTP, extraction, conception et conduite de travaux		79	
Second œuvre du bâtiment		23	
Travail des métaux, mécanique générale		0	
Maintenance industrielle, méthode, contrôle qualité		0	
Mécanique et maintenance des moyens de transport		0	
Électricité et électronique		0	
Industrie graphiques, communication et information		0	
Chimie, plasturgie, biologie		0	
Industrie agro-alimentaire		10	
Production de matériaux souples, bois, papier et carton		0	
Textile, habillement, cuir		0	
Transport		15	
Logistique et manutention		0	
Nettoyage		0	
Sécurité gardiennage		12	
Informatique, réseaux et télécommunications		0	
Services administratifs, financiers et comptables des entreprises		72	
Commerce et vente		79	
Hôtellerie, restauration et tourisme		139	
Arts et spectacles		0	
Santé		5	
Activités socioculturelles et sportives		25	
Social et services aux personnes		82	
Alimentation		16	
Formation, recherche et ressources humaines		0	
Formation à la création-reprise d'entreprise		0	
<b>TOTAL</b>		<b>587</b>	

\* données fournies par le C2RP

## 2/ CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE

### *La morphologie générale du tissu d'entreprises*

- Une économie locale longtemps dynamique mais dont le dynamisme s'affaiblit quelque peu depuis 2002.
- Une évolution de l'emploi entre début 99 et début 2008 positive : + 8 % (progression au même rythme que la moyenne régionale). Néanmoins récemment, l'évolution de l'emploi est beaucoup moins favorable : les offres d'emploi collectées par Pôle Emploi ont été en baisse de 7,1 % entre août 2008 et août 2009, -31% sur les offres d'emploi collectées par les Entreprises de travail temporaire. La situation en 2010 s'est quelque peu améliorée... Mais la reprise reste très faible et insuffisante pour abaisser le taux de chômage. DEFMJ : +1,9% sur le territoire d'intervention de la MLPA.
- Les disparités territoriales (70 % des emplois sur la CUA) très polarisées sur Arras mais qui bénéficie aussi du dynamisme de pôles secondaires (Ex. : Osartis, Marquion)
- Le tissu économique d'entreprises de petites tailles, susceptible d'être fragilisé par une situation de forte dépendance vis-à-vis de très grosses entreprises.
- Une démographie d'entreprises un peu préoccupante : taux de création encore faible (même s'il augmente) et vieillissement des chefs d'entreprise plus rapide que dans le reste de la Région.
- Une spécialisation économique peu prononcée : un atout et une faiblesse (tertiaire, fabrication électronique, bois et papier, agro alimentaire, construction)

### *Les secteurs d'activités*

Les secteurs qui concentrent le plus d'emplois dans la zone sont : les services aux Entreprises, Construction, Santé et Actions Sociales, Commerce de détail et réparation d'articles domestiques, Transport Terrestre.

- Un secteur agricole qui façonne en grande partie le Pays de l'Artois mais qui connaît de profondes mutations (concentration des exploitations, difficultés de renouvellement des chefs d'entreprises, Energies renouvelables).
- Un tissu industriel structuré mais potentiellement fragile (dépendance par rapport à quelques grosses entreprises, augmentation des industries agro alimentaires).
- Dans le sillage de l'industrie, les services aux entreprises tirent la création d'emploi (externalisation de certaines activités mais en parallèle développement de la précarité, du temps partiel).
- Transport-logistique et commerce de gros : un potentiel de développement à conforter, (+58,6 % entre 93 et 2004).
- Construction : un secteur de spécialisation marqué par de fortes spécialités territoriales et professionnelles (secteur pilier en Zone Rurale, difficultés de recrutement) mais en perte de dynamisme sur 10 ans.
- Activités relevant de l'économie résidentielle (ex. : commerce) : une place importante, un essor à conforter,
- Artisanat très important source de dynamisme mais en danger (cf. vieillissement).
- Un secteur public important (Arras – Chef lieu).

### *Les emplois et les pratiques Ressources Humaines dans les entreprises*

- Un emploi salarié dans les établissements de 10 salariés et+ en légère hausse de +1,3 % entre août 2009 et octobre 2010 mais globalement en baisse sur la Région (-1,2 %) sur l'ensemble des salariés privés.
- Des emplois doublement marqués par l'essor du tertiaire et le poids de l'industrie.
- Des formes d'emplois et des offres d'emplois dont la qualité s'est amoindrie (précarisation) comme pour l'ensemble de la Région.
- Des groupements d'employeurs peu développés.
- Des recours à la formation professionnelle très inégalitaire.
- En 2010, env. 1500 établissements envisagent au moins un recrutement dans l'Artois Ternois. Le taux d'établissements recruteurs du bassin (17 %) se situe 2 points en dessous de la moyenne régionale, ce qui place l'Artois-Ternois en 13<sup>ème</sup> position dans la région. Avec un taux de recrutements saisonniers de 13 points supérieur à celui de la région, l'Artois-Ternois est le 3<sup>ème</sup> bassin régional pour le caractère fortement saisonnier de ses projets de recrutement, à égalité avec l'Audomarois et derrière Montreuil et la Flandre Lys.

Le taux de difficulté de recrutement de l'Artois-Ternois est nettement en dessous de la moyenne régionale (34 %). 4 métiers en difficulté de recrutement dans le bassin concernent des services aux personnes : coiffeurs et esthéticiens, aides à domicile, aides-soignants et employés de maison et personnel de ménage. 2 métiers du bâtiment sont également en difficulté : menuisiers et ouvriers de l'agencement et de l'isolation et maçon.

### *Le marché du travail – le chômage*

- Une baisse des offres collectées par Pôle Emploi de -5,6 % entre août 2009 et août 2010 (-13,8 % sur les emplois durables). -2 % entre fin déc. 2009 et fin déc. 2010 (-68,6 % sur les contrats aidés marchands, -41 % sur les contrats aidés non marchands).

- Un niveau de chômage proche de la moyenne nationale, l'un des plus bas du Pas-de-Calais (avec un phénomène de rattrapage de quelques autres territoires) : 7,4 % au 2<sup>ème</sup> trimestre 2008 (7,2 % pour la France), 9 % au 1<sup>er</sup> trimestre 2009, 9,5 % au 2<sup>ème</sup> trimestre 2010.
- Une situation de l'emploi qui s'est détérioré depuis près de 3 ans. La DEFM a évolué à la hausse fortement sur cette période même si depuis le 2<sup>ème</sup> trimestre 2010, la situation semble un peu plus ou moins préoccupante. DEFM de +5,9 % entre fin août 2009 et fin août 2010. Ce même taux baisse de -2,8 % sur la même période pour les jeunes.
- Des tensions néanmoins sur le marché du travail toujours persistantes. (Ex. : construction, bâtiment, travail des métaux, mécanique générale, hôtellerie-restauration, transport, santé, commerce)

### *Les Ressources Humaines du Pays*

- Un taux d'activité élevé pour une population moins jeune que dans le reste de la région.
- Un niveau de formation de la population plus élevé : un atout pour le territoire.
- Un territoire encore insuffisamment attractif au plan résidentiel.
- Un territoire ouvert où les migrations domicile-travail sont importantes.
- Une féminisation de l'emploi qui augmente mais avec une précarisation plus prononcée.
- Proportionnellement, les jeunes de l'Artois sont moins nombreux mais davantage touchés par le chômage et par l'emploi précaire que dans le reste de la région. 29,4 % des demandeurs d'emploi sur l'Artois Ternois sont des Jeunes (27,5 % pour le Nord-Pas-de-Calais).

### *Etat des lieux des dispositifs et interventions locales*

- Dispositifs et interventions des différents acteurs de l'Emploi et de la Formation parfois encore trop cloisonnés, non suffisamment coordonnés. Une MDE en mutation. Maillage territoriale encore à réaliser – articulations entre prestations, rationalisation et mutualisation à améliorer
- Des dispositifs en direction des entreprises :
  - pas toujours lisibles,
  - Cloisonnement,
  - Segmentation des dispositifs, des publics trop importante,
  - Manque de moyens en Zone Rurale,
  - Offre de formation éloignée pour certaines populations.

### *Enjeux Potentiels*

- Fournir un appui aux entreprises et salariés connaissant des mutations importantes.
- Maintenir la compétitivité des secteurs porteurs.
- Augmenter les créations et transmissions d'entreprises.
- Aider à la fonction d'employeurs surtout en PME.
- Inciter les entreprises, les acteurs locaux à mieux repérer et prendre davantage en compte les caractéristiques de certains publics à enjeux.
- Augmenter la mobilité (réelle et psychologique).
- Inciter les entreprises à s'organiser plus fortement sur le territoire.
- Augmenter le partenariat et décloisonner davantage.
- Accroître l'observation active du territoire (veille) à l'échelle de la CUA et du Pays.
- Augmenter les pratiques d'évaluations.
- Favoriser la formation et la sensibilisation des conseillers aux questions liées à l'emploi (meilleure connaissance de l'entreprise, du tissu économique...).
- Mener une réflexion sur l'ESS, sur l'Alternance et IAE.
- Accompagner les jeunes de la ML différemment ; vers un accompagnement en mode parcours renforcé (y compris sur la connaissance du monde du travail, l'orientation, la préparation...).
- Accroître notre communication sur le thème de « nos jeunes ont du talent » auprès des Entreprises, des jeunes et des élus.
- Cibles professionnelles trop restreintes.
- Manque d'expérience professionnelle.
- Manque de connaissance du monde du travail, du fonctionnement de l'entreprise.

## DECLINAISON TERRITORIALE DU PROGRAMME D'ACTION PAR LA MISSION LOCALE EN PAYS D'ARTOIS

CPOM
Maison du Département Solidarité de l'Arrageois /Mission Locale en Pays d'Artois
Fiche-action –Programme 2012-2013-2014

Fiche n°1	TITRE DE L'ACTION	Soutenir les projets collectifs Europe/ Emploi/Citoyenneté
	MAÎTRE D'OUVRAGE	Mission locale / MDS
	MAÎTRE D'OEUVRE	Mission locale / MDS et autres partenaires
	TYPE DE L'ACTION	reconduite <input type="checkbox"/> nouvelle <input type="checkbox"/> suite <input checked="" type="checkbox"/>

LIEN PROJET STRATÉGIQUE DÉPARTEMENTAL	Orientation stratégique
	Objectifs de Politique Publique

LIEN CPOM MISSION LOCALE CADRE	<b>AXES N°1 et 5</b> <b>Repérage, Accueil, Information, Orientation Ingénierie de projet et Animation Locale au service de l'insertion professionnelle et sociale des jeunes</b>  <b>offre de service pour l'accompagnement des parcours d'insertion dans le cadre du FAJ collectif</b> <b>Thématique initier et accompagner des actions novatrices et expérimentales</b>
--------------------------------	---

LIEN CONTRAT TERRITORIAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE	Axe
---	-----

LIEN SCHEMAS	Pacte Territorial d'Insertion/Programme Départemental d'Insertion <input checked="" type="checkbox"/> Pacte territorial de la Jeunesse <input checked="" type="checkbox"/>
--------------	---

LIEN DECLINAISON TERRITORIALE DES SCHEMAS	Pacte Local d'Insertion <input checked="" type="checkbox"/> Pacte Local jeunesse <input checked="" type="checkbox"/>
---	---

LIEN CONVENTIONS PARTENARIALES	FédéCAF <input type="checkbox"/> Mission Locale <input type="checkbox"/> PLIE <input type="checkbox"/>
--------------------------------	--

### Descriptif de l'action (partie mission locale)

QUI ?	MISSION LOCALE ET MDS
POURQUOI ?	DEVELOPPER L' AUTONOMIE, LA MOBILITE, L' ENGAGEMENT CITOYEN
POUR QUI ?	JEUNES
OÙ ?	TOUT LE PAYS D'ARTOIS POUR LES PROJETS + 2 LIEUX SPECIFIQUES POUR LE FORUM DE L' ENGAGEMENT (ARRAS ET BAPAUME)
QUAND ?	TOUT AU LONG DE L' ANNEE
COMMENT ?	INFORMATION, SENSIBILISATION DES JEUNES (INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES) ACCOMPAGNEMENT SUR PROJET MISE EN PLACE DE PROJETS COLLECTIFS POUR LES JEUNES
ATTENTES ?	POUR LES JEUNES :TRANSFÉRABILITE DE L' EXPERIENCE ET DU DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES POUR LES PROFESSIONNELS :OPTIMISATION DE LA COORDINATION (MONTAGE ET SUIVI DU DOSSIER)
ÉVALUATION	BILAN ANNUEL GLOBAL SUR TOUTES LES THEMATIQUES
COMBIEN ?	NOMBRE DE JEUNES ENGAGES DANS LES ACTIONS
FINANCEMENT PREVISIONNEL	

CONTACTS PORTEUR DE PROJET	Mission locale
----------------------------	----------------

CPOM
Maison du Département Solidarité de l'Arrageois/ Mission Locale du Pays de l'Artois
Fiche-action –Programme 2012-2013-2014

Fiche n°2	TITRE DE L'ACTION	DISPOSITIF REFERENT SOLIDARITE
-----------	-------------------	--------------------------------



MAÎTRE D'OUVRAGE	SERVICE DÉPARTEMENTAL DE COORDINATION DES DISPOSITIFS ET DU CONTRÔLE QUALITE
MAÎTRE D'OEUVRE	MISSION LOCALE
TYPE DE L'ACTION	reconduite <input checked="" type="checkbox"/> nouvelle <input type="checkbox"/> suite <input type="checkbox"/>

LIEN PROJET STRATÉGIQUE DÉPARTEMENTAL	Orientation stratégique
	Objectifs de Politique Publique

LIEN CPOM MISSION LOCALE CADRE	AXE N° 2
	Thématique : Offre de service pour l'accompagnement des parcours d'insertion dans le cadre du Revenu Solidarité Active, référent solidarité

LIEN CONTRAT TERRITORIAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE	Enjeu / Axe / Mesure / Action
---	-------------------------------

LIEN SCHÉMAS	Pacte Territorial d'Insertion/Programme Départemental d'Insertion	<input checked="" type="checkbox"/>
	Schéma Départemental Enfance Famille	<input type="checkbox"/>
	Schéma Départemental Personnes Agées	<input type="checkbox"/>
	Schéma Départemental Handicapées	<input type="checkbox"/>
	PDALPD	<input type="checkbox"/>

LIEN DECLINAISON TERRITORIALE DES SCHEMAS	Pacte Local d'Insertion	<input checked="" type="checkbox"/>
	Comité Territorial Enfance Famille	<input type="checkbox"/>
	Comité Territorial Personnes Agées	<input type="checkbox"/>
	Comité Territorial Handicap	<input type="checkbox"/>
	Comité Territorial du PDALPD	<input type="checkbox"/>

LIEN CONVENTIONS PARTENARIALES	FédéCAF	<input type="checkbox"/>
	Mission Locale	<input checked="" type="checkbox"/>
	PLIE	<input type="checkbox"/>

QUI ?	LES REFERENTS SOLIDARITE (CONSEILLERS EN INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE) DE LA MISSION LOCALE DU PAYS DE L'ARTOIS
AVEC QUI ?	LES REFERENTS SERONT SOUTENUS PAR LE SERVICE LOCAL ALLOCATION INSERTION AINSI QUE PAR LE CHARGE DE DEVELOPPEMENT ET L'INSTRUCTEUR DU TERRITOIRE.
POURQUOI ?	ACCOMPAGNER LES JEUNES BRSA DANS LEUR PARCOURS D'INSERTION EN METTANT EN PLACE LES ACTIONS ET LES OUTILS NECESSAIRES POUR FAVORISER LEUR ACCES A L'AUTONOMIE ET/OU LEUR SORTIE DE LA SPHERE SOLIDARITE POUR LA SPHERE EMPLOI.

POUR QUI ?	LES JEUNES BENEFICIAIRES DU RSA AGES DE 16 A 25 ANS.
Où ?	AU SEIN DE LA MISSION LOCALE ET DE SES DIFFERENTS SITES
QUAND ?	DE 2012 A 2014
COMMENT ?	LE CAHIER DES CHARGES ENCADRE LA MISSION DE REFERENT EN DEFINISSANT DEUX TYPES D'ACCOMPAGNEMENT : L'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE ET L'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE RENFORCE; LA MISSION LOCALE PERMETTRA EGALEMENT EN FONCTION DU BESOIN ET DE LA PROBLEMATIQUE DES JEUNES BRSA ACCOMPAGNES, DE PARTICIPER A L'ENSEMBLE DES ACTIONS (FORMATION, MEDIATION...) DEVELOPPEES EN SON SEIN (A L'INSTAR DES AUTRES JEUNES NON BRSA, SANS AUCUNE DISTINCTION).
ATTENTES ?	PERMETTRE AUX JEUNES BRSA ACCOMPAGNES D'EVOLUER DANS LEUR PARCOURS D'INSERTION SOIT PAR UNE MONTEE EN QUALIFICATION DES JEUNES BRSA, LA REORIENTATION VERS LA SPHERE EMPLOI OU L'ACCES A L'AUTONOMIE (POUR LES JEUNES LES PLUS ELOIGNES DE L'EMPLOI ET DONT LA PRIORITE EST LA LEVEE DE TOUS LES FREINS SOCIAUX).
ÉVALUATION	LE DUI PERMETTRA DE SUIVRE L'EVOLUTION DES BRSA, AINSI QUE LES STATISTIQUES REALISEES PAR LA MISSION LOCALE
COMBIEN ?	186 PLACES D'ACCOMPAGNEMENT SUR L'ANNÉE.
FINANCEMENT PRÉVISIONNEL	

<b>CPOM</b>
<b>Maison du Département Solidarité de l'Arageois /Mission Locale en Pays d'Artois</b>
<b>Fiche-action –Programme 2012-2013-2014</b>

Fiche n°3	TITRE DE L'ACTION	Participation aux instances de mises en œuvre des Politiques Solidarités conduites par le Département
	MAÎTRE D'OUVRAGE	
	MAÎTRE D'OEUVRE	
	TYPE DE L'ACTION	reconduite <input type="checkbox"/> nouvelle <input checked="" type="checkbox"/> suite <input checked="" type="checkbox"/>

LIEN PROJET STRATÉGIQUE DÉPARTEMENTAL	Orientation stratégique CF Schémas départementaux, plans et Pacte
	Objectifs de Politique Publique

<i>LIEN</i> CPOM MISSION LOCALE CADRE	AXE N°4 <b>Mission d'expertise et d'observation active du territoire</b>
	Thématique : santé, insertion, enfance famille

<i>LIEN</i> CONTRAT TERRITORIAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE	Enjeu Axe Mesure Action
--	----------------------------------

<i>LIEN</i> SCHEMAS	Pacte Territorial d'Insertion/Programme Départementale d'Insertion <input type="checkbox"/> Schéma Départemental Enfance Famille <input type="checkbox"/> Schéma Départemental Personnes Agées <input type="checkbox"/> Schéma Départemental Handicapées <input type="checkbox"/> PDALPD <input type="checkbox"/>
------------------------	--

<i>LIEN</i> DECLINAISON TERRITORIALE DES SCHEMAS	Pacte Local d'Insertion <input type="checkbox"/> Comité Territorial Enfance Famille <input type="checkbox"/> Comité Territorial Personnes Agées <input type="checkbox"/> Comité Territorial Handicap <input type="checkbox"/> Comité Territorial du PDALPD <input type="checkbox"/>
--	---

<i>LIEN</i> CONVENTIONS PARTENARIALES	FédéCAF <input type="checkbox"/> Mission Locale <input type="checkbox"/> PLIE <input type="checkbox"/>
---	--

Descriptif de l'action (partie mission locale)	
<i>QUI ?</i>	DÉPARTEMENT ET MISSION LOCALE
<i>AVEC QUI ?</i>	TOUS LES PARTENAIRES ASSOCIEES AUX THEMATIQUES ABORDEES
<i>POURQUOI ?</i>	DYNAMISER LOCALEMENT LES ECHANGES ET DECLINER LES POLITIQUES DEPARTEMENTALES A L'ECHELLE DU TERRITOIRE
<i>POUR QUI ?</i>	PUBLICS SOLIDARITÉ
<i>OÙ ?</i>	
<i>QUAND ?</i>	
<i>COMMENT ?</i>	PARTICIPATION AUX INSTANCES LOCALES DE PILOTAGE DES POLITIQUES ENFANCE FAMILLE, INSERTION, PDALPD, SOINS

<i>ATTENTES ?</i>	APPORTER OBSERVATION ET EXPERTISES SUR CES DIFFERENTES POLITIQUES
<i>ÉVALUATION</i>	INDICATEURS DÉPARTEMENTAUX
<i>COMBIEN ?</i>	
<i>FINANCEMENT PRÉVISIONNEL</i>	

CPOM	
<b>Maison du Département Solidarité de l'Arrageois /Mission Locale en Pays d'Artois</b>	
<b>Fiche-action –Programme 2012-2013-2014</b>	

<i>Fiche n°4</i>	<i>TITRE DE L'ACTION</i>	<b>Programme formation information des personnels d'accueil et référent. Module jeunesse</b>
<i>MAÎTRE D'OUVRAGE</i>		MDS/ EPCI de Bapaume, Osartis et CUA
<i>MAÎTRE D'OEUVRE</i>		
<i>TYPE DE L'ACTION</i>		reconduite <input type="checkbox"/> nouvelle <input checked="" type="checkbox"/> suite <input type="checkbox"/>

<i>LIEN</i> PROJET STRATÉGIQUE DÉPARTEMENTAL	<b>Orientation stratégique</b>
	<b>Objectifs de Politique Publique</b>

<i>LIEN</i> CPOM MISSION LOCALE CADRE	AXE N°5 Ingénierie de projet et <b>Animation Locale</b> au service de l'insertion professionnelle et sociale des jeunes
	Thématique :

<i>LIEN</i> CONTRAT TERRITORIAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE	<b>Opération rattachée au projet CUA:</b> Faciliter l'accompagnement des plus fragiles
--	---

<i>LIEN</i> SCHEMAS	Pacte Territorial Jeunesse <input checked="" type="checkbox"/>
------------------------	--

<i>LIEN</i> DECLINAISON TERRITORIALE DES SCHEMAS	Pacte Local jeunesse <input checked="" type="checkbox"/>
--	--

LIEN CONVENTIONS PARTENARIALES	FédéCAF	<input type="checkbox"/>
	Mission Locale	<input type="checkbox"/>
	PLIE	<input type="checkbox"/>

Descriptif de l'action (partie mission locale)	
Qui ?	MDS/EPCI
Avec qui ?	IDEM CI-DESSUS + PARTENAIRES THEMATIQUES
POURQUOI ?	Favoriser la qualité de l'accueil et de l'orientation des publics en qualifiant les personnels (professionnels et bénévoles) et les lieux d'accueil
POUR QUI ?	PERSONNELS D'ACCUEIL ET REFERENTS THEMATIQUES
Où ?	Ce projet est organisé autour de divers points d'accueil : les sites Arras-Nord et Arras Sud de la MDS de l'Arrageois, la Communauté Urbaine d'Arras, les communes et CCAS, AEE, le Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique, la Caisse d'Allocation Familiale, la Mutualité Sociale Agricole, la Mission Locale, les Relais Assistantes Maternelles, des Services de Soins et d'Aide à Domicile, les associations caritatives et les partenaires de la Communauté Urbaine d'Arras Il sera déployé avec d'autres acteurs locaux sur la CCRB et Osartis après la fusion des EPCI
QUAND ?	LES SESSIONS SONT ORGANISEES TOUT AU LONG DE L'ANNEE
COMMENT ?	<b>Description de l'opération :</b> - Organiser des sessions d'information/formation communes aux personnels d'accueil et référents, de façon à améliorer la qualité de l'information, du conseil et de l'orientation, en particulier lorsque les usagers sont orientés vers des structures participant à cette opération, - Définition d'un calendrier et des thématiques : consultation des élus et partenaires locaux pour dégager des thématiques récurrentes sur lesquelles ils sont interpellés, élaborer un programme sur les thématiques transversales retenues, - Identifier les intervenants : constituer et mettre en œuvre des binômes afin d'assurer ces journées de formation/information, - Localiser les interventions, - Réaliser des plaquettes d'information, - Mise en œuvre : animation des modules - Evaluation , ajustement et actualisation
ATTENTES ?	- Participer à la structuration des lieux de proximité - Développer et adapter les services à la population - Aider les jeunes en difficulté
ÉVALUATION	APRES CHAQUE MODULE + UNE REUNION DE BILAN ANNUELLE AVEC LA CUA DEPUIS 2009 A DEPLOYER EN 2013 ET 2014 SUR LA CCRB ET OSARTIS

COMBIEN ?	VALORISATION DES PERSONNELS MIS A DISPOSITION
-----------	---

CONTACTS PORTEUR DE PROJET	Équipe de direction de la MDS
-------------------------------	-------------------------------

<b>CPOM</b>	
<b>Maison du Département Solidarité de l'Arrageois /Mission Locale en Pays d'Artois</b>	
<b>Fiche-action –Programme 2012-2013-2014</b>	

Fiche n°5	TITRE DE L'ACTION	Partenariat sur les actions de santé portées par la Mission locale ou la MDS
MAÎTRE D'OUVRAGE		Mission locale et MDS
MAÎTRE D'OEUVRE		Idem
TYPE DE L'ACTION		reconduite <input type="checkbox"/> nouvelle <input checked="" type="checkbox"/> suite <input checked="" type="checkbox"/>

LIEN PROJET STRATÉGIQUE DÉPARTEMENTAL	Orientation stratégique
	Objectifs de Politique Publique

LIEN CPOM MISSION LOCALE CADRE	AXE N°5 <b>Ingénierie de projet et Animation Locale au service de l'insertion professionnelle et sociale des jeunes</b>
	Mission d'ingénierie de projet et d'animation locale au service de la santé Thématique : promotion de la santé Ex : Forum de l'engagement, semaine de la vaccination, etc

LIEN CONTRAT TERRITORIAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE	Axe
---	-----

LIEN SCHEMAS	Prévention et Promotion de la santé <input checked="" type="checkbox"/> Pacte Territorial d'Insertion/Programme Départemental d'Insertion <input checked="" type="checkbox"/>
-----------------	--

LIEN DECLINAISON TERRITORIALE DES SCHEMAS	Pacte Local d'Insertion <input checked="" type="checkbox"/>
---	---

LIEN CONVENTIONS PARTENARIALES	FédéCAF	<input type="checkbox"/>
	Mission Locale	<input type="checkbox"/>
	PLIE	<input type="checkbox"/>

4 ACTIONS « jeunes en bonne santé », « je mange, je bouge, je vais bien », « des mots pour des maux », accès aux soins	
QUI ?	MISSION LOCALE/ MDS SLPS
POURQUOI ?	PRENDRE EN COMPTE LA DIMENSION SANTE DANS LE PARCOURS DES JEUNES DU TERRITOIRE LES RENDRE ACTEURS DE LEUR SANTE RÉPONDRE À LEUR PROBLÉMATIQUE
POUR QUI ?	JEUNES
OÙ ?	TOUT LE PAYS D'ARTOIS
QUAND ?	TOUT AU LONG DE L'ANNEE
COMMENT ?	SENSIBILISER, INFORMER, ACCOMPAGNER LES JEUNES DE FAÇON INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE DANS LA PRISE DE CONSCIENCE DE LEURS DIFFICULTES
ATTENTES ?	OPTIMISER LA COORDINATION ENTRE ACTEURS LOCAUX
ÉVALUATION	BILAN ANNUEL COMMUN A TOUTES LES ACTIONS + ELTS QUANTITATIFS
COMBIEN ?	
FINANCEMENT PRÉVISIONNEL	

CONTACTS PORTEUR DE PROJET	Mission locale/ MDS SLPS
-------------------------------	--------------------------

CPOM Maison du Département Solidarité de l'Arageois / Mission Locale en Pays d'Artois Fiche-action –Programme 2012-2013-2014	
---	--

Fiche n°6	TITRE DE L'ACTION	Fonds d'Aide aux jeunes
	MAÎTRE D'OUVRAGE	Conseil Général
	MAÎTRE D'OEUVRE	Mission Locale

TYPE DE L'ACTION	<input checked="" type="checkbox"/> reconduite <input type="checkbox"/> nouvelle <input type="checkbox"/> suite
------------------	---

LIEN PROJET STRATÉGIQUE DÉPARTEMENTAL	Orientation stratégique - Protéger les plus fragiles et favoriser leur autonomie
	Objectifs de Politique Publique - La jeunesse, - L'insertion sociale - Assurer un accompagnement de qualité

LIEN CPOM MISSION LOCALE CADRE	AXE N°2
	Thématique : accompagnement des parcours d'insertion

LIEN CONTRAT TERRITORIAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE	Orientation stratégique : Projet Opération
---	--

LIEN SCHEMAS	Pacte Territorial d'Insertion/Programme Départemental d'Insertion	<input checked="" type="checkbox"/>
	Schéma Départemental Enfance Famille	<input checked="" type="checkbox"/>
	Schéma Départemental Personnes Âgées	<input type="checkbox"/>
	Schéma Départemental Handicapées	<input checked="" type="checkbox"/>
	PDALPD	<input checked="" type="checkbox"/>
	Pacte Départemental de la Jeunesse	<input checked="" type="checkbox"/>

LIEN DECLINAISON TERRITORIALE DES SCHEMAS	Pacte Local d'Insertion	<input checked="" type="checkbox"/>
	Comité Territorial Enfance Famille	<input checked="" type="checkbox"/>
	Comité Territorial Personnes Âgées	<input type="checkbox"/>
	Comité Territorial Handicap	<input checked="" type="checkbox"/>
	Comité Territorial du PDALPD	<input checked="" type="checkbox"/>
	Pacte Territorial de la Jeunesse	<input checked="" type="checkbox"/>

LIEN CONVENTIONS PARTENARIALES	FédéCAF	<input checked="" type="checkbox"/>
	Mission Locale	<input checked="" type="checkbox"/>
	PLIE	<input type="checkbox"/>

#### Descriptif de l'action

QUI ?	Mission Locale
AVEC QUI ?	Conseil Général, Maison du Département Solidarité CAF
POURQUOI ?	Le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) permet de constituer avec un référent de la Mission Locale un dossier de demande d'aide financière pour être aidé, accompagné et orienté dans diverses démarches. Cette aide financière permet pour les jeunes en difficulté de réaliser un projet d'insertion.

	<p>Le FAJ aide les jeunes pour tous les aspects de votre vie quotidienne :</p> <p>L'aide à la subsistance et à la solidarité</p> <p>Pour les jeunes en situation de rupture familiale, cette aide financière permet de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• couvrir les besoins alimentaires</li> <li>• faire face à des besoins d'urgence</li> <li>• attendre l'ouverture d'un droit</li> <li>• faire face à un accident de la vie</li> <li>• faire face aux situations d'urgence</li> <li>• attendre l'ouverture d'un droit</li> <li>• faire face à un accident de la vie</li> </ul> <p>L'aide à la professionnalisation, l'accès à l'emploi et à l'insertion sociale</p> <p>Pour les jeunes en recherche d'emploi et de formation, cette aide concerne par exemple l'achat de vêtements ou de matériel de travail, la prise en charge d'une partie du coût de la formation, les frais de restauration, les frais d'hébergement, etc. Elle est attribuée en lien avec les dispositifs emploi/formation déjà existants.</p> <p>L'aide à la mobilité</p> <p>Pour les jeunes ayant un projet professionnel validé, le FAJ peut soutenir dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la réalisation d'une formation</li> <li>• la recherche effective d'un emploi, l'accès à un emploi</li> <li>• une démarche d'insertion</li> </ul> <p>Exemples : frais de déplacement, assurance du véhicule, garde d'enfant, aide au permis de conduire, etc.</p>
<i>POUR QUI ?</i>	<p>La loi n° 2004-809 du 13 août 2004 prévoit que « le Département est compétent pour attribuer aux jeunes en difficulté, âgés de 18 à 25 ans, des aides destinées à favoriser leur insertion sociale et professionnelle et le cas échéant leur apporter des secours temporaires de nature à faire face à des besoins urgents ».</p> <p>Une aide est également possible pour les jeunes âgés de 16 ou 17 ans en contrat d'apprentissage ou inscrit dans une démarche d'insertion professionnelle effective mais dans ce cas, les ressources des parents sont prises en compte.</p> <p>Les aides du FAJ sont accordées aux jeunes français ou étrangers en situation de séjour régulier sur le territoire national.</p> <p>Le dispositif vise l'accompagnement des jeunes exclus de fait ou proches de l'exclusion, dans des situations psychologiques et sociales à la fois graves et complexes, qui ne peuvent pas être pris en charge à courte échéance dans le cadre des dispositifs ordinaires d'insertion.</p>
<i>Où</i>	
<i>QUAND</i>	2012-2013-2014
<i>COMMENT</i>	Le Fonds d'Aide aux jeunes est destiné à participer au projet d'insertion des jeunes, dont l'élaboration atteint déjà un certain niveau.
<i>ATTENTES</i>	L'objectif du Fonds d'Aide aux Jeunes est de favoriser une démarche d'insertion sociale et professionnelle, et donc de responsabiliser les jeunes, de les aider à acquérir une autonomie sociale.

<i>ÉVALUATION</i>	L'évaluation portera sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'aide apportée aux jeunes, les jeunes en grande difficulté sociale en particulier</li> <li>- le projet d'insertion au cœur du dispositif d'aide</li> <li>- l'amélioration de la situation des jeunes et des performances du dispositif</li> </ul>
<i>COMBIEN</i>	
<i>FINANCEMENT PRÉVISIONNEL</i>	

<i>IMPACT ATTENDU AU TITRE DE DE L'OPTIMISATION BUDGETAIRE</i>	Réduction attendue du nombre de BRSA par une amélioration de l'employabilité et de l'insertion des Jeunes.
--	--

<i>CONTACTS PORTEUR DE PROJET</i>	
-----------------------------------	--

**CPOM**  
**Maison du Département Solidarité de l'Arageois /**  
**Mission Locale en Pays d'Artois**  
**Fiche-action –Programme 2012-2013-2014**

<i>Fiche n°6</i>	<i>TITRE DE L'ACTION</i>	<b>Fonds d'Aide aux jeunes- projets collectifs</b>
	<i>MAÎTRE D'OUVRAGE</i>	Conseil Général
	<i>MAÎTRE D'ŒUVRE</i>	Mission Locale
	<i>TYPE DE L'ACTION</i>	<input checked="" type="checkbox"/> reconduite <input type="checkbox"/> nouvelle <input type="checkbox"/> suite

<i>LIEN PROJET STRATÉGIQUE DÉPARTEMENTAL</i>	<p>Orientation stratégique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre à tous de participer à la création de richesse</li> <li>- Accompagner les territoires face aux nouvelles dynamisations spatiales</li> </ul> <p>Objectifs de Politique Publique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La jeunesse,</li> <li>- Assurer un accompagnement novateur et de qualité</li> <li>- Participer à l'émergence et au portage de grands projets et de grands événements</li> </ul>
--	---

<i>LIEN CPOM MISSION LOCALE CADRE</i>	<p>AXE N°2</p> <p>Thématique : accompagnement des parcours d'insertion</p>
---------------------------------------	--

<i>LIEN CONTRAT TERRITORIAL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE</i>	
--	--

<i>LIEN SCHEMAS</i>	Pacte Territorial d'Insertion/Programme Départemental d'Insertion	<input checked="" type="checkbox"/>
	Schéma Départemental Enfance Famille	<input checked="" type="checkbox"/>
	Schéma Départemental Personnes Âgées	<input type="checkbox"/>
	Schéma Départemental Handicapées	<input checked="" type="checkbox"/>
	PDALPD	<input checked="" type="checkbox"/>
	Pacte Départemental de la Jeunesse	<input checked="" type="checkbox"/>

<i>LIEN DECLINAISON TERRITORIALE DES SCHEMAS</i>	Pacte Local d'Insertion	<input checked="" type="checkbox"/>
	Comité Territorial Enfance Famille	<input checked="" type="checkbox"/>
	Comité Territorial Personnes Âgées	<input type="checkbox"/>
	Comité Territorial Handicap	<input checked="" type="checkbox"/>
	Comité Territorial du PDALPD	<input checked="" type="checkbox"/>
	Pacte Territorial de la Jeunesse	<input checked="" type="checkbox"/>

<i>LIEN CONVENTIONS PARTENARIALES</i>	FédéCAF	<input type="checkbox"/>
	Mission Locale	<input checked="" type="checkbox"/>
	PLIE	<input type="checkbox"/>

**DESCRIPTIF DE L'ACTION**

<i>QUI ?</i>	Mission Locale
<i>AVEC QUI ?</i>	Maison du Département Solidarité
<i>POURQUOI ?</i>	Favoriser la démarche d'insertion sociale et /ou professionnelle des jeunes
<i>POUR QUI ?</i>	<p>La loi n° 2004-809 du 13 août 2004 prévoit que « le Département est compétent pour attribuer aux jeunes en difficulté, âgés de 18 à 25 ans, des aides destinées à favoriser leur insertion sociale et professionnelle et le cas échéant leur apporter des secours temporaires de nature à faire face à des besoins urgents ».</p> <p>Une aide est également possible pour les jeunes âgés de 16 ou 17 ans en contrat d'apprentissage ou inscrit dans une démarche d'insertion professionnelle effective mais dans ce cas, les ressources des parents sont prises en compte.</p> <p>Les aides du FAJ sont accordées aux jeunes français ou étrangers en situation de séjour régulier sur le territoire national.</p> <p>Le dispositif vise l'accompagnement des jeunes exclus de fait ou proches de l'exclusion, dans des situations psychologiques et sociales à la fois graves et complexes, qui ne peuvent pas être pris en charge à courte échéance dans le cadre des dispositifs ordinaires d'insertion.</p>
<i>QUAND</i>	2012-2013-2014
<i>COMMENT</i>	Instruction des demandes dans le respect du cadrage départemental sur l'éligibilité des jeunes et des projets collectifs tels : action entreprise emploi, forum emploi, sport d'entreprise...
<i>ATTENTES</i>	Le projet d'action collective doit permettre au public jeune de prendre la mesure de ses capacités, de se socialiser, d'acquérir des savoir-faire, de progresser dans son parcours d'insertion. Les actions mises en place peuvent s'inscrire dans le long terme. L'action

	<p>collective permet à la fois le développement personnel et l'inscription dans un projet de groupe.</p> <p>Il répond aux besoins repérés sur le territoire, en conformité avec les orientations politiques du Département :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- favoriser la citoyenneté et l'engagement citoyen</li> <li>- favoriser l'accès à l'autonomie en privilégiant la mobilité</li> <li>- favoriser l'ouverture et l'accès à l'international notamment par les échanges.</li> </ul> <p>Il permet de favoriser une démarche d'insertion sociale et professionnelle</p>
<i>ÉVALUATION</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi des jeunes par la Mission Locale</li> <li>- Impact des aides financières sur le parcours des jeunes</li> </ul>

<i>IMPACT ATTENDU AU TITRE DE DE L'OPTIMISATION BUDGETAIRE</i>	Réduction attendu du nombre de BRSA par une amélioration de l'employabilité de l'insertion professionnelle des jeunes.
--	--

**CPOM**

**Service Départemental du Logement/  
Mission Locale en Pays d'Artois**

**Fiche-action –Programme 2012-2013-2014**

<i>Fiche n°7</i>	<i>TITRE DE L'ACTION</i>	<b>Participation au dispositif FSL</b>
	<i>MAÎTRE D'OUVRAGE</i>	Conseil Général
	<i>MAÎTRE D'OEUVRE</i>	Conseil Général / Mission Locale
	<i>TYPE DE L'ACTION</i>	reconduite <input type="checkbox"/> nouvelle <input type="checkbox"/> suite <input checked="" type="checkbox"/>

<i>LIEN PROJET STRATÉGIQUE DÉPARTEMENTAL</i>	Orientation stratégique : améliorer le suivi des parcours en optimisant l'instruction et le diagnostic
	Objectifs de Politique Publique : organiser les parcours résidentiels pour développer l'insertion par le logement

<i>LIEN CPOM MISSION LOCALE CADRE</i>	AXE N°
	Thématique : logement

<i>LIEN CONTRAT TERRITORIAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE</i>	Orientation stratégique
	Projet
	Opération

<i>LIEN SCHEMAS</i>	Pacte Territorial d'Insertion/Programme Départemental d'Insertion	<input type="checkbox"/>
	Schéma Départemental Enfance Famille	<input type="checkbox"/>

	Schéma Départemental Personnes Âgées <input type="checkbox"/>
	Schéma Départemental Handicapées <input type="checkbox"/>
	PDALPD <input checked="" type="checkbox"/>
	Pacte Départemental Jeunesse <input checked="" type="checkbox"/>

<i>LIEN DECLINAISON TERRITORIALE DES SCHEMAS</i>	Pacte Local d'Insertion <input type="checkbox"/>
	Comité Territorial Enfance Famille <input type="checkbox"/>
	Comité Territorial Personnes Agées <input type="checkbox"/>
	Comité Territorial Handicap <input type="checkbox"/>
	Comité Territorial du PDALPD <input checked="" type="checkbox"/>
	Pacte Territorial Jeunesse <input type="checkbox"/>

<i>LIEN CONVENTIONS PARTENARIALES</i>	FédéCAF <input type="checkbox"/>
	Mission Locale <input checked="" type="checkbox"/>
	PLIE <input type="checkbox"/>

Descriptif de l'action	
<i>QUI ?</i>	<i>MISSION LOCALE</i>
<i>AVEC QUI ?</i>	<i>MDS – BAILLEURS – ASSOCIATIONS AGREVEES FSL – CAF – CCAS</i>
<i>POURQUOI ?</i>	- PARTICIPER AUX COMMISSIONS LOCALES FSL - INSTRUIRE LES DEMANDES FSL
<i>POUR QUI ?</i>	<i>PUBLIC RELEVANT DE LA MISSION LOCALE AYANT LA CAPACITE JURIDIQUE DE SIGNER UN BAIL</i>
<i>OÙ ?</i>	<i>DANS TOUS LES TERRITOIRES DU DEPARTEMENT</i>
<i>QUAND ?</i>	
<i>COMMENT ?</i>	- METTRE L'INSTRUCTION AU SERVICE DU DIAGNOSTIC - PERSONNEL SENSIBILISE AUX PROBLEMATIQUES DU LOGEMENT DES JEUNES - CONNAISSANCE DES REGLES ET CRITERES DU FSL
<i>ATTENTES ?</i>	<i>ACCOMPAGNER L'INSERTION DES JEUNES D'UNE MANIERE GLOBALE, EN DEVELOPPANT LES ARTICULATIONS ENTRE LE LOGEMENT ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE</i>
<i>ÉVALUATION</i>	<i>QUALITE DE L'INSTRUCTION DES DEMANDES FSL DEPOSEES PARTICIPATION AUX COMMISSIONS LOCALES FSL</i>
<i>COMBIEN ?</i>	
<i>FINANCEMENT PRÉVISIONNEL</i>	

<i>IMPACT ATTENDU AU TITRE DE DE L'OPTIMISATION BUDGETAIRE</i>	
--	--

<i>CONTACTS PORTEUR DE PROJET</i>	
---------------------------------------	--

<b>CPOM</b>
<b>Maison du Département Solidarité de l'Arrageois</b>
<b>Mission Locale en Pays d'Artois</b>
<b>Fiche-action – Programme 2012-2013-2014</b>

<i>Fiche n°8</i>	<i>TITRE DE L'ACTION</i>	<b>Sacs A Dos- soutenir le départ des jeunes en autonomie</b>
	<i>MAÎTRE D'OUVRAGE</i>	Conseil Général
	<i>MAÎTRE D'ŒUVRE</i>	Mission Locale en Pays d'Artois
	<i>TYPE DE L'ACTION</i>	reconduite <input type="checkbox"/> nouvelle <input checked="" type="checkbox"/> suite <input type="checkbox"/>

<i>LIEN PROJET STRATÉGIQUE DÉPARTEMENTAL</i>	Orientation stratégique <i>Protéger les plus fragiles et favoriser leur autonomie</i> Objectif de Politique Publique <i>La jeunesse</i>
	Orientation stratégique <i>Développer les conditions d'un égal accès à une mobilité durable</i> Objectif de Politique Publique <i>L'insertion sociale</i>

<i>LIEN CPOM MISSION LOCALE CADRE</i>	AXE N°5
	Thématique <i>Mission d'ingénierie de projet et d'animation locale au service de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en lien avec la politique jeunesse du Département (proposer des actions expérimentales innovantes, développer et animer les réseaux pertinents)</i>

<i>LIEN CONTRAT TERRITORIAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE</i>	Orientation stratégique Projet Opération
--	--

<i>LIEN SCHEMAS</i>	Pacte Territorial d'Insertion/Programme Départemental d'Insertion <input type="checkbox"/>
	Schéma Départemental Enfance Famille <input type="checkbox"/>
	Schéma Départemental Personnes Agées <input type="checkbox"/>
	Schéma Départemental Handicapées <input type="checkbox"/>
	PDALPD <input type="checkbox"/>

LIEN DECLINAISON TERRITORIALE DES SCHEMAS	Pacte Local d'Insertion	<input type="checkbox"/>
	Comité Territorial Enfance Famille	<input type="checkbox"/>
	Comité Territorial Personnes Âgées	<input type="checkbox"/>
	Comité Territorial Handicap	<input type="checkbox"/>
	Comité Territorial du PDALPD	<input type="checkbox"/>

LIEN CONVENTIONS PARTENARIALES	FédéCAF	<input type="checkbox"/>
	Mission Locale	<input checked="" type="checkbox"/>
	PLIE	<input type="checkbox"/>

### Descriptif de l'action

QUI ?	Le Conseil Général
AVEC QUI ?	Le Réseau de référents de la Mission Locale avec qui la convention sera établie. Ces référents suivront le montage du dossier, conseilleront et porteront un avis sur le projet final (transmis au Conseil Général)
POURQUOI ?	L'opération vise à accompagner la mise en œuvre d'un projet de premier départ en vacances en autonomie et en groupe par la mobilisation d'un certain nombre de ressources et d'apprentissages : l'anticipation, l'organisation, l'élaboration d'un budget, l'ouverture aux autres. <b>Objectif : Faciliter la mobilité des jeunes et leur accès à l'autonomie</b>
POUR QUI ?	Jeunes de 16 à 25 ans <b>Objectif : Faire partir le public le plus éloigné des vacances (pour des raisons financières par exemple) ou n'ayant pas l'occasion de partir de manière autonome</b>
OU	/
QUAND	Toute l'année
COMMENT	L'opération vise à tisser avec l'ensemble des référents un réseau d'informations, d'échanges et de réflexions, qui se veut dynamique, vigilant et réactif. Cette mise en réseau est la condition <i>sine qua non</i> pour un accompagnement et une méthodologie de projet de qualité.
ATTENTES	Acquisition de savoirs non-formels favorisant l'insertion (autonomie et mobilité)
ÉVALUATION	- Le nombre de jeunes touchés et leur profil - la mise en œuvre d'un accompagnement social et professionnel destiné à lever les freins obérant l'accès à l'emploi (en lien avec la Mission Locale) - la participation à la journée d'évaluation annuelle
COMBIEN	/

IMPACT ATTENDU AU TITRE DE DE L'OPTIMISATION BUDGETAIRE	
---	--

CONTACTS PORTEUR DE PROJET	
-------------------------------	--

### CPOM

#### Maison du Département Solidarité de l'Arageois / Mission Locale en Pays d'Artois

#### Fiche-action –Programme 2012-2013-2014

Fiche n°9	TITRE DE L'ACTION	La mobilité, facteur d'insertion sociale et professionnelle : en route vers l'emploi
	MAÎTRE D'OUVRAGE	Conseil Général
	MAÎTRE D'OEUVRE	Mission Locale
	TYPE DE L'ACTION	nouvelle <input checked="" type="checkbox"/> suite <input type="checkbox"/> reconduite <input type="checkbox"/>

LIEN PROJET STRATÉGIQUE DÉPARTEMENTAL	Orientation stratégique Développer les conditions d'un égal accès à une mobilité durable
	Objectifs de Politique Publique L'insertion par l'emploi

LIEN CPOM MISSION LOCALE CADRE	AXE N° 3/ Axe 4
	Thématique : - Développement d'action pour favoriser le retour à l'emploi - Expertise et observation active du territoire

LIEN CONTRAT TERRITORIAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE	
---	--

LIEN SCHÉMAS	Pacte Territorial d'Insertion/Programme Départemental d'Insertion	<input checked="" type="checkbox"/>
	Schéma Départemental Enfance Famille	<input type="checkbox"/>
	Schéma Départemental Personnes Âgées	<input type="checkbox"/>
	Schéma Départemental Handicapés	<input type="checkbox"/>
	PDALPD	<input type="checkbox"/>

LIEN DECLINAISON TERRITORIALE DES SCHEMAS	Pacte Local d'Insertion	<input checked="" type="checkbox"/>
	Comité Territorial Enfance Famille	<input type="checkbox"/>
	Comité Territorial Personnes Âgées	<input type="checkbox"/>
	Comité Territorial Handicap	<input type="checkbox"/>
	Comité Territorial du PDALPD	<input type="checkbox"/>



<i>LIEN CONVENTIONS PARTENARIALES</i>	FédéCAF	<input type="checkbox"/>
	Mission Locale	<input checked="" type="checkbox"/>
	PLIE	<input type="checkbox"/>

<b>DESCRIPTIF DE L'ACTION</b>
-------------------------------

<i>QUI ?</i>	La Conseil Général
<i>AVEC QUI ?</i>	Les Missions Locales et les auto-écoles répondant à l'appel d'offres
<i>POURQUOI ?</i>	<p>La mobilité est le corollaire indispensable et un levier majeur de l'insertion sociale et professionnelle de bon nombre de population en difficulté, notamment les jeunes.</p> <p>L'examen du permis de conduire est considéré aujourd'hui comme le premier examen en France, à la fois pour le nombre de personnes concernées et pour l'importance sociale qu'il représente et induit, au même titre que le logement ou l'emploi.</p> <p>La réussite de cet examen est incontestablement un facteur essentiel d'insertion sociale dans la mesure où il représente le principal moyen d'accéder à l'autonomie de déplacement.</p> <p>L'absence de mobilité pèse sur les plus modestes car elle est devenue une norme sociale. Le monde du travail a évolué, avec une très forte augmentation de contrats à durée déterminée, de l'intérim et du travail coupé et posté qui nécessitent justement d'être mobile et qui touchent surtout les postes les moins qualifiés.</p> <p>L'obtention du permis de conduire va permettre aux jeunes d'accéder et de se maintenir dans un emploi ou une formation qualifiante en supprimant le frein que constitue le problème de la mobilité (et de la garde d'enfants).</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier tous les freins à la mobilité, évaluation par rapport au degré d'exigence de mobilité de l'emploi recherché</li> <li>- Analyser l'autonomie du jeune</li> <li>- Permettre l'élaboration d'un projet professionnel en lien avec le potentiel de mobilité développé par le bénéficiaire</li> <li>- Repérer, évaluer les acquis, les compétences et aptitudes du bénéficiaire en termes de déplacements</li> <li>- Réussir l'examen du permis de conduire (souvent le 1<sup>er</sup>, voire le seul examen obtenu pour certains jeunes)</li> <li>- Lutter contre l'insécurité routière et respecter les règles (signalisation, permis de conduire, contrôle technique...) et concourir à éviter la conduite sans permis, sans assurance (retour à la légalité)</li> <li>- Acquérir des connaissances (attitudes, réflexes)</li> <li>- Contribuer à l'apprentissage des règles de vie en société</li> <li>- Accéder à la citoyenneté</li> </ul>
<i>POUR QUI ?</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Jeunes demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés de recherche d'emploi temporaires ou plus récurrentes par rapport à leur mobilité</li> <li>- Jeunes sans qualification</li> <li>- Jeunes sortis du système scolaire</li> <li>- Mères isolées</li> <li>- Bénéficiaires étant ou souhaitant s'investir dans les filières professionnelles cibles</li> <li>- Salariés orientés par leurs employeurs</li> <li>- Jeunes en situation de handicap</li> </ul>

<i>OÙ</i>	Sur le territoire d'intervention couvert par la Mission Locale
<i>QUAND</i>	2012-2013-2014
<i>COMMENT</i>	<p>Le coût moyen du permis B est un obstacle important pour l'insertion des jeunes et la réalisation de leur projet. Il est, malgré les réformes en cours, un enjeu élevé pour les jeunes issus des familles les plus modestes.</p> <p>Un appel d'offres sera lancé à toute auto-école désireuse de soutenir l'initiative mise en place par le Conseil Général visant à développer l'accès au permis de conduire pour les jeunes issus de familles modestes.</p>
<i>ATTENTES</i>	<p>Cette action doit permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de répondre à l'urgence d'une politique cohérente et concertée en faveur des jeunes sans permis</li> <li>- de mettre en avant le partenariat développé dans le cadre de cette action (groupes de pilotage incluant les partenaires du territoire, coordination du référent de la Mission Locale avec les référents des autres acteurs locaux chargés du suivi des jeunes)</li> <li>- d'acquiescer une certaine autonomie pour l'accessibilité à l'emploi</li> <li>- de sensibiliser les intervenants en matière d'organisation des transports, des infrastructures, de communication sur les difficultés de mobilité des jeunes</li> <li>- de permettre que les problématiques en matière de déplacements ne soient plus un frein à l'emploi</li> <li>- de lutter contre les discriminations et les inégalités dans l'accès à l'emploi</li> </ul>
<i>ÉVALUATION</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Caractéristiques et situations des jeunes</li> <li>- Nombre de jeunes ayant participé à l'action grâce aux devis, aux factures</li> <li>- Nombre de jeunes au sortir de l'action ayant une suite de parcours positive : (accès à un emploi temporaire ou saisonnier; accès à un emploi durable (plus de 6 mois); accès à une formation longue non qualifiante; accès à une formation courte non qualifiante; accès à une formation longue qualifiante; accès à une formation courte qualifiante; accès à une procédure de VAE)</li> </ul> <p>Les jeunes participants à l'action devront fournir les informations nécessaires au suivi de l'action, notamment sur la suite de son parcours.</p>
<i>COMBIEN</i>	<p>L'appel d'offre fait l'objet du soutien particulier du Fonds Social Européen, sous réserve de l'avis rendu par la Commission Permanente et de la décision du Comité de Programmation régionale</p> <p>La somme allouée ne pourra en aucun cas dépasser le devis réalisé par l'auto-école. Les tarifs pratiqués par les auto-écoles pour les jeunes aidés devront être identiques à ceux pratiqués pour les autres jeunes.</p>
<i>FINANCEMENT PRÉVISIONNEL</i>	

--	--	--

<i>CONTACTS PORTEUR DE PROJET</i>	Conseil Général
---------------------------------------	-----------------

<b>CPOM</b>
<b>Maison du Département Solidarité de l'Arrageois /Mission Locale du Pays d'Artois</b>
<b>Fiche-action –Programme 2012-2013-2014</b>

<i>Fiche émergente</i>	<i>TITRE DE L'ACTION</i>	<b>Co construire au niveau local les politiques jeunesse en lien avec le pacte départemental</b>
	<i>MAÎTRE D'OUVRAGE</i>	Mission locale et CG
	<i>MAÎTRE D'OEUVRE</i>	Idem+ partenaires
	<i>TYPE DE L'ACTION</i>	reconduite <input type="checkbox"/> nouvelle <input checked="" type="checkbox"/> suite <input type="checkbox"/>

<i>LIEN PROJET STRATÉGIQUE DÉPARTEMENTAL</i>	Orientation stratégique
	Objectifs de Politique Publique

<i>LIEN CPOM MISSION LOCALE CADRE</i>	AXE N°
	Thématique :

<i>LIEN CONTRAT TERRITORIAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE</i>	Axes 4 et 5 Mission d'expertise et d'observation active du territoire Mission d'animation locale
--	--

<i>LIEN SCHEMAS</i>	Pacte Territorial d'Insertion/Programme <input type="checkbox"/>
---------------------	--

<i>LIEN DECLINAISON TERRITORIALE DES SCHEMAS</i>	Pacte Local d'de la jeunesse <input checked="" type="checkbox"/>
--	--

<i>LIEN CONVENTIONS PARTENARIALES</i>	FédéCAF <input type="checkbox"/> Mission Locale <input type="checkbox"/> PLIE <input type="checkbox"/>
---------------------------------------	--

<b>Descriptif de l'action</b>	
<i>QUI ?</i>	MDS ET CG
<i>POURQUOI ?</i>	DECLINER AU NIVEAU TERRITORIAL LA POLITIQUE JEUNESSE DU DEPARTEMENT PRENDRE EN COMPTE LA DIMENSION JEUNESSE DANS LES PROJETS TRANSVERSAUX DU TERRITOIRE
<i>POUR QUI ?</i>	JEUNES
<i>OÙ ?</i>	SUR TOUT LE TERRITOIRE MDS
<i>QUAND ?</i>	TOUT AU LONG DU PACTE (EXERCICE)
<i>COMMENT ?</i>	CONCERTATION SUR LES PROJETS MISE EN OUVRE CONCERTEE DES ACTIONS
<i>ATTENTES ?</i>	COMPLEMENTARITE DES INTERVENTIONS CONCERTATION RENFORCEE MEILLEURE LISIBILITE DES ACTIONS SUR LE TERRITOIRE
<i>ÉVALUATION</i>	BILAN ANNUEL COMMUN A TOUTES LES THEMATIQUES
<i>COMBIEN ?</i>	

<i>CONTACTS PORTEUR DE PROJET</i>	MDS /Mission locale
---------------------------------------	---------------------

## Annexe 5

### La liste des 100 fiches opérations des contrats territoriaux de développement durable

Opération	Contrat	Nature de l'opération			Thématique							Opération innovante	Fiche opération spécifique
		Ingénierie	Investissement	Fonctionnement	Mobilité	Emploi	Santé	Logement	Citoyenneté				
									Education	Culture	Sport		
Mise en relation collège et filière d'excellence	CAHC	1				1							
Maison des Adolescents	CAHC		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Lecture Musique «Il était une fois...»	CAHC	1								1			
Auto école sociale	CAHC			1	1								
Anticiper les besoins de formation	CAHC	1				1							
REEC*	CAHC								1				
Festival du Film 2	CAHC								1				
Accompagnement éducation environnement	CAHC	1							1				
Equipements pédagogiques centre de tri d'Evin	CAHC		1						1				
Réduction des déchets en collège	CAHC								1				
Favoriser conservatoire rayonnement intercommunal	CAHC	1	1							1			
Utilisation des potentiels de production locale dans les restaurants scolaires	CAHC	1		1					1				
Accompagnement des pratiques musicales	CAHC	1		1						1			
Festival du Film 1	CAHC								1				
Machines poétiques	CAHC		1							1			
Equipements pédagogique MEDD	CAHC		1						1				
Open d'escrime junior	CAHC	1		1							1		
Centre aquatique Carvin	CAHC		1								1		
Centre aquatique Leforest	CAHC		1										
Aménagement 9/9bis	CAHC		1							1			
Projet culturel 9/9bis	CAHC	1		1					1				
Orée Parc des îles	CC Région de Bapaume		1	1						1			
Développement de l'action du centre de planification familial	CC Région de Bapaume	1		1			1						
Développement d'une politique jeunesse en direction des 12-25 ans	CC Région de Bapaume				1	1	1	1	1	1	1		1
Construction d'une piscine intercommunale à Bapaume et définition du projet de fonctionnement	CC Osartis		1								1		
Sensibilisation des collégiens au développement durable et aux déplacements en mode doux	CC Osartis	1			1				1				

REEC\* Réseau d'éducation à l'environnement communautaire pour un développement durable

Opération	Contrat	Nature de l'opération			Thématique							Opération innovante	Fiche opération spécifique
		Ingénierie	Investissement	Fonctionnement	Mobilité	Emploi	Santé	Logement	Citoyenneté				
									Education	Culture	Sport		
ArchéEAUlogie ave Tekné	CC Osartis	1		1					1	1			
Construction d'une piscine intercommunale	CC Osartis		1								1		
Réalisation d'un diagnostic sur les besoins des jeunes de 12 à 25 ans	CC Osartis	1			1	1	1	1	1	1	1		1
Mise en place d'une médiation sur l'archéologie	CC Marquion	1							1	1			
Appropriation du projet de Canal Seine-Nord Europe par les collégiens	CC Marquion	1							1	1			
ArchéEAUlogie avec Tekné	CC Marquion	1							1	1			
Elaboration d'un projet territorial partagé de l'enseignement du « savoir nager »	CC Marquion	1									1		
ArchéEAUlogie avec Tekné	CC Canton de Bertincourt	1							1	1			
Mieux se connaître pour bien vivre ensemble	CC Canton de Bertincourt	1							1				1
Sensibilisation des collégiens à la tolérance	CC Canton de Bertincourt	1											
Mise en place d'animations au Bois de Marceuil	CC Artois	1											
Ecole de la 2 <sup>ème</sup> chance du Bassin Minier	CALL			1									
Les rencontres de l'emploi et de la formation	CALL			1		1						1	
Une jeunesse à l'international	CALL	1		1					1	1		1	
Poursuite des Véloroutes Voies Vertes	CALL	1			1							1	
Tri et le recyclage des déchets dans les collèges	CALL	1							1				
Développer l'offre existante en matière de circuits courts et de filière bio	CALL	1							1				
Le Portail (centre d'interprétation) de la Grande Guerre à Souchez	CALL		1						1	1			
Appropriation du patrimoine local par les collégiens en lien avec Pays d'Arts et d'Histoire	CALL	1							1	1			
Développement et aménagement sportif sur le territoire état des lieux des équipements sportifs et préconisations	CALL	1									1		
Développer les appels à projets visant à mobiliser les publics cibles autour des pratiques sportives	CALL	1		1							1		
Mise en place d'une prospection sur les opportunités du territoire en termes d'emplois	CC Artois Flandres	1				1							
Repérage de métiers et d'emplois dans l'agro-agriculture	CC Artois Flandres	1				1							
Développement des Filières courtes dans la restauration collective	CC Artois Flandre	1							1				

Opération	Contrat	Nature de l'opération			Thématique							Opération innovante	Fiche opération spécifique
		Ingénierie	Investissement	Fonctionnement	Mobilité	Emploi	Santé	Logement	Citoyenneté				
									Education	Culture	Sport		
Renforcer les coopérations sur l'accompagnement de la manifestation du Grand Prix d'Isbergues Pas-de-Calais	CC Artois Flandres	1								1			
Accompagnement à la finalisation du projet de création d'un pôle multiculturel à vocation intercommunale à Isbergues	CC Artois Flandres	1	1							1			
Amélioration des équipements mis à disposition des élèves du collège M. Picquet d'Isbergues	CC Artois Flandres		1						1				
Mise en place d'un maillage intercommunal d'équipements de proximité : plateaux multisports	CC Artois Flandres		1								1		
Développement des filières courtes dans la restauration collective	CC Flandres Lys	1							1				
Construction d'un équipement multiservices à vocation intercommunale (Médiathèque, salle multi activités) à Fléchin	CC Canton de Fauquembergues	1	1							1			
Développement de la deuxième phase de la Maison des services publics et du Centre Intercommunal d'Action Sociale (Maison des Ados)	CC Canton de Fauquembergues	1			1	1	1	1	1	1	1		
Réalisation d'une salle de sport intercommunale	CC Canton de Fauquembergues		1								1	1	
Soutien aux projets de développement des associations sportives pour l'insertion des jeunes et l'épanouissement de tous	CC Canton de Fauquembergues	1									1	1	
Elaboration d'un plan d'actions à destination des jeunes (15-25 ans)	CC Canton de Fauquembergues	1			1	1	1	1	1	1	1		1
Valorisation des circuits courts de consommation dans les restaurants scolaires	CC Canton de Fauquembergues	1		1					1				
Mise en oeuvre d'un projet intergénérationnel au sein du collège Albert Camus	CC Canton de Fauquembergues	1							1				
Valoriser les circuits courts de consommation dans les restaurants scolaires	CC Pays de Lumbres	1		1					1				
Les circuits courts alimentaires : utilisation des potentiels de production locale dans les restaurants scolaires	CC de la Région d'Audruicq	1							1				
Expérimentation d'une desserte de la plage des Escardines depuis Audruicq pendant la période estivale	CC de la Région d'Audruicq			1	1								
Des actions de prévention et de sensibilisation au « bien manger » en direction des enfants, des jeunes	CC de la Région d'Audruicq	1		1			1						
Mettre en place le projet partagé « sport et santé » au collège d'Oye-Plage	CC de la Région d'Audruicq	1					1		1		1		

Opération	Contrat	Nature de l'opération			Thématique							Opération innovante	Fiche opération spécifique
		Ingénierie	Investissement	Fonctionnement	Mobilité	Emploi	Santé	Logement	Citoyenneté				
									Education	Culture	Sport		
Placer la jeunesse au coeur d'une démarche citoyenne intercommunale	CC de la Région d'Audruicq	1							1				1
Rénover la piscine intercommunale d'Audruicq	CC de la Région d'Audruicq		1								1		
Construire une médiathèque à Oye-Plage, à rayonnement intercommunal	CC Trois Pays		1							1			
Renouveler la scénographie de la Tour de l'Horloge et sensibiliser la jeunesse au patrimoine historique des Trois-Pays	CC Trois Pays	1		1						1			
Renforcer l'organisation intercommunautaire mutualisée de l'Ecole intercommunale de musique	CC Trois Pays	1		1						1			
Sensibilisation scolaire aux jeux d'opposition	CC Terre des 2 Caps	1									1		
Actions éducatives du Collège Jean Rostand de Marquise	CC Terre des 2 Caps	1							1				
Prévention de la délinquance – CLSPD – Coordonnateur social en Gendarmerie	CC Desvres-Samer			1					1			1	
Coordonner l'accueil des centres de loisirs en milieu rural et réfléchir sur les actions concertées et partagées en faveur de la jeunesse	CC Desvres-Samer	1							1			1	
Actions éducatives avec les collèges de Desvres et Samer	CC Desvres-Samer	1							1	1			
Création d'une « Maison des Jeunes et de l'Innovation » sur la commune de Fruges	CC Canton de Fruges	1	1		1	1	1	1	1	1	1	1	
Valoriser les actions intergénérationnelles autour de la citoyenneté	CC Canton de Fruges	1							1			1	
Promouvoir les circuits courts d'approvisionnement des cantines des collèges	CC de l'Atrébatie	1							1				
Promouvoir les passerelles entre l'école de musique et le conservatoire	CC de l'Atrébatie	1								1			
Rénovation de la salle de sports de Tincques	CC de l'Atrébatie		1								1		
Mise en place d'une agriculture raisonnée et de qualité à l'exemple de l'opération : manger autrement dans les collèges	CC de la Région de Frévent	1		1					1				
Opération Sacs Ados	CC de la Région de Frévent			1	1				1	1			
Mise en place d'ateliers au collège avec Cirqu'en Cavale	CC de la Région de Frévent	1							1	1			
Accompagner le développement de l'enseignement artistique	CC de la Région de Frévent	1								1			
<b>TOTAL</b>		<b>58</b>	<b>21</b>	<b>21</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>9</b>	<b>6</b>	<b>48</b>	<b>30</b>	<b>21</b>	<b>8</b>	<b>5</b>



## Annexe 6

### La liste des premières rencontres territoriales de la « Semaine Priorité Jeunesse ! » d'octobre 2012

#### Arrageois

Les élus à l'écoute des jeunes - 17 octobre 2012 - Salle des Fêtes de l'Hôtel du Département : 6 élus ; Constitution de 4 groupes de jeunes : collégiens, lycéens, étudiants, jeunes travailleurs ou en recherche d'emploi ; 40 jeunes ; 2 partenaires associatifs ; 15 agents du Département.

Les 5 problématiques (emploi, mobilité, logement, citoyenneté, santé) ont été abordées avec un accent très important mis sur l'emploi et la mobilité par les jeunes eux-mêmes. Les jeunes souhaitent être plus accompagnés sur l'orientation scolaire, sur la facilitation à pouvoir échanger les expériences entre eux, à développer leur mobilité. (cf. propositions partie 2)

La conférence territoriale - 17 octobre 2012 - Salle de La Scarpe, Hôtel du Département : 11 élus ; 14 agents du Département.

Il est demandé de préciser les données statistiques territoriales afin de pouvoir donner davantage la possibilité d'explorer les 5 thématiques sur le territoire. En raison de la présence de l'Université d'Artois à Arras, la question du logement « étudiant » a été plus particulièrement évoquée.

Retour sur l'opération Solidarité/Olympisme - 19 octobre 2012 - MDS Site d'Arras Sud Les Bonnettes : 5 élus ; 17 jeunes ; des partenaires professionnels ; une dizaine d'agents.

La manifestation a permis aux jeunes, aux professionnels et aux partenaires d'échanger sur les apports respectifs de cette opération Solidarité/Olympisme. Les résultats sont une grande mobilisation des jeunes et des professionnels, le constat d'un changement relationnel entre les parents, les enfants et les travailleurs sociaux. Le bénéfice institutionnel est la valorisation de l'Institution (MDS) dans un contexte positif de médiation sociale.

Déjeuner – rencontre : Manger local au collège - 19 octobre 2012 - Collège des Marches de l'Artois à Marquion : 6 élus ; 15 collégiens ; 4 responsables du Collège ; 6 agents du Département.

Trois temps ont ponctué la journée :

- Accueil par les élèves de la section SEGPA qui ont servi un apéritif « BIO » ;
- Déjeuner en salle de restauration ;
- Table ronde au CDI sur leurs problématiques.

Les échanges ont porté sur la santé à travers l'alimentation et la pratique sportive, et la mobilité nécessaire pour se rendre au collège, en stage ou aux activités extra scolaires : pas assez de conseil en orientation, pas assez de temps pour les activités extra scolaires, les temps de transport sont trop longs et sont déterminants de la satisfaction des jeunes sur leurs situations.

#### Artois

Vers un pacte territorial pour la jeunesse de l'Artois - 15 octobre 2012 - Parc d'Olhain : 6 élus ; 53 partenaires associatifs et institutionnels ; Une douzaine d'agents du Département.

5 ateliers se sont déroulés sur : l'emploi, le logement, la santé, l'engagement citoyen, les assises citoyennes de la jeunesse. Ces thématiques ont toutes recouvert des éléments fédérateurs : le réseau – l'adaptabilité – la valorisation – la motivation.

Au cours de cette matinée, la proposition de mettre en œuvre pour le territoire de l'Artois une action ayant pour ambition : 100 jours 100 % gagnants pour la Jeunesse de l'Artois a été présentée. Cette action s'attachera à favoriser le tutorat pour chacun des thèmes du pacte territorial de la Jeunesse de l'Artois.

Les élus à l'écoute des jeunes - 17 octobre 2012 - Espace jeunesse intercommunal de la Communauté Artois-Lys : 5 élus ; 30/35 jeunes ; 7 partenaires associatifs et 1 partenaire institutionnel ; 6 agents du Département.

Au sein de cet espace intercommunal Jeunesse, les échanges ont eu pour thème l'implication bénévole et les parcours professionnels possibles à partir de cette implication : exemple d'un jeune sportif de haut niveau BMX, d'une jeune Présidente d'Association et d'un Président de club sportif Javelot. A l'issue du débat, les jeunes réunis au Centre d'animation jeunesse se sont produits en concert rock.

Le temps du Forum - 18 octobre 2012 - Hersin-Coupigny : près de 500 jeunes participants du CM1 à la 3ème ; Animation de 18 stands par des acteurs locaux traitant des thématiques : développement durable, gaspillage, alimentation saine, stand Conseil Départemental des collégiens, Eden62, CAUE) ; 12 agents du Département.

#### Audomarois

Les assises territoriales de la Jeunesse - 15 octobre 2012 - Complexe Gymnique d'Arques : 2 élus ; 7 jeunes ; 24 partenaires associatifs, 22 partenaires institutionnels ; 14 agents du Département.

Ces Assises ont été l'occasion de présenter l'ambition du Pacte départemental pour la Jeunesse, du Pacte Territorial en perspective, la présentation de l'association municipale de Gymnastique Arquoise, la présentation des nouveaux contrats d'avenir et l'intervention en avant première de la Compagnie Théâtre de l'Aventure sur le prochain spectacle 18 + sur les jeunes en Audomarois (production Conseil Général du Pas-de-Calais - Scènes vagabondes).



Inauguration de la Maison des Adolescents du Littoral (site de Saint-Omer) - 15 octobre 2012 - Une vingtaine d'élus ; une vingtaine d'agents du Département ; une vingtaine de participants.

Une visite des locaux a été effectuée et plusieurs discours ont été prononcés dont celui du Président Dominique Dupilet. (cf. discours inaugural)

Le Forum Jeunesse - 17 octobre 2012 – Maison des Associations de Saint-Omer : 1 élu ; 128 jeunes ; 46 partenaires associatifs et culturels ; près de 200 visiteurs ; Plus d'une vingtaine d'agents du Département.

Le forum a permis un temps d'échanges entre les jeunes et les partenaires. Beaucoup de retours d'expérience ont pu être valorisés tels que : Sac Ados, talents citoyens, Aide sociale à l'enfance ...

Les thèmes abordés sont : l'alimentation, les vaccinations, les préventions des addictions, la vie sexuelle et affective, l'autonomie des jeunes en matière de mobilité et d'insertion, de logement, et de pratiques citoyennes : sport, culture ...

Temps d'échanges et de débats entre des jeunes et les professionnels de la Maison des Adolescents : 16 octobre à l'ULCO Longuenesse (95 étudiants présents) ; le 18 octobre au Collège François Mitterrand – Théroouanne (224 collégiens) ; 19 octobre au Lycée Bernard Chochoy à Lumbres (146 lycéens).

Sur ces trois rencontres, la problématique de la mobilité a été dominante.

## Boulonnais

Les élus à l'écoute des jeunes - 16 octobre 2012 - Lycée Branly à Boulogne-sur-Mer : 3 élus ; 75 jeunes ; 3 responsables du Lycée ; 3 agents du Département.

Un jeu de carte ludique a été le vecteur d'échanges sur une thématique prédominante dans les préoccupations des jeunes mais encore aujourd'hui entourée de tabous : les relations sexuelles et la gestion des pulsions dans le respect de l'autre.

Le forum de la mobilité géographique - 17 octobre 2012 - Espace MAES de Boulogne-sur-Mer : 1 élu ; 35 participants ; 17 partenaires ; 7 agents du Département.

Ce forum a créé l'occasion de valoriser les mesures phares émises par le Département sur la mobilité des jeunes et d'échanger avec les partenaires actifs sur cette thématique.

« La culture hors les murs », Permis de Musée(er) - 17 octobre 2012 - Collège du Caraquet de Desvres : 2 élus ; 6 participants et 9 accompagnateurs.

Dans la continuité de la visite du Pompidou Mobile, découverte du tableau de Georges Mathieu, prêté à l'occasion par le Château-Musée ; participation à la création d'une œuvre picturale colorée sous forme de fresque.

Portes ouvertes de la maison des Adolescents - 19 octobre 2012 – Site de Boulogne-sur-Mer : 3 élus ;

3 jeunes ; 45 partenaires associatifs et institutionnels ; 8 agents du Département.

Les visites de la maison des Adolescents ont été réalisées et ont connu un vif succès. La décision a donc été prise de réaliser une opération Porte Ouverte par trimestre (prochaine : 18 décembre de 17H à 21H).

## Calaisis

Les assises territoriales pour la Jeunesse - 15 octobre 2012 - Espace Dolto Oye-Plage : 2 élus ; 5 jeunes ; 15 partenaires associatifs et institutionnels ; 17 agents du Département.

Présentation de l'ambition du Pacte Départemental pour la Jeunesse et des politiques et actions en faveur la Jeunesse. Une focale a été mise sur le retour d'expérience des Jeunes confiés à l'ASE sur leurs déplacements à Londres dans le cadre des Jeux Olympiques 2012. Leurs présences et leurs paroles spontanées ont nourri les échanges.

Le club des jeunes parents du Calaisis - 16 octobre 2012 – MDS du Calaisis : 1 élu, 13 partenaires, 14 agents du Département ; quelques jeunes parents.

Après la présentation de l'ambition du Pacte Départemental pour la Jeunesse, la démarche du « Club des jeunes parents du Calaisis » est présentée par la MDS, appuyée par une étude sur les 145 cas recensés en 2011 (réalisée par les services de la PMI) et les 220 jeunes suivis dans le cadre d'un accompagnement post natal. Cette initiative est à suivre avec beaucoup d'attention car elle développe plusieurs niveaux de transversalité au bénéfice de la population concernée : Développement et affichage de relations renouées avec le centre hospitalier, meilleure appréhension des problématiques d'une partie de leur public (ex : Mineures enceintes/ mamans BRSA). 1<sup>ère</sup> réunion du club : 14 novembre.

Echanges entre professionnels et jeunes sur l'insertion, la formation et l'emploi – 18 octobre 2012 – MDS du Calaisis : 4 jeunes ; 20 partenaires ; 8 agents du Département.

Rassembler ces partenaires a permis de générer une prise de conscience de la richesse des initiatives et des politiques du Département et de certains partenaires, notamment du CFA chambre des métiers très présent lors de cette Semaine « Priorité Jeunesse ! » (absents : Région et Education Nationale).

Parole aux jeunes l'autonomie et l'accès au logement - 19 octobre 2012 – FJT de Calais : 1 élu ; 5 jeunes résidents en Foyers de jeunes travailleurs ; 12 partenaires ; 8 agents du Département.

Interventions et témoignages de jeunes ayant bénéficié des différents dispositifs mis en place sur le territoire. (cf. partie 2 de la présente note).

## CAHC

Lancement des « Assises territoriales pour la jeunesse » - 16 octobre 2012 - Salle de Conférence Hénin-Beaumont : 7 élus ; 7 jeunes ; 90 partenaires ; 25 agents du Département.

Première étape dans l'élaboration partenariale du Pacte Territorial pour la Jeunesse d'Hénin-Carvin (dont la finalisation est prévue pour fin 2013). Elles ont permis d'échanger sur un premier diagnostic territorial sur la Jeunesse, les principaux enjeux repérés et la définition d'une démarche partenariale d'élaboration d'un Pacte sur le territoire.

Installation du « Conseil des Ados » - 17 octobre 2012 - MDA de l'Artois : 3 élus ; 10 jeunes ; 6 agents du Département.

Dans l'organisation de la Maison des Adolescents de l'Artois (MDA, sis rue Elie Gruyelle à Hénin), le Conseil des Ados, regroupant 10 jeunes collégiens et lycéens, a pour fonction de donner son avis sur le fonctionnement et les actions mises en œuvre par ce nouvel outil destiné à accueillir, informer, orienter, accompagner les adolescents et leur famille ainsi que les professionnels concernés. Cette première rencontre a eu pour but de définir les objectifs et modalités de fonctionnement de cette instance et d'échanger avec les jeunes concernés sur leurs propres attentes.

Expression de jeunes en situation précaire dans le cadre d'une action portée par ATD Quart Monde et la ville d'Hénin-Beaumont - 17 octobre 2012 – Mairie d'Hénin-Beaumont : 2 élus ; 10 jeunes ; 35 partenaires ; Une dizaine d'agents du Département.

Le projet est né du partenariat du mouvement ATD Quart Monde et de la Commune d'Hénin-Beaumont dans le cadre des droits de l'enfant de 2011 mis en place par la Maison du Département Solidarité d'Hénin-Carvin. Des jeunes, en situation de précarité, ont fait état de leurs propositions et de leurs points de vue sur les améliorations possibles à apporter aux politiques publiques dans les domaines de l'éducation, la santé et le bien être, le logement.... Ces propositions ont été restituées sous la forme d'un court-métrage d'une durée de 23 minutes et débats à la suite.

Portes ouvertes du Club de prévention « Rencontres et Loisirs » à Oignies - 18 octobre 2012 - 3 élus ; 7 jeunes ; 38 partenaires ; 10 agents du Département.

Une soixantaine de personnes (élus, bénévoles associatifs, professionnels des collectivités et de l'Education Nationale, parents, jeunes) ont pu découvrir et apprécier, tout au long de la journée, la diversité des activités et des projets portés par la structure à travers 5 stands thématiques (projets collectifs initiés par des jeunes, santé-bien être, accompagnement scolaire et parentalité, actions collectives et séjours de rupture, parcours résidentiels).

Action Parcours Emploi-Formation « Jeunes Talents » portée par la Mission Locale – 18 octobre 2012 : 4 élus ; 7 jeunes ; 13 partenaires ; 8 agents du Département.

Organisée par la Mission Locale d'Hénin-Carvin, cette manifestation a mis à l'honneur le parcours Emploi-Formation et les réalisations de 7 jeunes aux profils très différents (en décrochage scolaire, en situation de handicap, jeune diplômé, ...). Elle a permis de mettre en évidence l'importance du partenariat entre les jeunes, les institutions et les employeurs et d'échanger sur les difficultés rencontrées, les outils mobilisés ou mobilisables (contrats aidés, tutorat,...), les réussites et opportunités,....

Conférence-Débat « Ados à fleur de peau » - 19 octobre 2012 - Espace Lumière d'Hénin-Beaumont :

La première conférence de la Maison des Adolescents de l'Artois, animée par Xavier Pommereau, spécialiste des troubles de l'adolescence et membre de l'Observatoire de l'Enfance et de l'Adolescence auprès du Ministre de l'Education Nationale, a réuni à plus de 300 personnes, partenaires associatifs et institutionnels, autour de l'adolescence en général, son look, ses codes, son mal-être, les questions que se posent ses parents,... Elle a permis aux professionnels présents d'échanger sur les changements de comportement liés à cette période de la vie et sur la meilleure manière de les accompagner et/ou de détecter leurs situations de mal-être voire de souffrance.

## CALL

Les assises territoriales de la jeunesse - 15 octobre 2012 - Maison des associations de Bully-les-Mines : 2 élus ; 26 partenaires et jeunes ; 32 agents du Département.

Présentation de l'ambition du Pacte Départemental pour la Jeunesse et échanges avec la salle sur l'emploi, la mobilité et le logement. Hormis les points (voir partie 2 de la présente note), une alerte a été produite sur le fait d'« offrir à la consommation » différents dispositifs qui peuvent être loin de leurs attentes.

Soirée d'échange avec des jeunes - 16 octobre 2012 - Médiathèque La Gare de Méricourt : 1 élu ; 21 partenaires et jeunes ; 8 agents du Département.

La qualité des débats est à souligner. La plupart des jeunes, en grande difficultés ont fait état de la spirale négative dans laquelle ils se sentaient entraînés en cumulant toutes les problématiques : emploi, logement, mobilité, santé, lieu d'expression citoyen ... La question du décrochage scolaire aurait pu être enrichie par la présence de l'Education nationale.

Les élus à l'écoute des jeunes – Conférence territoriale ouverte – 17 octobre 2012- Collège Pierre et Marie Curie de Liévin : 7 élus ; 13 jeunes ; 8 agents du département.

Retour d'expérience des collégiens engagés dans le Conseil Départemental des Collégiens puis mise à l'honneur du parcours de 13 jeunes impliqués dans la vie locale et ayant bénéficié de l'aide du Département ou de ses partenaires. A cette occasion, chaque Conseiller Général a rappelé les engagements du Département : investissements dans les collèges, CPOM avec les missions locales, financements sportifs et culturels, Développement durable ...

Visite de la vélo route – Voie verte - 17 octobre 2012 : une quarantaine de personnes (dont 25 jeunes).

Sensibilisation des collégiens de la section rectorale « VTT » du collège Pierre et Marie Curie aux travaux effectués par le Département de la Véloroute – Voie Verte au cœur du Bassin Minier.

## Montreuillois

La pratique sportive comme lien social et intergénérationnel – 10 octobre 2012 – Berck sur Mer : 2 élus ; 50 jeunes ; 57 seniors ; 5 partenaires ; 6 agents du Département.

Tournoi intergénérationnel de Boccia – discipline Handisport qui s'apparente à la pétanque – sous forme de petits championnats entre jeunes, seniors et sportifs handicapés pratiquant la discipline.

120 visiteurs se sont déplacés à cette occasion ; les jeunes encadrant les personnes âgées et le tournoi (par l'arbitrage) étaient fort impliqués.

Les Assises territoriales de la jeunesse – 11 octobre 2012 – MDS du Montreuillois : 7 élus ; une douzaine de partenaires ; 21 agents du Département.

Présentation de l'ambition du Pacte Départemental pour la Jeunesse, échanges et présentation de parcours de jeunes autour de l'auto école sociale, du service civique et de la thématique emploi / mobilité. Présentation des données statistiques territoriales qui ont initiées le débat.

« Parole aux jeunes » – 16 octobre 2012 – Lycée E. Woilliez de Montreuil-sur-mer : 1 élu ; une soixantaine d'élèves ; 9 agents du Département et le « Débat citoyen » - 19 octobre 2012 - Collège d'Hucqueliers : 2 élus ; 31 collégiens ; 5 partenaires ; 8 agents du Département.

Même action menée en collège et en lycée.

Suite à la présentation des objectifs de la Semaine « Priorité Jeunesse ! », un temps d'échanges collectif autour de 5 affirmations – méthode dite de l'Abaque de Régnier : l'école, c'est apprendre un métier ; l'avenir, c'est bouger ; ma santé me concerne ; après l'école, je m'ennuie ; comme aujourd'hui, débattre c'est important.

Portes ouvertes à la maison des jeunes et de l'innovation de Fruges – 17 octobre 2012 : 5 élus ; 1 jeune ; 3 agents

du Service Jeunesse de la CCCF ; une quinzaine agents du Département.

Présentation du double objectif de l'espace intercommunal :  
- Favoriser l'accès des habitants aux outils informatiques et réseau internet ;  
- Susciter l'émergence de projets de développement local prenant appui sur ces technologies.

Suite à la visite des 4 espaces, témoignage d'un jeune qui, grâce aux formations dispensées (comment rédiger un CV, comment rechercher un emploi...) par le centre a trouvé un stage en chantier école.

## Ternois

« La jeunesse en marche » - 15 octobre 2012 - Salle des fêtes d'Auxi-le-Chateau : 4 élus ; 4 jeunes ; 9 partenaires ; 12 agents du Département.

Présentation de l'ambition du Pacte Départemental pour la Jeunesse et de quelques dispositifs à leur intention avec le retour d'expérience d'un jeune pour chacun d'entre eux : Imaginons un monde meilleur ; Sac Ados, CLAP ...

Parole aux jeunes talents et forum Jeunesse - 17 octobre 2012 – Maison des jeunes et de la Culture de St-Pol-sur-Ternoise : 9 élus ; 42 jeunes bénéficiaires RSA ou suivis en missions locales ; 11 partenaires associatifs et institutionnels ; 17 agents du Département.

Présentation de dispositifs en faveur de la qualification et de l'emploi des jeunes : lutte contre le décrochage scolaire, service civique, clause d'insertion et chantier école, sensibilisation à l'entrepreneuriat.

Après-midi : 11 stands regroupant les 5 thématiques ; trois expositions et retour d'expérience d'un jeune créateur de BD manga auprès des jeunes présents sous forme de café citoyen.

Vernissage de l'exposition « Au cœur de l'olympisme » - 18 octobre 2012 – Collège Val du Gy d'Avesnes-le-Comte : 5 élus ; 10 jeunes ; 1 partenaire institutionnel ; (+ professeurs et parents d'élèves) ; 7 agents du Département.

Ouverture du collège à cette occasion, aux écoles primaires, parents d'élèves et public de la MDS. Animation par le club théâtre du Collège ; retour d'expériences de deux jeunes suivis par la MDS de leur voyage en Angleterre...

Conférence territoriale – 19 octobre 2012 – MDS du Ternois : 5 élus ; 13 agents du Département.

Les problématiques de formation, d'attractivité et de mobilité ont été plus particulièrement discutées. Il est demandé d'approfondir lors d'une prochaine conférence, la thématique de la santé.

# Sommaire

**Priorité Jeunesse ! par Dominique Dupilet, Président du Département**

<b>Introduction</b>	<b>3-5</b>
<b>I - Les jeunes dans le Pas-de-Calais : des parcours diversifiés autour d'enjeux partagés que le Pacte Départemental pour la Jeunesse doit appréhender</b>	<b>7- 23</b>
1— Naître et grandir dans le Pas-de-Calais	9-12
2— De l'adolescence à la vie adulte	12-21
3— Conclusion : le parcours d'une génération dans la Pas-de-Calais	21-23
<b>II - Les jeunes dans le Pas-de-Calais : pour une réponse globale, le Pacte essaime un réflexe « Jeunesse » dans les politiques départementales et fédère les initiatives territoriales et partenariales</b>	<b>25-38</b>
1— Le Pacte : la volonté de fédérer les initiatives afin d'accompagner en continu le parcours vers l'autonomie	26-32
2— Le Pacte repose sur une démarche transversale et partenariale confirmée pour des réponses de proximité innovantes	32-38
<b>III - Les jeunes dans le Pas-de-Calais : la déclinaison opérationnelle du Pacte Départemental pour la Jeunesse : les premiers engagements pour 2013/2017</b>	<b>39-68</b>
1- Emploi	41-45
2 - Mobilité	47-50
3 - Logement	51-54
4 - Citoyenneté	55-59
5 - Santé	61-64
Des dispositifs transversaux et des retours d'expérience croisés	65-67
Conclusion	68
<b>ANNEXES</b>	
Annexe 1 - Lettre type de souhait d'engagement dans le Pacte Départemental pour la Jeunesse et dans les Pactes Territoriaux pour la Jeunesse	71
Annexe 2 - La liste des 130 dispositifs repérés avec leurs brefs descriptifs	73-79
Annexe 3 - Les Maisons des Adolescents	80-81
Annexe 4 - Un modèle de Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec une Mission Locale	82-111
Annexe 5 - La liste des 100 fiches opérations des contrats territoriaux de développement durable	112-115
Annexe 6 - La liste des premières rencontres territoriales de la «Semaine Priorité Jeunesse !» d'octobre 2012	117-120

PAS-DE-CALAIS  
PRIORITE JEUNESSE !

Accéder à un 1<sup>er</sup> logement

Encourager la mobilité

Développer l'emploi

Développer et valoriser l'engagement citoyen

Accroître les actions de prévention santé

